

**Le Génocide commis contre les Tutsi
dans la Préfecture de KIBUNGO de
1990 à 1994**

PREFACE

Les deux premières Républiques qui se sont succédées depuis l'indépendance du pays en 1962 ont entretenu la haine envers les Tutsi, qui depuis 1959 furent discriminés, persécutés, massacrés et poussés à l'exil par le régime extrémiste de Kayibanda. Le génocide commis contre les Tutsi en 1994 tire son origine dans l'idéologie raciste et ethnisante mise en place par le régime de Grégoire Kayibanda et perpétuée par celui de Juvénal Habyarimana.

Pendant plus de cent jours le Rwanda a connu un génocide d'une cruauté inimaginable. Plus d'un million d'hommes, de femmes, de vieillards et d'enfants furent systématiquement tués par des extrémistes Hutu uniquement parce qu'ils étaient Tutsi. Des militaires, des gendarmes, des policiers, des miliciens et des citoyens ordinaires prirent part dans ce génocide.

Dans le but de mettre en évidence la réalité du Génocide commis contre les Tutsi, cette étude a pour but de mettre en lumière les caractéristiques principales de sa planification, de son organisation et de son exécution dans la Préfecture de Kibungo composée de 11 Communes : Kayonza, Rutonde, Muhazi, Rukara, Kabarondo, Kigarama, Birenga, Mugesera, Sake, Rukira et Rusumo. L'espace territorial de ces 11 Communes est actuellement couvert par quatre districts : Rwamagana, Kayonza, Ngoma et Kirehe.

Au niveau méthodologique utilisé dans la conduite de cette étude, à part les interviews, différents ouvrages, articles et rapports sur le génocide commis contre les Tutsi ont été consultés. Les archives des Juridictions Gacaca et du Tribunal Pénal International sur le Rwanda (TPIR) ont été également d'un grand apport pour sa rédaction.

Les interviews ont été menées auprès de 110 personnes, dont des victimes, des bourreaux et d'autres observateurs, sur toute l'étendue de la Préfecture de Kibungo. Cela a permis de mettre en évidence les persécutions, les discriminations et les massacres dont ont été victimes les Tutsi de cette région, qui ont culminé dans le génocide. La Préfecture de Kibungo était peuplée par une population à prédominance tutsi, ce qui avait notamment amené le gouvernement de Juvénal Habyarimana, vers les années 80, à y installer dans certaines régions, des Hutu venus de Gisenyi et de Ruhengeri dans le but de renverser cette prédominance.

L'enquête a permis de mettre en évidence la particularité de chaque Commune en rapport avec les cruautés qui y ont été commises. L'étude a également mis en exergue des ressemblances, dans toutes les Communes, concernant la torture des victimes et leur humiliation avant leurs exécutions.

Il ressort de cette étude que le génocide dans la Préfecture de Kibungo a duré seulement trois semaines, du 07 avril au 27 avril 1994, date de sa libération complète par le FPR. Malgré la courte période de génocide dans cette préfecture, un nombre élevé de Tutsi en ont été victimes. Cette réalité traduit concrètement la participation d'un grand nombre de citoyens hutu ordinaires dans l'extermination des Tutsi.

Presque toutes les autorités administratives locales de la Préfecture de Kibungo se sont investies dans le génocide, notamment les Bourgmestres, les Conseillers des Secteurs et les Responsables des Cellules, à l'exception du Bourgmestre de la Commune Rukira et du Préfet de Kibungo. Ce dernier, quoique hutu, a été tué pendant le génocide parce qu'il s'y opposait. D'autres hautes personnalités originaires

de cette préfecture y ont également commis le génocide. Des militaires hauts gradés ont activement participé au génocide, notamment le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita et le Lieutenant-Colonel Anselme Nkuriyekubona.

Parmi ceux qui se sont sinistrement illustrés dans les massacres figure également Jean Baptiste Gatete, qui fut Bourgmestre de la Commune Murambi, en Préfecture de Byumba. Pendant sa fuite, Gatete a sillonné une grande partie de la Préfecture de Kibungo en incitant les Hutu aux massacres contre les Tutsi et en y participant en personne.

Même si le Génocide commis contre les Tutsi a été planifié au niveau national, chaque préfecture avait sa particularité dans l'exécution du génocide. C'est dans ce cadre que la CNLG s'est donnée comme objectif de mener des recherches sur le Génocide commis contre les Tutsi dans chaque préfecture qui composait le pays en 1994.

Ainsi, cette étude est publiée par la CNLG dans le but de préserver les preuves tangibles de la planification et de l'exécution du Génocide perpétré contre les Tutsi dans la préfecture de Kibungo.

Cette étude a été réalisée par **Justine HITIMANA** du Centre de Recherche et de Documentation sur le Génocide.



Dr BIZIMANA Jean-Damascène
Secrétaire Exécutif

SIGLES ET ABREVIATIONS

- A.D.L : Association Rwandaise pour la Défense des Droits de la Personne et des Libertés Publiques
- APROSOMA : Association pour la Promotion Sociale de la Masse
- BBC : The British Broadcasting Corporation
- BEM : Brevet d'Etudes Militaires
- CDR : Coalition pour la Défense de la République
- CERAI : Centre d'Enseignement Rural et Artisanal Intégré
- CNLG : Commission Nationale de Lutte contre le Génocide
- CND : Conseil National pour le Développement
- FAR : Forces Armées Rwandaises
- FPR : Front Patriotique Rwandais
- IGA : Ikigo Gihugura Abaturage (Centre d'alphabétisation de la population)
- GN : Gendarmerie Nationale
- MDR : Mouvement Démocratique Républicain
- MINADEF : Ministère de la Défense Nationale
- MININTER : Ministère de l'Intérieur
- MINUAR : Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda
- MRND : Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement

MRNDD	: Mouvement Républicain National pour le Développement et la Démocratie
OFPRA	: Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides
ONU	: Organisation des Nations Unies
ONATRACOM	: Office National des Transports en Commun
PARMEHUTU	: Parti du Mouvement pour l'Emancipation des Hutu
PL	: Parti Libéral
PSD	: Parti Social-démocrate
PTT	: Postes, Télégraphes et Téléphones
RADER	: Rassemblement Démocratique Rwandais
RTL	: Radio-Télévision Libre des Milles Collines
SCR	: Service Central de Renseignement
TPIR	: Tribunal Pénal International pour le Rwanda
IPJ	: Inspecteur de Police Judiciaire
UNAR	: Union Nationale Rwandaise

TABLE DES MATIERES

PREFACE.....	3
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	6
TABLE DES MATIERES	8
INTRODUCTION GENERALE.....	13
I. APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	20
II. PROFIL GEOGRAPHIQUE ET POLITICO-ADMINISTRATIF DE LA PREFECTURE DE KIBUNGO.....	24
IV. L'HISTOIRE DU PEUPEMENT ET LA QUESTION ETHNIQUE DURANT LA PERIODE DE 1959 A 1973.....	38
4.1. La cohabitation des Rwandais et la montée de l'ethnisme durant l'année 1959.....	39
4.2. La relégation des Tutsi dans des régions de la Préfecture de Kibungo.....	52
4.3. La situation politique, la discrimination et la persécution contre les Tutsi : 1961-1973.....	59
4.4. La chronologie des massacres contre les Tutsi.....	66
4.4.1. Les massacres contre les Tutsi en 1961.....	67
4.4.2. Les massacres contre les Tutsi en 1963 et 1966.....	81
4.4.3. Les massacres contre les Tutsi et leurs expulsions des écoles, de l'Université et des services publics en 1973	94
V. LA SITUATION DES TUTSI DURANT LA PERIODE DE 1973 A 1990.....	107
VI. LA PLANIFICATION DU GENOCIDE COMMIS CONTRE LES TUTSI ENTRE 1990 ET 1993.....	122
6.1. Le problème des réfugiés rwandais de 1959.....	123

6.2. La propagation de l'idéologie de la haine contre les Tutsi à travers les média de 1990 et 1994.....	130
6.3. L'inculcation de l'idéologie du génocide à travers les réunions et les meetings entre 1990 et 1994.....	136
6.3.1. Les réunions préparant le génocide.....	136
6.3.2. La propagation de la haine à travers les meetings politiques.....	152
6.3.3. Les réunions tenues pendant le génocide.....	161
6.4. Les violences commises contre les Tutsi entre 1990 et 1994.....	165
6.5. L'entraînement des milices et la distribution d'armes à la population.....	187
6.6. La création des groupes de milices et l'entraînement militaire.....	197
6.6.1. <i>Abarinda</i>	199
6.6.2. <i>Simba Bataliani</i>	199
6.6.3. <i>Abajekaro</i>	199
6.6.4. <i>Attaque</i>	200
6.6.5. <i>Club AMASASU</i>	201
6.6.6. <i>Abazayire</i>	201
6.6.7. <i>Abisirayeri</i>	201
VII. LA MISE EN EXECUTION DU GENOCIDE COMMIS CONTRE LES TUTSI DANS LA PREFECTURE DE KIBUNGO.....	205
7.1. Le début du Génocide commis contre les Tutsi dans la Préfecture de Kibungo.....	205
7.2. Exécution du Génocide Commune par Commune dans la Préfecture de Kibungo.....	211

7.2.1. Commune Kabarondo.....	211
7.2.2. Commune Rukara.....	222
7.2.3. Commune Muhazi.....	230
7.2.4. Commune Kayonza.....	238
7.2.5. Commune Rutonde.....	241
7.2.6. Commune Kigarama.....	244
7.2.7. Commune Birenga.....	248
7.2.8. Commune Mugesera.....	254
7.2.9. Commune Sake.....	259
7.2.10. Commune Rukira.....	272
7.2.11. Commune Rusumo.....	276
7.3. La participation de Jean Baptiste Gatete au Génocide commis contre les Tutsi dans la Préfecture de Kibungo.....	286
7.4. Les cruautés commises contre les Tutsi pendant le Génocide.....	302
7.4.1. La singularité des atrocités dans la Préfecture de Kibungo.....	303
7.4.2. La singularité des actes de viol.....	309
7.4.3. Les profanations infligées aux corps des victimes...	312
7.5. Estimation du nombre des victimes du Génocide....	314
VIII. LES PROCES DES PERSONNES INCULPEES POUR CRIME DE GENOCIDE DANS LA PREFECTURE DE KIGUNGO.....	318
8.1. Les procès des pesonnes inculpées pour crime de génocide devant les Tribunaux nationaux : Classiques, Militaire et Juridiction Gacaca.....	319
8.1.1. Le procès de Emmanuel Habimana alias Cyasa...	320

8.1.2. Le procès de François Twahirwa.....	324
8.1.3. Le procès du Capitaine Théophile Twagiramungu...	329
8.1.4. Le procès de Jean Bosco Butera, Samson Gacumbitsi, Gervais Ruhiguri, Samuel Gasana, Gaston Ufitumukiza et Jean de Dieu Byiringiro.....	333
8.1.5. Le procès du Pasteur Jean Paul Birindabagabo.....	337
8.2. Le procès des personnes inculpées pour crime de génocide devant le Tribunal Pénal International pour le Rwanda.....	339
8.2.1. Le procès de Jean Mpambara.....	340
8.2.2. Le procès de Sylvestre Gacumbitsi.....	345
8.2.3. Le procès de deux anciens Ministres rwandais, Justin Mugenzi et de Prosper Mugiraneza et la réaction du Rwanda face à l’acquittement de ces Ministres.....	351
8.3. Les procès de personnes inculpées pour crime de génocide devant des Tribunaux étrangers.....	357
8.3.1. Le procès de Etienne Nzabonimana et Samuel Ndashyikirwa.....	358
8.3.2. Le procès de Sadi Bugingo.....	362
8.3.3. Le procès de Tito Barahira et Octavien Ngenzi.....	365
8.4. Le procès de l’ex-Bourgmestre de Murambi dans la Préfecture de Byumba, Jean Baptiste Gatete.....	370
CONCLUSION GENERALE.....	374
BIBLIOGRAPHIE.....	380
ANNEXES.....	397
ANNEXE 1 : Liste indicative des Tutsi tués dans la Préfecture de Kibungo de 1961 à 1973.....	397

ANNEXE 2 : Liste des Bourgmestres, Sous-Préfets et Préfets de la Préfecture de Kibungo de 1990 à 1994.....	403
ANNEXE 3 : Les principaux sites des massacres.....	405
ANNEXE 4 : Le questionnaire d'enquête.....	415
ANNEXE 5 : Liste des Interviewés de la Préfecture de Kibungo.....	422

INTRODUCTION GENERALE

Au Rwanda, la période d'octobre 1990 à décembre 1994 a été marquée par la diffusion de l'idéologie de la haine ethnique distillée à longueur de journées par les partis politiques et les médias, des massacres récurrents contre les Tutsi à travers tout le pays, et par le Génocide commis contre les Tutsi. La survivante de la Paroisse Birenga, Julienne Mukamudembe, la mère de l'abbé Joseph Gatare tué lors d'une attaque à la Paroisse de Mukarange, a dit ce qui suit :

« Pendant le Génocide dans la Préfecture de Butare, plusieurs personnes, des hommes, des femmes, des vieillards et même des bébés ont été tués en peu de temps à l'aide de machettes, de gourdins cloutés, de lances, de flèches et d'autres armes traditionnelles »¹.

Juste après le Génocide commis contre les Tutsi, des historiens ont entamé des recherches sur l'histoire de ce génocide dans ses différents aspects et régions du pays. On peut citer notamment les monographies sur Nyarubuye, Murambi, Mugina, et la Préfecture de Gisenyi. Vingt-quatre ans après le génocide, la présente monographie porte particulièrement sur la planification et la mise en exécution du Génocide commis contre les Tutsi dans la Préfecture de Kibungo.

Il est difficile de comprendre ce génocide qui a endeuillé le Rwanda, car les Tutsi, les Hutu et les Twa vivaient ensemble depuis des siècles, partageant une même langue, une même

¹ L'informatrice Julienne Mukamudembe de la Commune Birenga, interviewée le 21 mars 2017.

religion et une même culture. Mais depuis 1959, la haine contre le Tutsi a été propagée au sein de la population. Les Tutsi ont été victimes de pogroms répétitifs en 1959, 1961, 1963, 1966 et 1973. Ils ont été discriminés, persécutés, massacrés et poussés à l'exil sous la première République.

Après ces massacres, la plupart des Tutsi des régions de Bufundu, Bunyambiriri et Gitarama ont été emmenés par force vers Rukumberi, Nyarubuye et autres régions de Kibungo, ainsi que dans le Bugesera, pour qu'ils y soient exterminés par la maladie du sommeil, le paludisme et les animaux sauvages. En 1970 le régime de Kayibanda décida d'installer à Kibungo les Hutu de Ruhengeri et de Gisenyi dans le but de casser la prédominance tutsi dans cette région.

Pendant la deuxième République, de 1973 à 1990, les Tutsi n'étaient plus tués, mais discriminés dans tous les domaines de la vie. Toutefois, en 1990 à partir de la guerre de libération lancée par le *FPR-Inkotanyi*, les Tutsi ont été d'autant plus persécutés et ont subi toutes sortes de menaces et massacres jusqu'au Génocide. Il faut souligner qu'à ce moment de l'histoire, les extrémistes Hutu avaient oublié toute relation qu'ils avaient avec les Tutsi. Car ces derniers étaient leur voisin, leur ami, leur belle-fille, leur oncle tutsi, pour ne plus voir en eux que des serpents, des cancrelats ou des cafards.

Le Génocide commis contre les Tutsi a été caractérisé par l'ampleur de la participation populaire et de la diabolisation des victimes. Depuis 1990, pour menacer ou tuer les Tutsi, les autorités ont toujours inventé de fausses raisons pour justifier leur extermination. A la Cathédrale de Kibungo, avant de tuer les Tutsi, l'argument avancé pour justifier

les massacres contre des Tutsi qui s'y étaient réfugiés était la présence dans la haie environnante de quatre fusils prétendument trouvés tout près de l'Eglise.

Madame A. Des Forges a montré la manière avec laquelle les autorités ont voulu légitimer leurs mensonges en procédant à de véritables mises en scène avec force détails pour convaincre la population hutu et lui inculquer la peur des Tutsi en répandant des propos tels que : « *Pourquoi a-t-on trouvé des armes derrière la Cathédrale de Kibungo ?* »².

Entre le 07 avril et le 31 décembre 1994, les massacres se sont amplifiés contre les Tutsi, dans les villages tout comme en milieu urbain dans l'ensemble du pays. Les extrémistes Hutu ont tué leurs amis ou voisins tutsi et même les membres de leurs familles, d'où l'expression : Génocide de proximité, lancée par le regretté historien franco-rwandais José Kagabo³.

Pendant le génocide, la plupart des autorités de la Préfecture de Kibungo ont dirigé les massacres. Les autorités originaires de cette préfecture, tel que le Ministre de la Fonction Publique, Prosper Mugiraneza, et le Ministre du Commerce et de l'Industrie, Justin Mugenzi ont tous les deux fait partie du Gouvernement Intérimaire et ont été impliqués dans les tueries malgré qu'ils ont été acquittés par la la TPIR. Les témoins oculaires de cette préfecture ont confirmé leur implication dans le génocide. Cela est bien

2 Assemblée Nationale de France, « Audition de Mme Alison Des Forges », in : *Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994)*, t3, vol.2, 1998, p.73.

3 Vulpian L(de), *Rwanda. Un génocide oublié ? Un procès pour mémoire*, Bruxelles, Edit. Complexe, 2004, p.53.

développé dans le texte. A part ces hautes personnalités, presque la totalité des Bourgmestres a participé activement au génocide, à l'exception de celui de la Commune Rukira et du Préfet de la Préfecture de Kibungo qui a été tué pendant le génocide. On peut aussi mentionner les Conseillers des Secteurs et des Responsables des Cellules. En ce qui concerne les militaires et gendarmes, il y a notamment le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita, le Lieutenant-colonel Anselme Nkuriyekubona, le Capitaine Théophile Twagiramungu et les Lieutenants Maniraho et Twahirwa.

L'extermination programmée des Tutsi dans la Préfecture de Kibungo a été caractérisée par un grand nombre de victimes et différentes formes de cruautés. Pour expliquer le nombre élevé de victimes, il est nécessaire de souligner que dans chaque Secteur de la Préfecture de Kibungo, il y avait des membres des milices *Interahamwe*, *Impuzamugambi*, *Simba Bataliani*, *Abarinda*, *Attaque*, *Abajekaro*, *Club AMASASU*, *Abazayire* et *Abisiraheri*, toutes entraînées militairement, comme l'a confirmé un informateur⁴. Dans ces Secteurs, une grande partie de la population Hutu appliquait à la lettre les directives prises contre les Tutsi dans les réunions et meeting politiques. En fait, les tueurs étaient des cultivateurs, des commerçants, des fonctionnaires, des médecins, des religieux, des instituteurs et autres citoyens ordinaires. Le génocide y a débuté le 07 avril et s'est terminé le 27 avril 1994. Malgré cette courte période, un grand nombre des Tutsi y a été

4 L'informateur Ferdinand Rwakayigamba de la Commune Rusumo, interviewé le 24 mars 2017.

exterminé, soit de plus de 200.000 victimes⁵. A ce propos, selon un informateur de la Commune Rutonde:

« Il a été le plus rapide parce qu'il n'a fallu que trois semaines pour tuer plus de deux cent milles victimes, le plus cruel par les multiples façons de tuer et de torturer et, enfin, « populaire » à cause de la participation des masses paysannes manipulées jusqu'à la folie »⁶.

Un autre informateur de la Commune Rutonde s'exprime à ce sujet, « A la libération de la Préfecture de Kibungo par les troupes du FPR, toutes les familles tutsi avaient perdu plusieurs de leurs membres En ce qui me concerne, j'ai perdu presque toute ma famille, à savoir ma femme et certains de mes enfants »⁷.

Cette étude tente d'éclairer les zones encore sombres de l'Histoire du Génocide commis contre les Tutsi dans la Préfecture de Kibungo. Elle permet ainsi de mettre en lumière les préparatifs du génocide et son exécution dans chacune des Communes de la Préfecture de Kibungo et en faisant particulièrement ressortir les formes de cruautés qui y ont été pratiquées.

Les sites des massacres de masse ont été identifiés, dans différents endroits de Secteur Rukumberi dans la Commune Sake : la chapelle de chez Osée Gasarasi et chez Antoine

5 Commission pour le Mémorial du génocide et des massacres au Rwanda, *Rapport préliminaire d'identification des sites du génocide et des tueries d'avril-juillet 1994 au Rwanda*, Kigali, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Culture, 1996.

6 L'informateur Mathias Mbayiha de la Commune Rutonde, interviewé le 15 mars 2017.

7 L'informateur Jean Damascène Rwasamirera de la Commune Rutonde, interviewé le 22 mars 2017.

Mushoza, la Paroisse de Nyarubuye dans la Commune Rusumo, la Paroisse de Mukarange dans la Commune Muhazi, de Commune Kigarama, la Paroisse de Kabarondo dans la Commune Kabarondo, le Petit Séminaire de Zaza, Bureau communal de Mugesera, l'Evêché de Kibungo, l'Economat, le Groupe Scolaire Saint Aloys, l'Eglise et l'Hôpital de Gahini dans la Commune Rukara, etc.

Kibungo fut l'une des régions les plus affectées du pays, notamment dans les tueries avec un nombre élevé de victimes, et dans des formes de violence les plus extrêmes. On y trouve aussi des endroits où les Tutsi ont essayé de résister en vain face aux génocidaires.

Dans cette étude nous avons creusé en profondeur afin de pouvoir relater l'essentiel sur la planification, l'organisation et l'exécution du génocide contre les Tutsi dans la Préfecture de Kibungo, entre octobre 1990 et décembre 1994, c'est-à-dire à partir de l'attaque du FPR jusqu'à l'arrêt du génocide dans cette région.

Pour y arriver, il a fallu aller sur le terrain pour recueillir les témoignages des bourreaux et des survivants du génocide et des témoins. La collecte des données n'était pas du tout facile, car les survivants du génocide peinaient à parler de ce qu'ils ont vécu. C'est ainsi que ce travail a mis en lumière l'importance des témoignages des rescapés du génocide. Car, il y avait ceux qui disaient qu'ils témoignaient pour ceux qui sont incapables de le faire. Une survivante du génocide, Yolande Mukagasana, a ainsi déclaré : « *Je vais témoigner pour ceux qui ne sont plus là et pour ceux qui sont incapables de le faire* »⁸.

8 Mukagasana Y, lors de son intervention dans un Café littéraire tenu à Kimihurura en mai 2017.

Les témoignages des rescapés, des bourreaux et des *By-Standers* sont d'une importance capitale, car ils constituent des preuves du génocide au même titre que les archives des Juridictions Gacaca, et celles du Tribunal Pénal International pour le Rwanda. Il en est de même des traces matérielles conservées dans les sites mémoriaux tels les corps des victimes, leurs effets personnels (photos, vêtements qu'ils portaient au moment des massacres et autres) et les armes traditionnelles tels les machettes et les gourdins.

Ces témoignages nous aident à honorer la mémoire des victimes et à leur rendre un bel hommage. Ainsi pourrions-nous dire avec Levi Primo que les victimes « *ne mourront pas mais s'éteindront* »⁹.

⁹ Levi P., *La force du témoignage*, avril 1963.

I. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Le devoir de connaissance, c'est d'abord de s'enquérir des faits : chercher à les cerner, à les comprendre et ensuite à les interpréter. C'est pour cette raison qu'elle a d'emblée inventorié la documentation relative à notre étude, notamment les travaux de recherches, les documents relatifs aux procès de ceux qui ont été poursuivis pour crime de génocide devant le TPIR et les autres Tribunaux nationaux, les archives des Juridictions Gacaca, les archives de l'Auditorat Militaire et autres documents pertinents.

La chercheuse a interviewé aussi bien les bourreaux, les victimes que ceux que l'on appelle *By-Standers*, c'est-à-dire les témoins passifs, qui n'ont été ni victimes ni bourreaux.

Elle a aussi consulté des documents d'archives collectés sur le terrain auprès des diverses structures administratives qui en assurent la conservation, principalement les districts qui couvrent actuellement l'espace territorial de la Préfecture de Kibungo : Rwamagana, Kayonza, Ngoma et Kirehe. Ce qui nous a permis de mieux comprendre comment le Génocide commis contre les Tutsi a été planifié et mis en exécution spécialement dans la Préfecture de Kibungo.

La Préfecture de Kibungo était composée de 11 Communes: Muhazi, Rukara, Kayonza, Kabarondo, Rutonde, Kigarama, Birenga, Mugesera, Sake, Rukira et Rusumo. La collecte des données auprès des personnes interviewées s'est basée sur leur connaissance relative à l'Histoire du Génocide commis contre les Tutsi dans la Préfecture de Kibungo. La chercheuse a eu des entretiens approfondis avec des

personnes originaires de ces 11 Communes et y ayant vécu au cours de la période faisant l'objet de cette recherche.

L'échantillon de l'enquête s'élevait à 10 personnes par Commune, et cela pour toutes les 11 Communes de la Préfecture de Kibungo, soit 110 personnes dans toute la Préfecture de Kibungo. Chaque fois, la chercheuse a fait en sorte que les sujets interrogés aient une bonne connaissance sur l'Histoire du Génocide commis contre les Tutsi dans cette préfecture. Les interviews ont été individuels.

Pour choisir ces personnes-ressources, elle s'est basée sur certains critères :

- Il fallait que la personne-ressource soit susceptible de dire la vérité, de narrer les faits tels que sans les falsifier volontairement.
- Pour que le témoignage de cette personne soit pris en considération, ce témoin oculaire devait être âgé d'au moins 15 ans lors du génocide.
- Il fallait, en outre, que l'interviewée soit une personne ayant vécu la période retenue pour notre recherche dans la Préfecture de Kibungo.

Les agents d'IBUKA et d'autres personnes de bonne volonté, dans chaque District faisant partie de champ de recherche, m'ont aidée à identifier les personnes-ressources pouvant faire partie de l'échantillon.

Pour accéder à des informations fiables, des récits ont été recueillis auprès de différentes catégories de témoins : rescapés, tueurs, anciens réfugiés tutsi, ceux qui sont

considérés comme des « Justes », dits « *Indakemwa* », c'est-à-dire les Hutu qui n'ont pas participé au génocide et qui ont caché des Tutsi, simples citoyens et personnes de nationalité étrangère qui ont vécu de près ou de loin le génocide. Elle a choisi de reproduire abondamment et fidèlement ces récits afin de donner la parole aux acteurs dont les noms sont cités tout au long du texte.

Les rescapés interviewés ont témoigné des horreurs qu'ils ont vécues, subies et endurées, tandis que les bourreaux ont de leur côté parlé des crimes qu'ils ont commis pendant le génocide. Après les entretiens avec nos informateurs, ces derniers nous ont emmenés sur les lieux d'horreurs pour mettre en évidence les preuves tangibles des massacres commis pendant le génocide.

Les informations récoltées sur le terrain auprès des rescapés, des bourreaux et des témoins ont été transcrites et dépouillées pour faciliter l'analyse et la rédaction de cette étude.

1. La présente monographie essaie de répondre aux questions ci-après :

1. Comment le Génocide commis contre les Tutsi a-t-il été préparé et exécuté dans la Préfecture de Kibungo?
2. Quels sont les acteurs du génocide, et leurs rôles respectifs dans l'exécution du génocide ?
3. Quelle est la part des autorités de Kibungo dans le génocide commis contre les Tutsi ?
4. Quelles sont les victimes du génocide, et quelles sont les formes de cruautés qui ont été infligées à ces dernières, et quels ont été les sites des massacres ?

2. Les objectifs de la recherche sont les suivants :

1. Décrire les modalités selon lesquelles le Génocide commis contre les Tutsi a été préparé et mis en exécution.
2. Identifier les acteurs du génocide et montrer leurs rôles respectifs dans l'exécution du génocide.
3. Décrire comportement des autorités de la Préfecture de Kibungo au cours du Génocide commis contre les Tutsi
4. Identifier les victimes du génocide, les formes de cruautés qui leur ont été infligées pendant le génocide et les sites des massacres.

II. PROFIL GEOGRAPHIQUE ET POLITICO-ADMINISTRATIF DE LA PREFECTURE DE KIBUNGO

Pour bien situer les lieux où s'est déroulé le Génocide commis contre les Tutsi sur cette partie de l'Est du pays, nous nous sommes, avant tout, intéressée au contexte géographique, administratif et politique de cette région. La Préfecture de Kibungo était située à l'Est du Rwanda et limitée au Nord par la Préfecture de Byumba et celle de Kigali-Ngali à l'Ouest. Elle faisait également frontière avec la Tanzanie à l'Est et le Burundi au Sud. Cette Préfecture de Kibungo comprenait deux villes, celle de Kibungo et celle de Rwamagana qui fut érigée en chef-lieu pendant la période postcoloniale. Rwamagana a la particularité d'avoir longtemps accueilli des immigrants arabes qui venaient y faire du commerce¹⁰.

Actuellement, la superficie de la Préfecture de Kibungo est couverte par 4 districts de la Province de l'Est : Rwamagana, Kayonza, Ngoma et Kirehe, eux-mêmes composés de 52 Secteurs, 256 Cellules et 1980 villages, dits Imidugudu. Elle avait une superficie de 2.975km² en 1994, c'est-à-dire la plus large préfecture après celle de Byumba. En se référant au Recensement Général de la Population et de l'Habitat au 15 août 1991, la Préfecture de Kibungo avait une population de 646.555 habitants dont 596.810 Hutu, 44.405 Tutsi et 3000 Etrangers¹¹. Selon E. Nkunuzwami,

10 Sirven P, *La sous-urbanisation et les Villes du Rwanda et du Burundi*, Thèse de doctorat en géographie, Bordeaux, 1984.

11 MINPLAN, *Service National de Recensement, Recensement Général de la Population et de l'Habitat au 15 août 1991 : Résultat primaires*, Kigali, décembre 1992, p.23.

la population totale de Kibungo estimée en 1994, était de 726.618¹².

La population était essentiellement rurale à 87.13%. La densité moyenne était de 237 habitants par km². Enfin, dans la Préfecture de Kibungo, la région la moins peuplée était celle de Nyarubuye avec 113 habitants par km², tandis que la région la plus peuplée était celle de la ville de Rwamagana avec la plus forte densité de 530 habitants au km² ¹³.

La Préfecture de Kibungo faisait partie de la région historique de Gisaka, laquelle couvrait un large territoire du Rwanda entouré par le lac Muhazi, le lac Mugesera, le lac Sake, le lac Ihema et la rivière Akagera. Depuis le découpage administratif du Rwanda par les colons belges entre 1916 et 1926, le royaume de Gisaka couvrait trois provinces, à savoir Gihunya, Mirenge, Migongo, plus le District de Buganza et l'ancien royaume de Mubari¹⁴. En outre, une partie du Buganza Nord appartenait à la chefferie du Gisaka. La chaîne des montagnes situées au Nord à Kiziguro. C'est-à-dire que, quand on parlait de Gisaka, on entendait : Gihunya, Mirenge et Migongo.

Toutefois, la situation administrative et politique de Kibungo a été continuellement soumise à des modifications.

12 Nkunuzumwami E, *La Tragédie Rwandaise. Historique et Perspectives*, Paris, Ed. l'Harmattan, 1996.

13 District de Rwamagana, *Plan stratégique de l'Hôpital de Rwamagana*, juillet 2012 - juin 2018, p.4.

14 Rutinduka L, *Uko Jenoside yakorewe Abatutsi yagenze mu cyahoze ari Komini ya Murambi mu Buganza*, Werurwe, 2011, pp.15-18.

En effet, en 1850 le roi Mutara II Rwogera avait annexé le Gisaka au Rwanda¹⁵. Dès 1894 le Rwanda était sous administration allemande, mais à la fin de la première guerre mondiale, en 1918, l'Allemagne avait perdu toutes ses colonies au profit des puissances alliées. Après cette guerre en 1918, à l'arrivée des Belges sous le règne du roi Yuhi V Musinga, la partie de l'Est du pays était appelé « *le territoire de Kibungo* » ou le Gisaka.

C'est sous cette administration belge que le royaume du Gisaka passa brièvement sous administration britannique et fut annexé au Tanganyika, suite aux accords entre la Belgique qui venait de recevoir de la S.D.N (Société Des Nations), l'administration du Rwanda et la Grande Bretagne qui colonisait le Tanganyika (actuelle Tanzanie). Des autorités autochtones et certains missionnaires blancs comme Mgr Léon Paul Classe protestèrent contre l'octroi arbitraire d'une partie du territoire du Rwanda, le Gisaka, aux colons britanniques du Tanganyika, par les colons Belges.

L'Angleterre voulait étendre son empire et occuper toute la partie orientale africaine, mais se heurta au refus de la Belgique qui avait occupé militairement le Rwanda et le Burundi dès 1916¹⁶. Ce faisant, la Grande Bretagne et la Belgique entrèrent en conflit sur la question des territoires, mais après d'âpres négociations, chacun voulant prendre « *sa part du lion* » au détriment des Rwandais et des Burundais, les deux pays arrivèrent finalement à un compromis : le Burundi et le Rwanda resteraient sous

15 Rutinduka L, *op. cit.*, 2011, p.18.

16 Gatwa T et Rutinduka L, *Histoire du christianisme au Rwanda. Dès origines à nos jours*, éd. CLE, Yaoundé, 2014, p.15

tutelle belge, mais seraient amputés respectivement des territoires du Bugufi et du Gisaka qui seraient rattachés aux possessions anglaises en Afrique Orientale¹⁷.

Les Anglais estimaient avoir besoin de ces territoires pour la construction d'un long chemin de fer allant du Cap (en Afrique du Sud) au Caire (Capitale de l'Égypte). Cet accord, dénommé « *Orts-Milner* »¹⁸ fut signé à Paris le 28 mai 1919, et le dépècement du Rwanda engendra querelles et tensions entre les Belges, les Anglais et la communauté autochtone du Rwanda représentée par le roi Yuhi V Musinga. Cette bande de terre du territoire rwandais que la Belgique avait cédé, c'était le Gisaka¹⁹, qui était plus étendu que la région actuelle du Gisaka. Elle totalisait une superficie de 5.000 km², soit 20 % du territoire actuel²⁰. Mais il faut souligner que la Belgique les avait signés par contrainte. Selon les Belges,

« la Grande Bretagne avait accaparé des territoires, dont une partie du Rwanda, pour joindre le Cap au Caire, tout comme les Allemands avaient conquis la Belgique pour joindre Berlin à Paris »²¹.

Le roi Musinga avait vigoureusement protesté contre l'annexion de son territoire qui était le Gisaka en ces mots :

17 Gatwa T et Rutinduka L, *op. cit*, 2014, p.15.

18 Les noms des signataires de l'accord sont Pierre Orts et Lord Milner. Pierre Orts était l'inspirateur de la campagne de 1916 et Ministre belge des Affaires Étrangères. Quant à l'Anglais Lord Milner, il était chargé des questions coloniales au Foreign Office

19 Rudakemwa F, *L'Évangélisation du Rwanda (1900-1959)*, Pontificia Universitas Gregoriana, Faculté d'Histoire Ecclésiastique, Rome, 2003, p. 159.

20 Gatwa T et Rutinduka L, *op. cit*, 2014, p.15-16

21 Rumiya J, *Le Rwanda sous le régime du mandat belge (1916-1931)*, Paris, l'Harmattan, 1992, p.82.

« *M'arracher le Gisaka et l'annexer au Tanganyika, c'est comme me couper en deux parties et donner une partie de mon corps à une autre personne* »²². Les Anglais, pour calmer le roi, tentèrent d'évaluer les pertes et de le consoler en lui donnant une grosse somme d'argent pour qu'il sacrifie sans broncher le Gisaka. Musinga avait une certaine autorité, surtout que certains chefs étaient attachés à sa personne. Finalement, les autorités de Dar-es-Salaam refusèrent de reconnaître les droits du roi Musinga²³.

Le problème était devenu très grave et la situation était bloquée. Il fut suggéré à Lord Milner d'abandonner le Gisaka et les autres régions jusqu'au moment de la construction de la voie ferrée. Le territoire concédé comprenait tout le Gisaka (Migongo, Mirenge, Gihunya) vers le Bugesera, une partie du Buganza non loin du Lac Muhazi, y inclus Rwamagana, et toute la partie du Mutara, anciennement Mubari et Ndorwa. La ligne de démarcation pointait Gabiro, Ngarama et Bwisige vers la frontière avec l'Uganda. Cette décision allait inévitablement engendrer des conflits²⁴.

A. Kagame, parle à ce propos de l'« *affaire Gisaka* » comme d'un conflit entre les puissances occidentales et les autochtones rwandais. Il nous donne des précisions sur le contenu de cet accord :

« Dans l'immédiat après-guerre, les Anglais s'entendirent avec les Belges pour démembrer à nouveau le Rwanda, en l'amputant d'un territoire

22 Prof. Mbonimana Gamaliel, District de Nyarugenge.

23 Gatwa T et Rutinduka L, *op. cit.*, 2014, pp.15-16.

24 Gatwa T et Rutinduka L, *op. cit.*, 2014, p.16.

d'environ 5.000 km² : le Gisaka dans sa totalité, le Buganza au Sud et au Nord du Lac Muhazi, le Mutara et une partie du Ndorwa. Les Anglais voulaient cette zone en vue de leur ligne ferrée qu'ils projetaient de construire, allant du Cap au Caire. L'accord du démembrement fut signé le 30 mai 1919 par le Ministre Orts pour la Belgique et Lord Milner pour l'Angleterre. Par la décision du 21 août de la même année, le Conseil suprême des alliés approuva l'accord intervenu »²⁵.

La seule concession accordée par les Anglais fut le report de la date de la cession, que l'on fixa au 31 décembre 1921. La perte du Gisaka était un coup au cœur contre le roi Yuhi V Musinga et contre tous les Banyarwanda²⁶. C'est Mgr Léon Paul Classe et le Pasteur Anet²⁷ qui sont montés au créneau, parce que la situation sur le terrain semblait se détériorer²⁸. Le roi Yuhi V Musinga réclamait toujours la réunification de son pays. Tous les rapports que l'on envoyait aux ministères à Londres et à Bruxelles, et tous les messagers qui venaient rendre compte de la situation sur le terrain disaient que l'amputation du Gisaka engendrerait des conflits²⁹.

25 Kagame A, *Un abrégé de l'Histoire du Rwanda de 1853 à 1972*, Butare, Editions Universitaires du Rwanda, 1975, p.173.

26 Cornevin R, *Histoire de l'Afrique, Colonisation, décolonisation, Indépendance*, Tome III, Payot, Paris, 1975, p.174-178.

27 Le Pasteur Anet était Secrétaire Général de la Société Belge des Missions Protestantes au Congo (SMPC), dont le siège était à Bruxelles ; elle avait hérité des missions allemandes (Kirinda, Remera-Rukoma, Rubengera...). C'est cette mission qui a donné naissance à l'Eglise presbytérienne au Rwanda.

28 Rumiya J., *op. cit.*, p. 122.

29 Gatwa T et Rutinduka L, *op. cit.*, 2014, p.17-18

Le conflit s'est aggravé, ce qui a causé la colère du roi Yuhi V Musinga. Le roi Musinga ne comprenait pas ces Européens qui devenaient de facto les dirigeants du Rwanda, et il en était furieux. Il devait aussi entreprendre des pourparlers avec les Anglais par l'intermédiaire des Belges³⁰. Durant tout ce conflit de l'affaire du Gisaka de 1919 à 1923, Mgr Léon Paul Classe n'était pas d'accord avec le projet d'amputer le Rwanda d'une bonne partie de son territoire, puisqu'il trouvait que c'était injuste³¹

Les revendications de Mgr Léon Paul Classe et du roi Yuhi V Musinga n'avaient pas abouti. Mais les Belges avaient emprunté la voie diplomatique en orientant leurs efforts vers le Foreign Office. C'est de ce fait que la cession du Gisaka par les Anglais a été fixée en octobre 1921. Les membres anglais, W. Ormsby-Gore et E. Wood, parlementaires de leur état, avaient adressé un rapport à Sir Winston Churchill, l'invitant à s'entendre avec le Roi Musinga et avec le Gouvernement belge³². La cession du Gisaka eut lieu publiquement le 22 mars 1922 à Rukira en présence de Mortehan, qui était résident du Rwanda, et de Baines, le District Political Officer de Bukoba (Tanganyika). Le Gisaka fut réintégré dans le Rwanda le 1er janvier 1924³³. Ainsi « *Il est clair qu'en 1923 et 1924, il n'a pas été question d'attribuer au Rwanda un nouveau territoire, mais de lui retourner la partie dont il a été amputé en 1919* »³⁴.

30 Gatwa T et Rutinduka L, *op. cit.*, 2014, p.17-18

31 Rumiya J, *op. cit.*, p. 17.

32 Rumiya J, *op. cit.*, 1992, p.126.

33 Rumiya J, *op. cit.*, 1992, p.126.

34 Gatwa T et Rutinduka L, *op. cit.*, 2014, p.17-18

En 1926, la nouvelle réforme administrative de Morthan instaura de nouvelles institutions en mettant en place « *les Territoires* ». Le Territoire de Kibungo fut alors administré par l'administrateur Louis Jaspers, puis G. De Weerd. Cette réforme institua les chefferies et furent alors nommés les responsables de celles-ci (chefs), comme suit : Igihunya: Faustin Gacinya, Ubuganza : Francisco Rwabutogo, Ubuganza-Rweya : Stanislas Kalisa, Migongo : Antoine Kanyangira, Mirenge : Simon Nyiringondo, Mubari: Fidèle Kataka.

Jusqu'au milieu des années 1950, le Rwanda était divisé en territoires, chefferies et sous-chefferies. L'administrateur de territoire devait être un belge. En 1960 l'ordonnance législative n°221/277 du 18 octobre 1960, abrogeant toutes les dispositions contraires du décret intérimaire du 25 décembre 1959, ordonna que les sous-chefferies deviennent des « *Communes* », gérées par un Bourgmestre et un conseil communal. Cette ordonnance législative règle toute l'organisation de la Commune³⁵. La réforme du 18 octobre 1960 porta sur la mise en place des différentes Communes qui ont remplacé les sous-chefferies et sur l'organisation des élections directes des Conseillers de Communes par la population³⁶.

L'ordonnance législative no 02/72 du 7 mars 1961 a porté création des préfectures au Rwanda. Le nombre, les noms et les limites des préfectures correspondaient à ceux des

35 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : Chef du 2^{ème} Bureau de la 1^{ère} Section des Affaires politiques, Evolution de la mise en place des Institutions, Doc. no, le 1 juin 1961, p.3

36 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : Chef du 2^{ème} Bureau de la 1^{ère} Section des Affaires politiques, Evolution de la mise en place des Institutions, Doc. no, le 1 juin 1961, p.3

territoires qui existaient au Rwanda. Les Préfets sont alors nommés et révoqués par le Président de la République³⁷. Cette réforme impulse un changement complet dans la distribution des pouvoirs au niveau local.

Par la Loi du 15 avril 1963 portant organisation territoriale de la République, Grégoire Kayibanda et son Gouvernement diminuèrent le nombre d'entités administratives de base. De 229 Communes on est passé à 141, réparties en dix Préfectures. Ainsi, la nouvelle réforme des Préfectures a été mise en vigueur le 23 novembre 1963³⁸.

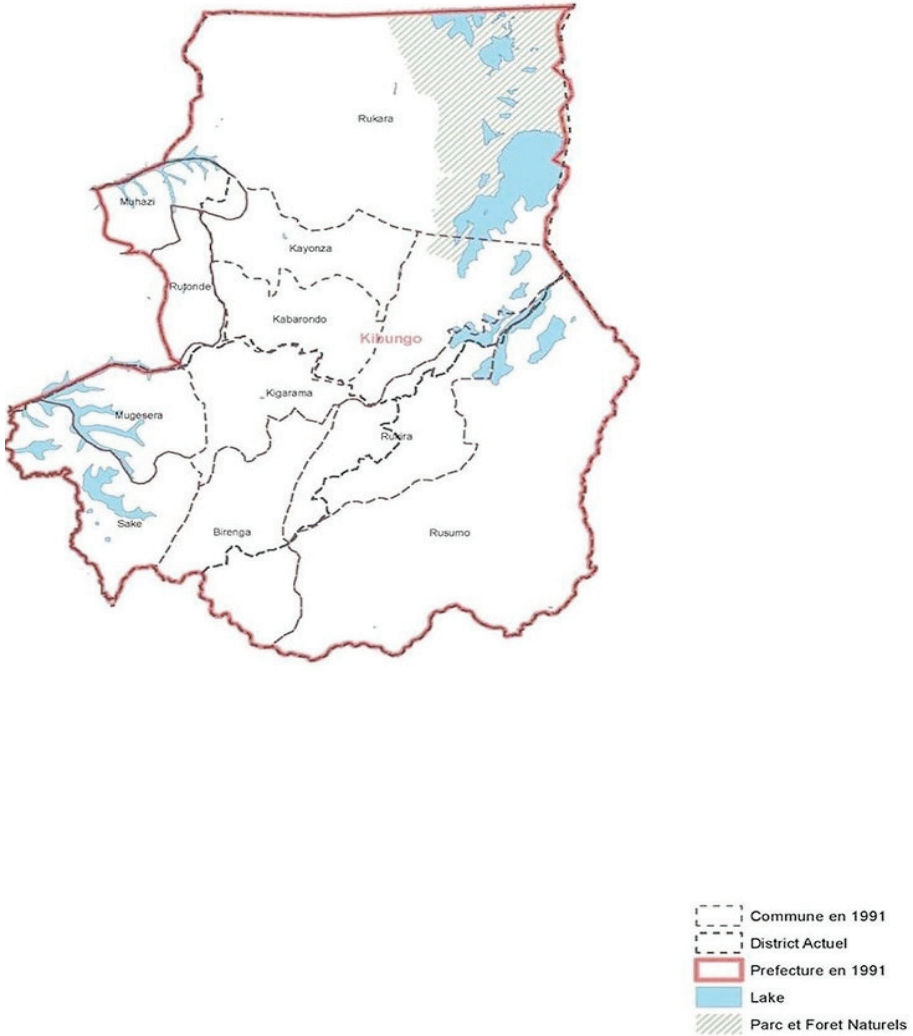
Selon un témoin, abbé Laurent Rutinduka, historien de formation, la Préfecture de Kibungo englobait l'ancien Gisaka ainsi qu'une partie du Buganza-Nord. Cette nouvelle Préfecture de Kibungo fut restructurée en 11 Communes : Birenga, Kabarondo, Kayonza, Kigarama, Mugesera, Muhazi, Rukara, Rutonde, Sake, Rukira et Nyarubuye. La Commune de Nyarubuye a été remplacée plus tard par la Commune Rusumo sous la 2^{ème} République. C'est après, sous la deuxième République qu'une partie du Nord du Buganza, le Secteur Kiziguro a été annexé à la Préfecture de Byumba, tandis que le Secteur Mwurire fut placé sous l'administration de la Préfecture de Kigali-Ngali. Avec cette nouvelle réforme administrative, la Préfecture de Kibungo fut la plus large après celle de Byumba, avec une superficie de 2.975 km²³⁹.

37 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : Chef du 2^{ème} Bureau de la 1^{ère} Section des Affaires politiques, Evolution de la mise en place des Institutions, Doc. no, le 1 juin 1961, p.3

38 Les Archives de la Préfecture de Kibungo. *Ministères de l'intérieur et de la Fonction Publique, Rapport Annuel 1974, 1975*, p.4.

39 Le témoin abbé Laurent Rutinduka de la Commune Murambi dans la Préfecture de Byumba, interviewé le 16 mars 2017.

La carte administrative de la Préfecture de Kibungo en 1994



Outre la division de base en Préfectures et en Communes, la Constitution en vigueur en 1973 avait ouvert la voie à des subdivisions en Sous-Préfectures en juin 1982. Les 11 Communes de cette Préfecture étaient composées de 120 Secteurs.

**Tableau 1. Nombre de Secteurs par Commune dans la
Préfecture de Kibungo⁴⁰**

No	Communes	Secteurs	Nombre de secteurs
1.	Rukara	Rukara, Gahini, Kawangire, Kiyenzi, Nyakabunyo, Nyawera, Rwimishinya, Ramanyoni	8
2.	Kayonza	Kayonza, Murabuturo, Gasogi, Shyogo, Nyamirama, Musumba, Rutare et Rwinkwavu	8
3	Rutonde	Rutonde, Rweru, Kaduha, Nkungu, Rwikubo, Kigabiro, Nyarusange, Nsinda et Sovu.	9
4	Rukira	Rurenge, Mubago, Murama, Rurama, Gitwe, Gituku, Rugarama, Gashiru, Ntaruka et Mushikiri.	10
5	Rusumo	Kirehe, Kigina, Gatore, Musuza, Kigarama, Nyamugali, Gisenyi, Nyabitare, Kankobwa et Nyarubuye.	10
6	Kigarama	Remera, Kabare I, Kabare II, Rurenge, Gasetza, Kaberangwe, Vumwe, Gashanda, Fukwe, Rubona et Kansana.	11
7	Muhazi	Kitazigurwa, Nyagatovu, Kabare, Murambi, Mukarange, Nyarugali, Ruhunda, Gati, Munyiginya, Gishali, Nkomangwa et Nyarubuye.	12
8	Kabarondo	Kabarondo, Cyinzovu, Rundu, Rubira, Rukira, Nkamaba, Muramira, Ruyonza, Rusera, Shyanda, Bisena et Murama.	12
9.	Birenga	Birenga, Kibungo, Kibaya, Ndamira, Gahulire, Sakara, Kibara, Kibimba, Bare, Matongo, Gahara et Gashongora.	12

40 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : Les monographies des Communes.

10	Sake	Rukumberi, Nsholi, Ntovi I, Ntovi II, Gituza, Rubago, Mabuga I, Mabuga II, Nshili I, Nshili II, Ruyema, Mbuye et Jarama.	13
11	Mugesera	Kukabuye, Shywa, Cyizihira, Kirambo, Ngara, Kibare, Matongo, Karemba, Kabilizi I, Kabilizi II, Nyange, Gatara, Zaza, Sangaza et Kagashi.	15
Total	11		120

La Préfecture de Kibungo comptait désormais parmi les 10 préfectures du Rwanda. Les 9 autres préfectures étaient alors : Kigali, Gitarama, Butare, Gikongoro, Cyangugu, Kibuye, Gisenyi, Ruhengeri et Byumba. Depuis 1963 jusqu'en 1992, il y avait 10 Préfectures, mais en 1992 Kigali fut scindée en deux Préfectures, Kigali-Ngali et Kigali-Ville, portant désormais le nombre des préfectures à 11.

Le Bourgmestre avait un pouvoir considérable, car il pouvait même incarcérer pour une durée maximum de 48 heures une personne causant du désordre sur la voie publique. Le Bourgmestre nomme, commande et révoque les policiers communaux, règle parfois des litiges fonciers, exécute les jugements rendus par les tribunaux et exerce un droit de regard sur toutes activités dans sa Commune. Bref, fin 1974, le Bourgmestre est doté de pouvoirs administratifs et de police.

Comme le Rwanda était alors divisé en dix préfectures⁴¹ et chacune d'entre elles était divisée en sous-préfectures,

41 Une onzième préfecture fut ajoutée en 1992, quand la Ville de Kigali fut établie en unité indépendante, Mutara fut formée dans le Nord-Est

celles-ci étaient à leur tour divisées en Communes, véritables pierres de fondation de l'édifice administratif⁴². Ainsi, les Bourgmestres régnaient sans partage sur leur Commune, s'érigeant parfois en potentats (tyrans) locaux, abusant des dispositions légales, loin du regard de l'autorité supérieure (le Préfet), à la tête d'une population à majorité analphabète. Il était une « *Autorité suprême à l'échelon local, le Bourgmestre était de toute évidence l'homme du Président sur les collines* »⁴³.

C'est pourquoi, de 1990 à 1994, certains Bourgmestres comme Tito Barahira, Jean Baptiste Gatete qui n'étaient plus en fonction, continuèrent à exercer une influence dans leurs anciennes Communes, même après avoir été démis de leurs fonctions. En prenant l'exemple de Jean Baptiste Gatete qui a été relevé de ses fonctions en 1993, il conserve « *une autorité de fait sur la police communale, la Gendarmerie et les milices dans les Préfectures de Byumba et de Kibungo* »⁴⁴. Il a aussi recruté, formé et armé des miliciens Interahamwe et, sous ses ordres, il a tué plusieurs milliers de Tutsi. Il a même ordonné aux autorités de se joindre à lui pour la chasse aux Tutsi⁴⁵.

Enfin, en janvier 2006, il y a eu une loi portant réforme des structures administratives du pays qui remplaça les 11

42 Human Rights Watch, *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*, Paris, Karthala, 1999, p.55

43 Human Rights Watch, *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*, Paris, Karthala, 1999, p.55

44 Rwamuhizi E, « TPIR/SEMANZA Laurent - LE MAIRE « Homme du président sur les collines », in : *HIRONDELLE NEWS AGENCY*. International Justice reporting, 10 juin 2003.

45 L'informateur Réverend Pasteur Antoine Rutayisire de la Ville de Kigali, interviewé le 09 mars 2017.

Communes de la Préfecture de Kibungo par quatre (4) districts : Rwamagana, Kayonza, Ngoma et Kirehe, ces derniers faisant désormais partie de la Province de l'Est, avec 14 Secteurs pour chacun de deux Districts Kayonza et Kirehe, et 12 Secteurs pour ceux de Rwamagana et de Ngoma. Cette réforme territoriale du 1^{er} janvier 2006 a aussi fusionné la Préfecture de Kibungo, une partie de la Préfecture de Byumba et une partie de la Préfecture de Kigali-Ngali (l'actuel district de Bugesera) pour en faire l'actuelle province de l'Est. Cette dernière est composée de 7 districts : Nyagatare, Gatsibo, Kayonza, Rwamagana, Kirehe, Ngoma et Bugesera. Ainsi, la province de l'Est est, depuis la réforme administrative du 1^{er} janvier 2006, l'une des 5 provinces du Rwanda.

Aujourd'hui, au Rwanda, les Communes, entités administratives dont les Bourgmestres étaient responsables, parfois tout puissants, n'existent plus. Elles ont été remplacées par les « Districts », dirigés par une sorte de gouvernement local dont le Bourgmestre coordonne les activités. De la sorte, en vertu de la nouvelle réforme administrative du 1^{er} janvier 2006, plusieurs anciennes régions et entités administratives ont changé d'appellations pour éviter que l'on continue, dans l'esprit des Rwandais, à les associer au Génocide commis contre les Tutsi. En vertu de cette réforme administrative, les principales décisions sont prises collectivement par un Conseil dont les membres sont élus par un Collège électoral. Ainsi, a-t-il été mis fin à « l'ère du Bourgmestre qui faisait la pluie et le beau temps » sous la première et la deuxième Républiques (1961-1994)⁴⁶.

⁴⁶ Rwamuhizi E, « TPIR/SEMANZA Laurent - LE MAIRE « Homme du président sur les collines », in : *Loc.cit*, 10 juin 2003.

IV. L'HISTOIRE DU PEUPLEMENT ET LA QUESTION ETHNIQUE DURANT LA PERIODE DE 1959 A 1973

Avant les massacres commis contre les Tutsi en 1959 dans la Préfecture de Kibungu, les Rwandais vivaient ensemble pacifiquement, loin de la haine et des massacres à caractère ethnique qui allaient surgir et perdurer dans le pays.

L'année 1959 a été marquée par la montée de l'ethnisme et les massacres commis contre les Tutsi. Après ces massacres, des Tutsi de certaines régions du pays ont été emmenés de force vers la région de Gisaka et forcés à s'installer à Rukumberi, Nyarubuye et dans d'autres parties de la Préfecture de Kibungu. D'autres Rwandais Hutu furent plus tard emmenés notamment de Ruhengeri et de Gisenyi pour être installés à la périphérie de la Préfecture de Kibungu afin de restituer un certain équilibre ethnique et surveiller les Tutsi de près.

Après avoir aboli la monarchie le 28 janvier 1961, les membres du PARMEHUTU qui composaient la majorité à l'Assemblée Nationale, contribuèrent à l'élection le 26 octobre 1961 de Grégoire Kayibanda comme Président de la République.

La première République se distingua par la persécution, l'exclusion et les massacres contre des Tutsi en différentes périodes, notamment en 1961 et 1963. Vers la fin du régime

Kayibanda en 1973, les Tutsi furent notamment expulsés des écoles, des services publics et certains d'entre eux furent assassinés.

4.1. La cohabitation des Rwandais et la montée de l'ethnisme durant l'année 1959

Avant l'année 1959, les Rwandais vivaient en relative harmonie entre les trois « ethnies » : Hutu, Tutsi et Twa. Ainsi, durant toute la période monarchique jusqu'au règne du roi Mutara III Rudahigwa (1931-1959), en passant notamment par les règnes des rois Kigeli IV Rwabugiri en (1853-1894), Mibambwe IV Rutarindwa (1894-1896) et Yuhi V Musinga (1896-1931), jamais il n'y a eu, au Rwanda, de massacres à caractère ethnique organisés par le pouvoir, et en particulier dans la région du Gisaka.

Bien sûr, il a toujours existé des conflits divers entre les Rwandais, qu'il s'agisse de conflits familiaux ou autres, mais jamais un roi ou un de ses subalternes n'a planifié l'extermination d'une partie de la population. Un témoin de la Commune Rusumo, qui fut un grand commerçant dans cette Commune avant le génocide l'a exprimé en ces termes :

« Je vivais dans la Commune Rusumo, Secteur Nyabitare, Préfecture de Kibungo. Dans notre région de Migongo, les Rwandais vivaient en harmonie, les mariages entre ethnies étaient fréquents. Les Rwandais étaient liées l'une à l'autre. Il n'y a pas eu de massacres à caractère ethnique avant 1959 »⁴⁷.

Vers la fin du 19^{ème} siècle, sous l'administration belge, des critères précis définissaient l'identité sociale des Rwandais. Les hommes et les femmes faisaient partie d'un clan, dit ubwoko, où on retrouvait indifféremment des Hutu, des Tutsi et des Twa dans les mêmes clans.

47 Le témoin Alfred Nkubili de la Commune Rusumo, interviewé le 07 mars 2017.

Durant cette période, au Rwanda, il existait une vingtaine de clans, certains d'entre eux regroupaient des dizaines de milliers d'individus. Ils héritaient leur affiliation clanique en ligne paternelle, de même que leur appartenance à un lignage, dit *umulyango*, était formée par les descendants d'un même ancêtre mâle. Les « *ethnies* » Hutu, Tutsi et Twa n'avaient pas, à cette époque, la signification qu'elles ont prise durant et après la colonisation.

Dès leur arrivée au Rwanda, les colons belges et les missionnaires choisirent de collaborer avec les Tutsi de la haute aristocratie pour réussir leur entreprise coloniale. Ce choix porté exclusivement sur les Tutsi de l'aristocratie fut à la base du « *problème Hutu-Tutsi* » vers les années 1952. Ils divisèrent ainsi les Rwandais en détruisant leur unité.

La fameuse réforme de Mortehan de 1926 fut à l'origine de l'exclusion des Hutu et des Tutsi modestes de l'administration et de l'enseignement. Par contre, les Tutsi de la haute aristocratie avaient le privilège d'accéder aux fonctions administratives et à l'enseignement, ce qui créa un sentiment d'inégalité ethnique.

Avant cette période, chaque rwandais pouvait accéder à des postes de responsabilité sans distinctions ethniques. En prenant l'exemple de l'organisation politique du royaume du Rwanda avant l'arrivée des colons, le Rwanda était divisé en districts, dits *ibiti*. A la tête de chaque district se trouvaient deux fonctionnaires indépendants l'un de l'autre : Le Chef de pâturage dit *umutware w'umukenke*, était généralement d'origine tutsi, tandis que celui du sol,

dit umutware w'ubutaka, était généralement d'origine Hutu. A côté de la structure administrative, il y avait la structure de l'armée à laquelle chaque Rwandais adulte appartenait⁴⁸. L'intervention du Roi dans les nominations des autorités coutumières permettait à tout rwandais de pouvoir accéder aux fonctions administratives. Les fonctions de chef n'étaient donc pas traditionnellement héréditaires. Ainsi, depuis la période précoloniale jusqu'à la réforme administrative de Mortehan introduite en 1926, les trois composantes de la société rwandaise participaient également au pouvoir et aux avantages y afférant.

La réforme Mortehan de 1926 détruisit les institutions traditionnelles au lieu de les maintenir. Ces institutions traditionnelles de triple hiérarchie (les trois chefs) furent abolies et furent remplacées par un chef unique : le chef de chefferie qui devait être exclusivement Tutsi. En conséquence, cette réforme créa le monopole tutsi de la haute aristocratie parce que tous les chefs et sous-chefs hutu et tutsi modestes furent destitués de leurs postes⁴⁹.

De cette manière, dès 1926 l'unité et l'harmonie de la société rwandaise ont pour de bon été ébranlés. La réforme Mortehan créa chez les Rwandais la conscience d'appartenance à telle ou telle ethnie, soulevant ainsi des sentiments d'infériorité et de supériorité au sein de la société rwandaise. Par conséquent, vers les années 1955, il y eut ce qu'on a appelé « *le problème Hutu-Tutsi* ». Selon un témoin de la Commune Kayonza, enseignant de l'Ecole Primaire de Kayonza, dans la région du Gisaka, il n'y avait

48 Kagame A, *op. cit.*, 1975, p.185.

49 Ibid, 1975, p.235

pas de problème ethnique entre les Rwandais, car ils vivaient ensemble et en paix sans aucune discrimination⁵⁰. Un témoin de la Commune Rutonde, ancien professeur au Petit Séminaire de Zaza, a abondé dans le même sens en ces termes :

« Avant 1959 les Rwandais vivaient en paix, tous ces problèmes ethniques ont été introduits dans la société rwandaise par le colonisateur et les missionnaires. En 1952 Grégoire Kayibanda avait remplacé Alexis Kagame à la direction de Kinyamateka, car ce dernier était allé à Rome. Vers 1955, le colonisateur et les missionnaires utilisèrent Kayibanda pour semer la zizanie dans la société rwandaise »⁵¹.

Sous l'administration coloniale de 1926 à 1959, le Rwanda fut bâti sur des inégalités à base ethnique. C'est ainsi que, entre 1956 et 1958, un groupe d'élites hutu qui avaient, pour la plupart, fait leurs études au Grand Séminaire de Nyakibanda s'opposa au groupe des élites tutsi qui pour la plupart avaient fréquenté le Groupe Scolaire d'Astrida.

Durant la même période, les mouvements indépendantistes, qui secouèrent la plupart des pays du Tiers-Monde, touchèrent aussi le Rwanda. Le Mwami Mutara III Rudahigwa commença à manifester des velléités de faire accéder le Rwanda à l'autonomie. Ainsi, en 1957 le Conseil Supérieur du Pays rédigea, le 22 février 1957, un document intitulé:

50 Le témoin Innocent Condo de la Commune Kayonza, interviewé le 14 mars 2017

51 Le témoin Jean Damascène Rwasamirera de la Commune Rutonde, interviewé le 22 mars 2017.

« *Une mise au point* », qui réclamait l'autonomie et l'indépendance immédiates. Ce désir d'autonomie manifesté par les Chefs coutumiers fut mal accueilli par l'administration coloniale et les missionnaires.

Les malaises socio-politiques se concrétisèrent avec la sortie de cette mise au point. Les colons et les missionnaires prirent position en faveur de l'élite hutu, et l'aiderent à rédiger et à publier le 24 mars 1957 un document intitulé : « *Note sur l'aspect du problème racial indigène au Rwanda* », connue sous le nom de « *Le manifeste des Bahutu* ». L'administration belge et les missionnaires contribuèrent à sensibiliser, à encadrer et à organiser l'élite Hutu contre une éventuelle réaction du Conseil Supérieur du pays. A ce propos, un témoin de la Commune Rutonde a relaté ce qui suit :

« Après la sortie du document « Une mise au point », Grégoire Kayibanda et ses collègues en 1957 rédigèrent le « manifeste des Bahutu », sous l'instigation des missionnaires. Bien plus, durant cette période, il y a eu la naissance des partis politiques dont l'APROSOMA de Joseph Habyarimana Gitera et le PARMEHUTU de Grégoire Kayibanda. Bien avant 1957 le Roi Rudahigwa avait supprimé l'Ubuhake en 1954 et permit au client, dit umugaragu, de partager les vaches avec son maître. En 1959, le Roi Rudahigwa fut assassiné par son médecin traitant au Burundi. Comme il n'avait pas de descendant qui puisse lui succéder sur le trône, les colons pensèrent qu'ils avaient l'occasion d'instaurer la République avec comme Président Grégoire Kayibanda. Cela n'a pas été

possible à cause de la protestation des rwandais qui voulaient à tout prix conserver la monarchie. Les colons intronisèrent ainsi Kigeli IV Ndahindurwa qui resta au pouvoir pendant peu de temps et se réfugia à l'étranger sous la menace des autorités belges »⁵².

Comme les colons et les missionnaires avaient déjà défini leur parti pris, un témoin de la Commune Rusumo raconte concernant ces derniers ce qui suit :

« Dans les années 1955-1959 il y avait de grandes tribulations ethniques. Les Rwandais commencèrent à se déchirer. Les missionnaires étaient à l'origine de ce sentiment d'appartenance ethnique. C'est ainsi qu'avant 1955 le prêtre Jules Quanone de la Paroisse de Kibungo disait à qui voulait l'entendre qu'il est Tutsi du clan des Abasinga. Mais à partir de 1957 il affirmait qu'il est Hutu alors qu'il était Belge. Dans les années 1957 - 1961, on l'entendait parfois dire que « Le jour viendra où une mère regrettera d'avoir mis au monde un enfant et préférera d'être stérile »⁵³.

Ce qui compliqua davantage les choses. Désormais, les Tutsi étaient présentés par les Hutu, comme des colonisateurs pires que les Européens⁵⁴.

Ainsi, les relations entre les Tutsi et les Hutu devinrent de plus en plus mauvaises en raison de la discorde semée par

52 Le témoin Jean Damascène Rwasamirera de la Commune Rutonde, interviewé le 22 mars 2017.

53 Le témoin Alfred Nkubili de la Commune Rusumo, interviewé le 07 mars 2017.

54 « Le Manifeste des Bahutu », in : *Thucydide*, le 25 juin 2005.

le colonisateur et les missionnaires dans le but d'affaiblir l'unité des Rwandais et de les maintenir sous leur joug. C'est ainsi que la politique divisionniste pratiquée tout au long de l'administration coloniale avait miné la société rwandaise et déboucha en 1959 aux violences et aux massacres contre des Tutsi dans tout le pays, à l'exception de territoire de Kibungo.

Ces massacres commis contre les Tutsi de novembre 1959 ont été précédés d'une longue période de fièvre politique. De ce fait, l'unité des Rwandais fut disloquée, de sorte que la plupart des Hutu participèrent aux violences et aux massacres contre des Tutsi, mais la région du Gisaka avait fait exception à cette violence inouïe qui avait atteint presque tout le pays.

Selon un témoin de la Commune Kayonza, les massacres contre des Tutsi en 1959 débutèrent un dimanche, le 1^{er} novembre 1959, à Gitarama, région à forte prédominance Hutu. Ce jour il y eut une fausse rumeur selon lesquelles le sous-chef Dominique Mbonyumutwa avait été tué par des jeunes Unaristes. Cette rumeur circula alors dans tout le pays, et cela a entraîné l'extermination et l'exil des Tutsi⁵⁵. Un témoin de la Commune Rukira, commerçant très connu dans cette Commune, relate ces événements en ces termes :

« Pendant les massacres contre des Tutsi en 1959, les Hutu de chez-nous se sont abstenus de tuer, car l'idéologie divisionniste n'avait pas suffisamment été

55 Le témoin Innocent Condo de la Commune Kayonza, interviewé le 14 mars 2017.

inculquée à la population. Néanmoins, il y avait, à Rurama, une grande influence du PARMEHUTU qui y était représenté par un de ses militants des plus zélés en la personne de Jean Habyarimana. Celui-ci et d'autres membres du PARMEHUTU incitèrent les Hutu à mettre le feu aux huttes des Tutsi »⁵⁶.

Un document rédigé par le Parti PARMEHUTU Gisaka⁵⁷ en 1961 affirme qu'en 1959 il n'y avait pas eu de massacres des Tutsi :

« Peuple du Gisaka, Bahutu, Batutsi et Batwa vous savez très bien ce qui s'est passé en 1959 ailleurs au Rwanda : massacres, incendies, abattage du bétail et autres violences, dont notre territoire n'a cependant pas souffert parce que vous étiez vous-mêmes convaincus que c'était mal (...) »⁵⁸.

Un témoin cité ci-haut, ajouta que les Hutu les attaquaient régulièrement dans leur quartier⁵⁹. Les gens de Kibungo avaient refusé d'adhérer au PARMEHUTU et à son idéologie criminelle puisqu'ils étaient majoritairement tutsi.

Toutefois, il y a des gens qui ont participé activement dans les violences contre les Tutsi dans cette Préfecture, comme

56 Le témoin Ananias Simugomwa de la Commune Rukira, interviewé le 13 mars 2017.

57 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : Document du Parti PARMEHUTU Gisaka, « Itangazo ku baturage ba Commune zose za Gisaka », no1, Zaza kuwa 31 mayi 1961.

58 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : Parti PARMEHUTU Gisaka, « Itangazo ku baturage ba commune zose za Gisaka », no1, Zaza kuwa 31 mayi 1961.

59 Le témoin Ananias Simugomwa de la Commune Rukira, interviewé le 13 mars 2017.

Chrysanthe Habimana de la Commune Mugesera et Jean Habyarimana de la Commune Rukira.

A propos de Chrysanthe Habimana, un informateur de la Commune Mugesera affirme qu'en 1959 Chrysanthe Habimana a participé au massacre contre des Tutsi dont il a brûlé les maisons de certains d'eux, poussé à l'exil d'autres et partagé leurs terres avec les autres tueurs. Lors des élections de Conseillers communaux et de Bourgmestres en 1960, il y a des Tutsi qui ont été malmenés et tués sous sa supervision⁶⁰. Une informatrice de cette commune abonde dans le même sens, en ces termes :

« Chrysanthe Habimana aurait effectivement commencé à pourchasser et tuer les Tutsi en 1959 et en 1963 lorsque les Tutsi furent massacrés et quand certains d'entre eux ont été contraints à trouver refuge hors du pays »⁶¹.

Un autre informateur de la Commune Mugesera affirme qu'en 1959 des Tutsi bannis de Gitarama pour être installés à Kibungo dans la Commune de Mugesera avaient reçu des terres à cultiver en 1960. Chrysanthe, en tant que Bourgmestre de l'époque, déclara alors qu'aucun Tutsi n'a le droit de recevoir plus de trois hectares de terres⁶².

C'est dans ce cadre que le Gouvernement de Kayibanda l'a récompensé en lui attribuant le poste de Bourgmestre de

60 Le témoin Jean Damascène Rwasamirera de la Commune Rutonde, interviewé le 22 mars 2017.

61 Le témoin Claire Kayitaramirwa de la Commune Mugesera, in : *Les Archives de l'Auditorat Militaire*, P.V. no 002/BE/KOL/96, 1996.

62 Le témoin Emile Rutaganira de la Commune Mugesera, interviewé le 13 mars 2019.

la Commune Mugesera, de 1960 jusqu'en 1973 alors qu'il n'avait fréquenté que l'école primaire pendant deux ans⁶³.

En fait, Chrysanthe Habimana a participé aux violences et aux massacres contre des Tutsi en 1959, 1961, 1963 et 1973, c'est pourquoi il a été surnommé Ruhinabatutsi⁶⁴. Il a été remplacé par Jean Bosco Jyamubandi qui avait été député, auquel succéda Christophe Havugimana, qui a son tour céda sa place à Léopold Gakware en 1990⁶⁵.

Une autre personne qui a été beaucoup impliquée aux actes de violences contre les Tutsi depuis 1959, c'est Jean Habyarimana de la Commune Rukira. Lui aussi a été récompensée par le régime Grégoire Kayibanda, en devenant le premier Bourgmestre de la Commune Rukira, alors qu'il n'avait même pas le diplôme d'études secondaires. Après, il est devenu sous-préfet, mais plus tard il fut remplacé par Rukomeza. Ce dernier pacifia son territoire de sorte qu'il était surnommé « *Mutangiro* », [le pourvoyeur de sommeil]⁶⁶. Quand ses supérieurs remarquèrent qu'il n'organisait pas de massacres contre des Tutsi, il fut viré de ce poste et remplacé par Bernard Burasokeye qui pourtant n'avait pas de diplôme d'études secondaires, mais qui était très hostile aux Tutsi⁶⁷.

63 Le témoin Jean Damascène Rwasamirera de la Commune Rutonde, interviewé le 22 mars 2017.

64 L'informateur Jean Damascène Rwasamirera de la Commune Rutonde, interviewé le 22 mars 2017.

65 L'informateur Jean Damascène Rwasamirera de la Commune Rutonde, interviewé le 22 mars 2017.

66 Il a été nommé ainsi par les Tutsi, car dès son arrivé au pouvoir il n'y avaient pas de tueries contre les Tutsi dans sa préfecture.

67 Le témoin Oreste Incimatata de la Commune Kabarondo, interviewé le 21 mars 2017.

Un témoin de la Commune Rutonde évoque la réticence des Hutu à massacrer les Tutsi dans la Préfecture de Kibungo en ces termes :

« Les habitants de Kibungo, les Hutu et les Tutsi se mariaient entre eux de sorte qu'il était difficile de les différencier. Le député Isidore Sebazungu qui fut Ministre de la Défense en 1961 et l'administrateur G. De Weerd alias Macumuyinda⁶⁸ avaient fait tout pour que les Hutu tuent les Tutsi mais en vain (...). Un jour ces autorités avaient comploté contre le Bourgmestre de Gahengeri qui s'appelait Bubanshi et ils le tuèrent. De là, ils propagèrent la fausse rumeur que les Inyenzi l'avaient tué, et que les Hutu doivent venger sa mort en tuant les Tutsi, mais les habitants de Kibungo refusèrent de le faire »⁶⁹.

Un témoin de la Commune Rukira rapporte la participation des autorités de Kibungo à la violence contre les Tutsi en

68 L'Administrateur G. De Weerd était surnommé Macumuyinda par les Unaristes. En effet, durant l'administration belge, l'UNAR était représentée à Kibungo notamment par Rubamba et Ananias Bizima tandis que le PARMEHUTU l'était par Isidore Sebazungu ; tout opposait les représentants de ces deux partis, car l'UNAR réclamait l'indépendance immédiate du Rwanda quand le PARMEHUTU n'envisageait pas celle-ci avant 40 ans. Les Belges étant du côté du PARMEHUTU, l'Administrateur belge G. De Weerd s'est rallié aux leaders de ce parti, parmi lesquels figurait Isidore Sebazungu, pour combattre l'UNAR. C'est pourquoi les Unaristes, dont Rubamba, s'interrogeaient : « *Qu'est-ce qu'il veut celui-là ? Pourquoi s'acharne-t-il contre nous alors qu'il n'est même pas Rwandais* ». C'est ainsi qu'ils ont surnommé l'Administrateur De Weerd « *Macumuyinda* », sobriquet qui désigne une personne qui ne s'intéresse exclusivement qu'à ses propres intérêts ».

69 Le témoin Jean Damascène Rwasamirera de Rutonde, interviewé le 22 mars 2017.

ces termes : « *En 1959 les autorités brûlèrent les huttes des Tutsi en utilisant un hélicoptère*⁷⁰. Un autre témoin raconte qu'en cette période de massacres contre des Tutsi à Kibungo, les Hutu ne tuaient pas les Tutsi, mais ils brûlaient leurs cases. Par ailleurs, les gens de Kibungo pouvaient voir les huttes des Tutsi de Byumba en fumées⁷¹.

Selon un autre informateur de la Commune Rukira, un ancien instituteur, il arrivait parfois que ceux qui commettaient ces actes de violences prévenaient les Tutsi qu'ils allaient brûler leurs huttes :

« Un voisin qui s'appelait Samuel Hamisi était venu chez nous, je lui ai donné de la bière de banane. En pleine conversation, il a dit à mon père que l'administrateur G. De Weerd alias Macumuyinda avait convoqué une réunion des Hutu seulement, et leur avait demandé si « le Chef de Kibungo (ou de Chefferie) avait tué ; ils lui avaient répondu qu'il avait fui le pays ». Il leur répliqua : « les Hutu, vous n'êtes pas intelligents, nous vous avons donné l'occasion de tuer les Tutsi, mais vous ne le faites pas. Vous devez savoir que les Tutsi reviendront pour récupérer leur royaume »⁷².

Le même témoin a insisté sur l'opposition des habitants de Kibungo aux massacres contre des Tutsi en ces termes :

70 Le témoin Anannias Simugomwa de la Commune Rukira, interviewé le 13 mars 2017.

71 Le témoin Yavin Karangwa de la Commune Rukira, interviewé le 23 mars 2017.

72 Le témoin Jean Damascène Rwasamirera de Rutonde, interviewé le 22 mars 2017.

« En 1959, les Hutu de Kibungu ne tuaient pas les Tutsi, mais ils pillaient leurs biens, par contre l'administrateur G. De Weerd les incitait à les tuer »⁷³.

Enfin, vers le 10 novembre 1959, presque tous les territoires du Rwanda ont été atteints par les violences et les massacres, exceptés les territoires de Kibungu et d'Astrida, car ils étaient dominés par les Tutsi. En plus, la plupart des habitants de Gisaka étaient membres de l'UNAR ou du PPG (Parti Politique du Gisaka) créé en 1959. Les partisans du PARMEHUTU étaient moins nombreux dans cette région, de sorte que pendant les massacres contre des Tutsi en 1959, ces habitants avaient catégoriquement refusé de tremper leurs mains dans le sang des Tutsi innocents⁷⁴. Selon E. Nkunuzumwami,

« Les conséquences politiques des massacres furent différentes de territoire à territoire : Gitarama, Gisenyi, et surtout Ruhengeri, (...), tandis que le territoire de Kibungu (...) fut pratiquement épargné »⁷⁵.

A ce propos, dans un document du Ministre de l'Intérieur, Jean Baptiste Rwasibo, intitulé : « *Pour une durable pacification du pays* », on peut lire ce qui suit concernant les massacres contre les Tutsi en 1959 :

73 Le témoin Juvénal Ntjijyina de la Commune Rukira, interviewé le 23 mars 2017.

74 Le témoin Jean Damascène Rwasamirera de la Commune Rutonde, interviewé le 22 mars 2017.

75 Nkunuzumwami F., *La tragédie wandaise - Historique et Perspectives*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1996, p.3.

« (...). Seul sur les dix territoires du Rwanda, celui de Kibungo est resté à l'abri des émeutes »⁷⁶.

Après les massacres et autres violences commises contre les Tutsi en 1959, un certain nombre des rescapés se sont exilés à l'étranger et d'autres ont été déportés dans des régions inhabitées loin de leur lieu d'origine. Les autorités belges profitèrent de l'occasion pour transférer le pouvoir aux Hutu à l'exclusion totale des Tutsi avec la mise en place du Conseil Spécial Provisoire (CSP) qui avait remplacé le Conseil Supérieur du Pays (CSP).

4.2. La relégation des Tutsi dans les régions de la Préfecture de Kibungo

Après les violences diverses et les massacres commis contre les Tutsi en 1959, des Tutsi des régions de Bufundu, Bunyambiriri et Gitarama ont été emmenés par force vers Rukumberi, Nyarubuye et autres régions de Kibungo, ainsi que dans le Bugesera. Ceux qui étaient relégués vers le Territoire de Kibungo venaient notamment de Byimana, Mugina, Marangara, Nyanza, Tambwe, Nyakizu, Maraba, Nyaruguru, Bufundu, Bunyambiriri et du Nduga. Sur place, ils étaient mal accueillis dans des camps construits à la hâte et mal équipés⁷⁷.

Selon un témoin de la Commune Sake, des Hutu de Ruhengeri et de Gisenyi furent emmenés vers les années 1970 à Kibungo. Ces derniers ont été installés, non seulement à Rukumberi

76 Bizimana Jean Damascène, *L'itinéraire du génocide commis contre les Tutsi*, Kigali, Imprimerie Muhima, mars 2014, p.26.

77 Le témoin Georges Mupenzi de la Commune Sake, interviewé le 08 mars 2017.

et à Nyarubuye, mais également dans d'autres régions de Kibungo, à savoir Kiziguro et Mwurire⁷⁸ pour réduire le « *surnombre* » des Tutsi dans cette région.

Les Tutsi étaient conduits vers des régions inhospitalières dans le but de les exterminer par la maladie du sommeil transmise par la mouche Tsé-tsé, le paludisme et par les animaux sauvages. Une partie de Bugesera et de Gisaka était inhabitées, mais regorgeaient d'animaux sauvages dangereux pour l'homme. Leur déplacement forcé visait également un autre objectif : installer les Hutu et les Tutsi dans des régions différentes. Car en 1960, Grégoire Kayibanda avait écrit à l'ONU, en lui demandant de diviser le Rwanda en deux zones, celle peuplée par les Tutsi et l'autre par les Hutu dans le cadre de ce qu'il appela « *Un Etat uni dans une fédération* ». Comme sa requête de diviser le Rwanda pour faire peupler les Rwandais différemment selon les ethnies n'a pas été acceptée, cette idée a été mise en application sous une autre forme lorsque les Tutsi ont été déportés et installés de force dans ces régions inhospitalière pour l'homme. Dans tout le pays, les régions où les Tutsi ont été déportés et installés de force, étaient le Bugesera, l'Umutara et Kibungo⁷⁹.

Durant cette année, les colons belges en collaboration avec les autorités rwandaises décidèrent d'isoler la population tutsi de la société rwandaise en les installant dans cette région du Gisaka. En outre, dans cette région il y avait la mouche Tsé-tsé qui décimait la population qui y vivait ainsi que son bétail. A l'époque Rukumberi était couverte d'une

78 Le témoin Georges Mupenzi de la Commune Sake, interviewé le 08 mars 2017.

79 Bizimana Jean Damsène, *L'itinéraire du génocide*, commis contre les Tutsi, Kigali, imprimerie Muhima, mars 2014.

forêt naturelle impénétrable. Cette région était connue pour élevage bovin, d'où le nom générique de Bwilili, d'après les premiers poèmes dynastiques de l'Ancien Rwanda qui a vanté la zone comme favorable à l'élevage bovin⁸⁰.

Au mois de novembre 1960, des milliers de Tutsi chassés de leurs biens et séparés de leurs familles arrivèrent à Rukumberi embarqués dans des camions militaires. Le Rwanda a alors accueilli ses premiers déplacés internes. Ces derniers abandonnaient tous leurs biens derrière eux, en laissant leurs enfants et leurs femmes, qui étaient devenus comme des orphelins et des veuves⁸¹. Un témoin de la Commune Sake rapporte ceci, concernant leur déportation vers Rukumberi :

« En 1960, nous habitons à Kayenzi, à Gitarama, et de là nous avons été déplacés par force de Gitarama à Rukumberi. Tout d'abord, ils avaient brûlé nos affaires : maisons et champs, et ma famille s'étant réfugiée à la Paroisse de Kamonyi. Les réfugiés de la paroisse étaient embarqués sur des camions mobilisés par le HCR. Les premiers réfugiés de la paroisse se sont dirigés vers l'Uganda. Les autorités ont alors découvert que ces derniers y étaient bien accueillis. De ce fait, un certain Claver Ndahayo imposa que la prochaine déportation serait orientée vers Rukumberi et Nyarubuye. C'est de cette façon que nous avons été emmenés à Kibungo. Comme la région de Rukumberi était couverte de forêt, nous

80 Le témoin Pierre Damien Niyonshuti de la Commune Sake, interviewé le 08 mars 2017.

81 Le témoin Georges Mupenzi de la Commune Sake, interviewé le 08 mars 2017.

avons défriché la forêt et construit des écoles, des Hôpitaux et préparé les terres à cultiver. A Rukumberi, il y avait d'autres Tutsi de Butare, mais surtout de Bufundu également emmenés par force »⁸².

A Kabarondo, un informateur de la Commune Kabarondo parle lui aussi de la relégation des Tutsi à Kibungo en ces termes :

« La plupart des Tutsi de Bufundu ont été emmenés par force vers Kibungo à Rukumberi, et ils étaient autour de 2.300. Par exemple, l'abbé Nicodème Nayigiziki qui était Directeur d'Ecole à Butare, et sa famille, ont été emmenés par force de Bufundu et se sont installés au camp de Rukumberi. Ce camp existait encore en 1963. En effet, lorsque nous avons fui les massacres de 1963, nous sommes passés à côté de ce camp. Il est à noter que ce sont les Belges qui préparaient cette relégation en utilisant souvent les camions du HCR »⁸³.

Cette partie de la région du Gisaka se situait au Sud-est du Rwanda dans l'actuelle Province de l'Est, District de Ngoma. C'était un véritable camp de la mort oublié de l'histoire, où les Tutsi qui y étaient déportés décédèrent comme des mouches⁸⁴.

Après la relégation de Tutsi dans des régions inhabitées, il y a eu, vers les années 1970, une autre vague de Rwandais qui furent emmenés dans ces régions de Kibungo. C'était une autre nouvelle politique du gouvernement de déplacer des

82 Le témoin Georges Mupenzi de la Commune Sake, interviewé le 08 mars 2017.

83 Le témoin Oreste Incimatata de la Commune Kabarondo, interviewé le 21 mars 2017.

84 Le témoin Georges Mupenzi de la Commune Sake, interviewé le 08 mars 2017.

Hutu de Ruhengeri et Gisenyi pour les installer à Kibungo et à Bugesera, où ils reçurent des terres fertiles à cultiver⁸⁵.

En fait, les services de renseignement du Rwanda, selon le témoignage de Georges Mupenzi, avaient décidé de contrôler le mode de vie et chaque mouvement des Tutsi.

Le gouvernement interdisait à ces derniers de rendre visite à leurs familles qui s'étaient réfugiées en Tanzanie, au Burundi et en Uganda⁸⁶.

Les Hutu étaient installés aux alentours du Lac Nasho et dans d'autres localités. Bien plus, un grand nombre de ces derniers a également été installé dans la Sous-Préfecture de Kirehe. Ces Hutu emmenés de Ruhengeri et de Gisenyi ont été installés à Kibungo pour contrôler les mouvements des Tutsi de Kibungo, notamment lorsqu'ils allaient de temps à temps en Tanzanie ou en Uganda⁸⁷.

Selon un témoin de la Commune Rutonde, à Mwurire, le gouvernement avait installé les Hutu de Gisenyi et de Ruhengeri dans le but de réduire le plus grand nombre de Tutsi qui y habitaient et de les encercler pour que si jamais il y avait d'autres massacres contre des Tutsi, personne ne s'échappe⁸⁸. Selon un témoin de la Commune Rusumo :

«Après la prise du pouvoir par Juvénal Habyarimana, François Sekamonyo fut nommé Bourgmestre de Birenga, et c'est à cette époque que les autorités

85 Le témoin Georges Mupenzi de la Commune Sake, interviewé le 08 mars 2017.

86 Le témoin Georges Mupenzi de la Commune Sake, interviewé le 08 mars 2017.

87 Le témoin Alfred Nkubili de la Commune Rusumo, interviewé le 07 mars 2017.

88 Le témoin Jean Damascène Rwasamirera de la Commune Rutonde, interviewé le 22 mars 2017.

alors en fonction prirent les terres des Tutsi et les distribuèrent aux gens du Nord qu'ils avaient emmenés habiter à Kibungo »⁸⁹.

Cette politique d'emmener à Kibungo des Hutu d'autres régions a été pensée par Alexis Kanyarengwe. Selon un témoin de la Commune Rusumo, « *A cette période, Alexis Kanyarengwe en personne était venu dans le Gisaka et partagea les terres des Tutsi et les donna aux Hutu* »⁹⁰.

De ce fait, ces déplacés du Nord changèrent les toponymes du territoire du Gisaka en leur substituant des appellations de leurs régions d'origine, ceux de Ruhengeri comme Nyamugari, Rusozi, etc. D'autres étaient installés sur l'île du Lac Nasho appelé « *La Rwandaise* », et c'est là où, plus tard, le Président Juvénal Habyarimana venait souvent se reposer⁹¹.

Ces ressortissants de Ruhengeri et de Gisenyi installés à Kibungo étaient privilégiés par rapport aux Tutsi qui y habitaient. Selon un témoin de la Commune Sake :

« Les Tutsi étaient exclus de la société rwandaise alors qu'ils étaient au Rwanda. Dans cette région, à part une seule Ecole Primaire, il n'y avait pas d'autres écoles ni de Centres de Santé. Comme les Hutu et les Tutsi habitaient dans des endroits différents, les Tutsi étaient privés d'eau potable et d'électricité. Ils puisaient l'eau dans le lac Mugesera, par contre les Hutu avaient l'électricité, l'eau, des écoles et des centres de santé.

89 Le témoin Alfred Nkubili de la Commune Rusumo, interviewé le 07 mars 2017.

90 Le témoin Alfred Nkubili de la Commune Rusumo, interviewé le 07 mars 2017.

91 Le témoin Ferdinand Rwakayigamba de la Commune Rusumo, interviewé le 24 mars 2017.

Ainsi, les Tutsi étaient considérés comme des réfugiés dans leur propre pays. Le fait que les Hutu et les Tutsi habitaient séparément facilitait aux autorités de les trouver facilement en cas de troubles »⁹².

La relégation des Tutsi, qu'on a suffisamment développée, d'une région à une autre en laissant tous leurs biens derrière eux, à savoir les terres et parfois séparés de leurs familles dans une autre région inhospitalière pour qu'ils soient y exterminé, cela s'apparente à « *Un crime de génocide* ».

En effet, la Convention Internationale pour la Prévention et la Répression du Crime de génocide, stipule dans son article 2, c) que le génocide s'entend notamment de l'acte suivant : la « *soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devait entraîner sa destruction physique totale ou partielle* ».

Cette politique de la haine a notamment été instaurée par le PARMEHUTU. Ainsi, un document du 17 novembre 1959 signé par Jean Baptiste Rwasibo, Ministre de l'Intérieur, parle de « *Détutsisation* ». Dans ce document Jean Baptiste Rwasibo a exprimé ce qu'il voulait dire par « *Détutsisation* » en ces mots :

« Pour que le Rwanda ait une paix durable, il faut préparer la déportation des Tutsi pour les installer dans les régions où il y aura des réfugiés tutsi sans que ce soit officiel »⁹³.

92 Le témoin Alfred Nkubili de la Commune Rusumo, interviewé le 07 mars 2017.

93 Bizimana J.D, *L'itinéraire du génocide commis contre les Tutsi*, Kigali, Imprimerie Muhima, mars 2014, p.24

C'est ainsi que dans les dix territoires du Rwanda, les autorités du Rwanda ont relégué des Tutsi à Kibungo et à Bugesera. Ce bannissement des Tutsi a été mis en application suite à des directives données par des leaders du PARMEHUTU, tel ce document rédigé par Jean Baptiste Rwasibo⁹⁴.

4.3. La situation politique, la discrimination et la persécution des Tutsi : 1961-1973

A l'accession du Rwanda à l'indépendance, le 1er juillet 1962, Grégoire Kayibanda devint le premier Président de la République. Il était en même temps Président du parti PARMEHUTU qui dirigea le pays après les élections de 1961. Le parti PARMEHUTU fut le moteur de la gouvernance du pays, laquelle gouvernance était fondée sur l'idéologie de la haine, de la discrimination ethnique contre les Tutsi.

En 1961, il y eut des élections remportées par le parti PARMEHUTU. Selon un témoin de la Commune Rutonde alors assistant médical :

« L'idéologie de la haine a été intensifiée au sein de la population rwandaise après le coup d'Etat de Gitarama le 28 janvier 1961, le référendum du 25 septembre 1961, et l'instauration de la République en cette même année. Lors des élections du 25 septembre 1961 je suis allé voter. Mais ce jour-là, ceux qui n'avaient pas voté le PARMEHUTU étaient sérieusement battus »⁹⁵.

94 Bizimana J D, *op. cit.*, mars 2014, p.24

95 Le témoin Mathias Mbayiha de la Commune Rutonde, interviewé le 15 mars 2017.

Il en était de même dans les autres Communes de la Préfecture de Kibungo comme Rukira. Ils étaient battus et on leur disait qu'ils avaient mal voté. Parmi ceux qui furent malmenés figurent Muhoza, François Rwanyakaruba et d'autres⁹⁶.

Après ces élections, la plupart des Rwandais étaient ceux qui crurent que les Hutu avaient accaparé le pouvoir parce qu'ils avaient longtemps subi l'injustice durant le régime monarchique. Par contre, les Tutsi ont fui le pays à cause des persécutions et des massacres dont ils étaient victimes. Ceux qui restaient au pays étaient discriminés dans tous les domaines, tandis que d'autres étaient déportés dans des régions inhospitalières du pays pour y mourir, comme la région du Gisaka et le Bugesera.

Exclus du reste de la société rwandaise, les Tutsi étaient considérés comme des étrangers nostalgiques du régime « féodal ». C'était la vision globale de la politique du PARMEHUTU de Grégoire Kayibanda qui était considéré comme une idole. Dans certaines chansons on pouvait entendre dire que « *Grégoire Kayibanda avait supprimé l'Ubugesera* », alors que c'est le Roi Mutara III Rudahigwa qui l'avait fait en 1954⁹⁷. Dans un document de l'Assemblée Nationale du Rwanda du 03 mars 1963, son Président affirmait que :

« Jusqu'à 1959, le Rwanda était soumis à un régime féodal comparable à la féodalité médiévale européenne. La doctrine politico-sociale à la base de

96 Le témoin Jean de Dieu Bushayija de la Commune Rukira, interviewé le 23 mars 2017.

97 L'informateur Gamaliel Mbonimana de District de Nyarugenge.

ce régime accordait le monopole absolu du commandement et du bien-être social à la caste privilégiée des seigneurs tutsi et le monopole de la servitude et de la misère au Tiers-Etats Hutu, « taillable et corvéable à merci »⁹⁸

Le Président Grégoire Kayibanda et son parti dirigèrent le pays sur fond de haine contre les Tutsi tout au long de son régime. Cette haine contre les Tutsi se manifestait souvent dans ses discours prononcés lors des fêtes nationales ou lorsqu'il prenait la parole devant les autorités supérieures du pays. Selon un témoin de la Commune Rutonde :

« Après l'indépendance, les autorités rwandaises ont poursuivi la politique coloniale belge de diviser les Rwandais. Car Grégoire Kayibanda disait souvent que « le Rwanda est habité par deux ethnies », alors que le Rwanda est une seule Nation qui a une même langue et une même culture. Il se plaisait aussi à dire que « les Tutsi ont colonisé le Rwanda », c'est-à-dire qu'ils étaient considérés comme des étrangers. Les Belges avaient préparé depuis longtemps un plan pour installer les Hutu et les Tutsi dans des endroits différents, et ça devait commencer entre 1952 et 1962 »⁹⁹.

Dans ses discours, le Président Grégoire Kayibanda voulait affirmer qu'il militait pour les intérêts du peuple majoritaire, dit « *Rubanda nyamwinshi* », car pour lui les Tutsi n'étaient pas des Rwandais. A part ses discours incendiaires qui

98 Les Archives de la Préfecture de Kibungo, Document de l'Assemblée Nationale du Rwanda, *Appel pathétique lancé par son excellence Monsieur Anastase Makuza, Président de l'Assemblée Nationale du Rwanda*, Paris, le 03 mars 1964, p.2

99 Le témoin Jean Damascène Rwasamirera de la Commune Rutonde, interviewé le 22 mars 2017.

terrorisaient chaque fois les Tutsi de l'intérieur du pays, il y eut également des chansons qui étaient remplies de haine et qui insistaient sur le fait que les Tutsi seraient des étrangers qui auraient envahi le Rwanda. Ces discours et ces chansons haineux poussèrent les Hutu à mépriser davantage les Tutsi. Prenons l'exemple de cet extrait :

« Le Rwanda en réalité renferme deux pays. Ceux qui habitent ces pays n'ont rien en commun. Ils n'ont pas la même culture, ils semblent provenir de continents différents ! Ce pays et tout ce qu'il contient appartiennent aux Hutu parce qu'ils sont les véritables Rwandais »¹⁰⁰.

Pendant les massacres contre des Tutsi en 1963, certains ont été emprisonnés d'autres se sont réfugiés dans les pays

limitrophes. Ainsi, le Gouvernement de Kayibanda décréta la loi no 24.20/A.09/, du décret présidentiel no25/01 du 26 février 1966, par laquelle les terres et les biens des Tusti étaient confusqués. Mais la politique d'expropriation des biens des réfugiés tutsi ont été proposée en 1963 lors d'une réunion de tous les Préfets à Kigali. C'est lors de cette cette réunion qu'ils ont décidé que des Tutsi qui se sont exilés et ceux qui étaient emprisonnés et relâchés ne récupéreraient plus leur emploi¹⁰¹.

Vers 1964, Grégoire Kayibanda mettra en application ce qui a été convenu dans la réunion de 1963 à Kigali concernant les biens des réfugiés Tutsi. Prenons l'exemple d'une lettre

100 Kayibanda G., *Le discours du Président Kayibanda G.*, le 27 novembre 1959.

101 Ministeri y'Ubutegetsu bw'igihugu, inyadiko-mvugo y'inama ya cadres yabereye i Kigali, tariki ya 22 Mutarama 1964.

du Préfet Claudien Gatwabuyenge de la Préfecture de Kibungo qu'il avait adressée à tous les Bourgmestres de Commune, et qui prouve que les biens des réfugiés Tutsi étaient devenus la propriété de l'Etat. On peut y lire ceci :

« Monsieur les Bourgmestres, dès réception de la présente, veuillez procéder à la vente du gros bétail des réfugiés, et m'envoyer la liste mentionnant le prix de chaque tête de bétail et le total général »¹⁰².

Un témoin de la Commune Kabarondo raconte que lors des recensements des Hutu et des Tutsi sur des fiches signalétiques, beaucoup des Tutsi demandèrent d'être inscrits comme Hutu ; mais le témoin avait refusé de changer d'ethnie.

A l'école où elle était enseignante, elle n'était pas bien vue, car un jour le Bourgmestre de Kigarama lui avait rappelé qu'elle avait refusé d'être Hutu¹⁰³. Selon le même témoin :

« Le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita était souvent au bureau communal en train de vérifier les fiches pour séparer les Hutu et les Tutsi inscrits sur ce fichier. A cette époque le Bourgmestre de Kabarondo s'appelait Silidio Gashirabake. Il y avait des Tutsi qui avaient changé d'ethnie pour qu'ils soient inscrits parmi les Hutu. En fait, les Tutsi changeaient d'ethnie pour pouvoir bénéficier de certains privilèges comme les bourses d'étude et d'autres avantages, ou

102 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : Préfet Claudien Gatwabuyenge, « Vente gros bétail des réfugiés », Lettre no 817/ORG.COM.1/03, Kibungo, le 3 juillet 1964

103 Le témoin Véronique Mukakibogo de la Commune Kabarondo, interviewée le 27 mars 2017.

*finalement pour être protégés en cas des massacres
recurrents contre les Tutsi »¹⁰⁴.*

Selon un témoin de la Commune Rukira a raconté comment sous l'administration du Bourgmestre Ndagijimana de Birenga, on lui avait refusé de faire ses études parce qu'il était Tutsi. Par après, il a pu faire ses études grâce au Frère Bruno Rangira qui l'avait accompagné à école et l'a fait inscrire¹⁰⁵. Un témoin de la Commune Kabarondo a abondé dans le même sens, en ces termes :

« Les Tutsi ne pouvaient pas aller à l'école, car depuis le régime Grégoire Kayibanda, et ensuite sous le régime Juvénal Habyarimana, il y avait des fiches signalétiques où étaient mentionnées l'ethnie des élèves. Ces fiches aidaient les autorités à empêcher les Tutsi de continuer leurs études. Après 1973 ce fut pire, car cette discrimination a été institutionnalisé par l'Etat »¹⁰⁶.

Un témoin de la Préfecture de Kibungo a expliqué à quel point le régime Kayibanda discriminait les Tutsi, dans tous domaines, dans les écoles et dans le service public, en donnant un exemple qui le concerne :

« En 1972, je faisais partie des premières bacheliers rwandaises dont le diplôme, très valorisé, donnait accès à l'Université Nationale, ou à un poste d'assistante de

104 Le témoin Véronique Mukakibogo de la Commune Kabarondo, interviewée le 27 mars 2017.

105 Le témoin Ananias Simugomwa de la Commune Rukira, interviewé le 13 mars 2017.

106 Le témoin abbé Oreste Incimatata de la Commune Kabarondo, interviewé 21 mars 2017.

ministre. Il me fut pourtant impossible d'entrer à l'Université, alors que des bourses d'études en Europe étaient octroyées aux filles qui avaient raté l'épreuve, ou d'intégrer un poste vacant dans un ministère¹⁰⁷.

La même victime, continue à décrire la discrimination dans l'administration, en ces termes :

« A cette époque, après un test d'embauche, les candidats devaient fournir une attestation d'identité complète qui indiquait spécifiquement leur ethnité. Un coup d'œil à mon document a suffi au recruteur du ministère des PTT (Postes, Télégraphes et Téléphones) pour m'informer du rejet de ma candidature, parce que j'étais Tutsi »¹⁰⁸.

Cela est attesté par une lettre du Préfet Claudien Gatwabuyege du 03 septembre 1964 qu'il a adressé à tous les Bourgmestres sur l'engagement des personnels communaux. Il a exigé que ces derniers soient tous Hutu, et que des Tutsi soient remplacés par des Hutu. Dans cette lettre il est écrit :

« J'ai l'honneur de vous faire savoir que pour engagement du personnel communal, vous devez savoir que le Comptable et le Secrétaire Communal tutsi n'ayant pas deux ans post-primaires travailleront provisoirement à la Commune. C'est-à-dire qu'ils seront remplacés par les enfants vraiment hutu (...). Il me revient de vous faire

107 Zita Narame, *Témoignages d'un survivant de 1959*, le 25 août 1994.

108 Zita Narame, *Témoignages d'un survivant de 1959*, le 25 août 1994.

remarquer qu'il faut faire attention au point de vue race (ethnie), ne vous contentez pas d'inscrire leurs dires, mais il faut voir s'il dit vrai, il y a ceux qui se nomment Hutu alors qu'en réalité il est Tutsi. Je n'aime pas ce mensonge, s'il est Tutsi il doit rester Tutsi, exactement que Hutu »¹⁰⁹.

Enfin, durant son régime, le PARMEHUTU avait renforcé l'homogénéité de son équipe et rejetait l'opposition. Après les élections législatives de 1965, le PARMEHUTU resta seul sur la scène politique, car le monopartisme ethnique venait d'être consommé. En conséquence, les Tutsi furent complètement exclus du pouvoir politique et de tous les domaines de la vie nationale. C'est pourquoi certains d'entre eux ont fui le pays à cause des massacres et des injustices dont ils étaient régulièrement victimes au cours de ce régime.

4.4. La chronologie des massacres commis contre les Tutsi

Tout au long de son régime, le Président Grégoire Kayibanda se distingua par la politique d'exclusion, de persécution et de massacres contre des Tutsi. Ces derniers étaient régulièrement victimes de massacres, souvent sous prétexte que le pays venait d'être attaqué par des exilés Tutsi, dits *Inyenzi*. Ces massacres se déroulèrent entre 1961 et 1973 au Rwanda en général et à Kibungu en particulier. Cependant, en 1959 les Hutu s'abstinrent de tuer les Tutsi dans la Préfecture de Kibungu, mais ils ont participé activement aux massacres de 1961, 1963 et 1973. Ils étaient encouragés par les autorités locales et nationales.

109 Les Archives de la Préfecture de Kibungu, Lettre du Préfet de Kibungu, Engagement Personnel, no1293/INTERCOM.I/03, Kibungu, le 03 septembre 1964.

Les attaques des Inyenzi de 1961-1966 poussèrent le pouvoir politique du « PARMEHUTU » à éliminer et à emprisonner les Tutsi influents, après les avoir sélectionnés, en les assimilant aux « *Inyenzi* ». Ainsi, en décembre 1963, des Tutsi ont été massacrés, 20% des hommes adultes furent massacrés près de la chute de Rusumo. Plus de 90% passèrent 6 mois en prison sans l'espoir de rentrer un jour chez eux comme ce fut le cas du père de Virginie Mukangarambe. En 1973 l'histoire recommença avec les massacres et les emprisonnements arbitraires des Tutsi¹¹⁰.

4.4.1. Les massacres commis contre les Tutsi en 1961

Le 25 septembre 1961, le Rwanda se préparait aux élections de référendum. De ce fait le PARMEHUTU créait souvent, avant ces élections qui ont eu lieu du 23 au 28 août 1961, des violences contre les Tutsi dans des régions à forte prépondérance tutsi, comme Kibungo et Astrida¹¹¹. Durant cette période, la tension régnait en Territoire de Kibungo depuis plusieurs semaines et qui avait occasionné des violences contre les Tutsi. Cela s'est brusquement aggravée à partir du 25 août 1961. Dans une lettre écrite par le Comité National de l'UNAR au Résident du Ruanda, on y lit ce qui suit :

« Après les territoires de Kibuye, Kigali, Nyanza, Gitarama et Astrida, le Territoire de Kibungo est à la veille des classiques incidents qui, depuis bientôt 2 ans,

110 Le témoin Virginie Mukangarambe de la Commune Mugesera, interviewée le 21 mars 2017.

111 Les Archives de la Préfecture de Kibungo, Lettre écrite par le Comité National de l'UNAR au Résident du Ruanda, « Note sur les Incidents du territoire de Kibungo », Kigali août 1961, no 3.080/B.R.

ensanglantent le Rwanda. Le Territoire de Kibungo va sous peu s'inscrire 6^{ème} territoire à souffrir du terrorisme, de l'intimidation, des troubles et de tueries »¹¹².

Dans la même Lettre, on peut y lire que depuis l'arrivée de la Commission des Nations Unies sur le sol du Ruanda, venue pour superviser ces élections nationales qui devaient se dérouler dans le calme et la paix, les Tutsi furent les victimes d'actes de violence, de destructions et de pillages de leurs biens et d'atrocités de toutes sortes¹¹³.

Dans une lettre adressée à l'Administrateur G. De Weerd alias Macumuyinda, les Tutsi de la Commune Nyarubuye avait dénoncé leur persécution dans la Commune de Nyarubuye par le Bourgmestre et ses Conseillers en ces termes :

« Voici ce que nous, habitants de la Commune Nyarubuye, soumettons à votre connaissance pour que vous y apportiez un remède. Dans une réunion tenue dans la Commune Nyarubuye le 20 mai 1961 notre Bourgmestre Mpabanzi parlant publiquement à la population ceci : Dans d'autres Communes tout est parfait et en ordre parce que des indésirables y ont été expulsés, quand d'autres ont vu leurs maisons incendiées (...). D'avance nous informons du sort qui est le nôtre ; le Bourgmestre Mpabanzi a dit qu'il va chasser plusieurs d'entre nous de la Commune « qu'il errent, dit-il, comme tant d'autres

112 Les Archives de la Préfecture de Kibungo, Lettre écrite par le Comité National de l'UNAR au Résident du Ruanda, "Note sur les Incidents du territoire de Kibungo", Kigali août 1961, no 3.080/B.R.

113 Les Archives de la Préfecture de Kibungo, Lettre écrite par le Comité National de l'UNAR au Résident du Ruanda, "Note sur les Incidents du territoire de Kibungo", Kigali août 1961, no 3.080/B.R.

de Ruhengeri » et d'ailleurs pour y arriver le plus sûrement il en a lui-même battu plusieurs ou fait battre par ses policiers sans raison, il emprisonne d'autres dans un hangar rempli de D.D.T ou de Kimputu et il prive d'autres de leurs biens sans aucun jugement du tribunal. Ces biens pris arbitrairement sont offerts aux privilégiés du PARMEHUTU, à leurs proches parents et amis. (...) »¹¹⁴.

Dans cette lettre, il est évoqué la réunion du 28 mai 1961 à la Centrale Catholique de Gituku où le Bourgmestre Mpabanzi s'est adressé aux habitants d'une autre Commune en ces termes :

« Poursuivez les jeunes filles tutsi partout où vous les trouvez, au besoin mettez-les à la merci des soldats!!! »¹¹⁵.

A un mois et 7 jours des élections, le calme que l'administration de tutelle promet tous les jours n'est pas encore revenu, par contre les troubles se propagent dans le Territoire de Kibungo, le seul territoire qui jusqu'à ce jour n'avait pas connu les incendies, les pillages et massacres qui ont ravagé tout le pays au cours de 20 derniers mois¹¹⁶.

114 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : Lettre de la population de la Commune Nyarubuye écrite à l'Administrateur G. De Weerd concernant la persécution infligée à la population de la Commune de Nyarubuye par Bourgmestre et ses Conseillers, no 2112/AI33/02/AT, Nyarubuye le 29 mai 1961.

115 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : Lettre de la population de la Commune Nyarubuye écrite à l'Administrateur G. De Weerd concernant la persécution infligée à la population de la Commune de Nyarubuye par le Bourgmestre et ses Conseillers, no 2112/AI33/02/AT, Nyarubuye le 29 mai 1961.

116 Les Archives de la Préfecture de Kibungo, Lettre écrite par le Comité National de l'UNAR au Résident du Ruanda, "Note sur les Incidents du territoire de Kibungo", Kigali août 1961, no 3.080/B.R.

Une fois de plus, la complicité de l'Administration de Tutelle est manifestée. La part active de ses agents de toutes catégories, le silence complice des principaux responsables de l'Administration du Ruanda sont autant de preuves de sa complicité. Plus que jamais, les Représentants de la Tutelle se sont rangés aux côtés du parti PARMEHUTU dans la réalisation de ce plan concerté qui consiste à obliger les populations ruandaises, par la violence, d'adhérer au PARMEHUTU¹¹⁷.

La mise en exécution de ce projet, visait à réduire au silence ou à l'impuissance les militants et les dirigeants de l'UNAR. Les autorités visaient aussi la suppression physique des Unaristes. Dans cette partie du Territoire de Kibungo, le 1 août 1961, une réunion de toute la population fut tenue à Rutonde dans la Commune de Rwamagana au cours de laquelle Mr Isidore Sebazungu, Secrétaire d'Etat à la Défense, prenant la parole, y déclara ouvertement :

« Qu'on allait supprimer les grands militants de l'UNAR (pour la plupart des Tutsi) habitant la région de Rwamagana pour arriver à bout de ce maudit parti. Il a aussi affirmé qu'au besoin il emploierait l'armée »¹¹⁸.

Comme les habitants de la Préfecture de Kibungo avaient la réputation de ne pas s'engager dans des tueries contre les Tutsi, les autorités de cette région complotèrent pour assassiner Jean Népomuscène Kajangwe, député tutsi du

117 Les Archives de la Préfecture de Kibungo, Lettre écrite par le Comité National de l'UNAR au Résident du Ruanda, "Note sur les Incidents du territoire de Kibungo", Kigali août 196, no 3.080/B.R.

118 Les Archives de la Préfecture de Kibungo, Lettre écrite par le Comité National de l'UNAR au Résident du Ruanda, "Note sur les Incidents du territoire de Kibungo", Kigali août 1961, no 3.080/B.R.

parti PARMEHUTU. En fait, l'UNAR et le PARMEHUTU se faisaient toujours le bras de fer¹¹⁹. Ainsi, des membres du parti PARMEHUTU complotèrent en vue d'assassiner le député Jean Népomuscène Kajangwe pour provoquer la colère des Hutu du Gisaka afin que ceux-ci tuent les Tutsi.

Dans un rapport du 16 septembre 1961 concernant les événements du Buganza Sud du Territoire de Kibungo et de l'assassinat du député Jean Népomuscène Kajangwe, l'agent Territorial Principal, Jean Dupuis a dit ceci : « *Il faut noter d'abord que depuis quelque temps déjà les Bahutu étaient assez excités contre les Batutsi* »¹²⁰. Cela montre que les autorités ont fait tout pour semer la zizanie entre les Rwandais.

En 1961, Jean Népomuscène Kajangwe et Isidore Sebazungu étaient des députés du PARMEHUTU à Kibungo. Avant d'être député, pour ensuite devenir sous-préfet, Jean Népomuscène Kajangwe avait été Chef du Buganza Sud avant 1959. L'administrateur du territoire de Kibungo, G. De Weerd, avait d'abord proposé au député Jean Népomuscène Kajangwe de tuer Isidore Sebazungu pour soulever la colère des Hutu contre les Tutsi, mais ce dernier avait refusé. Face au rejet de sa proposition, G. De Weerd, changea de stratégie et fit la même proposition à Isidore Sebazungu qui l'accueillit avec enthousiasme. Ils complotèrent ainsi pour assassiner le député Jean Népomuscène Kajangwe¹²¹. A Rukira, un témoin a raconté :

119 Le témoin Juvénal Ntjijinama de la Commune Rukira, interviewé le 23 mars 2017.

120 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : l'agent Territorial Principal, Jean Dupuis, Rapport concernant les événements du Sud de Buganza du Territoire de Kibungo et l'assassinat du député Jean Népomuscène Kajangwe, Rwamagana le 16 septembre 1961.

121 Le témoin Alfred Nkubili de la Commune Rusumo, interviewé le 07 mars 2017.

« Pendant le référendum en 1961, l'UNAR a eu beaucoup de voix. Le représentant du PARMEHUTU, Jean Habyarimana, fit un rapport sur cette victoire de l'UNAR dans sa localité. Ce fut une bonne raison pour que l'administrateur G. De Weerd alias Macumuyinda, et d'autres autorités préparent l'assassinat du député Kajangwe »¹²².

Un témoin de la Commune Murambi, Préfecture de Byumba avait donné la même version en ces termes :

« Les citoyens de Kibungo furent incités à tuer les Tutsi en 1961 par les autorités de Byumba, dont notamment Ubarijoro, Lucien Nibaseke qui était Secrétaire du PARMEHUTU et le député Kayuku. Ces derniers avaient propagé la haine avec le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita »¹²³.

Avant 1961 les Hutu ne tuaient pas les Tutsi dans cette Territoire de Kibungo, mais ils pillaient leurs biens. L'administrateur G. De Weerd, n'était pas du tout content de cette unité qu'affichaient les habitants de Kibungo, lesquels vivaient ensemble en paix. Alors en réunion à Gitarama, l'administrateur G. De Weerd, avait proposé de tuer tous les chefs tutsi. Chaque fois, les autorités cherchaient un élément de discorde entre les Hutu et les Tutsi. C'est ainsi qu'elles décidèrent de tuer le député Jean Népomuscène Kajangwe et de jeter la responsabilité de ce crime sur les Tutsi. Après cet assassinat, la plupart de Hutu tuèrent des Tutsi¹²⁴.

122 Le témoin Yavin Karangwa de la Commune Rukira, interviewé le 23 mars 2017.

123 Le témoin abbé Laurent Rutinduka de la Commune Murambi dans la Préfecture de Byumba, interviewé le 16 mars 2017.

124 Le témoin Yavin Karangwa de la Commune Rukira, interviewé le 23 mars 2017.

« Le 12 septembre 1961, les Bahutu étaient donc excédés de l'assassinat du député Jean Népomuscène Kajangwe et cela fut la goutte qui fit déborder le vase »¹²⁵.

L'assassinat de Jean Népomuscène Kajangwe, organisé par le Secrétaire d'Etat à la Défense, Isidore Sebazungu et l'administrateur belge G. De Weerd, est survenu le 12 septembre 1961 et a provoqué alors des massacres contre des Tutsi dont la plupart ont fui vers les pays limitrophes¹²⁶. Un témoin de la Commune Muhazi, une voisine de Kajangwe, parle de l'assassinat du député Jean Népomuscène Kajangwe en ces termes :

« Le député Jean Népomuscène Kajangwe habitait à Kitazigurwa à Muhazi. Le jour de son assassinat, il se rendait chez son parrain Claver Kayumba qui était catéchiste à la Paroisse de Mukarange en Commune Muhazi à la frontière de Kayonza. En quittant le domicile de son parrain et en essayant d'entrer dans sa voiture, il a été frappé à la tête de coup d'un marteau et mourut sur place. Immédiatement les rumeurs selon lesquelles les Tutsi avaient tué Kajangwe Jean Népomuscène parce qu'il était PARMEHUTU circulèrent partout »¹²⁷.

Un autre témoin de la Commune Kabarondo, rapporte ce qui suit, concernant l'assassinat du député Jean Népomuscène Kajangwe :

125 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : l'agent Territorial Principal, Jean Dupuis, Rapport concernant les événements du Sud de Buganza du Territoire de Kibungo et l'assassinat du député Jean Népomuscène Kajangwe, Rwamagana le 16 septembre 1961.

126 Le témoin Alfred Nkubili de la Commune Rusumo, interviewé le 07 mars 2017.

127 Le témoin Emerita Mukamisha de la Commune Muhazi, interviewé le 15 mars 2017.

« Le Secrétaire d'Etat à la Défense, Isidore Sebazungu et l'administrateur G. De Weerd avaient menti au député Jean Népomuscène Kajangwe en lui disant que son parrain Claver Kayumba voulait le voir et que c'était urgent ; c'est ainsi qu'il avait pris sa voiture et alla le voir. En y arrivant, la femme de son parrain lui dit que son parrain n'est pas à la maison et que si jamais il avait besoin de lui, il allait l'attendre. Ainsi, en sortant de chez son parrain et lorsqu'il allait entrer dans sa voiture, il avait reçu un coup de marteau à la tête et mourut »¹²⁸.

Dans le rapport concernant les événements du Buganza Sud du Territoire de Kibungo, l'agent Territorial Principal, Jean Dupuis, parle de l'assassinat du député Jean Népomuscène Kajangwe et donne un élément important qui montre que le Colonel Guy Logiest et le Colonel Naegels se sont rendus à Kibungo pour superviser les massacres. Dans ce rapport, il est dit :

« Le 12 septembre 1961 vers 16h00, le nommé Jean Népomuscène Kajangwe, sous-préfet, ancien député, vice-président du PARMEHUTU pour le Territoire de Kibungo est appelé pour se rendre chez son Parrain Claver Kayumba à Gishari (Commune Gati). Il se rend à Gishari et dès son arrivée chez Claver Kayumba (qui était absent), il est entouré par des assaillants qui l'attaquent et le frappent à coup de bâtons et de machettes. Leur coup accompli, les assaillants se retirent paisiblement. Il s'agit donc ici

128 Le témoin abbé Oreste Incimatata de la Commune Kabarondo, interviewé le 21 mars 2017.

d'un assassinat nettement prémédité. La population du Buganza Sud apprend ce crime avec une grande émotion et immédiatement l'effervescence monte. Il faut souligner ici que le député Jean Népomuscène Kajangwe est de Rwamagana, qu'il est très aimé, qu'il est connu partout pour ses qualités. En signe de représailles, les Bahutu commencent à incendier quelques huttes de Tutsi à Rwamagana et Gishari. L'assassinat de député Jean Népomuscène Kajangwe a été porté à la connaissance du Colonel Guy Logiest le 12 vers 23h00', et il a immédiatement décidé d'envoyer un peloton de la garde territoriale sur les lieux. Ce peloton arrive à Rwamagana vers 3h00'. Dans la matinée du 13 septembre 1961 les Colonels Guy Logiest et Naegels, et vers midi, une bande de 2.000 à 3.000 Hutu déferle sur la cité indigène de Rwamagana qui est la proie des flammes en quelques secondes. Des huttes des Tutsi sont incendiés sur les collines de Rwamagana, Gishari, dans les Communes de Mukarange, Kayonza Nkamba. Les incendies éclatent partout en même temps. Tandis que les régions de Zaza et de Gahini sont attaquées le 15 septembre 1961. Le calme semble revenu le 16 septembre 1961 »¹²⁹.

Dans ce rapport il est clair que des massacres et des violences ont commencé dès l'arrivée des Colonels Guy Logiest et Naegel. En abondant le même sens, un témoin

129 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : l'agent Territorial Principal, Jean Dupuis, Rapport concernant les événements du Sud de Buganza du Territoire de Kibungo et l'assassinat du député Jean Népomuscène Kajangwe, Rwamagana le 16 septembre 1961.

de la Commune Kabarondo a de son côté expliqué ce qui suit sur cet évènement :

« La nouvelle de la mort de Jean Népomuscène Kajangwe a très vite été propagée partout, et c'est alors que la population Hutu commença à tuer les Tutsi et à brûler les cases de ceux-ci. Mais l'ordre de tuer les Tutsi venait des autorités bien sûr, les citoyens ordinaires étant contre ces massacres, car certains d'entre eux avertissaient leurs voisins tutsi et demandaient à ceux-ci de partir pour qu'ils ne soient pas tués. La plupart des Tutsi se réfugièrent à la Paroisse de Kibungo »¹³⁰.

Cette fausse information selon laquelle les Tutsi avaient tué le député Jean Népomuscène Kajangwe poussa des Hutu à tuer les Tutsi en commençant par ceux qui étaient chez son parrain le même jour : Joseph Karara, Rwamiheto, Munyagihe et Sebinyenzi. Ces derniers habitaient dans la même localité que le député Jean Népomuscène Kajangwe à Kitazigurwa¹³¹.

Le même témoin avait encore ajouté que le député Jean Népomuscène Kajangwe était un militant tutsi du PARMEHUTU, mais ils l'ont tué. Il était aimé par les habitants de cette région. C'est pourquoi après sa mort les Tutsi de la région furent dès lors pourchassés et tués¹³².

130 Le témoin abbé Oreste Incimatata de la Commune Kabarondo, interviewé le 21 mars 2017.

131 Le témoin Emerita Mukamisha de la Commune Muhazi, interviewé le 15 mars 2017.

132 Le témoin Emerita Mukamisha de la Commune Muhazi, interviewé le 15 mars 2017.

Selon un témoin de la Commune Rusumo, tous ces massacres ont été téléguidés par le Secrétaire d'Etat à la Défense, Isidore Sebazungu et l'administrateur G. De Weerd, et ce sont ces autorités qui avaient préparé cet assassinat. Ils avaient même composé une chanson qui disait que « *l'UNAR a tué Jean Népomuscène Kajangwe* »¹³³.

Depuis 1959, année durant laquelle les massacres contre des Tutsi avaient commencé dans tout le pays, le député Jean Népomuscène Kajangwe fut la première personne qui a été tuée à Kibungo le 26 septembre 1961. Durant cette période de crise en 1961, ce sont les autorités et des religieux qui téléguidaient ces massacres. Un témoin de la Commune Rusumo, le confirme en ces termes :

*« L'abbé de nationalité belge Jules Quanone était venu chez-nous pour s'enquérir de la situation des réfugiés tutsi qui s'y trouvaient. Après sa courte visite, mes parents remercièrent l'abbé Jules Quanone d'être venu leur rendre visite, en ces mots : « Mon Père, merci pour la visite » [Padiri, Urakoze kodusura], il leur répondit : « De rien, je serai plus utile la prochaine fois » [Ntacyo nkoze, nzakora ngarutse]*¹³⁴.

Pour dire qu'il sera utile, l'abbé Jules Quanone utilisa le mot « *gukora* » qui peut aussi signifier « *travailler* », mot qui selon le langage des extrémistes Hutu signifie « *tuer* ». En fait, il voulait dire qu'il n'avait rien fait et qu'il reviendra « *travailler* » c'est-à-dire « *tuer les Tutsi* ». Le lendemain, l'abbé Jules Quanone vint

133 Le témoin Alfred Nkubili de la Commune Rusumo, interviewé le 07 mars 2017.

134 Le témoin Alfred Nkubili de la Commune Rusumo, interviewé le 07 mars 2017.

les attaquer avec un groupe de jeunes munis d'armes traditionnelles. Ce jour-là une personne tutsi nommée Biniga fut tuée par le Bourgmestre ¹³⁵.

Un témoin Jean Baptiste Gakwavu a relaté qu'en 1961 il a vu un hélicoptère qui était en train de tirer sur la population. Pour que celle-ci soit épargnée, ils levaient un ruban rouge en disant « *Nous sommes pari, nous sommes pari* », « *pari* » voulait dire PARMEHUTU. Ils répétaient sans cesse ces mots lorsque l'hélicoptère passait au-dessus d'eux. Ceux qui adoptaient cette attitude ne subissaient pas l'assaut de l'hélicoptère et ont ainsi survécu¹³⁶.

Selon un témoin de la Commune Kabarondo, les massacres contre des Tutsi en 1961 ont débuté à Gishari. A cette époque Pierre Célestin Rwagafilita était un élève âgé de 16 ans et étudiait au Collège Christ-Roi ; il était de mère tutsi et de père Hutu, et habitait à Rubira ; il était un fervent républicain (PARMEHUTU)¹³⁷ ; il figure parmi les instigateurs de tueries des Tutsi. Le même témoin l'explique en ces termes :

« Pierre Célestin Rwagafilita avait dit que les Tutsi doivent être tués »¹³⁸. Même lorsqu'il était à l'école, Pierre Célestin Rwagafilita avait exercé une certaine influence sur les tueries de Rubira où beaucoup de Tutsi ont été tués et leurs huttes brûlées, et c'est à

135 Le témoin Alfred Nkubili de la Commune Rusumo, interviewé le 07 mars 2017.

136 Le témoin Jean Baptiste Gakwavu de la Commune Rukira, interviewé le 23 mars 2017.

137 Les Archives de la Préfecture de Kibungo, *Rapport politique hebdomadaire*, Kibungo le 22 juillet 1961.

138 Le témoin Véronique Mukakibigo de la Commune Kabarondo, interviewée le 27 mars 2017.

cette période que le père du député Jean Népomuscène Kajangwe a été tué¹³⁹.

L'abbé Oreste Incimatata explique ce qui suit en insistant sur l'ampleur de ces massacres contre des Tutsi en ces mots :

« Les massacres contre des Tutsi en 1961 avaient fait beaucoup de victimes comme par exemple l'oncle paternel de ma mère : Rwampamira, le père de Karuranga, un habitant de Kirambo ; Gahigankwavu qui a été tué à la Commune Sake, mon père a été assassiné à Zaza. Il en est de même de l'abbé Nicodème Nayigiziki et d'autres membres de sa famille qui étaient venus de Kamonyi. C'est à cette époque que Tito Rutaremara a été emprisonné à Kibungo lorsqu'il était élève »¹⁴⁰.

Enfin, un témoin de la Commune Rukira évoque la récompense pour ceux qui avaient participé à ces massacres en ces termes :

« Pendant les massacres contre des Tutsi en 1961, les partis politiques suivants étaient représentés dans la Commune Rukira : le PARMEHUTU, l'UNAR, l'APROSOMA, le RADER et le PPG (Parti Politique de Gisaka). Toutefois, parmi eux, c'est le PARMEHUTU qui dominait et avait comme Président Jean Habyarimana qui habitait tout près du marché de Rukira. Au cours des massacres il avait érigé une barrière qu'aucun Tutsi ne pouvait franchir sans être

139 Le témoin Véronique Mukakibigo de la Commune Kabarondo, interviewée le 27 mars 2017.

140 Le témoin abbé Oreste Incimatata de la Commune Kabarondo, interviewé le 21 mars 2017.

tué. Parmi les militants connus pour leur participation aux massacres contre des Tutsi en 1961, il y a Callixte Ruhezamihigo, Burasokeye, Elidgard Mpabanzi, Samuel Hamisi, Augustin Ntampuhwe, Venant Ruhurambuga, Pierre Rwabizi, Callixte Nyirindekwe et Jean Habyarimana. Ils portaient des cartes rouges qui les identifiaient comme étant des militants du PARMEHUTU. Mais ce dernier a été nommé au poste de Bourgmestre de Rukira »¹⁴¹.

Suite à cet assassinat, les Tutsi ont été massacrés en grand nombre dans cette région ; certains d'entre eux ont été même brûlés vifs, enfermés dans des maisons préalablement obstruées, d'autres ont été tués à la machette ou transpercés par des lances. Ce qui provoqua un exil massif vers les pays voisins, le Burundi, l'Ouganda et la Tanzanie.

Un grand nombre de Tutsi se sont également réfugiés à l'Eglise protestante de Gahini, mais l'administrateur de G. De Weerd accusa cette Eglise de les héberger en ces mots :

« La mission protestante de Gahini hébergeait mille cent réfugiés venant de toutes parts et l'autorité de Kibungo l'accusait de servir de refuge à des partisans de l'UNAR (les Tutsi) qui voulaient se rendre en Ouganda. L'administrateur de Kibungo G. De Weerd, intima à la mission l'ordre de ne plus accueillir personne et d'expulser de Gahini les réfugiés déjà sur place avant le 28 octobre 1961 »¹⁴².

141 Le témoin Yavin Karangwa de la Commune Rukira, interviewé le 23 mars 2017.

142 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : Lettre de l'Administrateur du Territoire de Kibungo, G. De Weerd sur le nombre des réfugiés dans les Centre d'Accueil, no 2328/A.1.37/Bw. -, Kibungo le 19 octobre 1961.

Enfin, une lettre de l'Administrateur G. De Weerd adressée à Monsieur le Résident du Ruanda, montre le nombre total des réfugiés qui étaient à l'intérieur du pays. Il y est dit que le nombre total des réfugiés à charge de l'Administration et hébergés dans les différents centres d'accueil s'élevait, le 20 octobre 1961, à onze mille personnes¹⁴³.

4.4.2. Les massacres commis contre des Tutsi en 1963 et 1966

Le régime Grégoire Kayibanda a été caractérisé par des massacres cyclique de Tutsi. Des réfugiés tutsi qui avaient fui les massacres contre des Tutsi en 1959 ont, à plusieurs reprises, organisé des raids armés à partir des pays limitrophes, surtout le Burundi. Ces attaques étaient suivies de représailles contre les Tutsi qui vivaient à l'intérieur du pays. Parmi ces incursions, celle du 21 décembre 1963 fut particulièrement déterminante. Elle provenait du Burundi et était commandée notamment par François Rukeba, Kayitare, Nzamwita, Kabalira et Sayinzoga. La fin de l'année 1963 et le début de celle de 1964 furent marquées par les massacres contre des Tutsi. Ces massacres qui visaient à exterminer les Tutsi furent qualifiés de « *génocide* » par différentes personnalités comme le Pape Paul VI et le philosophe Bertrand Russel. Concernant ces massacres contre des Tutsi, un témoin de la Commune Rutonde a avancé ce qui suit :

« Après l'investiture de Grégoire Kayibanda en 1961, chaque fois que les Inyenzi attaquaient le pays, les

¹⁴³ Les Archives de la Préfecture de Kibungo : Lettre de l'Administrateur du Territoire de Kibungo, G. De Weerd sur le nombre des réfugiés dans les Centre d'Accueil, no 2328/A.1.37/Bw. -, Kibungo le 19 octobre 1961.

autorités rwandaises profitaient de cette occasion pour emprisonner et tuer des Tutsi de l'intérieur notamment en les jetant dans les chutes de Rusumo. En 1963, les Inyenzi ont attaqué le Rwanda à partir du Burundi et ont pris le Camp Militaire de Gako »¹⁴⁴.

L'attaque a eu lieu vers la fin de l'année 1963, et a connu, au début, un succès remarquable. Mais ces Inyenzi furent arrêtés et repoussés en dehors des frontières rwandaises par l'Armée Nationale sous le commandement d'officiers belges¹⁴⁵. Après cette attaque de Bugesera, des milliers de Tutsi qui résidaient au Rwanda furent tués, jetés en prison ou contraints à l'exil. Un témoin de la Commune Rutonde raconte :

« En 1963, des milliers de Tutsi furent massacrés dans plusieurs régions du Rwanda, tandis que d'autres virent leurs biens pillés, leurs huttes brûlées, et un grand nombre d'entre eux furent jetés en prison »¹⁴⁶.

Le Président Grégoire Kayibanda, lui-même, donna à ses Ministres l'ordre de se rendre chacun dans sa préfecture d'origine pour organiser des comités civils d'auto-défense afin de faire face aux *Inyenzi*. C'était, en d'autres termes, un ordre donné aux civils de tuer tout tutsi en utilisant des mots codés, puisqu'ils étaient supposés être des complices des Inyenzi. Dans la Préfecture de Kibungo, il avait envoyé le Ministre des Finances Gaspard Cyimana, originaire de Kigali¹⁴⁷.

144 Le témoin Jean Damascène Rwasamirera de la Commune Rutonde, interviewé en mars 2017.

145 Le témoin Mathias Mbayiha de la Commune Rutonde, interviewé le 15 mars 2017.

146 Vidal C, « Situation ethnique au Rwanda », in : *Au cœur de l'ethnie, ethnies, tribalismes et Etat en Afrique*, Amselle J. L. et Elikia M'Bokolo (sous la dir. de), Paris, Ed. la Découverte, 1985, p.170.

147 Le témoin Jean Damascène Rwasamirera de la Commune Rutonde, interviewé le 22 mars 2018.

Le gouvernement rwandais cherchait toujours des prétextes pour tuer les Tutsi de l'intérieur du pays, surtout les politiciens et les Tutsi aisés. Les leaders du PARMEHUTU inventèrent une prétendue liste que la Garde Nationale aurait trouvée sur le cadavre d'un Inyenzi. Cette liste reprenait les noms des dirigeants des partis qui composeraient le gouvernement après la victoire des Inyenzi. Cette machination donna suite à l'arrestation des leaders des partis UNAR et RADER. Toutefois, Alexis Kagame doute de la véracité de la supposée complicité de ces leaders avec les *Inyenzi* : « *La supposition est peu probable, puisque les leaders de l'UNAR, et à plus forte raison du RADER, étaient des excommuniés aux yeux des Inyenzi* »¹⁴⁸. A propos de ces massacres, un témoin de la Commune Rusumo raconte :

*« Chaque fois qu'ils voulaient tuer les Tutsi, les autorités disaient que les Inyenzi avaient attaqué le pays. Je me souviens qu'en 1963, elles avaient rassemblé les Tutsi et les faisaient monter dans des camions pour aller les jeter dans les chutes de Rusumo. A Rukumberi, des Tutsi s'étaient réfugiés au bureau préfectoral, et d'autres y ont été conduits le 24 décembre 1963 par les autorités. Mais le soir du même jour, ils furent tous emmenés aux chutes de Rusumo où ils ont été jetés »*¹⁴⁹.

Un témoin de la Commune Rutonde a déclaré qu'après que les Inyenzi furent vaincu par l'armée gouvernementale en 1963, les autorités ont ordonné de tuer les Tutsi. C'est à cette période que les Tutsi de la Préfecture de Kibungo, à

148 Kagame A, *op.cit.*, 1975, p.356

149 Le témoin Alfred Nkubili de la Commune Rusumo, interviewé en mars 2017.

Rukumberi, à Rwamagana et dans d'autres Communes, ont été emprisonnés, torturés et d'autres massacrés, fusillés ou jetés vivants dans les chutes de Rusumo sous l'instigateur du Sous-Préfet Justin Temahagari.

Selon le même témoin de la Commune Mugesera, au cours de cette période, le Bourgmestre Chrysanthe Habimana établissait la liste des Tutsi à tuer. Ces derniers étaient mis dans des sacs et emmenés dans des véhicules pour être jetés dans les chutes de Rusumo. Il faisait tout cela en complicité avec un européen nommé Cousin-Ville alias Byunama¹⁵⁰ et avec le Préfet Christophe Bahutiraho¹⁵¹.

Un autre témoin, l'abbé Laurent Rutinduka de la Commune Murambi, Secteur de Kiziguro, Préfecture de Byumba a relaté que les massacres contre des Tutsi en 1963 se sont étendus à toute la Préfecture de Kibungo, même à Rukumberi où les Tutsi furent tués alors qu'ils étaient encore dans des camps de réfugiés¹⁵².

Selon l'abbé Oreste Incimatata, au cours de cette période il était écolier à Kibungo et vivait chez son oncle. Lorsqu'il rentra de l'école, il vit les autorités venir fouiller les maisons des Tutsi, y compris celle de son oncle, sous prétexte de rechercher des armes. Après quoi, elles sont allées perquisitionner également chez les prêtres de la Paroisse de Kibungo¹⁵³.

150 Il est surnommé Byunama parce qu'il marchait le dos courbé.

151 L'informateur Emile Rutaganira de la Commune Mugesera, interviewé le 13 mars 2019.

152 Le témoin abbé Laurent Rutinduka de la Commune Murambi dans la Préfecture de Byumba, interviewé le 16 mars 2017.

153 Le témoin abbé Oreste Incimatata de la Commune Kabarondo, interviewé 21 mars 2017.

Durant cette période, les Tutsi étaient jetés dans les chutes de Rusumo, comme le relate un témoin de la Commune Kabarondo, ancienne Directrice de l'École Primaire de Kabarondo :

« Le régime Grégoire Kayibanda était caractérisé par la persécution et la torture contre les Tutsi. Pendant les massacres contre des Tutsi en 1963-1964, les Tutsi de Rwinkwavu ont été transportés pour aller être jetés dans les chutes de Rusumo. Ils ont été tués parce qu'ils étaient de l'ethnie tutsi, et c'était la seule raison »¹⁵⁴.

A la suite des attaques des *Inyenzi* en 1963, les Tutsi de Kibungo, et plus particulièrement ceux de Rukumberi, ont été tués sous prétexte qu'ils collaboraient avec les *Inyenzi*. La plupart des Tutsi de Kibungo ont été fusillés à Rusumo et jetés dans la rivière Akagera et d'autres dans les chutes de Rusumo ; d'autres encore ont été emprisonnés pendant plus de six mois, sans espoir de retourner chez eux¹⁵⁵. Selon un témoin de la Commune Sake :

« Dans les années 1963 et 1964, à Rukumberi, les autorités choisissaient les Tutsi à tuer parmi les plus aisés. Des Tutsi furent emmenés par Alexis Kanyarengwe, entassés dans un camion, à Rusumo où ils furent tués. Parmi ces gens il y eut un seul survivant qui s'appelle Musonera et qui vit maintenant en Amérique »¹⁵⁶.

154 Le témoin Véronique Mukakibogo de la Commune Kabarondo, interviewée mars 2017.

155 Le témoin Georges Mupenzi de la Commune Sake, interviewé le 08 mars 2017.

156 Le témoin Georges Mupenzi de la Commune Sake, interviewé le 08 mars 2017.

En abondant dans le même sens, l'abbé Oreste Incimatata a confirmé qu'en 1963 le Gouvernement rwandais tuait en priorité les intellectuels, les commerçants et autres tutsi aisés¹⁵⁷. L'abbé Laurent Rutinduka commente les mêmes évènements de 1963 et 1964 en ces termes :

« En 1963, les leaders du PARMEHUTU tuèrent les Tutsi qui avaient survécu aux massacres commis contre les Tutsi en 1959. Mais la plupart des Tutsi du côté de Rusumo se réfugièrent en Tanzanie, ceux de Rwamagana en Uganda, y compris la famille de Rwabutogo, un sous-chef de Rwamagana »¹⁵⁸.

Un témoin de la Commune Rukira raconte que, parmi les Tutsi qui ont été tués, surtout les intellectuels, il y a Charles Sahundwa qui était enseignant à Gituku, le chef Védaste Karasi, Thaddée Sadara, enseignant et Elie Rwagakoco, assistant médical. Selon le témoin, ces derniers furent emmenés par les policiers, les mains liées, et ensuite jetés dans les chutes de Rusumo, c'était la veille de Noël¹⁵⁹. C'est pourquoi ce Noël a été baptisé « *le Noël sanglant* ». De tous ceux qui ont été emmenés, personne n'est revenu¹⁶⁰

Selon Georges Mupenzi, lors de ces massacres commis contre des Tutsi, les intellectuels tutsi comme les enseignants, les assistants médicaux, les jeunes hommes de Rukumberi et ceux qui étaient des chefs et des sous-

157 Le témoin abbé Oreste Incimatata de la Commune Kabarondo, interviewé le 21 mars 2017.

158 Le témoin abbé Laurent Rutinduka de la Commune Murambi dans la Préfecture Byumba, interviewé le 16 mars 2017.

159 Le témoin Jean de Dieu Bushayija de la Commune Rukira, interviewé le 23 mars 2017.

160 Le témoin Virginie Mukangarambe de la Commune Mugesera, interviewée le 21 mars 2017.

chefs, étaient emmenés pour être tués à Rusumo¹⁶¹. D'autres ont été tués dans d'autres régions comme le dit Alfred Nkubili :

« Des Tutsi ont été arrêtés puis rassemblés à la préfecture le 24 décembre 1963, et ont été tués à Kiyanzi ; certains d'entre eux qui avaient pu s'échapper furent rattrapés et tués juste à côté de l'endroit où se trouvent aujourd'hui les bureaux du District de Kirehe. On appelait cet endroit « Isarumara », à cause du grand nombre de personnes qui y ont été tuées. Le Bourgmestre de l'époque s'appelait Anatole Mugande qui était originaire de Kirehe. Parmi les tueurs se trouvaient des catéchistes et même des prêtres »¹⁶².

Cependant, parmi les régions les plus touchées de tout le pays, à part la Préfecture de Kibungo, il y également la région de Gikongoro où les Tutsi furent voués à l'extermination. En effet, d'après un témoin de la Commune Rukira :

« Des tueries aveugles débutèrent le 23 décembre 1963 dans la Préfecture de Gikongoro, notamment sur l'instigation du Préfet André Nkeramugaba »¹⁶³.

Le Préfet André Nkeramugaba a participé activement aux massacres commis contre les Tutsi dans cette préfecture. La Communauté Internationale cria haut et fort contre ces massacres, et André Nkeramugaba fut finalement muté et nommé Sous-Préfet à la place de Justin Temahagali qui l'a

161 Le témoin Georges Mupenzi de Commune Sake, interviewé le 08 mars 2017.

162 Le témoin Alfred Nkubili de la Commune Rusumo, interviewé le 07 mars 2017.

163 Le témoin Juvénal Ntjijinama de la Commune Rukira, interviewé le 23 mars 2017.

remplacé au poste de Préfet de la Préfecture de Gikongoro¹⁶⁴. Cette façon de récompenser les crimes n'a fait que promouvoir la culture d'impunité.

Comme dans la Préfecture de Gikongoro, la Préfecture de Kibungo a été énormément touchée par ces massacres contre des Tutsi en 1963. En fait, ces massacres ont été d'une ampleur telle que Zita Narambe originaire de Kibungo, les qualifie de « *génocide* » en ces termes :

« J'étais enfant lors du génocide des Tutsi en 1963, mais le souvenir de mon père emmené par la milice armée reste ancré dans ma mémoire. Il était le seul homme instruit d'un village composé d'une population illettrée à presque 100%. En décembre 1963, les autorités rwandaises mirent en œuvre un génocide des Tutsi, qui visait l'élite. L'école de mon village avait perdu deux instituteurs. Les enseignants et autres agents de l'Etat de la Préfecture de Kibungo prirent le bus pour fuir vers Nyamata, ghetto créé par les autorités en 1959. Ils furent arrêtés en route et sauvagement mutilés ». (...) Du domicile de mes parents, nous avons suivi la longue procession des camions qui amenaient les suppliciés vers leur lieu d'exécution. Ils furent fusillés et précipités dans les chutes de Rusumo. Les bruits de tir s'entendaient à des kilomètres à la ronde »¹⁶⁵.

Selon Alfred Nkubili, même en juin 1966, les Tutsi furent persécutés, torturés et massacrés après l'attaque des *Inyenzi*

164 Le témoin Juvénal Ntjinyinama de la Commune Rukira, interviewé le 23 mars 2017.

165 Zita Narambe, *Témoignages d'un survivant de 1959*, le 25 août 1994.

à Butama. Selon le même témoin, les Inyenzi avaient attaqué le Rwanda à partir de Butama ; le lendemain de l'attaque, il a vu une personne qui distribuait des lettres aux habitants de sa localité. Comme ces personnes ne savaient pas lire, ils lui avaient demandé de les lire et leur dire ce qu'elles contiennent ; on pouvait y lire dans ces lettres : « *Les Inyenzi ont attaqué, rappelez-vous de surveiller ceux qui sont avec vous* ». Le témoin leur mentit en leur disant que c'était une invitation à une réunion. En effet, c'était sa famille qui était signalée dans les lettres comme devant être surveillée¹⁶⁶.

Face à cette attaque des Inyenzi à Butama en 1966, les Tutsi ont été accusés faussement qu'ils étaient des Inyenzi. C'est ainsi qu'ils ont été arrêtés, emprisonnés ou tués par après. A titre d'exemple, au cours de cette période de crise, un comité de parti PARMEHUTU de Secteur Tarayi a adressé une lettre aux autorités de la préfecture le 22 juin 1966, en ces termes :

*« Aux autorités de la Préfecture de Kibungo, Préfet de Kibungo, au Lieutenant C.M Kibungo et au Commissaire C.J. Kibungo, nous vous transmettons nos sincères salutations. Après avoir appris l'attaque des Inyenzi à Butama dans le Secteur de Tarayi, leurs habitants sont allés les traquer et ont attrapé un qui errait sur la route. Pour chasser définitivement les Inyenzi, nous vous demandons un renfort des militaires. De ce fait, nous arrêterons même celui dont nous avons appris qu'il les a hébergés ».*¹⁶⁷

166 Le témoin Alfred Nkubili de la Commune Rusumo, interviewé le 07 mars 2017.

167 Les archives de la Préfecture de Kibungo. Lettre de Comité de parti PARMEHUTU de secteur Tarayi adressée aux autorités de la préfecture le 22 juin 1966.

Par contre, selon l'abbé Oreste Incimatata, les massacres contre des Tutsi en 1966 n'ont pas eu la même ampleur que ceux de 1963 où il y eut un plus grand nombre de victimes¹⁶⁸. Selon un témoin de la Commune Rusumo :

« Après 1963, 1964 et 1966 à Rusumo, dans le Migongo du Gisaka, les extrémistes intégristes anti-tutsi continuèrent à persécuter les Tutsi même jusqu'au début des années 1970, et se sont notamment distingués par l'assassinat du Bourgmestre tutsi, Pie Mutunzi. Il a été découpé à la machette dans son bureau communal, en pleine journée, par deux hommes récemment arrivés de Ruhengeri. Ils prétendirent avoir un rendez-vous avec lui et les policiers communaux n'avaient même pas eu le réflexe de fouiller leur sac de sisal. L'affaire n'a jamais été jugée »¹⁶⁹.

Les massacres contre des Tutsi se généralisèrent dans tout le pays, particulièrement à Gikongoro, Cyangugu, Gisenyi et Kibungo. Il est difficile d'évaluer avec certitude le nombre des victimes de ces massacres. Cependant certaines sources font état de vingt milles (20.000). A cet égard, des observateurs parlent de « *début de génocide* » contre les Tutsi¹⁷⁰.

Cette question était d'autant plus fondée que les Tutsi étaient visés en tant que tels, si bien que dans la Préfecture de Gikongoro ce fut une quasi extermination des Tutsi¹⁷¹.

168 Le témoin abbé Oreste Incimatata de la Commune Kabarondo, interviewé le 21 mars 2017.

169 Le témoin Nkubili Alfred de la Commune Rusumo, interviewé le 07 mars 2017.

170 L'informateur Jean Damascène Rwasamirera de la Commune Rutonde, interviewé le 22 mars 2017.

171 « Les massacres des Tutsi », in : *Informations catholiques internationales*, n°210, 1964, pp.7-8.

Mais, il est vrai que les pertes en vies humaines dépassèrent largement ces chiffres. Le philosophe Bertrand Russell dénonça ces massacres en ces termes :

« C'est le massacre humain le plus horrible et le plus systématique que nous ayons l'occasion de connaître depuis l'extermination des Juifs par les Nazis »¹⁷².

Au cours de ces massacres contre des Tutsi, un envoyé de la Croix Rouge Internationale, dans son enquête sur les massacres commis contre les Tutsi après l'attaque du Bugesera, fit état de 108 personnes tuées, exécutés pour la plupart dans les forêts de Rusumo et d'autres jetés en prison. En 1964, cent soixante-trois personnes étaient encore détenues¹⁷³. Le Préfet avouait même que, dans toutes les Communes, sauf dans celle de Kabarondo, des gens avaient été arrêtés injustement.

Dans la seule Commune de Sake, dont on disait qu'elle abritait beaucoup de réfugiés tutsi, près de cinquante-quatre personnes furent arrêtés, avec l'étiquette d'Inyenzi. Le sous-préfet de Kibungo Justin Temahagari qui avait joué un rôle important dans les arrestations, l'emprisonnement et les massacres contre des Tutsi avait envoyé leur liste au Service

Central Rwandais de Renseignement, mais il a transmis une copie pour information au Ministre de l'Intérieur et des Affaires Sociales. Voici la lettre de transmission de la liste et la fameuse liste¹⁷⁴.

172 Chrétien J.P, *L'Afrique des grands Lacs. Deux mille ans d'histoire*, Paris, Flammarion, 2000, p.411.

173 Les Archives de la Préfecture de Kibungo, lettre no1225/conf. 01/KE du 30 décembre 1963, transmettant à la Direction de la Sûreté des suspects *Inyenzi* arrêtés, le 30 décembre 1963.

174 Les Archives de la Préfecture de Kibungo, lettre no1225/CONF/01/KE du 30 décembre 1963, transmettant à la Direction de la Sûreté des suspects *Inyenzi* arrêtés, le 30 décembre 1963.

CONFIDENTIELLE.-

30 Décembre 63.

I225/CONF/OI/KE.-/

Transmis copie pour information à :
Monsieur le Ministre de l'Intérieur
et des Affaires Sociales

à

KIGALI.-

Transmission liste
suspects Inyenzi
détenus.

A Monsieur le Directeur de la Sûreté
Rwandaise à

K I G A L I.-

Monsieur le Directeur,

Me référant à votre Télégramme du
26 courant relatif à l'objet émarginé, j'ai l'honneur de
vous transmettre en annexe à la présente la dite liste.

Vous remarquerez qu'ils sont pres-
que tous des communes Mugesera et Sake, lisières de la
forêt et ressortissants des camps de réfugiés.

Selon les renseignements obtenus
une réunion a eu lieu dans le camp de Bwilili (Sake)
statuant sur l'aide et la tactique pour favoriser la
progression des terroristes : raison de leur détention.

Pour le Préfet,
Le S/Préfet,
TERAHAGALI Justin.



L'histoire du peuplement et la question ethnique durant la période
de 1959 à 1973

N°	Nom	Prénom	Fonction	Commune
1.	!Ali bin Hila		!Commerçant	!Mugesera.
2.	!Kaginbura	!Pancalás	!sans fonction	!Sake.
3.	!Ndangage	!Paulin	!"	!"
4.	!Sezibera	!Samuel	!"	!"
5.	!Nkotabigwi	!Charles	!sans fonction	!"
6.	!Mudahunga	!"	!"	!"
7.	!Seruhago	!Alfred	!"	!"
8.	!Rwabukombe	!Déocratias	!"	!Rukira.
9.	!Murekezi	!Joseph	!"	!Sake
10.	!Murindabigwi	!"	!"	!"
11.	!Nyabatwa	!Ladislás	!"	!"
12.	!Ndibwami	!"	!"	!"
13.	!Rwakazayirwa	!Gérard	!Travailleur h!	!"
	!	!	!Hôpital.	!"
14.	!Ngamije	!Venuste	!Sans fonction	!"
15.	!SemaJangwe	!Féederque	!"	!"
16.	!Sebakiga	!"	!"	!"
17.	!Gahire	!"	!"	!Gashora -Kigal
18.	!Gasarasi	!Xavier	!"	!Sake
19.	!Rukara	!Zacharie	!"	!"
20.	!Ndengeyinka	!Onesphore	!"	!"
21.	!Kimonyo	!Désiré	!"	!"
22.	!Kiromba	!Zaburon	!"	!"
23.	!Karama	!"	!"	!"
24.	!Birasa	!Ladislás	!"	!"
25.	!Mwizerwa	!Silas	!"	!"
26.	!Rwubahuka	!Laurent	!"	!"
27.	!Rutaburingoga	!Jean	!"	!"
28.	!Kanyamugenge	!"	!"	!"
29.	!Ngendahimana	!Macalio	!Maçon.	!Mugesera.
30.	!Rwerinyange.	!"	!Sans fonction	!Sake.
31.	!Mburamatare	!Théoneste	!Chauffeur	!Rutonde.
32.	!Musonera	!Anaclet	!sans fonction	!Birenga.
33.	!Ruzibiza	!Epaphorodit	!Pêcheur	!Sake.
34.	!Birasa	!Désiré	!Sans fonction	!Sake.
35.	!Rugambwa	!Louis	!"	!Muhazi.
36.	!Karimuvumba	!Frugence	!Moniteur caté!	!"
	!	!	!chiste.	!"
37.	!Kanyamugenge	!"	!Sans fonction	!Gahengeli Kigal
38.	!Rimenyimana	!Michel	!Sans fonction	!Sake.
39.	!Rufirita	!Féederque	!"	!"
40.	!Gafuku	!Emmile	!"	!"
41.	!Ruhumuliza	!Evaliste	!"	!"
42.	!Makabya	!Claver	!"	!"
43.	!Bakiriyaho	!Salim	!"	!"
44.	!Ngirumpatse	!Jean	!"	!"
45.	!Kabayabaga	!Calixte	!Tr. Hôpital	!"
46.	!Ngango	!"	!Sans fonction	!"
47.	!Ruhamiriza	!François	!"	!"
48.	!Munyaneza	!Fidèle	!"	!"
49.	!Kayonga	!Gaspard	!"	!"
50.	!Kabiligi	!Innocent	!"	!"
51.	!Niyongira	!Innocent	!"	!"
52.	!Kanyambwa	!Léonard	!"	!"

.../...

53	! Hageza	! Sans fonction	! Sans fonction.	! Sake.
54	! Kamonko	! Stanislas	! sans fonction	! "
55	! Nsanzimfura	! Felix	! "	! "
56	! Gasirabo	! J. Nepomucene	! "	! "
57	! Rusumba	! Eustache	! "	! "
58	! Muzirakugisha	! David	! "	! "
59	! Mudaheranywa	! "	! "	! "
60	! Gasamagera	! Léopold	! "	! "
61	! Rugumire	! Canisius	! "	! "
62	! Kanyamanza	! Bernard	! "	! "
63	! Kasingwa	! German	! "	! "
64	! Segisekure	! Said	! Tailleur.	! Rutonde.
65	! Kanyemera	! "	! Sans fonction	! Kigarama;
66	! Rwakana	! "	! "	! "
67	! Rwashonga	! Gervain	! "	! "
68	! Ndamaga	! Elasse	! Magasinier	! Rutonde.
69	! Munyakayanga	! Pierre	! Sans fonction	! "
70	! Kananzi	! Samuson	! "	! Kigarama.
	! "	! "	! "	! "
	! "	! "	! "	! "
	! "	! "	! "	! "
	! "	! "	! "	! "

Il est noté que tous ces Tutsi qui ont été arrêtés et qui sont sur la liste des suspects *Inyenzi* ont été tous tués¹⁷⁵. Il va sans dire que suite à l'escalade des massacres contre les Tutsi, un grand nombre de ces derniers prit une fois de plus le chemin de l'exil vers les pays limitrophes.

4.4.3. Les massacres commis contre les Tutsi et leur expulsion des écoles, de l'Université et des services publics en 1973

Au cours de la Première République, sous le régime du Président Grégoire Kayibanda, les massacres répétitifs contre les Tutsi des années 1961, 1963 et 1966 ont caractérisé ce régime, jusqu'à la fin de celui-ci quand en 1973 des Tutsi furent expulsés des Ecoles Secondaires, de l'Université et des services publics tandis que d'autres étaient tués.

175 Les Archives de la Préfecture de Kibungo.

Selon un informateur de la Commune Rutonde, le Président Grégoire Kayibanda avait adopté la stratégie qu'il pensait pouvoir lui permettre de prolonger son mandat : dire que les Tutsi étaient nombreux dans les écoles et les services publics pour qu'ils soient expulsés à partir de listes préalablement établies¹⁷⁶.

Les élèves tutsi furent chassés partout : à Zaza le 26 février 1973, à Gahini et Rwamagana, le lendemain. Au total, 167 Tutsi, c'est-à-dire 28% des 671 élèves qui fréquentaient ces établissements furent expulsés. Plus de douze professeurs furent également chassés : à Gahini, il s'agissait notamment de Karamage, Bangambiki, et Gasana.

Ces massacres et ces expulsions des Tutsi ont eu lieu peu avant le coup d'Etat du 05 juillet 1973 opéré par le Général Major Juvénal Habyarimana. Ces troubles de nature ethnique étaient fondées sur un soi-disant pourcentage élevé des Tutsi vers la fin de 1972 dans les écoles et dans l'administration. Comme le reconnaît une ancienne Directrice de l'Ecole Primaire de Kabarondo : « *Vers 1973, renaît le problème d'équilibre ethnique dans les écoles et dans les services publiques* »¹⁷⁷. Un informateur de la Commune Rutonde parle des évènements de 1973, en ces termes :

« Le Président Grégoire Kayibanda a été élu pour trois mandats de quatre ans chacun. Il était considéré comme un demi dieu par les Rwandais, ceux-ci chantant à longueur de la journée sa gloire en lui

176 Le témoin Mathias Mbayiha de la Commune Rutonde, interviewé en mars 2017.

177 L'informatrice Véronique Mukakibogo de la Commune Kabarondo, interviewée le 27 mars 2017.

souhaitant une longue vie. Il fut tenté de rester au pouvoir en massacrant des Tutsi et en expulsant ceux-ci des écoles et des services publics pour satisfaire les extrémistes Hutu qui se plaignaient de la présence supposée de nombreux tutsi au sein de ces institutions »¹⁷⁸.

Avant les événements de 1973, le Directeur du Collège Christ-Roi à Nyanza, Chanoine Ernotte avait écrit au Président Grégoire Kayibanda posant des questions sur la discrimination qui était infligée aux Tutsi. Le Président Grégoire Kayibanda lui a répondu en expliquant que l'exclusion des Tutsi était nécessaire dans les écoles, en ces mots :

« La Nation ne tolérera pas qu'une ethnie exerce sa suprématie par rapport à une autre en matière scolaire. C'est une loi démocratique que nous avons tous choisie, et c'est notre conviction, nous croyons qu'il en va de même pour vous, car sans hypocrisie nous n'opprimons personne »¹⁷⁹.

Selon Jean Damascène Rwasamirera, les Belges avaient choisi le Nord pour former une armée faite de Hutu purs et montrer aux Rwandais qu'il n'y avait pas de problème régional, Nduga-Kiga (Entre le Nord et le Sud du pays) :

« Les Belges avaient remarqué que le peuple rwandais adorait Kayibanda, et que les Hutu et les Tutsi se mariaient entre eux, sauf ceux du Nord.

178 L'informateur Jean Damascène Rwasamirera de la Commune Rutonde, interviewé le 22 mars 2017.

179 Kayibanda G., « Kuri umwe mu bayobozib'amashuri, Nyakubahwa Perezidawa Repubulika y'u Rwanda arasubiza urwandiko yamwandikiye », in : Kinyamateka, Werurwe, 1976, p.1.

C'est pourquoi ils proposèrent de recruter pour l'armée des Rwandais du Nord où on pouvait trouver facilement des Hutu purs. Mais le pays était miné par l'ethnisme et le régionalisme entre le Nduga et le Rukiga, car le régime Kayibanda favorisait les Rwandais du centre du pays »¹⁸⁰.

Néanmoins, c'est cette armée majoritairement formée par les officiers du Nord, qui, par un coup d'Etat, renversa le régime Kayibanda le 05 juillet 1973¹⁸¹. Bien avant ce coup d'Etat, il y avait une tension entre le Rukiga et le Nduga. C'est ainsi que, pour faire face à ce problème le régime Kayibanda créa un bouc émissaire : les Tutsi. Ce régime les tua et les chassa des écoles et des services publics, une campagne anti-tutsi fut déclenchée. Elle visait essentiellement les « *intellectuels* », c'est-à-dire ceux qui avaient un niveau de formation post-primaire¹⁸². A cet effet, Laurien Nyabyenda raconte à ce propos : « *Il s'agit de chasser l'élite tutsi qu'on dit dominante afin de réaliser un génocide intellectuel par la politique des quotas dans le secteur de l'enseignement et de l'emploi* »¹⁸³.

Chaque établissement scolaire avait mis en place un « *comité de salut public* » chargé de guérir ce qu'ils appelaient « *La myopie de certains Hutu* » qui ne voyaient pas la menace représentée par l'élite tutsi du pays. Ainsi, les élèves Hutu des Ecoles de Byimana et de Shyogwe avaient établi une

180 L'informateur Jean Damascène Rwasamirera de la Commune Rutonde, interviewé le 22 mars 2017.

181 L'informateur Jean Damascène Rwasamirera de la Commune Rutonde, interviewé le 22 mars 2017.

182 L'informateur Laurien Nyabyenda de la Ville de Kigali, interviewé le 17 octobre 2017.

183 L'informateur Laurien Nyabyenda de la Ville de Kigali, interviewé le 17 octobre 2017.

liste d'élèves et d'étudiants tutsi à expulser. Ces troubles avaient touché tout le pays et la Préfecture de Kibungo n'était pas épargnée à l'exemple du Petit Séminaire de Zaza, de l'Ecole Normale de Zaza et du Groupe Scolaire de Zaza dans la Commune Mugesera, du Tronc Commun de Gahini dans la Commune Rukara, ainsi que du Tronc Commun de Rwamagana dans la Commune Rutonde¹⁸⁴.

Selon un informateur de la Commune Rukira, un peu partout dans la région de Kibungo il y avait la chasse aux Tutsi avant que le Général-major Juvénal Habyarimana ne prenne le pouvoir. Trois enseignants tutsi de l'Ecole Primaire de Ntaruka ont été expulsés de leurs services : Pierre Gatarayiha, Vincent et Antoine Mukakaza¹⁸⁵. De même à Rukumberi dans la Commune Sake, les Tutsi ont été chassés des écoles et des services publics. Certains tutsi fuirent ces massacres et les persécutions vers les pays limitrophes¹⁸⁶. Au Petit Séminaire de Zaza, des élèves tutsi furent battus, d'autres tués, selon Rwasamirera Jean Damascène ;

« Certains tutsi ont été chassés de l'école, tandis que d'autres ont été tués, comme Munyaneza et Rugaju, comme l'a été un autre frère religieux du nom de Rurangagabo et beaucoup d'autres. Ndayambaje a été tué par un gourdin qui lui a perforé la tête »¹⁸⁷.

184 L'informateur Réverend Pasteur Antoine Rutayisire de la Ville de Kigali, interviewé le 09 mars 2017.

185 L'informateur Juvénal Ntjijinama de la Commune Rukira, interviewé le 23 mars 2017.

186 Le témoin Georges Mupenzi de la Commune Sake, interviewé le 08 mars 2017.

187 L'informateur Jean Damascène Rwasamirera de la Commune Rutonde, interviewé le 22 mars 2017.

Un autre informateur Justin Kayitana de la Commune Rukara a rapporté qu'en 1973 il était élève au Petit Séminaire de Zaza. Un jour, alors qu'ils venaient de terminer les cours, les listes des élèves tutsi à expulser et à tuer avaient déjà été établies. Les élèves qui avaient tué à Zaza étaient venus d'autres établissements et étaient soutenus par les autorités. Ils utilisaient des armes traditionnelles comme les gourdins et les bâtons. Les élèves chassés de l'établissement rentrèrent chez eux¹⁸⁸.

Lorsque Mgr Joseph Sibomana apprit cette mauvaise nouvelle, il alla avec des militaires pour faire revenir les élèves qui fuyaient ces troubles et leur demanda de retourner à leur établissement. Parmi ces militaires, il y avait le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita. Ce dernier avait essayé de convaincre Mgr Joseph Sibomana que le Petit Séminaire devait être dirigé par un Hutu, car le Recteur Charles Gatsigazi était Tutsi. Finalement ce dernier a été remplacé par l'abbé Elysée Mpongano. Toutefois, selon le témoin, ce dernier avait lui aussi du sang tutsi dans ses veines. Pour cet établissement, les autorités avaient décidé que ces élèves tutsi y restent pour continuer leurs études, tout en étant protégés par les militaires qu'avait amenés Mgr Joseph Sibomana¹⁸⁹.

Un informateur de la Commune Mugesera, la femme du regretté professeur Charles Kagango, commente sur ces événements de 1973 au Petit Séminaire de Zaza, à l'Ecole normale de Zaza et au Groupe Scolaire en ces termes :

188 L'informateur Justin Kayitana de la Commune Mugesera, interviewé le 28 mars 2017.

189 L'informateur Justin Kayitana de la Commune Mugesera, interviewé le 28 mars 2017.

« En 1973, les élèves du Groupe Scolaire de Zaza étaient très méchants. Chez les filles, les élèves avaient affiché les listes de celles qui n'étaient pas autorisées à revenir y étudier. Les filles de l'Ecole Normale étaient appelées « Ibimonyo », tandis que les garçons du Groupe Scolaire étaient surnommés « Inyeshamba ». Lorsque ces élèves du Groupe Scolaire ont su qu'au Petit Séminaire aucune liste n'avait été affichée, ils décidèrent de les attaquer, et y tuèrent des élèves tutsi et en blessèrent d'autres »¹⁹⁰.

Un informateur, Jean Baptiste Rugangura, qui était élève au Tronc Commun de Gahini en 1973 dans la Commune Rukara, décrit les relations entre le Tronc Commun de Gahini et le Groupe Scolaire de Shyogwe en ces termes :

« A Gahini il y avait seulement le Tronc Commun, ceux qui y terminaient allaient continuer leurs études au Groupe Scolaire de Shyogwe, et cela créa des bonnes relations entre les deux établissements »¹⁹¹.

Le même témoin raconte comment les élèves tutsi ont été persécuté à Gahini bien avant les troubles de 1973 en ces termes :

« Depuis 1972, les élèves du Groupe Scolaire de Shyogwe envoyaient souvent des messages à ceux de Gahini, pour les encourager à chasser les Tutsi de leur établissement. Certains de ces élèves, les

190 Le témoin Virginie Mukangarambe de la Commune Mugesera, interviewée le 21 mars 2017.

191 L'informateur Jean Baptiste Rugangura de la Commune Rukara réside actuellement à Kimihurura, interviewé en février 2018.

appelaient « Moja », d'autres « Eteroja ». Comme dans cet établissement il y avait souvent des révoltes, leur Directeur Isaac Sarabwe disait continuellement que ces révoltes étaient provoquées par les Tutsi et les « Ibyimanyi » en ces termes : les métis de mariage entre Hutu et Tutsi sont les provocateurs responsables des révoltes »¹⁹².

Au Tronc Commun les élèves tutsi ont été chassés le 27 février 1973, quand leurs collègues Hutu commencèrent à leur jeter des pierres¹⁹³. Vers 18h les élèves sont allés au réfectoire ; mais le témoin ayant quitté ce réfectoire en passant par le dortoir a vu le Directeur Isaac Sarabwe en compagnie du Pasteur Ndandari. Les élèves comme Gatete qui était originaire de Kawangire, Bakusaba fils du député Ukwigize (de la Préfecture de Byumba) et Munyakayanza jetèrent des patates douces sur les élèves tutsi. Après quelques minutes, des cris ont résonné un peu partout dans la cour, car ils étaient frappés par leurs collègues Hutu qui utilisaient des barres de fer¹⁹⁴.

Ces élèves ont battu Kalisa dont le père était cuisinier, après ils sont allés dans le quartier résidentiel des enseignants pour agresser deux professeurs tutsi, Bagambiki et Hakizimana. Entretemps, les élèves et les professeurs tutsi couraient dans tous les sens. Certains d'entre eux ont été cachés par des missionnaires. Quand deux enseignants,

192 L'informateur Jean Baptiste Rugangura de la Commune Rukara réside actuellement à Kimihurura, interviewé en février 2018.

193 L'informateur Jean Baptiste Rugangura de la Commune Rukara réside actuellement à Kimihurura, interviewé en février 2018.

194 L'informateur Jean Baptiste Rugangura de la Commune Rukara réside actuellement à Kimihurura, interviewé en février 2018.

accompagnés par une fille qui s'appelait Hope, ont vu le témoin, ils lui ont dit en criant que leur collègue Bosco venait d'être assassiné : « *Heee ! Bosco vient d'être tué !* ». Le témoin avec ses amis se sont ensuite réfugiés dans les maisons des infirmières à côté de l'Hôpital de Gahini¹⁹⁵.

Le 28 février 1973, l'on continua à chasser et à tuer les élèves tutsi. Lorsqu'ils apprirent que leurs biens avaient été brûlés, le témoin et ses amis, Rurangwa et Wesley, décidèrent de quitter l'établissement et de se réfugier au Burundi¹⁹⁶.

Dans ce même établissement, le 18 mars 1973, un autre évènement est survenu, l'assassinat de Gakwavu, un employé tutsi de la Paroisse protestante de Gahini, par des élèves du Tronc Commun de Gahini. Cet assassinat fut commandité par ses collègues, dont Isaac Sarabwe le responsable de cette école. Lors de ces troubles, des élèves tutsi s'étaient réfugiés chez Gakwavu. Les tueurs sont venus en criant tout haut : « *nous voulons tuer les serpents, sans plus, car ils ont proliféré* » ; et ils tuèrent Gakwavu ainsi que certains réfugiés qui étaient chez-lui¹⁹⁷.

Gakwavu, la victime, avait une épouse Hutu et jouissait d'un soutien considérable du côté de sa belle-famille composée de riches hommes d'affaires Hutu de Kayonza, dont Kanyangonga, un membre influent du MDR-Parmehutu. Au

195 L'informateur Jean Baptiste Rugangura de la Commune Rukara réside actuellement à Kimihurura, interviewé en février 2018.

196 L'informateur Jean Baptiste Rugangura de la Commune Rukara réside actuellement à Kimihurura, interviewé en février 2018.

197 L'informateur Jean Baptiste Rugangura de la Commune Rukara réside actuellement à Kimihurura, interviewé en février 2018.

plus chaud des évènements, les élèves Parmehutu de Gahini s'étaient rangés du côté d'Isaac Sarabwe et avaient fraternisé, en ne tenant pas compte de ce qu'il était accusé de meurtre. Cet Isaac Sarabwe était considéré « *comme un leader hutu, farouchement opposé aux Tutsi* ». Ainsi, « *on le traitait de fauve et de barbare à cause de son intolérance envers le Tutsi* ». Les élèves en firent néanmoins leur leader parce qu'il était « *le seul élément Hutu capable de comprendre et de défendre leurs intérêts* ». Par contre, le Préfet de Kibungo, Félicien Kwigira, le trouvant extrêmement dangereux, avait souhaité sa mutation¹⁹⁸.

Bien plus, un fait inhabituel s'était produit à Kibungo : les élèves du Tronc Commun de Rwamagana se sont attaqués au Bourgmestre de la Commune Rutonde, François Rwakagabo, soupçonné d'être tutsi. Ils l'arrêtèrent eux-mêmes et le placèrent en détention à la station de police de Rwamagana. Par crainte de l'intervention musclée des membres de sa communauté, appelés Abakemba, où il était influent, il fut relâché après une seule nuit au cachot. D'après le témoin de la Commune Rukara, en octobre 1972, le Ministre de l'Intérieur et des Affaires Judiciaires, A. Sebataware, avait demandé au Préfet de Kibungo, Félicien Kwigira « *de bien vouloir mener une enquête discrète afin de déterminer les ethnies auxquelles appartiennent François Rwakagabo, Bourgmestre de la Commune Rutonde et Isidore Sebazungu, commerçant et citoyen de cette même Commune* »¹⁹⁹.

198 L'informateur Jean Baptiste Rugangura de la Commune Rukara, réside actuellement à Kimihurura, interviewé en février 2018.

199 L'informateur Jean Baptiste Rugangura de la Commune Rukara réside actuellement à Kimihurura, interviewé en février 2018.

Les listes des fonctionnaires à expulser, furent affichées à Kibungu vers la fin du mois de février 1973, Certains étaient employés à la préfecture, à la société d'exploitation minière de Rwinkwavu et dans d'autres services. A Kibungu, les troubles gagnèrent les campagnes ; des maisons de Tutsi dans les Communes de Muhazi, Rukara et Rukira furent incendiées. Tous ces actes de violences, le Préfet de Kibungu, Félicien Kwigira les appelait : « *des actions révolutionnaires* ». Il n'était pas le seul à parler de la sorte, car partout le refrain était : « *faire du mal à un Tutsi, c'est défendre les principes du PARMEHUTU* ». Ces actions « *révolutionnaires* » dans le contexte de ce parti sectaire et de la « Révolution de 1959 », étaient en réalité des actes d'épuration ethnique²⁰⁰.

La confusion était totale dans tout le pays. En date du 27 février 1973, les Préfets de toutes les préfectures se sont réunis à Kigali dans l'intention d'arrêter les troubles. Ceux-ci ne s'arrêtèrent pas pour autant, tant l'épidémie s'était propagée partout, et le gouvernement de Kayibanda se rendait compte qu'il n'avait plus le contrôle des événements. C'est à ce moment qu'il décida de rétablir le calme et donna même des directives aux commandants de la police et de l'armée en ce sens.

En fait, le mot d'ordre ne fut pas respecté, parce que, les militaires voulaient renverser le régime du Président Grégoire Kayibanda. La pacification projetée par Grégoire Kayibanda constituait un handicap pour ceux qui travaillaient à sa chute. C'est pourquoi ces troubles ont

200 L'informateur Jean Baptiste Rugangura de la Commune Rukara, réside actuellement à Kimihurura, interviewé en février 2018.

continué malgré le mot d'ordre de les arrêter. Certains faisaient semblant de pacifier alors qu'ils attisaient eux-mêmes les troubles. J. Shyirambere Barahinyura est explicite à ce sujet :

« Suite à cette situation, le gouvernement ordonna le déploiement de l'armée et de la police pour arrêter les actes de violences dans les campagnes. Or dans certaines régions du pays, les commandants et les éléments de ces unités de « pacification » poussaient les étudiants et plus tard la population à des actes de violences »²⁰¹.

En fait, les troubles ont continué, à Kibungo et ailleurs, malgré la décision de pacification prise par le gouvernement. Toutefois, il y a une autre version à propos des troubles de 1973, selon un témoin de la Commune Rukira :

« Le Général Major Juvénal Habyarimana a fomenté les troubles pour pouvoir accaparer le pouvoir. Les militaires fouillaient les maisons, en disant qu'ils cherchaient les Inyenzi, et arrêtaient ainsi les Tutsi en disant qu'ils en étaient les complices. Quelques jours après, des officiers supérieurs du Nord firent un coup d'Etat contre le régime Kayibanda, et expliquèrent au peuple rwandais que celui-ci était incapable d'assurer l'unité et la sécurité des Rwandais »²⁰².

201 Barahinyura Shyirambere J, *Le Général Habyarimana. Quinze ans de tyrannie et de tartuferie au Rwanda*, Ed. Izuba, 1988, p.38.

202 Le témoin Aloys Ndagijimana de la Commune Rukira, interviewé le 23 mars 2017.

En abondant dans le même sens, d'autres témoins pensent que ce sont ces officiers supérieurs du Nord qui étaient derrière ces troubles contre les Tutsi en 1973. Ces militaires faisaient croire aux Rwandais que le régime Kayibanda n'était plus en mesure d'assurer la sécurité et l'unité du peuple rwandais, et qu'ils étaient, eux, les hommes de la situation pour sauver le pays qui venait de sombrer dans un abîme²⁰³. Selon A. Guichaoua cité dans l'ouvrage de V. Kajeguhakwa, l'un des animateurs des « *Comités du Salut* » avait raconté qu'il avait participé au coup d'Etat du 5 juillet 1973 qui avait renversé le régime de Kayibanda et qui porta le Général-major Juvénal Habyarimana au pouvoir. Il avait du reste ajouté que « *le Général-major Juvénal Habyarimana et ses « compagnons du 5 juillet » ont d'abord attisé l'incendie avant de se présenter comme ceux qui l'ont éteint* »²⁰⁴.

Somme toute, en déclenchant les massacres contre des Tutsi et leur expulsion des établissements d'enseignement et des services publics, le Président Kayibanda ne savait pas que sa politique d'exclusion allait se retourner contre lui. Ce faisant, le Général Major Juvénal Habyarimana profita de cette situation chaotique qui échappait au contrôle du gouvernement pour faire un coup d'Etat le 5 juillet 1973.

203 Le témoin Virginie Mukangarambe de la Commune Mugesera, interviewée en mars 2017.

204 Kajeguhakwa V., *Rwanda. De la terre de paix à la terre de sang et après ?*, Paris, édit. Remi Perrin, 2001, p.148.

V. LA SITUATION DES TUTSI DURANT LA PERIODE DE 1973 A 1990

Lors de sa prise de pouvoir par le coup d'Etat du 5 juillet 1973, le Général Major Juvénal Habyarimana semblait dans son premier discours s'élever contre la politique d'exclusion ethnique pratiquée par le régime Grégoire Kayibanda en déclarant : « *Nous ne pouvons plus supporter une politique de discrimination ethnique (...)* »²⁰⁵. Avec ce premier discours qui condamnait l'ethnisme, même les réfugiés rwandais qui étaient à l'étranger placèrent leur espoir en lui. A l'époque, selon un témoin de la Commune Rukira, le Rwanda connut une paix apparente de courte durée, et il était souvent dit que « *Habyarimana est devenu le Dieu sauveur des Tutsi* »²⁰⁶.

Mais quelques jours après sa prise de pouvoir, le Président Juvénal Habyarimana a aussi poursuivi la politique de discrimination de son prédécesseur jusqu'à accaparer, pour le compte de l'Etat, les biens des réfugiés tutsi de 1959, 1961 et de 1963, tout comme Grégoire Kayibanda l'avait fait en 1966, par la loi no 24.20/A.09/ du décret Présidentiel du 25/01/ au 26 février 1966. C'est ainsi, par exemple, que le 25 octobre 1973 le Président Juvénal Habyarimana a décrété que : « *les biens abandonnés par les Tutsi qui ont fui le pays deviennent la propriété de l'Etat et sont confiés aux Communes* »²⁰⁷.

205 Habyarimana J, *Discours de son excellence le Général-Major Habyarimana, Juvénal*, Kigali, Inf-Présidence, 1973, pp. 17-18.

206 Le témoin Juvénal Ntjinyinama de la Commune Rukira, interviewé le 23 mars 2017.

207 Discours de Jean Damascène Bizimana, lors de la commémoration du génocide commis contre les Tutsi au site mémorial de Kigali à Gisozi, au mois de mai 2017.

Egalement face à ce décret, un informateur de la Commune Rukira quant à lui, a insisté sur le fait que les premières années du régime Habyarimana, au moins jusqu'en 1980, ne posèrent pas particulièrement problème²⁰⁸.

En effet, durant cette période, il n'y a pas eu de massacres contre des Tutsi quoique ceux-ci soient restés toujours marginalisés. Mais cela est en contradiction avec leur discours de réconciliation. Durant cette période, il n'y a pas eu de massacres contre des Tutsi quoique ceux-ci soient restés toujours marginalisés. Mais peu de temps après son accession au pouvoir, Juvénal Habyarimana s'illustra par un autre méfait de triste mémoire : « *La politique d'équilibre* ». Cette politique était supposée attribuer un pourcentage de places à l'école et dans le service public,

proportionnel au poids démographique des Hutu, Tutsi et Twa dans chaque Commune de leur ressort. La pratique de cette politique s'est avérée catastrophique.

Juvénal Habyarimana n'hésita pas à reprendre cette discrimination à son compte et, pire encore, à l'institutionnaliser sous la forme d'une politique dite d'« *équilibre ethnique et régional* ». A ce propos, un témoin de la Commune Rukira constate que :

« *Sous le régime Habyarimana, la politique d'équilibre ethnique se raffine, car l'exclusion des Tutsi se double de la marginalisation des Hutu des régions autres que celle du Rukiga* »²⁰⁹.

208 Le témoin Juvénal Ntjyina de la Commune Rukira, interviewé le 23 mars 2017.

209 Le témoin Aloys Ndagijimana de la Commune Rukira, interviewé le 23 mars 2017.

Ce régime des quotas ethniques empêchait à la plupart des Tutsi l'accès à l'enseignement secondaire et universitaire, à l'armée ainsi qu'aux postes de responsabilité au sein de l'administration publique. Cet équilibre consistait à fixer un taux de 9% pour les Tutsi dans l'emploi et les écoles, 85% pour les Hutu, 1% pour les Twa et 5% pour les hautes personnalités et les religieux²¹⁰.

Par conséquent, la plupart des Tutsi étaient dans l'impossibilité de poursuivre leurs études, autrement dit « *on ne tue plus les Tutsi, on les marginalise en les privant d'école, de telle façon qu'une génération après, la question ethnique serait résolue !* »²¹¹.

Selon un témoin de la Commune Sake à Rukumberi, après le coup d'Etat du 05 juillet 1973 il y eut une période éphémère d'accalmie dans la région du Gisaka, bien que les Tutsi continuaient à être discriminés. Dans les écoles par exemple, même ceux qui, parmi eux, réussissaient l'examen national à la fin de l'Ecole Primaire, n'avaient pas la garantie de pouvoir accéder aux études secondaires²¹². Dans tous les établissements scolaires, il y avait des fiches signalétiques où étaient mentionnées l'ethnie des élèves et celles de leurs parents. Il était difficile de mentir, car parfois les autorités allaient jusqu'aux Communes de résidence des élèves pour vérifier leur ethnie.

Selon un témoin de la Commune Rusumo, le nommé Célestin Hakizimana qui était inspecteur d'arrondissement

210 Le témoin Aloys Ndagijimana de la Commune Rukira, interviewé le 23 mars 2017.

211 L'informateur Révérend Pasteur Antoine Rutayisire de la Ville de Kigali, interviewé le 09 mars 2017.

212 Le témoin Georges Mupenzi de la Commune Sake, interviewé le 08 mars 2017.

de Kibungo était réputé pour vouer une haine tenace envers les Tutsi, car il faisait en sorte qu'aucun enfant tutsi n'accède à l'École Secondaire, même s'il réussissait brillamment en classe. Cet inspecteur malmenait même les enseignants tutsi en refusant de leur payer régulièrement les salaires²¹³.

Durant toute la période du régime Juvénal Habyarimana, la politique dite d'équilibre ethnique et régional fut appliquée. Selon A. Guichaoua, la discrimination des Tutsi se faisait sentir dans l'administration, dans l'armée, dans l'enseignement et dans le service public :

*« Sous prétexte d'assurer un équilibre ethnique (...), la deuxième République s'appliqua à exclure systématiquement de l'accès à des postes administratifs intéressants et de la formation des cadres les élèves de l'ethnie tutsi (...) »*²¹⁴.

Selon un témoin de la Commune Rutonde interviewé par les agents d'Auditorat Militaire, la courte durée de paix qui a suivi la prise du pouvoir était trompeuse car, selon lui, le Président Juvénal Habyarimana avait affirmé en 1973, qu'il « respectera le système de la politique d'équilibre ethnique (...) ». En tout cas, les Tutsi se virent refuser l'accès aux Ecoles Secondaires²¹⁵.

Selon un témoin de la Commune Rusumo, ancien Assistant Médical, après le coup d'Etat du Général Major Juvénal Habyarimana, l'impression de paix était trompeuse :

213 Les Archives de l'Auditorat Militaire [PV no 04/RD/KGL96], 1996.

214 Guichaoua A, (Sous la dir. de), *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994). Analyse, Faits et Documents*, Paris, Karthala, p.241.

215 Discours de Jean Damascène Bizimana, lors de la commémoration du génocide commis contre les Tutsi au site mémorial de Kigali à Gisozi, au mois de mai 2017

« Après la prise du pouvoir par Juvénal Habyarimana, le système des quotas ethniques fut institué alors que les autorités prétendaient avoir ramené la paix pour les Tutsi bien que nous étions toujours été opprimés. Il est vrai que nous n'étions plus massacrés, mais nous ne jouissions toujours pas de tous nos droits, pas grand-chose n'avait changé pour nous, les Tutsi ont continué à être persécutés »²¹⁶.

Notre informatrice qui était Directrice de l'Ecole Primaire de Kabarondo a révélé que, dans son école, elle devait chaque année faire un rapport sur l'Etat du nombre des élèves hutu et tutsi. Ce rapport était ensuite transmis au Ministère de l'Education pour que ce dernier puisse vérifier si le nombre des élèves tutsi et celui des enseignants ne dépassent pas 9%. Un autre témoin de la Commune Sake à Rukumberi insisté sur la discrimination des Tutsi de cette région :

« Après la prise du pouvoir par Habyarimana, les Tutsi n'étaient plus massacrés mais restaient discriminés dans tous les domaines. Rukumberi était peuplée par de nombreux tutsi et c'est pourquoi cette région du Gisaka a longtemps été très peu développée : pas de routes, pas d'Hôpitaux ou d'Ecoles. Elle n'a bénéficié de telles infrastructures qu'après le Génocide commis contre les Tutsi en 1994 »²¹⁷.

216 L'informateur Ferdinand Rwakayigamba de la Commune Rusumo, interviewé le 24 mars 2017.

217 Le témoin Georges Mupenzi de la Commune Sake, interviewé le 08 mars 2017.

Ainsi, lors du quatrième congrès du MRND le 29 juin 1983, ce congrès avait non seulement déterminé les principes directeurs de ce quota ethnique, mais aussi donna au Ministre de l'Éducation le droit d'octroyer personnellement 5% des places disponibles lors des admissions annuelles dans les Ecoles Secondaires²¹⁸. A ce propos, un témoin de la Commune Rutonde a rappelé que les autorités donnaient des places arbitrairement en évoquant le discours de Colonel Aloys Nsekarije, en ces termes :

« Je me souviens d'un discours du Colonel Nsekarije, il avait même prononcé ce discours en étant fâché, quand il a dit : « Moi Sekarije je ne peux pas accepter qu'un enfant de Bourgmestre trimbale au marché avec les bagages alors que son père est Bourgmestre »²¹⁹.

Selon un autre témoin de la Commune Rukira, vers les années 1980 c'était extrêmement difficile pour un Tutsi de réussir l'examen national. Même ceux qui réussissaient l'examen étaient souvent remplacés par un Hutu qui avait échoué à l'examen. Dans ce cas, ces enfants tutsi allaient faire leurs études au CERAI, ou ils rentraient chez eux pour cultiver ou faire du commerce ²²⁰.

Le document ci-après du Ministère de l'enseignement Primaire et Secondaire de l'année scolaire : 1985-1986 confirme bien ce système de quota. A titre d'exemple, voici le tableau tracé par ethnie et par sexe.

218 L'informateur Aloys Ndagijimana de la Commune Rukira, interviewé le 23 mars 2017.

219 Le témoin Mathias Mbayiha de la Commune Rutonde, interviewé le 15 mars 2017.

220 Le témoin Juvénal Ntjinyinama de la Commune Rukira, interviewé le 23 mars 2017.

Tableau 2 : Effectifs globaux de l'enseignement secondaire par ethnie et par sexe (1985/1986)

Genre	Hutu	Tutsi	Twa	Autres	Total
Garçons	9 016	854	6	13	9 889
Filles	4 985	828	7	10	5 830
Total	14 001	1 682	13	23	15 719

Dans ce tableau, on constate que les Hutu s'élèvent à 14.001, soit 89%, de la population scolaire. Tandis les élèves tutsi sont au nombre de 1.682, soit 10,7% de la population scolaire totale.²²¹

Le régime de Juvénal Habyarimana, selon un témoin de la Commune Kabarondo, sélectionnait soigneusement des Bourgmestres et des Préfets Hutu qui devaient appliquer la politique d'exclusion ethnique. Toujours selon ce témoin, dans les années 1980, trois hommes se sont succédés au poste de Préfet de Kibungo : Jonathan Nzabarushimana et François Sekamonyo, qui par ailleurs s'étaient déjà substitués au poste de Bourgmestre de Birenga, ainsi que François-Xavier Ndeze qui était originaire de Cyanguu. Ces trois hommes ont rivalisé de zèle pour discriminer les Tutsi et restreindre l'accès de ceux-ci aux écoles et aux postes de responsabilité des services publics²²².

Un informateur de la Commune Rukira nous a relaté qu'en 1981 on lui avait refusé de continuer ses études à l'Ecole

221 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, Etude sur l'appartenance socio-professionnelle des parents des élèves du secondaire, année scolaire 1985/1986, Kigali, mai 1986, p.5.

222 Le témoin abbé Oreste Incimatata de la Commune Kabarondo, interviewé le 21 mars 2017.

Secondaire à cause de son ethnie, et que les Tutsi n'étaient jamais assurés de pouvoir y accéder²²³. Le même informateur abondant dans le même sens, Aloys Ndagijimana explique comment il a été discriminé parce qu'il était Tutsi :

« J'ai passé à plusieurs reprises l'examen national pour passer à l'Ecole Secondaire, et à chaque fois je n'étais pas admis alors que j'étais sûr d'avoir réussi. Mes condisciples disaient toujours aux Tutsi : « Vous êtes écartés parce que vous êtes Tutsi ». Nous nous sommes résignés à poursuivre nos études au CERAI, une filière où l'on n'était formé qu'à de petits métiers de menuiserie et d'artisanat. Moi et les autres élèves tutsi, on s'entendait dire que si nous terminions le CERAI, nous allions pouvoir continuer nos études dans la filière de la foresterie. Mais là encore nous n'étions pas admis et seuls les Hutu étaient privilégiés pour faire suivre cette formation »²²⁴.

Une ancienne Directrice de l'Ecole Primaire de Kabarondo a expliqué comment la discrimination des Tutsi se faisait :

« A la rentrée scolaire, les autorités des écoles devaient aller à la Commune pour demander l'attestation de naissance où était mentionnée l'ethnie de l'enfant. A partir de cette attestation de naissance, les écoles établissaient les fiches signalétiques des élèves où on trouvait les détails comme ceux de la carte d'identité. Chaque fois qu'un élève passait dans une

223 L'informateur Aloys Ndagijimana de la Commune Rukira, interviewé le 23 mars 2017.

224 Le témoin Ananias Simugomwa de la Commune Rukira, interviewé le 13 mars 2017.

autre classe, il y trouvait sa fiche signalétique. Autre chose : lors de l'Examen national en 6^{ème} primaire, tous les élèves recevaient des enveloppes qui contenaient les copies de leurs fiches signalétiques et les numéros qui mentionnent l'ethnie de chacun d'entre-eux »²²⁵.

Un ancien Instituteur de l'Ecole Primaire de Kayonza, évoque le fait que parfois un élève tutsi pouvait avoir la chance de faire ses études secondaires :

« Les élèves tutsi qui poursuivaient leurs Ecoles Secondaires, sont ceux dont les parents avaient des affinités avec des Hutu influents comme des militaires haut gradés. Cela était également possible si une fille dans leur famille s'était mariée avec un Hutu influent. Dans ce cas, cette fille faisait tout pour aider les membres de sa famille à continuer leurs études ou à trouver du travail »²²⁶.

Il est arrivé parfois que les Tutsi changent d'ethnie pour accéder aux études supérieures, ou obtenir des privilèges réservés aux Hutu.

Dans sa lettre du 11 août 1978, le Bourgmestre de la Commune Kigarama a écrit au Préfet de Kibungo concernant une personne qui voulait changer son ethnie :

225 L'informatrice Véronique Mukakibogo de la Commune Kabarondo, interviewée le 27 mars 2017.

226 L'informateur Innocent Condo de la Commune Kayonza interviewé le 14 mars 2017.

« Monsieur le Préfet, vue la décision prise par le Conseil Communal en date du 17/7/1978 à propos de la requête de Ngarambe, fils de Karimunda et de Kandinga, Tutsi du clan des Abungura, née en 1992 à Nyamugali, Secteur Kabare. Cette identification figure sur sa fiche jaune No 1425 du 13/3/1958. Cette identification correspond également aux mentions figurant sur sa carte d'identité No 1425 délivrée le 21/8/1959 par la sous- chefferie à Musya. Ngarambe ayant prétendu qu'il est Hutu, je déclare définitivement qu'étant données les preuves ci-dessus énumérées, qu'il est Tutsi et rien d'autre »²²⁷

Lorsque les Bourgmestres et les enseignants se rendaient coupables du délit du changement d'ethnie en faveur d'un Tutsi, ils subissaient de graves conséquences si jamais leur méfait était connu. En fait, plusieurs Bourgmestres eurent à s'expliquer sur la double identité, hutu et tutsi, de certains citoyens de leur ressort. Il était courant que les attestations communales portent aujourd'hui la mention « *Tutsi* » et demain celle de « *Hutu* ». Quand l'autorité administrative supérieure s'en rendait compte, les Bourgmestres étaient frappés de demande d'explication, le plus souvent de la part du Ministre de l'intérieur²²⁸. Tel est le cas de Mathieu Ndaruhutse, Bourgmestre de la Commune Kigarama qui a été sommé de s'expliquer sur la double identité de la dénommée Donatille Mukandori. Un autre Bourgmestre de la Commune Birenga a été aussi obligé de donner des

227 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : Lettre no.756. /03.05/1 de Bourgmestre de la Commune Kigarama, Remera, le 11 août 1978.

228 L'informateur Jean Damascène Rwasamirera de la Commune Rutonde le 22 mars 2017.

explications sur le fait que le nommé Jean Marie Vianney Masabo avait deux identités ethniques qu'il justifiait par des pièces officielles. Les Bourgmestres ou les enseignants procédaient à de telles tricheries uniquement pour leurs belles-familles, leurs amis, ou simplement par corruption.

Etre Tutsi durant la deuxième République constituait une entrave, car il était dès lors difficile de jouir de tous ses droits. Une dame de Gitwe raconte qu'après ses études, elle avait sollicité une connaissance hutu pour l'aider à obtenir un passeport et un visa pour aller étudier à l'étranger. En arrivant au service de l'immigration, on lui refusa le passeport parce qu'elle était tutsi. Il lui fut demandé d'aller travailler pendant une année et de revenir pour qu'on la lui accorde. Ainsi, après une année passée au service public, elle eut la chance d'avoir son passeport et son visa²²⁹.

La discrimination des Tutsi était en effet de rigueur. Ce fut notamment confirmé lors de l'interrogatoire par l'Avocat Général Philippe Courroye des deux présumés génocidaires jugés en France, Octavien Ngenzi et de Tito Barahira. A la question : « *Combien de Bourgmestres tutsi y avait-il au Rwanda* » ? Le Bourgmestre Tito Barahira répondit qu'il y en avait 2 sur 143 dans tout le pays, tandis qu'à Kibungo tous les 11 Bourgmestres étaient des Hutu²³⁰.

L'exclusion des Tutsi des postes de responsabilités était frappant dans tout le pays. Prenons l'exemple des listes

229 Le témoin Ananias Simugomwa de la Commune Rukira, interviewé le 13 mars 2017.

230 Gauthier A, « Dixième jour du procès des deux présumés génocidaires jugés en France », in : *The Rwanda News Agency*, Wednesday, 25 May 2016.

des personnes pour les élections des Responsables de Cellule dans la Commune Kayonza. Dans cette Commune il y avait 8 Secteurs et 38 Cellules. Les candidats aux postes de Responsables de Cellule étaient au nombre de 352 personnes, et parmi eux il y avait seulement 6 Tutsi²³¹.

Selon un témoin de la Commune Rukira, avoir du travail lorsqu'on était Tutsi, c'était vraiment compliqué, car le système de quota était là pour les empêcher d'y accéder. Par exemple en 1984, le Bourgmestre Nzabarushimana n'avait pas voulu reconnaître son diplôme alors qu'il avait bien réussi avec 73% et avait préféré recruter un Hutu qui avait un diplôme avec 61%. Finalement, le Bourgmestre lui avait révélé qu'il ne pouvait pas être recruté puisqu'il est Tutsi²³².

Les Tutsi ne pouvaient particulièrement pas se hasarder à se faire enrôler dans l'armée. Car ils n'y étaient acceptés qu'après une minutieuse enquête pour y interdire l'accès aux Tutsi et même à ceux dont l'un des parents l'était. En fait, l'armée était un secteur sensible, A. Guichaoua écrit à ce sujet:

*« Pour ce qui concerne le cadre « officier » des Forces Armées Rwandaises et de la Gendarmerie, les banques, les ambassades, les établissements publics, les Tutsi (...) ne pouvaient y prétendre (...) »*²³³.

231 Les Archives de la Préfecture de Kibungo, Inyadikovugo y'inama y'abaturatione rusange ku matora y'abaselire, itaraiki ya 11 Nzeli 1990

232 Le témoin Aloys Ndagijimana de la Commune Rukira, interviewé en mars 2017.

233 Guichaoua A, (Sous la direction de), *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994). Analyse, Faits et Documents*, Paris, Karthala, p.241.

Juste après le génocide, Patrick Mazimpaka, qui était porte-parole du FPR a été interviewé par l'envoyé spécial du journal *L'Humanité*. Ce dernier avait demandé si dans la société rwandaise il y avait eu une division ou une discrimination au cours de deux premières Républiques, et il lui avait répondu en ces termes :

« Notre histoire est empreinté de violentes brutalités. La dictature militaire est au pouvoir depuis 1973. Elle a exacerbé délibérément toutes les oppositions internes entre les communautés et entre les régions. Un exemple? L'encadrement supérieur de l'armée gouvernementale est exclusivement composé de notables Hutu du Nord-Ouest, la région d'origine du Général Habyarimana »²³⁴.

Un témoin de la Commune Rukira a raconté sa mauvaise expérience liée à la discrimination dans l'armée, en ces mots :

« Nous sommes allé passer l'examen d'entrée dans l'Armée et la Gendarmerie Nationales en 1985. Au moment où nous faisons la queue pour entrer dans la salle d'examen, un Gendarme est venu, il tria les Tutsi et les mit de côté, tandis qu'un autre militaire du rang de Capitaine nous déclara « Vous n'avez qu'à vous faire enrôler dans votre armée (celle des Tutsi) ». Nous sommes rentrés chez nous tandis que les autres ont passé l'examen et ont réussi »²³⁵.

C'est ainsi que le Préfet et le Bourgmestre de la région d'origine de toute personne qui se portait candidat pour

234 Patrick Mazimpaka, interviewé en mai 1994 par Jean Chatain, in : « Revenir à l'accord d'Arusha », in : *L'Humanité*, 19 mai 1994, p.1.

235 Le témoin Aloys Ndagijimana de la Commune Rukira, interviewé le 23 mars 2017.

s'enrôler dans l'Armée ou la Gendarmerie devaient se renseigner sur l'identité ethnique de cette personne ; ils vérifiaient si cette personne était de l'ethnie hutu ou tutsi ; ainsi par exemple cette lettre dans laquelle le Bourgmestre de la Commune Kayonza donnait au Préfet de Kibungo, Jean Baptiste Baligira, des explications concernant le nommé Pierre Canisius Mugabo qui voulait se faire recruter dans la Gendarmerie :

« Monsieur le Préfet de la Préfecture de Kibungo, me référant à votre lettre du 29 janvier 1980 où vous me demandez d'expliquer si le jeune homme Pierre Canisius Mugabo fils de Iyakaremye et de Mukagashumba, qui habite dans la Commune Kayonza, Secteur Rwinkwavu, serait de l'ethnie tutsi alors même qu'il sollicite d'être enrôlé dans la Gendarmerie et qu'il est signalé dans ses papiers de recrutement qu'il serait Hutu. Monsieur le Préfet, nous avons effectivement mentionné qu'il est Hutu car, avant de remplir les formulaires de recrutement, nous nous sommes basés sur la fiche de son père qui signale qu'il est Hutu. Nous nous sommes aussi renseignés sur sa fiche actuelle et nous avons constaté encore une fois qu'il est Hutu. Je vous transmets ces fiches pour que vous puissiez les vérifier, après quoi vous nous les rendrez pour que nous puissions les garder dans nos fichiers. Par contre, sa physionomie pourrait faire croire qu'il est Tutsi, car sa mère est Tutsi tandis que son père est Hutu »²³⁶.

236 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : Préfecture de Kibungo Commune Kayonza, Lettre de Bourgmestre Jean Baptiste Baligira, no 21/03.05/1, Kayonza le 31 janvier 1980.

Enfin, cette politique d'équilibre ethnique était institutionnalisée sous les formes les plus sournoises d'exclusion ethnique, car elle reposait sur le principe selon lequel l'accession à l'enseignement secondaire et supérieur ainsi qu'au service public ou à la vie politique devait obéir à des quotas établis sur le critère d'appartenance ethnique.

VI. LA PLANIFICATION DU GENOCIDE COMMIS CONTRE LES TUTSI ENTRE 1990 ET 1994 DANS LA PREFECTURE DE KIBUNGO

Le Génocide commis contre les Tutsi a été depuis longtemps planifié par l'Etat Rwandais. Tout l'appareil d'Etat a été mis à contribution, y compris la presse écrite étatique et Radio Rwanda. Mais les média privés y ont également concouru, notamment la Radiotélévision des Mille Collines (RTL) et les journaux divers. De sorte que pendant le génocide, toutes les institutions de l'Etat ont été mobilisées. Les autorités administratives, Préfets, Bourgmestres, Conseillers de Secteurs et Responsables des Cellules ont mobilisé les citoyens Hutu ordinaires. L'Armée, la Gendarmerie et les milices armées ont pris part à la traque et aux massacres contre des Tutsi souvent à l'aide de listes préétablies. Donc, la bureaucratie et la culture écrite étaient à l'œuvre puisque les ordres étaient transmis du haut jusqu'au plus bas niveau et incitaient la population à s'engager massivement dans le génocide.

Le régime avait incité la population à la haine des Hutu contre les Tutsi en utilisant surtout les média. Un recensement régulier des Tutsi avait permis d'établir les listes à utiliser pendant le génocide ; par exemple dans la Commune Rusumo, un rapport sur l'augmentation de la population selon l'ethnie au mois de mars 1993 montre qu'il y a eu une augmentation de 73 Hutu et de 3 Tutsi seulement.

Partout dans le pays des membres des milices, principalement Interahamwe et Impuzamugambi, reçurent

un entraînement militaire dans le but de mener à bien la mise en œuvre du génocide qui était en train d'être planifié. Les partis politiques, spécialement le MRND et la CDR, le MDR-Power avaient créé des mouvements de la jeunesse en leur sein, lesquels se sont vite transformés en milices. Enfin, l'Etat rwandais avait disponibilisé tous les moyens humains et matériels nécessaires pour l'exécution du génocide, ce qui a permis de tuer un nombre si élevé de victimes, plus d'un million en trois mois.

6.1. Le problème des réfugiés rwandais de 1959

Après la prise du pouvoir par le Général J. Habyarimana en 1973, ce dernier prononça un discours bannissant l'injustice lié à la discrimination ethnique et à la persécution des Tutsi. Cependant, son régime a été caractérisé par la discrimination ethnique et parfois liée à la violence vers les années 1990, discrimination qu'il avait condamnée mais qu'il a néanmoins pratiquée au cours de son régime.

Les Tutsi ont depuis très longtemps été considérés comme des étrangers. Ainsi, en 1982, lorsque des réfugiés Tutsi furent chassés de l'Uganda et refoulés vers le territoire Rwandais par le régime de Milton Obote, le Gouvernement de Kigali a refusé de les accueillir. Le Gouvernement leur a demandé les cartes d'identité qui auraient certifié qu'ils sont des citoyens rwandais, ils n'en avaient pas car la plupart d'eux s'étaient réfugié en Uganda en 1959 lors des massacres contre des Tutsi. Des cartes de réfugiés leur furent octroyées comme s'ils étaient des citoyens ugandais²³⁷.

²³⁷ Discours de Jean Damascène Bizimana, lors de la commémoration du génocide commis contre les Tutsi au site mémorial de Kigali à Gisozi en 2017.

Prenons l'exemple d'un réfugié rwandais qui résidait en Uganda, et qui est revenu au Rwanda, dans sa Commune natale Muhazi, Secteur Gishari, mais a qui on a donné l'ordre de quitter le territoire dans les plus brefs délais. Dans une lettre lui adressée par le Bourgmestre de la Commune Muhazi, il est dit :

« Madame Berita Muterambabazi, me référant à la lettre No 019/02.2.2.7/84 du 19 mars 1984 nous adressée par le responsable du Bureau de l'Immigration et Emigration de la Préfecture de Kibungo et qui répondait à ma lettre No 0158/04.09.01/14 du 9 mars 1984 relative à votre situation ; je vous informe que vous n'avez ni le droit de recevoir des papiers d'identité ni celui de revenir au Rwanda sans l'autorisation expresse de notre ambassade à Kampala. C'est ainsi que dès la réception de la présente, vous êtes priée de quitter le pays au plus tard le 24 mars 1984 (...) »²³⁸.

Toutefois, les réfugiés Tutsi n'avaient jamais renoncé à l'idée de retour dans leur pays d'origine. Ainsi, dans la deuxième moitié des années 1980, les réfugiés rwandais ont continué en vain de réclamer leur retour au Rwanda. Ces derniers avaient gardé l'espoir de rentrer au Rwanda un jour. C'est de ce fait que le Front Patriotique Rwandais avait, le 1^{er} octobre 1990, décidé de rentrer au Rwanda par la force. Ceux-ci étaient majoritairement composé de réfugiés tutsi.

238 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : Lettre du Bourgmestre de la Commune Muhazi, Secteur Gishari, no 0187/04.09.01/14, Muhazi le 23 mars 1984.

Depuis le déclenchement de cette guerre de libération en 1990, les Tutsi de l'intérieur du Rwanda furent d'autant plus malmenés et persécutés. Les appellations « *Inyenzi* », « *Inyangarwanda* » ou « *Ibyitso* » qui diabolisaient les Tutsi et dont ils avaient été affublés depuis 1959 par les Hutu, resurgirent donc dès 1990. Les Tutsi de l'intérieur du pays étaient assimilés aux Ibyitso des Inkotanyi, ce qui signifie complices de ceux-ci, ce qui, selon Human Rights Watch, en faisait des ennemis du Rwanda ou des ennemis des militaires²³⁹.

Dans son discours à l'occasion de l'ouverture du congrès extraordinaire du MRND, le 28 avril 1991, le Président Juvénal Habyarimana qualifie les réfugiés rwandais d'ennemis du pays, fustigeant les Inyenzi-Inkotanyi d'être assoiffés du pouvoir et de vouloir restaurer un régime féodal :

« Ma gratitude va aussi à vous tous ici présents, pour tous les efforts que vous avez consentis pour sauvegarder la sécurité de notre territoire. C'est en effet grâce à votre patriotisme, et au courage de nos regrettés héros que notre pays a pu échapper au massacre que l'ennemi aurait pu imposer à nos compatriotes Batwa et Bahutu (...) qui n'auraient pas accepté de le servir dans ses desseins de rétablir un régime féodal similaire à celui dont la population rwandaise s'est débarrassée à l'issue de la révolution sociale de 1959, en adhérant massivement aux idéaux de la République »²⁴⁰.

239 Human Rights Watch, *Le génocide rwandais : comment il a été préparé*, avril 2006, p.18.

240 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : Discours du Général-Major Habyarimana Juvénal, Président Fondateur du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement à l'occasion de l'ouverture du congrès extraordinaire du MRND, le 28 avril 1991, p.39.

Dans le but d'attiser davantage la haine des Hutu envers les Tutsi, il a ainsi continué son discours en ces termes :

« Ces Inyenzi qui nous ont attaqués et qui continuent à le faire sont principalement constitués par des réfugiés qui ont fui la démocratie lors de la lutte entre les formations politiques d'antan, ainsi que par leurs complices qui fuyaient le pays toutes les fois qu'il était l'objet d'une attaque au cours de la première République. (...). Le mobile de l'ennemi lors de l'attaque d'octobre, mobile qui continue à les animer malgré leurs défaites, n'est rien d'autre que la prise du pouvoir qui leur aurait permis d'assouvir leurs sanguinaires desseins de revanche »²⁴¹.

Dans le même discours à l'occasion de l'ouverture du congrès extraordinaire du MRND, le 28 avril 1991, le Président Juvénal Habyarimana, montre que le Rwanda se doute, depuis 1989, d'une attaque imminente des réfugiés rwandais, qui voulaient rentrer dans leur pays. Dans ce discours Juvénal Habyarimana dit ceci :

« Comme vous le savez : le problème des réfugiés rwandais, particulièrement ceux vivant en Ouganda, était sur le point de trouver une solution définitive. En effet, des négociations sérieuses ont eu lieu, en 1989 et 1990 entre toutes les institutions impliquées

241 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : Discours du Général-Major Habyarimana Juvénal, Président Fondateur du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement à l'occasion de l'ouverture du congrès extraordinaire du MRND, le 28 avril 1991, p.42, 51.

dans le dossier des réfugiés, à savoir, le Gouvernement Rwandais, le Gouvernement Ougandais, l'Organisation de l'Unité Africaine, ainsi que le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés, les dernières séances de travail ayant eu lieu à Kampala et à Kigali, en juillet 1990, (...). Ma dernière entrevue que j'ai eue avec le Chef de l'Etat de l'Uganda à Kampala avant la guerre d'octobre, (...), date du 22 septembre 1990. Faut-il encore rappeler la promesse de coexistence pacifique que le Président Museveni avait faite lui-même au peuple rwandais, à Butare, lors de sa visite officielle au Rwanda en 1986, promesse hélas non honorée jusqu'aujourd'hui. (...) »²⁴².

A partir de ce discours, si depuis 1986, le Gouvernement rwandais se doutait d'une entrée par force des réfugiés rwandais, le Rwanda lui aussi se préparait en conséquence à la guerre en créant des milices *Interahamwe* bien avant le 01 octobre 1990. Cela explique l'existence des lettres qui datent de 1985, de jeunes gens de la Préfecture de Kibungo qui ont écrit à leur Préfet, pour solliciter leur intégration dans ce qu'ils appelaient « la Cellule Interahamwe ». Comme ces lettres datent de 1985, cela montre que dès cette année 1985 la volonté de la part de l'Etat de créer la milice Interahamwe existait déjà. Voici l'exemple des lettres de deux personnes différentes²⁴³.

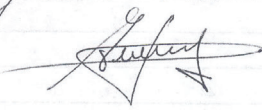
242 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : *Discours du Général-Major Habyarimana Juvénal, Président Fondateur du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement à l'occasion de l'ouverture du congrès extraordinaire du MRND, la 28 avril 1991, pp.40-41.*

243 *Les Archives de la Préfecture de Kibungo, 1985.*

le 26.9.85

~~ff kalit~~
N'est-ce pas tardif
11/10/85

Muli Swana Prefe uhagarariye Prefecturo Kibungo
Kwoma Muli
Ndagusaba Ngushyirwa kuri ~~Pete~~ Ritse
Yabakandinda Bomukingo cyasohiye Interahamwe
Gatagara Ywamagana
Munyemana Pierre: 27. Umuhutu



A traité par
07 OCT. 1985
No. 838/04.08.01

Ruhigira Jaspard
% Centre de formation et de production
B.P. 17 Rwamagana

Rwamagana le 24/09/95

Aff. Polit
24/10/95

07 OCT. 1995
10266
24.09.01

Objet: Candidature

Nyakubahwa Bwana Perefe
wa Prefecture KIBUNGO

Bwana Perefe,

Mujye Ruhigira Jaspard ukora
mu kigo gihugura kandi cyongera umusaruro cyi, i
Rwamagana gifite selise specialisee INTERAHAMWE
Mbasabye uburenganzira buho kwemererwa gutorwa
mwitara ligiyeye kuba nyabazagira Komite ya
Selise yacu INTERAHAMWE -

Mbaze Abashimiye -

Ruhigira Jaspard

6.2. La propagation de l'idéologie de la haine contre les Tutsi à travers les média entre 1990 et 1994.

Dans la société rwandaise, il existe de nombreux liens entre Hutu et Tutsi, mais à un certain moment les Hutu ont voulu exterminer les Tutsi, les effacer de la surface de la terre. Cette haine procède notamment de l'idéologie du génocide inculquée aux Hutu depuis 1957. Cette campagne de la haine s'intensifia entre 1990 et 1994. A ce propos, Mme A. Des Forges a estimé que la stratégie d'incitation à la haine était poussée à un degré si élevé que tuer les Tutsi était devenu une chose banale²⁴⁴.

Un informateur de la Commune Mugesera, ancien Chef d'Interahamwe dans la Préfecture de Kibungo, a révélé qu'après l'attaque de FPR, toutes les régions de Kibungo ont été visitées par les autorités locales dans le but de localiser tous les Tutsi de l'intérieur du pays. Ces autorités incitèrent la population à la haine du Tutsi en ces termes : « *Le Tutsi est leur ennemi et l'ennemi du Rwanda, et c'est lui qui a attaqué le Rwanda* »²⁴⁵.

Lorsque les exilés rwandais du Front patriotique rwandais (FPR) attaquèrent le Rwanda en 1990 dans le but de rentrer dans leur pays, le régime Habyarimana prépara activement le Génocide contre les Tutsi et accusa les Tutsi de l'intérieur d'être des traîtres, des suppôts du FPR.

244 Assemblée Nationale de France, « Audition de Mme Alison DesForges », in : *Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994)*, t3, vol.2, 1998, pp.80-81.

245 L'informateur Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

Les « dix commandements du Muhutu » initiés par Joseph Gitera en 1959 furent remis au goût du jour par le journal Kangura qui reprit ce texte et le publia en 1992. Ce qui illustre bien les mots d'ordre radicalement anti-tutsi qui avaient cours dans la société rwandaise au début des années 1990.

En effet, durant la période de 1990 et de 1994, Kangura et d'autres journaux proches du MRND lancèrent des campagnes de propagande et d'incitation à la haine ethnique. Ces « *média de la haine* » reprenaient presque comme telle la propagande du PARMEHUTU sur le servage séculaire du Hutu par le Tutsi, et sur le fait que les Tutsi seraient des envahisseurs étrangers qui auraient accaparé le pays des Hutu :

« Les Tutsi nous ont trouvés au Rwanda, ils nous ont opprimés et nous l'avons supporté. Mais maintenant que nous sommes sortis du servage et qu'ils veulent réinstaurer la chicotte, je pense qu'aucun Hutu ne pourra le supporter. La guerre que mène Gahutu est juste. C'est un combat pour la République »²⁴⁶.

En 1993, Ferdinand Nahimana Président fondateur de la RTLM, s'est rendu à Kibungu chez Isaac Rwagahungu qui y dirigeait le parti CDR pour lui donner l'ordre d'inciter la population à la haine contre les Tutsi. A cette occasion, il l'informa qu'il allait fonder en juillet 1993 la Radiotélévision Libre des Mille Collines (RTLM)²⁴⁷. Cette dernière est une

246 Chrétien J. P, *op.cit*, 2000, pp. 284-285.

247 Le tribunal de première instance de Kibungu siégeant en matière pénale a rendu ce jugement le 31 juillet 2001, in : *loc.cit*, WS05-390, K050-8797-K050-8931, 2001, p.59.

station de radio qui appartenait au cercle du Président Juvénal Habyarimana. Dès le début de sa création, elle a mené une campagne de propagande haineuse contre les Tutsi. La présence de Ferdinand Nahimana dans la Préfecture de Kibungo avait poussé Isaac Rwagahungu, Président du parti CDR dans toute la région de Kibungo, à encourager les extrémistes Hutu à obéir aux directives reprises par la RTLM relatives à la haine contre les Tutsi, en les persécutant et en les torturant²⁴⁸.

Ainsi en juillet 1993, la RTLM commença à émettre, reprenant et développant cette propagande de la haine avec une efficacité dévastatrice. A la fin de 1993, les émissions étaient devenues plus virulentes et cibla les Tutsi en les appelant « *ennemis du Rwanda* » ou « *traîtres* » qui « *méritaient la mort* »²⁴⁹. Un informateur de la Commune Rutonde a rapporté que :

*« Lorsqu'il encourageait les Hutu à massacrer les Tutsi sur les ondes de la RTLM, Stany Simbizi a déclaré : « Un crapaud ne pourrait mettre au monde une autre espèce qu'un crapaud ». Donc, les Tutsi de l'intérieur ne pouvaient être que les complices de leurs semblables, les Inkotanyi »*²⁵⁰.

Cet adage insistait également sur l'inexistence d'une quelconque relation entre les Tutsi et les Hutu. En fait,

248 « Génocide au Rwanda avril-mai 1994 », in : *Human Rights Watch, Génocide au Rwanda*, No. 4, Vol. 6, mai 1994.

249 L'informateur Jean Damascène Rwasamirera de la Commune Rutonde, interviewé le 22 mars 2017.

250 L'informateur Jean Damascène Rwasamirera de la Commune Rutonde, interviewé le 22 mars 2017.

l'incitation à la haine et à la violence ethniques a constitué un élément essentiel du plan mis en place par les autorités. Elle a été articulée, avant et pendant le génocide, d'une part, par des éléments des FAR, et d'autre part, par des membres du gouvernement et des autorités locales. Durant cette période, tuer un Tutsi était devenu une banalité, car les criminels étaient préparés bien avant par les journaux extrémistes, les média et les autorités. Selon Ch. Mfizi :

« C'est le Réseau zéro qui alimentait le brasier identitaire par le biais notamment d'un discours ethniste lancinant destiné à occulter les vrais mobiles d'action, par le biais des milices Interahamwe et de la Radiotélévision Libres des Milles Collines (RTLTM) de triste mémoire, fondée à cette fin »²⁵¹.

Selon un témoin de la Commune Mugesera, dans les années 1992-1994, la propagande anti-tutsi sévissait dans presque tout le pays, à la radio et lors de réunions ; les autorités disaient que l'ennemi du pays c'est « le Tutsi », car c'est lui qui avait attaqué le Rwanda²⁵².

Tout au début de l'année 1994, le 16 janvier 1994, Justin Mugenzi ressortissant de la Préfecture de Kibungo dans la Commune Rukara, avait prononcé un discours incendiaire au stade régional de Nyamirambo. Selon le témoin Prosper Higiroy, qui fut enseignant et ensuite fonctionnaire du ministère de l'industrie et membre du PL depuis août 1991 et qui avait suivi en direct ce discours à la RTLTM, Mugenzi

251 Mfizi C, « Réseau zero (B). Fossoyeur de la Démocratie et de la République au Rwanda (1975-1994) », in : *op.cit*, mars 2006, p.5.

252 L'informateur Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé en mars 2017.

préconisait le châtimeut suprême pour ceux qui étaient contre les acquis que le peuple majoritaire Hutu avait tiré de la révolution de 1959. Aussi, des extraits de ce discours ont été rediffusés plusieurs fois à la RTLM après le 6 avril 1994 pendant le génocide par le journaliste de la RTLM Kantano Habimana.

Un autre témoin, Jean Baptiste Nkuliyingoma, qui à l'époque des faits était rédacteur en chef du journal Imbaga et membre du MDR, et qui, de septembre 1994 à août 1995, fut Ministre de l'information au sein du gouvernement rwandais, avait suivi sur les ondes de Radio Rwanda le discours prononcé par Justin Mugenzi au stade régional de Nyamirambo. Selon donc ce témoin, en évoquant cette « *révolution* » dans son discours, Justin Mugenzi faisait allusion aux massacres perpétrés contre les Tutsi pendant cette « *révolution* » et incitait la population à refaire de même²⁵³.

Un autre fait qui montre la propagation de la haine par la Radio RTLM : lors d'une réunion tenue par le Bourgmestre de la Commune Sake, Ernest Rutayisire, avec la population des Secteurs Mabuga I et Mabuga II le 22 mars 1994, le Bourgmestre a évoqué les différentes interprétations des messages de Radio-Rwanda et de Radio-RTLM. Etant donné qu'un grand nombre des habitants de cette Commune était des Tutsi, la Radio-RTLM faisait tout pour semer la haine entre les Hutu et les Tutsi, et provoquer la colère des autorités locales envers les Tutsi. Écoutons à ce sujet le Bourgmestre au cours de cette réunion :

253 Le Procureur c. Bizimungu Casimir, Mugenzi Justin, Bicumupaka Jérôme-Clément, Mugiraneza Prosper, « Jugement portant condamnation » in : *Tribunal Pénal International pour le Rwanda*, affaire no ICTR-99-50-T, Arusha, le 30 septembre 2011, p.148.

« Ces jours-ci, nous traversons des périodes difficiles d'insécurité ; il y a des journaux et des Radios, notamment Radio-Rwanda et Radio RTLTM qui parlent souvent des choses différentes. Mais on ne peut pas dire que tout ce qu'elles disent est faux ou vrai. Par exemple Radio RTLTM a dit un jour qu'il y a un groupe qui veut exterminer les Hutu. Elle avait aussi dit qu'il y a des personnes qui collaborent avec ont circulé les Inkotanyi et que le 18 mars 1994 ces personnes toute la nuit dans la région, suite à quoi la population a eu peur, certains n'ont même pas passé la nuit chez eux »²⁵⁴.

Le Bourgmestre a ensuite donné la parole aux personnes qui avaient été citées par la Radio-RTLTM pour s'expliquer. En fait, dès le début du génocide, la RTLTM a continuellement incité ses auditeurs au génocide, en les encourageant à « *remplir les fosses à moitié remplies* ». A ce propos, le témoin François Nzigiyanana, un génocidaire repent de Kabarondo, a révélé qu'en plein génocide, dans toutes les rues de la Préfecture de Kibungu on pouvait entendre ce message de la haine diffusé par la radio. Le même témoin a aussi affirmé que la radio reprenait les directives des autorités nationales incitant à tuer les Tutsi. De la sorte, les Interahamwe qui sont allés tuer les Tutsi là où ceux-ci s'étaient réfugiés, se hâtaient de terminer rapidement leur besogne pour aller pourchasser et tuer d'autres Tutsi dans d'autres endroits²⁵⁵.

254 Les Archives de la Préfecture de Kibungu : Ibaruwa no113/01.17.01/2, Kwohereza inyandikomvugo y'inama ya Bourgmestre wa Komini Sake yakoranye n'abaturage ba segiteri Mabuga I na Mabuga II yabaye ku wa Kabiri tariki ya 22 Werurwe 1994.

255 Gauthier A, « Procès Ngenzi/Barahira », Mardi 14 juin 2016. J 25.

6.3. L'inculcation de l'idéologie du génocide à travers les réunions et les meetings entre 1990 et 1994

Avant le génocide, un peu partout au Rwanda en général et à Kibungo en particulier, des réunions étaient tenues par les autorités, les Responsables locaux et les citoyens ordinaires pour préparer les citoyens Hutu à exterminer les Tutsi au moment opportun. En outre, les réunions étaient souvent suivies de rassemblements populaires ou de meetings qui contribuèrent à l'exacerbation de la haine ethnique dans presque toute la préfecture. Mais des réunions ont été également tenues pendant le génocide, avant d'attaquer les refuges des Tutsi, comme les Paroisses, les Hôpitaux, les écoles, les Bureaux communaux, les stades et autres endroits similaires. Les autorités incitèrent les bourreaux à attaquer les endroits où les Tutsi s'étaient réfugiés en grand nombre dans le but d'en exterminer le plus possible.

6.3.1. Les réunions préparant le génocide

La liste des autorités originaires de la Préfecture de Kibungo qui tenaient des réunions préparant le génocide est longue, mais on peut citer : tous les Bourgmestres exceptés celui de la Commune Rukira et le Préfet de la Préfecture de Kibungo. Pour les députés, il y avait le député Sylvain Mutabaruka de Sake, le député Jean Bosco Jyamubandi de Mugesera, la député Sarafina de la Commune Rusumo, le ministre Prosper Mugiraneza, le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita. La député Sarafina a été remplacée en 1992 par le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita lorsque le gouvernement de Juvénal Habyarimana se préparaient à partager le pouvoir avec le FPR. Il y a aussi le Colonel

Tharcisse Renzaho qui fut préfet de Kigali, le Lieutenant-colonel Anselme Nkuriyekubona originaire de Kigarama qui était commandant du Camp Huye et Emmanuel Habimana alias Cyasa, le Chef des *Interahamwe* dans la Préfecture de Kibungu. Celui-ci, pendant le génocide, obtint le grade de Capitaine grâce à son zèle dans sa participation au génocide²⁵⁶.

Selon un informateur de la Commune Mugesera, toutes ces autorités, et d'autres dont il ne se rappelle pas, tenaient régulièrement des réunions avant et pendant le génocide²⁵⁷. En effet, les autorités tant civiles que militaires auraient activement participé à la planification du génocide :

«Vers la fin de 1990 jusqu'à juillet 1994, les officiers supérieurs tels que le Général Augustin Bizimungu, Chef d'Etat-major de l'Armée Rwandaise, le Général Augustin Nindiliyimana, Chef d'Etat-major de la Gendarmerie Nationale, le Major Mpiranya Protais, commandant du bataillon de la Garde Présidentielle, le Major François-Xavier Nzuwonemeye et le Capitaine Innocent Sagahutu, respectivement commandant et commandant en second du Bataillon de Reconnaissance (RECCE), se sont entendus entre eux et avec d'autres pour élaborer un plan dans l'intention d'exterminer la population civile tutsi, et se maintenir ainsi au pouvoir. L'élaboration de ce plan comportait, entre autres, le recours à la haine et à la violence ethnique, l'entraînement et

256 L'informateur Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

257 L'informateur Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

la distribution d'armes aux miliciens ainsi que la confection de listes de personnes à éliminer »²⁵⁸.

Le 4 décembre 1991, le président Juvénal Habyarimana a mis en place une Commission Militaire chargée de répondre à la question suivante : « *Que faut-il faire pour vaincre l'ennemi sur le plan militaire, médiatique et politique?* ». Le Lieutenant-colonel Anatole Nsengiyumva et le Major Aloys Ntabakuze figuraient parmi les membres de cette commission qui était présidée par le Colonel Théoneste Bagosora²⁵⁹. Dans une lettre datée du 21 septembre 1992, l'Etat-major de l'Armée Rwandaise avait ordonné la diffusion auprès des troupes d'un extrait du rapport produit par cette commission. Cette lettre, qui émanait du bureau du Chef des renseignements militaires (G-2) à savoir le Lieutenant-colonel Anatole Nsengiyumva, définissait l'ennemi principal comme étant :

« Le Tutsi de l'intérieur ou de l'extérieur, extrémiste et nostalgique du pouvoir, qui n'a JAMAIS reconnu et NE reconnaît pas encore les réalités de « la Révolution Sociale de 1959 » et qui veut reconquérir le pouvoir au RWANDA par tous les moyens, y compris les armes »²⁶⁰.

258 Le Procureur du Tribunal c. Bizimungu Augustin, Ndindiliyimana Augustin, Mpiranya Protais, Nzuwonemeye François-Xavier, Sagahutu Innocent, « Jugement portant condamnation », in : *Tribunal Pénal International pour le Rwanda, No de dossier : TPIR - 2000- 56-I*, le 25 septembre 2002, p.8.

259 Les Archives de la Préfecture de Kibungo, Document : Ministère de la Défense Nationale : Armée Rwandaise, Eta-Major, G2, Kigali, le 21 septembre 1992, no 1437/G2.2.4.

260 Les Archives de la Préfecture de Kibungo, Document : Ministère de la Défense Nationale : Armée Rwandaise, Eta-Major, G2, Kigali, le 21 septembre 1992, no 1437/G2.2.4.

L'ennemi secondaire était lui aussi défini comme étant « toute personne qui apporte tout concours à l'ennemi principal ». Le document précisait que le recrutement de l'ennemi se faisait parmi certains groupes sociaux, notamment « Les Tutsi de l'intérieur, (...), les étrangers mariés aux femmes tutsi... »²⁶¹.

Le 22 novembre 1992, Léon Mugesera, Président de MRND a prononcé un discours qui encourageait les autorités locales à traquer ce qu'ils appelaient l'ennemi du pays, c'est-à-dire le Tutsi, et de l'écraser, en ces termes :

« Souvenez-vous que la base de notre Mouvement est la Cellule, que la base de notre Mouvement est le Secteur et la Commune. [Le Président] vous a dit qu'un arbre qui a des branches et a des feuilles sans avoir de racines meurt. Nos racines sont fondamentalement là-bas. Unissez-vous encore, [...] que nos membres des Cellules se mettent ensemble. Si quelqu'un pénètre dans la Cellule, surveillez-le du regard et écrasez-le; s'il est complice qu'il ne puisse plus en sortir! Oui, qu'il ne puisse plus en sortir »²⁶²!

La qualification des Tutsi comme étant l'ennemi a été reprise par des politiciens, notamment Léon Mugesera, Vice-président du MRND pour la préfecture de Gisenyi, dans un discours prononcé le 22 novembre 1992. Diffusé sur la Radio d'Etat, en s'adressant à un public beaucoup plus large, il avait incité à exterminer les Tutsi²⁶³.

261 Les Archives de la Préfecture de Kibungo, Document : Ministère de la Défense Nationale : Armée Rwandaise, Eta-Major, G2, Kigali, le 21 septembre 1992, no 1437/G2.2.4.

262 Un extrait du discours de Léon Mugesera à Kabaya, le 22 novembre 1992

263 Ibidem.

Dans une lettre datée du 3 décembre 1993, certains officiers des FAR auraient révélé au commandant de la MINUAR l'existence d'un « *plan machiavélique* » qui a été conçu par des militaires essentiellement originaires du Nord et partageant l'idéologie Hutu extrémiste. Dans cette lettre, il y avait des noms de personnes à éliminer, dont effectivement certains d'entre-eux ont été tués.

Ainsi, le Colonel Théoneste Bagosora envoya depuis le Ministère de la Défense un télégramme à l'armée et à la gendarmerie rappelant sous les armes les officiers qui avait été mis à la retraite l'année précédente en 1993, en particulier les Colonels Laurent Serubuga, Pierre Célestin Rwagafilita, Nshizirungu, Aloys Simba et Athanase Gasake²⁶⁴. C'est ainsi que le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita était revenu à Kibungo pour assurer la planification et la coordination du Génocide contre les Tutsi.

Le 15 février 1992, le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita, ancien Chef d'Etat-major de la Gendarmerie avait pris officiellement sa retraite. L'évènement s'inscrivait dans une stratégie globale du MRND de démobilisation des officiers supérieurs influents pour les déployer ensuite dans leurs préfectures d'origine en vue d'y renforcer la position du parti face à l'opposition naissante. Originaire de la Commune Kigarama, le Colonel Rwagafilita prit naturellement la tête de la Préfecture de Kibungo.

Tous les réservistes de la Ville de Kibungo et des environs furent recensés sur instruction du Colonel Rwagafilita entre octobre 1992 et avril 1994. Ils furent ensuite déployés dans chaque Secteur de la Préfecture, après avoir reçu des fusils

264 Morel J, *La France au cœur du génocide des Tutsi*, Paris, Esprit Frappeur, 2010, p.1395.

et des grenades²⁶⁵. Ils effectuaient des visites fréquentes dans la préfecture, sillonnant toutes les Communes, tout particulièrement la Ville de Kibungo, à partir de laquelle il mobilisa les réservistes et la jeunesse. Les cabarets lui tenaient alors lieu de salles de réunion²⁶⁶.

Dans une réunion tenue dans la Commune Sake, le 16 mars 1992, le Bourgmestre de cette Commune a utilisé un langage blessant les Hutu destiné à faire monter la haine de ceux-ci contre les Tutsi. Il a dit ceci :

« Les Hutu sont éhontés, ils ont abattu les vaches des Tutsi ; des gens pareils salissent et font dénigrer la personnalité du Hutu. Les Tutsi ne se rencontrent que pour se moquer de vous Hutu, en vous considérant comme une espèce de ventres creux »²⁶⁷.

Après ce discours, les Tutsi ont jugé ces propos ethnistes, et certains immigrés originaires de Gikongoro ont été effrayés et ont décidé de quitter Kibungo avec leurs biens pour rentrer à Gikongoro.

Selon une informatrice de la Commune Kabarondo, Tito Barahira et Pierre Célestin Rwagafilita tenaient régulièrement des réunions à Gasetza pour la planification et la mise en exécution du génocide. Aucun tutsi ne pouvait y assister ; c'est ainsi qu'un Tutsi nommé Karangwa a été

265 L'informateur Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

266 L'informateur Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

267 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : Jean Marie Vianney Munyambabazi (SIEP Kibungo), Rapport de mission effectuer le 16 mars 1992 en Commune Sake, Kibungo, le 16 mars 1992.

jeté dehors après s'être entendu dire qu'il n'y était pas le bienvenu. Après de telles réunions, selon le même témoin, les Hutu ne parlaient plus aux Tutsi qui désormais étaient considérés comme des ennemis et traités comme tels²⁶⁸.

Cette informatrice a encore ajouté qu'il connaissait très bien Tito Barahira et que celui-ci tenait souvent des réunions dans le cadre de la planification du génocide : « *Je peux dire que Tito Barahira a planifié le génocide à cause des réunions qu'il organisait régulièrement dans les années 1993-1994* »²⁶⁹.

Une informatrice de la Commune Kabarondo raconte que vers la fin de 1990 jusqu'en 1994, des autorités dont Justin Mugenzi, Prosper Mugiraneza, Ferdinand Kabagema et le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita avaient planifié l'extermination des Tutsi. Dans ce cadre, ils distribuaient des armes aux Hutu et incitaient ceux-ci à éliminer ceux qu'ils appelaient « *leurs ennemis* » ou « *les ennemis du Rwanda* ». En fait, les massacres contre des Tutsi de Kibungo ont été principalement planifiés et coordonnés par ce groupuscule²⁷⁰.

En outre, un informateur de la Commune Mugesera affirme qu'après avoir été chargé de diriger les massacres dans la Préfecture de Kibungo, le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita s'est mis à identifier ceux qui pouvaient l'aider à mener à bien la tâche qui lui avait été confiée. C'est ainsi

268 L'informatrice Véronique Mukakibogo de la Commune Kabarondo, interviewée le 20 mars 2017.

269 L'informatrice Véronique Mukakibogo de la Commune Kabarondo, interviewée le 27 mars 2017.

270 L'informatrice Véronique Mukakibogo de la Commune Kabarondo, interviewée le 27 mars 2017.

qu'il s'est trouvé des alliés parmi les autorités civiles et militaires²⁷¹.

Ainsi, durant l'année 1994, il y eu deux réunions très importantes dans la Préfecture de Kibungo, celles du 1^{er} et du 4 avril 1994, qui préparaient la mise en œuvre du génocide contre les Tutsi. Il y eut même un communiqué diffusé préalablement sur Radio Rwanda spécialement pour inviter la population à ces réunions²⁷². De plus, dans sa lettre écrite le 31 mars 1994, le Bourgmestre Melchiade Tahimana en tant que Président du « *Club Kibungo* », avait invité les Bourgmestres à la réunion du 4 avril 1994²⁷³. Durant cette période, les autorités savaient très bien que le génocide allait commencer au cours du mois d'avril 1994. Voir la lettre à la page suivante.

271 L'informateur Emmanuel Habimana alis Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

272 Les Archives des Juririctions Gacaca.

273 Les Archives de l'Auditorat Militaire : la lettre officielle du président du « Club Kibungo » Tahimana Melchiade à tous les Bourgmestres de la Préfecture de Kibungo, les invitant à participer à la réunion du 04 avril 1994.

Le Génocide commis contre les Tutsi dans la Préfecture de KIBUNGO
de 1990 à 1994

Nonius TATHIANA
Melchide est
le Bourgmestre
et Président
du club.

a suore
A.V.P

Birenga kuwa 31/3/1994

Impemvu: Inama ye CLUB
ye KIBUNGO

Bwana, Madamu, Madamazera
Segiteri... KIBUNGO.....
Komina ya KIRENGA.

Bwana,
Madamu,
Madamazera,

Nejajwe mu kukumenyeshako i KIBUNGO
havutse ishyamba ryitwaga CLUB ya KIBUNGO rikaba rihuje
abantu bakomeye ku busugire bwa Republika ibangamiye cyane muri
iki gihe n'abakotahira kugerurwa ya zome na ye ngoyi.

ubere ko nawe uzwiho gukunda igihugu
cyacu nta buryarya urarikiye kuzera mu nama itagenijwe ku
CYASEMAKAMBA kuwa ubere wa Pasike tariki ya 4 MATA 1994 saa yine
za mu gitondo

Uzakore uko ushoboye uzaze n'abandi
bantu nibura batanu muvuye kuwaga kuri icyo kibazo mu bitaye ku
bibatanye nk'amashyamba n'ibindi

Murwego ngushimiye imitekerezo byubakye
uzazana ngo ubisangire na bene SEBANTINI musangirye gufata no
gukira

Umu mu bagize CLUB
TATHIANA Melchide.

TATHIANA

Selon un informateur de la Commune Birenga, la première rencontre qui eut lieu le 1er avril 1994 fut présidée par le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita dans la Commune Kigarama, Secteur de Remera, au bar de Rwagasore. Cette réunion avait rassemblé la grande majorité des Bourgmestres de la préfecture, des députés, des commerçants, des directeurs et inspecteurs des écoles, des Conseillers de Secteur, des Pasteurs, des représentants des factions extrémistes « *Hutu Power* » des partis politiques, du MRND, de la Coalition pour la défense de la République (CDR), et même des syndicalistes défendant les intérêts des agriculteurs-éleveurs²⁷⁴.

C'est ainsi que lors de cette réunion, ils devaient mettre en place une « *Association des Hutu* ». L'appellation de cette dernière est révélatrice de leur objectif : exécuter le génocide. Mais cette appellation leur parut trop à caractère ethnique, ils changèrent celle-ci et choisirent : « *Association Sebahinzi* ». En discutant sur cette nouvelle appellation, ils trouvèrent encore que cette dernière n'exprimait pas exactement la signification qu'ils voulaient en revêtir. Ce faisant, ils pensèrent le nommer « *Association pour la Promotion des Hutu de Kibungo* ». Il y eut une longue discussion sur le mot Hutu qui apparaissait dans l'appellation de l'association. Finalement, ils s'entendirent sur le nom de « *Club des Républicains de Kibungo* ». Le mot République était en effet utilisé dans l'appellation de nombreux groupes créés à cette époque, car la République

274 L'informateur Shabani Kanyabutembo de la Commune Birenga, interviewé en mars 2017.

signifiait le peuple majoritaire, c'est-à-dire les Hutu²⁷⁵. Cette association fut utilisée pour renforcer les liens de solidarité entre les Hutu. et pour prôner la haine contre les Tutsi dans la Préfecture de Kibungo.

Selon l'informateur de la Commune Kayonza, cette réunion avait également pour but de mener la propagande anti-tutsi, espionner ceux-ci et intensifier le recrutement de jeunes miliciens pour l'entraînement militaire. Car l'ordre du jour officiel, en apparence anodin, concernait le retard économique de la préfecture. Mais le député Sylvain Mutabaruka avait donné une toute autre tournure à la discussion, la teintant d'un militantisme extrémiste Hutu. Le même informateur a en particulier révélé que ce club a été créé le 01 avril 1994 dans le but d'encourager ses membres à tuer tous les Tutsi de la région si jamais il y avait le meurtre d'un Hutu²⁷⁶.

Lors de cette réunion du « *Club de la République* » ou « *Club Kibungo* », il y a eu l'élection de la direction de ce Club. Jean Baptiste Rwatoro en fut élu président, Sudi Nkuzurwanda, vice-président, Gaudence Mukaremera, secrétaire et Melchiade Tahimana, trésorier. Et par la suite, a été élu pour chaque Commune un Chef d'Interahamwe qui devait veiller à la sécurité de sa circonscription. C'est dans ce cadre que Emmanuel Habimana alias Cyasa fut nommé Chef d'*Interahamwe* dans la Préfecture de Kibungo et dans la Ville de Kibungo²⁷⁷.

275 Discours de Jean Damascène Bizimana, lors de la commémoration du génocide commis contre les Tutsi au site mémorial de Nyarubuye en 2016.

276 L'informateur Anaclet Gatimbo de la Commune Kayonza, interviewé en mars 2017.

277 L'informateur Emmanuel Habimana alias Cayasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

Une autre réunion du «*Club Kibungo*» s'est tenue le 4 avril 1994 à partir de 8h au bureau préfectoral de Cyasamakamba avec le même but : l'incitation à la haine et pour informer la population Hutu de l'imminence du génocide²⁷⁸. La date de la réunion avait été choisie parce que c'était un jour férié, pour pouvoir réunir un maximum de participants. Cette réunion a été conduite par le Juge Jean Baptiste Rwatoro de la Commune Kigarama qui prenait des notes. D'autres personnes dirigeaient cette réunion, dont Jean de Dieu Munyangabe, comptable de la Préfecture de Kibungo et Melchiade Tahimana, le Bourgmestre de la Commune Birenga. Ils parlèrent de la guerre et des attaques qu'ils devaient mener contre les Tutsi dans la région de Kibungo. Jean Baptiste Rwatoro prit la parole et exhorta les participants à s'unir pour mener la guerre. Interpelant de la réunion, Jean Baptiste Rwatoro déclara :

« La guerre nous menace gravement, il reste peu de jours avant que nous ne soyons tués et, au lieu de dire aux gens comment ils vont se protéger, comment ils vont se défendre, tu leur parles des histoires de développement. Est-ce que nous développerons notre pays lorsque nous serons morts »²⁷⁹?

Le député Sylvain Mutabaruka a aussi pris la parole pour expliquer comment la guerre devait être menée, en encourageant les participants à venger la mort des Hutu en tuant tous les Tutsi de la région :

278 L'informateur Anaclet Gatimbo de la Commune Kayonza, interviewé le 20 mars 2017.

279 L'informateur Anaclet Gatimbo de la Commune Kayonza, interviewé le 20 mars 2017.

« Si un Hutu meurt, et qu'il y a des Tutsi dans son voisinage, et bien, avant de l'enterrer, commencez d'abord par tuer tous ses voisins Tutsi, parce que ce sont eux qui l'auront tué »²⁸⁰.

Il leur recommanda d'empêcher les Tutsi de se rendre dans des bars ou de former un groupe de plus de deux personnes. Parce que, selon lui, ils étaient en train de conspirer pour tuer les Hutu, et il leur a promis qu'ils recevraient des armes endéans quelques jours²⁸¹.

D'éminentes personnalités locales ont pris part à cette réunion, tels Joseph Habimana, le sous-préfet de Kirehe, Melchiade Tahimana, le Bourgmestre de la Commune Birenga et des membres de son personnel. De même étaient présents, le député Sylvain Mutabaruka, le juge Jean Baptiste Rwatoro, David Niyitegeka, Nsanzumuhire, et le greffier du tribunal²⁸². Dans le document de TPIR, dans la soirée du 4 avril 1994 lors de la réunion, d'autres personnalités étaient présentes, tels Mugiraneza Prosper, le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita, Adj-Chef Ngwije, Adj Sadiki, Ferdinand Kabagema et Jean de Dieu Munyangambe. Au cours de la réunion, il avait été remis à Prosper Mugiraneza, dans une enveloppe scellée, un plan visant à exterminer les Tutsi²⁸³.

280 L'informateur Anaclet Gatimbo de la Commune Kayonza, interviewé le 20 mars 2017.

281 L'informateur Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

282 Les Archives des Juridictions Gacaca.

283 Jugement portant condamnation Casimir, Mugenzi Justin, Bicamumpaka Jérôme-Clément, Mugiraneza Prosper, in : loc.cit, Affaire no ICTR-99-50-T, 15 janvier 2014, p. 165-166.

Toujours lors de cette réunion, ils avaient parlé de la sécurité dans la région et de la nécessité de recruter d'autres Interahamwe. Le juge Jean Baptiste Rwatoro, avait fourni sous pli fermé aux membres du groupe le compte rendu et le rapport de la réunion tenue le 1er avril 1994. De ce fait, Prosper Mugiraneza s'est dit satisfait parce que la rencontre du 1er avril 1994 avait connu une participation massive et que de nombreux *Interahamwe* avaient été recrutés²⁸⁴. Certains ont appelé cette réunion Club Kibungo, tandis que d'autres la nommaient Club Rwatoro²⁸⁵.

Les partis politiques qui y avaient été invités sont le MDR Power, le PSD Power, le PL Power, le CDR et le MRND. La réunion avait comme objectif de mobiliser la population de Kibungo pour les massacres contre des Tutsi. Un témoin de la Commune Kayonza a relaté qu'en date du 04 avril 1994, une réunion a été tenue, de laquelle tous les Tutsi ont été chassés. Ainsi, le député Sylvain Mutabaruka commença par dire qu'ils étaient envahis par les Tutsi, car les familles de ceux-ci étaient parties du pays sans fusils, mais que maintenant ces Tutsi étaient revenus armés et massacraient les Hutu. Le député commença son discours par un proverbe rwandais : « *Findi findi irutwa na so araroga, nibabwire abaturage icyo babahamagariye* »²⁸⁶. Ce qui signifiait qu'il fallait ouvertement dire à la population

284 Jugement portant condamnation Casimir, Mugenzi Justin, Bicumupaka Jérôme-Clément, Mugiraneza Prosper, in : loc.cit, Affaire no ICTR-99-50-T, 15 janvier 2014, p. 165-166.

285 Ibidem.

286 L'informateur Shabani Kanyabutembo de la Commune Birenga, interviewé le 20 mars 2017.

ce qu'on attendait d'elle. Il évoqua le fait que le Président du Burundi Melchior Ndadaye a été assassiné, et qu'au lieu de venger sa mort, ils l'avaient enterré. Il avait encore ajouté :

« Si jamais je meurs, vous direz que les Mutabaruka sont nombreux en politique. Au Rwanda, les Tutsi ont commencé à tuer Martin Bucyana, Félicien Gatabazi, Gapyisi. Et vous n'avez rien fait pour venger leur mort »²⁸⁷.

Après ce propos, le député Sylvain Mutabaruka incita ouvertement les participants à tuer les Tutsi en affirmant que de nombreux Hutu allaient mourir, tout comme Melchior Ndadaye, Félicien Gatabazi et Emmanuel Gapyisi, qu'il fallait donc identifier leurs assassins et qu'avant d'enterrer un Hutu il fallait d'abord tuer les Tutsi²⁸⁸. Et d'ajouter :

« Vous devez utiliser des armes traditionnelles, car les fusils seront distribués très prochainement. Moi je me suis déjà préparé à combattre l'ennemi (Tutsi) à n'importe quel endroit où je le trouve. Et d'ailleurs puisque nous avons des fusils, pourquoi les laisser nous tuer un à un ? »²⁸⁹.

Jean Baptiste Gatete de la Commune Murambi de la Préfecture de Byumba qui avait été invité à cette réunion,

287 L'informateur Shabani Kanyabutembo de la Commune Birenga, interviewé le 20 mars 2017.

288 Le Tribunal de Première Instance de Kibungo siégeant en matière pénale a rendu ce jugement le 31 juillet 2001, *loc.cit*, 2001, pp.24-26.

a pris la parole : « *Dans les prochains jours, il y aura un homme de valeur qui sera tué et nous devons venger sa mort* ». Cela démontre qu'il avait l'information sur la mort très proche du Président Juvénal Habyarimana²⁹⁰. En fait, Jean Baptiste Gatete savait très bien qu'un jour il y aura un génocide. C'est ainsi qu'un témoin, qui le connaissait très bien depuis 1973, le Major Paul Habimana, originaire de la Commune Murambi à Kiziguro et qui était à la tête du 81ème bataillon des FAR à Mutara pendant le génocide, a confirmé les propos de Jean Baptiste Gatete en ces termes:

« Je suis allé à Murambi et j'y ai trouvé Jean Baptiste Gatete et Augustin Bizimana ; ce dernier disait à Jean Baptiste Gatete : « Prépare-toi à la guerre, les accords d'Arusha n'arriveront à rien », et Jean Baptiste Gatete avait répondu : « C'est bien ce à quoi je m'attends. Mais je ne fuirai avec aucun tutsi. Je ne les laisserai pas vivants non plus »²⁹¹.

Pendant la période de 1992 à 1994, même les Pasteurs participaient à ce genre de réunions, comme par exemple le Pasteur Cassien Gashururu, de l'Eglise Episcopale au Rwanda (EER) fut désigné représentant du MDR-Power dans la Commune Rusumo. Ce dernier avait participé à la réunion du « *Club Kibungo* » laquelle l'avait désigné pour diffuser le compte rendu et les recommandations de la réunion dans sa circonscription après y avoir apposé sa signature pour montrer qu'il était d'accord avec tout ce

290 L'informateur Anaclét Gatimbo de la Commune Kayonza, interviewé le 20 mars 2017.

291 Le témoin Major Paul Himbana interviewé par African Rights, « Gatete Jean Baptiste, en liberté en Tanzanie », in : Bulletin d'accusation no5, 21 juillet 2000, p.6.

qui y était dit. Le Pasteur Casien Gashururu a finalement été condamné à la prison à vie par la Juridiction Gacaca. Toujours dans cette réunion, Justin Manayabagabo fut également désigné représentant du Club pour le MRND au niveau de la Commune Rusumo.

Somme toute, selon certains informateurs de la Préfecture de Kibungo et les archives de la Juridiction Gacaca, avant le génocide, les autorités locales tenaient des réunions qui préparaient le génocide dans cette région. Il arrivait parfois qu'ils tenaient ces réunions chez les citoyens ordinaires ou dans les endroits publics comme les marchés, les stades et les locaux administratifs de la Commune²⁹².

6.3.2. La propagation du discours de la haine lors de meetings politiques

Durant la période de 1990 à 1993, la propagande anti-tutsi s'intensifia à travers les réunions et les meetings politiques avec des slogans comme : « *Les Tutsi sont les ennemis du Rwanda* ». Les autorités de cette région incitèrent les Hutu à haïr les Tutsi. En effet, les discours prononcés lors de ces réunions et meetings politiques faisaient appel à la haine contre les Tutsi. Si jamais il y avait un Tutsi qui passait à côté d'un lieu où se tenait un meeting, les participants le conspuaient, d'autres lui crachaient dessus, parfois même ils le poursuivaient avec des bâtons et le tuaient²⁹³.

Un informateur de la Commune Kayonza, le Président des Interahamwe dans cette Commune a déclaré qu'en 1992 il

292 Les Archives des Juridictions Gacaca de la Préfecture de Kibungo.

293 Le témoin Anaclet Gatimbo de la Commune Kayonza, interviewé en mars 2017.

participait à des séances d'animations en chantant et en dansant lorsqu'il y avait des cérémonies officielles dans cette Commune. Il fut élu Président des *Interahamwe* à cause de son dévouement dans ces séances d'animations. Celles-ci constituaient des occasions pour inciter la population à la haine contre les Tutsi et à leur extermination²⁹⁴.

Ainsi donc, les discours remplis de haine étaient prononcés dans toute la région de Kibungo. Cette haine contre les Tutsi s'intensifia particulièrement après l'attaque du FPR du 8 février 1993 et au moment de la signature des accords de paix d'Arusha. Les autorités d'alors étaient contre les Accords car elles ne voulaient partager le pouvoir avec le FPR, et c'est avec ces accords que le régime de Habyarimana avait décidé de partager le pouvoir avec le FPR²⁹⁵.

Lors de la fête de référendum le 25 septembre 1992, le Président Juvénal Habyarimana a prononcé un discours à propos de l'esclavage, de la féodalité et de la révolution de 1959. Ce discours a ravivé la haine des Hutu contre les Tutsi. Il a dit ceci :

« Mes dames et messieurs, je vous souhaite une bonne fête de référendum que nous célébrons durant ces jours difficiles que nous traversons. Cela a une ressemblance avec les événements qui ont précédé le referendum de 1961. A cette époque ceux qui étaient cramponnés au régime monarchique et féodal, ont refusé d'accepter qu'après la Révolution sociale de 1959 et le changement de pouvoir du

294 L'informateur Anacleto Gatimbo de la Commune Kayonza, interviewé en mars 2017.

295 L'informateur Anacleto Gatimbo de la Commune Kayonza, interviewé le 20 mars 2017.

*28 janvier 1961, le régime monarchiste a été aboli
définitivement et remplacé par la République. (...) »²⁹⁶.*

Un informateur de la Commune Mugesera raconte que quelques semaines après avoir été enrôlé dans le MRND par le Colonel Rwagafilita et Robert Kajuga, le Chef des Interahamwe au niveau national, il fixa le programme des meetings du MRND. Le premier meeting s'est tenu en 1992 à la Commune Mugesera, sa Commune natale. Il avait comme mission de semer le trouble ou la zizanie au sein de la société rwandaise et de perturber les activités des Tutsi de cette Commune. Ce meeting était présidé par Jean Baptiste Rwatoro et Ferdinand Kabagema président de MRND au niveau de la préfecture et beaucoup d'autres personnes²⁹⁷.

D'autres meetings ont été tenus en 1992 à Rukara et à Rwinkwavu dans la Commune Kayonza, où Emmanuel Habimana alias Cyasa et Emmanuel Twagirayezu ont été présentés comme étant respectivement le président d'Interahamwe dans la Préfecture de Kibungo, le vice-président du MRND et le trésorier, Déo Yagahanze. Celui-ci avait créé une milice nommée Attaque à Karama dans la Commune Kigarama. Tous les trois étaient des réservistes et ils formaient donc le Comité au niveau de Kibungo quoique ce meeting ait été dirigé par Ferdinand Kabagema. Ce jour-là c'est Selemani Mudenge qui a fourni le carburant pour faciliter les divers déplacements²⁹⁸.

296 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : Ijambo Général-Major Juvénal Habyarimana Perezida wa Repubulika yavuze kw'itariki ya 25 Nzeri 1992 ku muntsi mukuru wa Kamarampaka, no 2696/04.09.01, Kigali kuwa 25 Nzeri 1992.

297 L'informateur Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

298 Le Tribunal de Première Instance de Kibungo siégeant en matière pénale a rendu ce jugement le 31 juillet 2001, in : loc.cit, 2001, p.50.

Les rassemblements populaires ou meetings du MRND à Rukara et à la Préfecture de Kibungo en 1992 revêtirent un caractère national et, à ce titre, furent présidés par des dignitaires du MRND au plus haut niveau, en particulier son président Mathieu Ngirumpatse. Selon un témoin de la Commune Rukara, discours et chansons prônant la haine des autres partis politiques, surtout du Parti libéral (PL). Un témoin qui participait à ce meeting s'est rappelé :

« Je me souviens du député tutsi du MRND Rwakagabo François de la circonscription de Rwamagana qui a dû démissionner après ce meeting de Rukara, à cause des paroles incendiaires contre les Tutsi contenues dans les discours et dans les chansons du jour »²⁹⁹.

Lors de ce meeting Mathieu Ngirumpatse avait annoncé qu'il ferait venir à Kibungo les Interahamwe de Kigali et qu'il tiendrait sa promesse. Effectivement, en 1992 un meeting du MRND a eu lieu à Kibungo, au siège de la préfecture, peu après celui de Rukara. Les miliciens furent acheminés depuis la capitale dans huit bus de l'Office National de Transport en Commun (ONATRACOM). Ils étaient habillés de pagnes imprimés aux couleurs du parti et étaient lourdement armés, exhibant pistolets, fusils d'assaut AK47 et grenades. Ce jour-là, ce sont eux qui assurèrent la sécurité dans toute la Ville de Kibungo³⁰⁰.

299 Les Archives de l'Auditorat Militaire, PV 0001/D0008/ME/KGL 96, 1996.

300 Le Tribunal de Première Instance de Kibungo siégeant en matière pénale a rendu ce jugement le 31 juillet 2001, in : loc.cit, 2001, p.50.

Dans un message transmis à la Présidence de la République le 14 février 1992 et relatif à la violence contre les Tutsi lors d'une manifestation des partis politiques dans la Commune Kabarondo, il est dit :

« Nous vous signalons que les MDR du Secteur Shyanda-Kabarondo ont fait manifestation ce matin et à 7h30 étaient à la Commune Kabarondo avec leur drapeau du MDR et des pancartes sur lesquelles était écrit : « Nous les MDR, refusons l'injustice ». Ils avaient des machettes, des lances, des gourdins et des bâtons. (...). L'injustice dont ils parlaient était le fait d'avoir un Tutsi comme Responsable de la Cellule Nyamuhirwa. Le soir du même jour, ils ont battu le rappel des Hutu pour aller tuer des Tutsi. Quelques-uns sont passés à l'action, ils ont cassé des fenêtres de la maison de ce Responsable de Cellule en disant : « Nous voulons tuer Rukokoma ». Ils ont aussi cassé la porte d'un commerçant Augustin Rutagonya. Les Tutsi de la région ont eu peur et ont été obligés de quitter leur maison et ont passé la nuit à Rwinkwavu »³⁰¹.

De même, dans la même Commune de Kabarondo, lors des meetings du CDR le 12 août 1992, les partisans du CDR ont attaqué les bâtiments de la Paroisse de Kabarondo et blessé à la jambe gauche le curé tutsi de la paroisse abbé Charles Gatsigazi. Après quoi, il a écrit une lettre de plainte contre le Parti CDR en ces termes :

301 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : SRP Kibungo de la Commune Kabarondo, Message transmis au Présidence de la République (SCR), le 14 février 1992.

« Monsieur le Commandant de groupement, après leur meeting tenu au Stade Cyasemakamba le dimanche 9 août 1992, des membres du Parti CDR se sont arrêtés au centre de Kabarondo et ont attaqué les maisons de la Paroisse de Kabarondo. A la maison d'habitation des prêtres de Kabarondo, après avoir cassé les carreaux des portes et des fenêtres des bureaux paroissiaux, ils ont agressé les prêtres de la paroisse, blessé le curé de la paroisse à la jambe gauche et menacé son vicaire avec une grosse massue, lui demandant de leur livrer les « Batutsi » que ces assaillants prétendaient y être hébergés. Monsieur le Commandant de groupement, nous portons plainte contre le Parti CDR pour la violation du domicile, l'agression subie par le curé de la Paroisse et son vicaire, et pour les dommages causés aux maisons de la Paroisse de Kabarondo »³⁰².

Bien plus, prenons l'exemple d'un parti politique, le PL, qui a été créé en 1991 à Kibungu par Justin Mugenzi qui était originaire de cette préfecture. Ce parti avait d'autres leaders comme Valens Hategekimana, Isaac Rekeraho, Frédéric Munyaneza et Prosper Higirow. A sa création Justin Mugenzi avait prononcé un discours en disant notamment: « *Je viens de créer un parti PL qui va promouvoir les intérêts des Tutsi* »³⁰³.

302 Les Archives de la Préfecture de Kibungu : Le curé de la Paroisse de Kabarondo, Lettre de plainte contre le Parti CDR suite à l'agression subie par la paroisse Kabarondo en date du 9 août 1992, no 2975/04.09.01, le 12 août 1992.

303 L'informateur abbé Laurent Rutinduka de la Commune Murambi dans la Préfecture de Byumba, interviewé le 16 mars 2017.

Alors qu'en 1993, Justin Mugenzi commençait à manifester la volonté de diviser son Parti, des membres du PL Kibungo se révoltaient contre ces manipulations. C'est ainsi que dans un rapport de la réunion du 25 octobre 1993 du parti PL Kibungo, on lit ce qui suit :

« Partisans du Parti Libéral, Rwandais qui aimez et militez pour la vérité, après les rumeurs qui circulent concernant notre Parti PL, il est temps de connaître la vérité. Les militants de PL de Kibungo ont fait une enquête approfondie et ont analysé les rumeurs et ce qui est en train d'être fait par les hauts responsables de notre parti et ont constaté que ce sont ceux-ci qui sont à la base de tout. C'est pourquoi ils ont décidé de vous dévoiler la vérité. Monsieur Justin Mugenzi a voulu faire croire que ce sont les Tutsi qui veulent chasser les Hutu du Parti, comme il l'a déclaré lors d'une conférence de presse qui s'est tenue le 24/9/1993 à l'Hôtel des Diplomates, tout comme il l'a fait à Kibuye le 16/10/1993 et à Rutsiro le 17/10/1993. Par contre, voici ce qui s'est réellement passé : Justin Mugenzi et le Président Habyarimana ont discuté sur la destruction du PL et ont négocié ; celui-ci a promis au premier un Ministère à condition que le Parti PL soit incorporé dans le parti MRND. Opportuniste, Justin Mugenzi a répondu positivement à cette proposition et s'est dit que même si Habyarimana avait tué ses proches, celui qui est mort est mort et que ce sont les vivants qui jouissent des belles choses de ce monde »³⁰⁴.

304 Les Archives de la Préfecture de Kibungo, Raporo y'inama ry'Ishyaka PL yabereye i Kibungo kuwa 25/10/1993.

Mais une année après, selon le même témoin, vers la fin de 1993, ce parti se scinda en deux factions, PL Power et PL traditionnel, lors d'un meeting à l'endroit appelé « Tapis rouge » à Kigali, en contre-bas du stade de Nyamirambo à Kigali. L'appellation « *Power* » sous entendait « *Hutu fort* » ; lors de ce meeting, ce fut Justin Mugenzi lui-même qui créa la faction PL Power. Ce qui est rappelé par le Collectif des Parties Civiles du Rwanda :

« Président du PL, Justin Mugenzi avait rejoint le Hutu Power après avoir scindé son parti en deux vers la fin de 1993, tandis que l'autre tendance a été anéantie le 7 avril 1994 par l'élimination de ses leaders dont Landoald Ndasingwa »³⁰⁵.

Selon un informateur de la Commune Murambi, Préfecture de Byumba, après les Accords d'Arusha en 1993, le Président Juvénal Habyarimana avait versé à Justin Mugenzi, par l'intermédiaire du président des *Interahamwe* au niveau national, Robert Kajuga, une grosse somme d'argent pour qu'il puisse payer ses dettes et rejoindre la tendance Hutu power³⁰⁶.

Les leaders de ce parti qui se sont rangés du côté de Justin Mugenzi, dont Jean Mpambara, Bourgmestre de Rukara, s'opposaient beaucoup aux autres leaders plus modérés comme Félicien Ngango, et c'est pour cette raison qu'ils ont tué, celui-ci, dès le début du génocide³⁰⁷.

305 Les Archives de l'Auditorat Militaire, PV 0001/D0008/ME/KGL 96, 1996.

306 L'informateur abbé Laurent Rutinduka de la Commune Murambi dans la Préfecture de Byumba, interviewé le 16 mars 2017.

307 L'informateur abbé Laurent Rutinduka de la Commune Murambi dans la Préfecture de Byumba, interviewé le 16 mars 2017.

Un autre témoin de la Commune Rukara, Prosper Higiroy, a informé les enquêteurs de l'Auditorat Militaire sur la part de responsabilité de Justin Mugenzi concernant la dislocation de leur parti :

« C'est à partir de juin 1993 que Justin Mugenzi a commencé à semer la zizanie au sein de son parti, car il venait d'être nommé Ministre. On lui a octroyé ce poste parce qu'il avait accepté de s'allier aux partis MRND et CDR. Le 15 novembre 1993, il m'avait chassé de son bureau en me menaçant avec un pistolet. Ainsi, toutes les personnes qui avaient eu des problèmes avec lui, il les a fait tuer pendant le génocide, notamment André Kameya, Charles Kayiranga et Landuald Ndasingwa »³⁰⁸.

Les leaders des partis politiques MDR Power, PSD Power, du PL Power, CDR et du MRND tenaient des réunions et des meetings où ils ne faisaient que prononcer des discours de haine contre les Tutsi. D'après un informateur de la Commune Rukira, il y eu beaucoup de meetings dans leur Commune, mais celui du MDR-Power, tenu en 1993 au marché du Secteur Rutuku fut le plus virulent. Ce meeting a été convié par Vincent Gatabazi du MDR et qui travaillait au Ministère de l'Intérieur. Il y avait aussi des personnalités au niveau National comme Donat Murego, Shingiro Mbonyumutwa qui était le fils de l'ancien Président Joseph Mbonyumutwa, Munyandekwe, Froduard Karamira et Thaddée Mahirane de Rukira. Pour intimider les Tutsi, ils chantaient tout le temps : « Nous les exterminerons ».

308 Les Archives de l'Auditorat Militaire, PV 0001/D0008/ME/KGL 96, 1996.

Lors de ce meeting, ils exhortaient aussi les partisans du MRND à se rallier aux adeptes du PL et du PSD dans le but de combattre ensemble l'ennemi commun qui était « *le Tutsi* »³⁰⁹.

Ces meetings visaient à éveiller et à mobiliser la population d'une région réputée réfractaire aux idéaux prônés par le parti. Il s'agissait d'encourager la population de cette région à adhérer massivement au MRND et à son idéologie raciste. Le déploiement impressionnant des *Interahamwe* dans le chef-lieu de cette Préfecture constituait par ailleurs une démonstration de puissance visant à convaincre les indécis que seuls le MRND et sa milice représentaient la véritable force du pays.

6.3.3. Les réunions tenues pendant le génocide

Les réunions constituaient des occasions propices pour les autorités de bien planifier les attaques contre les Tutsi en plein génocide. Elles étaient surtout tenues avant d'attaquer les refuges des Tutsi pour organiser les tueries. Comme par exemple, dans la Commune Kayonza, le lendemain du crash de l'avion présidentiel, le 7 avril 1994, le Bourgmestre Célestin Senkware a convoqué une réunion de tous les conseillers au bureau communal pour organiser les massacres dans cette Commune.

Pour lancer les massacres dans la Commune Rukara, selon un informateur, ancien agronome de la Commune, le Bourgmestre Jean Mpambara avait tenu des réunions le 7, le 8 et le 12 avril 1994 au centre commercial d'Akabeza.

309 L'informateur Aloys Ndagijimana de la Commune de Rukira, interviewé le 23 mars 2017

Ont notamment participé à ces réunions un homme d'affaires du nom de Samson Gacumbitsi, des autorités et des personnes influentes de la Commune, tels le Conseiller de Secteur de Gahini, Jean Bosco Butera, le brigadier de police Gervais Ruhiguri et Samuel Gasana. Celle du 7 avril 1994 s'est tenue vers 9h du matin, et juste après cette réunion les Tutsi ont été massacrés dans cette Commune³¹⁰.

L'informateur habitait dans la Cellule de Ndekwe dans le Secteur Gasetza dans la Commune Kigarama. Le 7 avril 1994, le lendemain du crash de l'avion présidentiel, le Chef des *Interahamwe*, Charles Murwanashyaka, avait envoyé les membres de cette milice rassembler tous les habitants de la localité au centre de Cyamuribwa. Ils étaient au moins une centaine au centre vers 9h30, aussi bien des Hutu que des Tutsi quand, quelques minutes après, c'est-à-dire avant 10h, une camionnette double cabine noire est arrivée avec à son bord le Ministre Prosper Mugiraneza, originaire de Gasetza et quatre militaires. Ainsi, le Ministre Prosper Mugiraneza s'arrêta pour s'entretenir avec Murwanashyaka et dit à celui-ci que les massacres commis contre des Tutsi avaient eu lieu dans d'autres localités et que rien n'avait encore été fait dans cette région. Il a dit que tous les Tutsi et leurs enfants doivent être tués, et cette information devait être portée à la connaissance des autres *Interahamwe*. Ainsi quelques minutes après, ils se mirent à tuer les Tutsi à l'aide de machettes, de gourdins et de fusils, épargnant les femmes et les filles afin de les violer par après³¹¹.

310 L'informateur Pierre Kalisa de la Commune Rukara, interviewé le 28 mars 2017.

311 Le témoin Béatrice Mukankuraga de la Commune Kigarama, interviewée le 30 mars 2017.

Le 8 avril au Bureau préfectoral de Kibungo, le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita et Emmanuel Habimana alias Cyasa avaient organisé des réunions encourageant l'attaque des refuges de Tutsi pour exterminer ceux-ci. De même le 10 avril 1994, au Camp Militaire des FAR à Kibungo, fut organisé une autre réunion avec le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita et des Bourgmestres de la Préfecture de Kibungo³¹².

Selon Emmanuel Habimana, le soir du 13 avril 1994, il y a eu réunion au Camp Huye réunissant le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita, le Lieutenant-colonel Anselme Nkuriyekubona, Melchiade Tahimana et le brigadier de la Commune Birenga, Chrysostome Senyabutembe. Au cours de cette réunion ils décidèrent de tuer, le 14 avril, les Tutsi qui s'étaient réfugiés au bureau communal de Birenga, et de détruire les abris de fortune construits par ces réfugiés qui se trouvaient au Bureau communal. Le même jour, ils ont lancé une attaque contre les Tutsi qui s'étaient réfugiés au bureau communal de Birenga et au bâtiment de l'IGA³¹³. Un témoin a raconté ce qui suit :

« En plein génocide, avant d'aller tuer à l'Economat Général, ils avaient tenu une réunion qui préparait l'attaque. Cette réunion s'est tenue au Camp Huye en présence de Mgr Frédéric Rubwejanga. Ce dernier avait proposé de laisser la vie sauve aux prêtres qui s'y trouvaient, et effectivement les bourreaux ont

312 Le témoin Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

313 Le Tribunal de Première Instance de Kibungo siégeant en matière pénale a rendu ce jugement le 31 juillet 2001, in : loc.cit, p.30.

respecté sa volonté. Cette opération d'aller tuer à l'Economat était dirigée par le Lieutenant Mihigo et le Lieutenant Maniraho »³¹⁴.

En cette période du génocide, l'Economat avait été surnommé CND (Conseil National du Développement) par allusion au bâtiment du CND qui avait accueilli un bataillon du FPR à Kigali dans le cadre des accords d'Arusha, par le Bourgmestre de Murambi Jean Baptiste Gatete. Ainsi, les Tutsi de l'Economat ont été tués le 15 avril à 15h dans l'après-midi³¹⁵.

Egalement, avant d'attaquer la Paroisse de Kabarondo, le 13 avril, il y eut une réunion organisée le 12 avril 1994 par le Bourgmestre de Kabarondo, le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita, le Lieutenant Twahirwa et les *Interahamwe*.

Une autre réunion a été tenue pour destituer le Préfet de Kibungo. Le 19 avril 1994 Gatete Jean-Baptiste de la Préfecture de Byumba, le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita, le Lieutenant Mihigo, Sylvestre Gacumbitsi, Jean Mpambara, Emmanuel Mugiraneza, le Lieutenant-colonel Anselme Nkuriyekubona, Melchiade Tahimana, Anaclet Rudakubana et d'autres personnes ont tenu à Cyasamakamba, dans la Préfecture de Kibungo, une réunion tendant à faire démettre de ses fonctions le Préfet de Kibungo Godefroid Ruzindana et membre du Parti social-démocrate (PSD). Godefroid Ruzindana a été tué par la suite, et remplacé par Anaclet Rudakubana, originaire

314 Le témoin Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

315 Le témoin Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

de Kibungo et qui était Sous-Préfet de Kibuye durant la période du génocide³¹⁶. C'est au cours de cette réunion que rapporte un informateur, qui était présent à la réunion que des différents Bourgmestres ont parlé sur le déroulement du génocide. Emmanuel Habimana alias Cyasa a dit :

« Le Bourgmestre Sylvestre Gacumbitsi avait par exemple déclaré qu'à Nyarubuye, il n'y avait plus de problème, que tout était terminé, de même que pour tout Rusumo. Celui de Sake avait remercié le Camp Huye d'avoir aidé à l'extermination des Tutsi à Rukumberi »³¹⁷.

6.4. Les violences commises contre les Tutsi entre 1990 et 1994

Après l'attaque du FPR le 01 octobre 1990, les Tutsi qui étaient en l'intérieur du pays, ont été considérés comme les Ibyitso (traître ou suppôts) des Inkotanyi. De ce fait, ils ont subi toutes sorte de torture. Ainsi, le 3 octobre 1990, à l'annonce de la mort du Commandant en chef des forces du FPR, le Général Fred Rwigema, il y eut mobilisation générale de la population et celle-ci fut appelée à mener un simulacre d'enterrement de Rwigema. A travers tout le pays, la population défila dans les rues, portant à bout de bras des cercueils contenant des troncs de bananiers symbolisant le corps de Rwigema. Lors de ces pseudos-enterrements, était entonnée cette chanson :

316 *The Prosecutor v. Jean-Baptiste Gatete*, « Judgement and sentence », in : *Tribunal Pénal International pour le Rwanda*, case No. ICTR-2000-61-T, Arusha, 31 March 2011, p.4-8.

317 Le témoin Emmanuel Habimana alias Cyasa, interviewé le 20 mars 2017.

« Forces rwandaises, nous avons vaincu les ennemis du Rwanda, qui, sous prétexte de nous apporter la démocratie, nous ont envahis en tirant sur la population. Nous avons immédiatement tué Rwigema, le chef des Inyenzi. Kanyarengwe, le valet des Inyenzi, avait pourtant dit qu'il s'emparerait du pays. Kajeguhakwa, le grand féodal, sera leur serviteur jusqu'à sa mort »³¹⁸.

Concernant la simulation de l'enterrement de Fred Rwigema, un informateur de la Commune Kayonza déclare,

« Après l'attaque des Inyenzi en 1990 et la mort de Fred Rwigema le 3 octobre 1990, il y eut des communiqués annonçant celle-ci et nous avons passé la journée à porter des troncs de bananier pour aller enterrer symboliquement le corps de Rwigema, tout en chantant une chanson qui avait été inventée le même jour. Même les écoliers n'étaient pas allés à l'école et des barrières furent instantanément installées »³¹⁹.

Tous les Rwandais, y compris les Tutsi, devaient participer à ce simulacre. Un informateur de la Commune Rukira qui était à l'époque enseignant à l'École Primaire raconte que tout le monde devait connaître cette chanson qui était intitulée « *Forces rwandaises* ». Le Conseiller de Secteur était venu chez lui, et lui avait instamment demandé d'aller à Gatara pour enterrer le tronc de bananier en simulant l'enterrement de Rwigema. Et lors de l'enterrement il lui

318 L'informateur Aloys Ndagijimana de la Commune Rukira, interviewé le 23 mars 2017.

319 L'informateur Anaclat Gatimbo de la Commune Kayonza, interviewé le 20 mars 2017.

demanda d'entonner la chanson « *Forces rwandaises* » ; le témoin eut chaud mais, Dieu soit loué, il connaissait la chanson. Après cet enterrement, on avait obligé la population à aller traquer les *Inkotanyi* dans la brousse³²⁰.

Selon l'informateur cité de la Commune Kayonza, après l'attaque du FPR en 1990, les Hutu avaient reçu l'ordre d'ériger des barrières un peu partout dans le pays, ceux de Kayonza l'avaient installée à Nyawera, tandis que les militaires l'érigèrent au Rond-point, en ville. Un jour, il y eut des tirs entre civils et militaires, chaque groupe ayant pris l'autre comme étant des *Inkotanyi* qui seraient entrés dans la Ville de Kayonza³²¹.

Le début des années 1990 a été caractérisé par des persécutions et des actes de violence contre les Tutsi, facilités et organisés par des autorités civiles et militaires. A chaque occasion, les autorités locales menaient une campagne d'incitation à la haine et à la violence ethnique souvent, suivie par des massacres contre des Tutsi. Mais ces crimes demeurèrent impunis et les autorités impliquées n'avaient généralement pas été inquiétées.

La région de Nasho était habitée par de nombreux Tutsi qui, dès le mois d'octobre 1990, furent massacrés. Un rapport sur les Droits de l'Homme affirme qu'avec l'attaque du FPR en octobre 1990, ces Tutsi furent alors attaqués et tués de nuit par les militaires de l'Armée rwandaise, qui n'utilisaient pas d'armes à feu pour ne pas attirer l'attention

320 L'informateur Aloys Ndagijimana de la Commune Rukira, interviewé le 23 mars 2017.

321 L'informateur Anaclat Gatimbo de la Commune Kayonza, interviewé le 20 mars 2017.

sur leurs exactions³²². Ce même rapport sur les Droits de l'Homme assimilait ces massacres à un génocide. Car les morts se comptaient par centaines : « *A Nasho, le ravin de Gikoma (...) est le théâtre de ce génocide. Les morts se comptent par centaines* »³²³. En fait, selon un informateur de la Commune Rusumo, les massacres en toute discrétion des Tutsi continuèrent également pendant l'année 1991 : « *Il y avait à Nasho des charniers où ils jetaient des Tutsi parfois encore vivants* »³²⁴.

Dans son ouvrage, intitulé : « *Ingoma y'amaraso* » [ou « *Le régime de sang* »], François Nsengiyumva évoque les injustices commises contre les Tutsi avant 1994, surtout dans les prisons. Il démontre aussi qu'à Nasho 140 Tutsi avaient été tués à Kazizi, la Commune Rusumo, et que d'autres ont été tués à Mutenderi et dans les Communes Sake, Kabarondo et Rukara³²⁵.

En 1990 après l'attaque du FPR, il y eut effectivement des persécutions, des tortures, des actes de violence et même des assassinats contre les Tutsi, aussi bien dans la prison de Kibungo que partout ailleurs dans la Préfecture de Kibungo.

Le Procureur de la République à Kibungo, Mathias Bushishi, le substitut Callixte Kanyemera, Paul Sentashya qui était Chef du Service de Renseignement, Joseph Byakunda le Directeur de prison et d'autres autorités encourageaient les persécutions des Tutsi dans la région du Gisaka qu'ils

322 A.D.L., *Rapport sur les droits de l'homme au Rwanda, septembre 1991-Septembre 1992*, Kigali, décembre 1992, p.137.

323 A.D.L., *op.cit*, 1992, p.184.

324 L'informateur Alfred Nkubili de la Commune Rusumo, interviewé le 07 mars 2017.

325 Discours de Jean Damascène Bizimana, lors de la commémoration du génocide commis contre les Tutsi au site mémorial de Nyarubuye en 2016.

considéraient comme étant particulièrement, plus que dans les autres régions, des complices des Inkotanyi³²⁶.

Considérés comme complices du FPR, les Tutsi ont été emprisonnés et torturés, de sorte que certains d'entre eux succombèrent en prison sous la torture. Selon un témoin de la Commune Rukumberi, dans cette région la plupart des habitants avaient des membres de famille à l'étranger et depuis 1989 il y circulait des rumeurs sur le *FPR-Inkotanyi* qui avait été récemment créé dans la clandestinité en Uganda. Ce qui a fait que, avec l'attaque du FPR en 1990, presque tous les Tutsi de ce Secteur ont été considérés comme les complices des Inkotanyi³²⁷.

Les Tutsi de la Préfecture de Kibungo, tout comme ceux des autres régions du Rwanda, furent donc persécutés. On peut, à ce propos, citer les cas de Alfred Nkubili de Rusumo, Ananias Simugomwa de Rukira, Jean Damascène Rwasamirera de Rutonde, Sylvestre Nkusi qui enseignait à Zaza, Tadeyo Gakwenzire, John et Rwangoga de Commune Rukira. Il y a d'autres qui ont été emprisonnés, torturés et même assassinés comme Charles Kagango, ancien Directeur du Petit Séminaire de Zaza et le Pasteur Jean de Dieu Mwumvaneza de Nyarubuye qui fut mis à mort crucifié sur une croix comme Jésus³²⁸. Même les femmes ont été mises en prison, notamment Virginie Mukangarambe (la femme de Charles Kagango) de la Commune Mugesera et

326 Bizimana Jean Damascène, *L'itinéraire du génocide commis contre les Tutsi*, Kigali, Imprimerie Muhima, mars 2014, p.116.

327 L'informateur Georges Mupenzi de la Commune Sake, interviewé le 08 mars 2017.

328 L'informateur Jean Damascène Rwasamirera de la Commune Rutonde, interviewé le 22 mars 2017.

l'épouse de Alfred Nkubili de la Commune Rusumo. Olivie Uwamwezi de la Commune Kayonza a été emprisonné pour avoir chez-lui les photos de son frère qu'on disait avoir rejoint les Inkotanyi au front³²⁹. Seuls ont été épargnés, ceux qui avaient voyagé en dehors du Rwanda avant cette période³³⁰. Alfred Nkubili a parlé de cette période en ces termes :

« Je me rappelle qu'après l'attaque du FPR, le Président Habyarimana s'est rendu à Gabiro et a dit aux militaires qu'il vengerait ses militaires morts au combat. Cette nuit, j'ai entendu des tirs nourris, mais le matin il n'y avait aucune trace de victimes. Les militaires ont établi des listes de Tutsi sur lesquelles mon nom figurait pour avoir, paraît-il, vendu mes vaches qui se trouvaient dans la région du Mutara afin de financer les Inkotanyi. Mon épouse et d'autres personnes furent emprisonnées car considérées comme des complices du FPR »³³¹.

Samuel Ndoba, un ancien policier de la Commune Kabarondo, a témoigné lors de son audition à Paris, au cours du procès de Tito Barahira et de Octavien Ngenzi, que dans cette Commune, comme c'était le cas partout dans le pays, les Tutsi était régulièrement arrêtés depuis 1990. Le Bourgmestre Octavien Ngenzi a organisé une véritable chasse aux Tutsi, ordonnant l'arrestation de ceux-ci dont il détenait les noms sur une liste parce qu'ils étaient considérés comme des espions, des complices des

329 L'informateur Anaclet Gatimbo de la Commune Kayonza, interviewé en mars 2017.

330 L'informateur abbé Oreste Incimatata de la Commune Kabarondo, interviewé le 21 mars 2017.

331 L'informateur Alfred Nkubiki de la Commune Ruumo, interviewé le 07 mars 2017.

Inkotanyi³³². Un informateur de la Commune Rusumo nous relate l'arrestation de Tutsi après l'attaque du FPR :

« Avec le début de la guerre de libération par le FPR, je fus le premier à être arrêté et emprisonné. De nombreux tutsi furent persécutés comme Gashari Semanyenzi qui était enseignant, tandis que d'autres furent tués. Mon petit frère Sébastien Nzabamwita et ses gardiens de vaches furent parmi ceux qui ont été tués ; ils furent donnés en pâture aux crocodiles. Ces crocodiles étaient élevés dans une petite rivière à Rusumo par un européen. De nombreux tutsi furent tués à cette époque, à savoir Charles Kagango et Mugambage furent tués en prison. Et en dessous de ma ferme située dans le Secteur de Nasho, il y avait une forêt où furent massacrés des Tutsi qui avaient été arrêtés parce qu'ils étaient accusés d'être des complices des Inkotanyi »³³³.

Durant cette période, on ne pouvait rien dire ni demander quoi que ce soit sur l'enlèvement ou l'assassinat de proches par crainte d'être arrêté. La nouvelle de la mort de Sébastien Nzabamwita, le petit frère de l'informateur, a été révélée par son épouse, qui après l'arrestation de son mari, avait quitté Rusumo pour s'installer à Rukira³³⁴.

Dans la prison de Kibungo il y avait un homme originaire de Kibuye nommé Emmanuel Uhoraningoga et surnommé Gifaransa. Ce dernier était un grand cambrioleur. Ainsi,

332 Gauthier A, « Dix-septième jour du procès des deux génocidaires présumés jugés en France », in : *Rwanda News Agency*, 03 June 2016, p.1.

333 Le témoin Alfred Nkubili de la Commune Rusumo, interviewé le 07 mars 2017.

334 Le témoin Juvénal Ntjijinama de la Commune Rukira, interviewé le 23 mars 2017.

depuis 1990, Gifaransa fut utilisé pour torturer les Tutsi incarcérés dans cette prison par les autorités de Kibungo citées plus haut. Le Dr Célestin Bigomwa, médecin de son état, petit frère de Martin Bucyana, fut utilisé pour délivrer de fausses attestations de décès selon lesquelles ils seraient morts d'une maladie. Par exemple, une des victimes qui succomba après avoir été frappée à la tête à l'aide d'un bâton par Gifaransa, a été déclarée être morte suite à une crise d'asthme³³⁵.

Lors de l'attaque du FPR, le témoin Jean Damascène Rwasamirera était enseignant au Petit Séminaire de Zaza et Charles Kagango en était le Directeur. Le 14 octobre 1990, quelques deux semaines après l'attaque du FPR, tous les deux furent emmenés et emprisonnés avec les autres tutsi qui étaient considérés comme des complices d'Inkotanyi. Quand ils furent conduits en prison à Kibungo, des prisonniers se sont exclamés en les voyant arriver : « *regarde des Inyenzi* »³³⁶.

Selon le même informateur, ils y vécurent un calvaire, car ils furent maltraités et torturés dans la prison de Kibungo par le prisonnier surnommé Gifaransa déjà cité plus haut. Ce dernier les frappait, parfois il emmenait d'autres prisonniers pour l'aider dans sa sinistre besogne. Et quelques jours après leur incarcération, Gifaransa tua Charles Kagango dont la mort fut attribuée, par le Dr Célestin Bigomwa, à une crise d'asthme.

335 L'informateur Jean Damascène Rwasamirera de la Commune Rutonde, interviewé le 22 mars 2017.

336 L'informateur Jean Damascène Rwasamirera de la Commune Rutonde, interviewé le 22 mars 2017.

Dans les années 1990-1994, il était toujours actif et a participé aux massacres contre les Tutsi. Il avait alors autour de 62 ans. Pendant cette période, il a fait emprisonner et fait tuer les Tutsi dans la Commune Mugesera et à Kibungo. Au niveau de la Préfecture, Chrysanthe était parmi les leaders du génocide au même échelon que le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita et Emmanuel Habimana alias Cyasa. Mais il est mort en 1995 sans avoir été jugé des crimes qu'il avait commis³³⁷.

En abondant dans le même sens, une informatrice de la Commune Mugesera rapporte que depuis la guerre de libération menée par le FPR-Inkotanyi en 1990, Chrysanthe Habimana a persécuté plusieurs Tutsi en disant qu'ils sont les complices des Inkotanyi. A titre d'exemple, Sylvestre Nkusi qui était enseignant à Zaza, a été emprisonné et torturé pendant six mois. Il a été injustement accusé d'entraîner des jeunes Tutsi au maniement des fusils³³⁸.

A part ces personnes cités ci-haut, il y a une autre victime, un enseignant Sylvestre Nkusi qui a subi des représailles parce que ses trois fils se sont enfuis de la Commune Mugesera, suite à l'insécurité et aux persécutions contre leur père. Dans une lettre adressée par le Secrétaire Permanent de l'ARDHO, Joseph Matata, au Préfet de la Préfecture de Kibungo, on peut y lire ceci :

337 L'informateur Emile Rutaganira de la Commune Mugesera, interviewé le 13 mars 2019.

338 Le témoin Claire Kayitaramirwa de la Commune Mugesera, in : *Les Archives de l'Auditorat Militaire*, P.V. no 002/BE/KOL/96, 1996.

« Je vous rappelle que Mr Sylvestre Nkusi a été emprisonné arbitrairement et illégalement en octobre 1990 lors des Ibyitso. Il a été cruellement battu avant et après la mort du Professeur Charles Kagango de Zaza. Il continue d'être persécuté à cause de son ethnie « Tutsi » par des groupuscules commandités probablement par le député Jean Bosco Jyamubandi qui est aussi impliqué dans le complot qui a abouti à la mort du Professeur Charles Kagango. Voulez-vous procéder aux enquêtes sur le cas Sylvestre Nkusi. Il a préféré actuellement fuir à Kigali pour éviter d'être victime d'une nouvelle agression »³³⁹.

Six mois après, les prisonniers tutsi étaient libérés grâce aux Accords de Paix de N'sélé de 1991 signés entre le Gouvernement rwandais et le FPR³⁴⁰.

Un informateur de la Commune Mugesera, Emmanuel Habimana alias Cyasa, qui était président des Interahamwe dans la Préfecture de Kibungo, a confirmé la même version que Rwasamirera et Nkubili, d'après laquelle les Tutsi étaient persécutés et torturés en prison par un prisonnier surnommé Gifaransa. Selon cet informateur, parmi les autorités qui étaient les initiateurs de tous ces actes de violences, il y avait l'agent de renseignement Paul Sentashya, Léopold Gakware, Karema et d'autres. Ce sont ces derniers qui avaient arrêté Charles Kagango chez-lui³⁴¹.

339 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : ARDHO, Demande de protection en faveur de l'enseignant Nkusi, Lettre no 584/04.05/2, Kibungo, le 03 août 1993

340 L'informateur Jean Damascène Rwasamirera de la Commune Rutonde, interviewé le 22 mars 2017.

341 L'informateur Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

Vers l'année 1993, l'arrestation des supposés complices du FPR (Ibyitso) se conjugua avec la propagande des partis politiques MRND, MDR et CDR. A Rukumberi, l'action de ces partis était coordonnée par le député Sylvain Mutabaruka et François Twahirwa de Commune Sake. Durant cette propagande, on entendait des slogans comme « *Exterminons les Tutsi* ». Au cours de cette année, plusieurs tutsi furent tués à Rukumberi malgré les protestations de la Communauté Internationale contre ces massacres³⁴².

Durant cette période de 1990 à 1994, les Tutsi étaient victimes d'injustices et de diffamations. Dans la Commune Kabarondo, le Bourgmestre Octavien Ngenzi a écrit au Préfet de la Préfecture de Kibungo en lui disant qu'il y a des Tutsi qui tiennent des réunions clandestines, ceci dans le but de les attaquer et de les faire arrêter. Dans un rapport de sécurité, le Bourgmestre Octavien Ngenzi a fait savoir au Préfet ce qui suit, sans toutefois avoir la certitude de ce qu'il a mentionné dans son rapport :

« Monsieur le Préfet, je vous fais savoir que je viens d'apprendre que dimanche 08/03/1992, les nommés Karangwa, Rebero, Kanani, Bakuramutsa et Rwigema, tous originaires de Bisenga, auraient tenu une réunion dans les bâtiments scolaires de Rusave. Ils sont tous de l'ethnie tutsi. Ce qui a incité des Hutu à penser à organiser d'éventuelles manifestations contre ces Tutsi qui se réunissent illégalement (...). Celui qui me l'a fait savoir l'a

342 L'informateur Georges Mupenzi de la Commune Sake, interviewé le 08 mars 2017.

également dit à Nicodème, fils de Rwanga, qui lui-même l'a communiqué à Kalisa, fils de Kamuhanda »³⁴³.

Augustin Sekagina, le sous-préfet de Kanazi, qui avait déjà coordonné des massacres contre des Tutsi à Bugesera, a alors manifesté son intention de venir faire la même chose à Rukumberi, car il disait que les Tutsi de cette région envoyaient leurs enfants au front, pour combattre aux côtés du FPR³⁴⁴. Selon le témoignage d'un informateur de la Commune Mugesera, sous-Préfet Augustin Sekagina avait commis des atrocités en 1993 en persécutant les Tutsi de Kibungo³⁴⁵. Dans un message transmis à la Présidence de la République le 10 mars 1992, on fait savoir que les troubles qui ont eu lieu à Bugesera ont également été observés dans la Commune voisine de Sake.

« J'ai été là hier toute l'après midi jusqu'à 23h00, après avoir reçu l'information comme quoi 20 Tutsi s'étaient réfugiés à la Paroisse de Rukoma à Sake. Ces 20 Tutsi du Secteur Rukumberi et Gituza ont accepté de retourner chez eux. Mais après, d'autres Tutsi, plus ou moins 100, ont fui vers la Paroisse dans l'après-midi en clamant qu'ils ne pouvaient pas se permettre de passer la nuit chez eux. Il faut noter que le Secteur de Rukumberi est habité majoritairement par des Tutsi et peu de Hutu. Cette

343 Les Archive de la Préfecture de Kibungo : Rapport de sécurité dans la Commune Kabarondo, no 247/04.17.02, Kabarondo, le 10 mars 1992.

344 L'informateur Georges Mupenzi de la Commune Sake, interviewé le 08 mars 2017.

345 Le Tribunal de Première Instance de Kibungo siégeant en matière pénale a rendu ce jugement le 31 juillet 2001, in : loc. cit, 2001, p.51.

Commune, surtout le Secteur Rukumberi, était souvent la cible d'attaques notamment de la part de la milice organisée par le sous-préfet de Kinazi à Bugesera, Augustin Sekagina qui a quitté sa Préfecture de Kigali-Ngali pour venir tuer les Tutsi de Rukumberi »³⁴⁶.

Bien plus, en 1992, après les massacres contre des Tutsi à Bugesera, ceux de Rukumberi furent à leur tour tués, notamment Rugina et Nyabirungu. Les Hutu de Nsholi massacraient les Tutsi qu'ils trouvaient dans leurs pâturages et jetaient leurs corps dans la rivière Akagera. Certains Tutsi de Rukumberi trouvèrent refuge à la Paroisse de Rukoma où l'abbé Michel Nsengiyumva prit soin d'eux et alerta Kibungo qui envoya des gendarmes pour les protéger. Les Hutu de la région étaient cependant en alerte guettant le moindre prétexte qui leur permettrait d'exterminer les réfugiés Tutsi. Ceux-ci restèrent à la paroisse pendant 4 jours après lesquels ils rentrèrent chez eux³⁴⁷.

Notre informateur Raymond Habimana fut brutalement enfermé dans un cachot avant d'être transféré à Kibungo où il fut battu à coup de fer à béton par ses geôliers qui lui demandaient de leur dire comment il convoyait des Tutsi au Burundi pour rejoindre les *Inkotanyi*³⁴⁸.

Une des victimes, un certain Gasarabwe, fut chassée de la Ville de Kibungo par la milice Interahamwe et se réfugia

346 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : SRP Kibungo de la Commune Sake, Message transmis au Présidence de la République (SCR), no 071/92, le 10 mars 1992

347 L'informateur Raymond Habimana de la Commune Sake, interviewé le 13 mars 2017.

348 L'informateur Raymond Habimana de la Commune Sake, interviewé le 13 mars 2017.

à la campagne³⁴⁹. Durant la même année au cours des négociations d'Arusha, avec le soutien du Capitaine Maroga du Camp Huye, les Interahamwe barrèrent les routes en empêchant les personnes et les véhicules de circuler, afin de montrer qu'ils étaient contre ces accords³⁵⁰.

Dans la Commune Kabarondo, des actes semblables de barbarie encouragés par le Bourgmestre Tito Barahira, avaient marqué cette Commune. Tito Barahira était présenté comme un homme foncièrement méchant qui voulait éliminer les Tutsi de la Commune Kabarondo. En 1993, Tito Barahira s'est illustré pour avoir battu un jeune homme nommé Jovite Ryaka, en le frappant sur le sexe, après quoi il l'attacha à sa voiture et le traîna par terre³⁵¹.

Dès le mois d'octobre 1990, Jean-Baptiste Gatete venait souvent de Byumba pour mener à Kibungo une opération dite « *coup de poing* ». Elle consistait à fouiller les maisons des Tutsi pour, disait-on, vérifier si des armes ou des complices du FPR s'y trouvaient. Il a fait arrêter de nombreux tutsi dans toute la Préfecture de Byumba et de Kibungo pour les emprisonner ou les faire tuer³⁵².

Face aux massacres et aux tortures perpétrés contre les Tutsi par les Hutu extrémistes, c'est vraiment étonnant de ce que les acteurs de ces violences, aussi bien les donneurs

349 Le Tribunal de Première Instance de Kibungo siégeant en matière pénale a rendu ce jugement le 31 juillet 2001, in : *Tribunal de première instance de Kibungo*, p.38.

350 Le Tribunal de Première Instance de Kibungo siégeant en matière pénale a rendu ce jugement le 31 juillet 2001, in : loc. cit, 2001, p.51.

351 L'informatrice Véronique Mukakibogo de la Commune Kabarondo, interviewée le 27 mars 2017.

352 The Prosecutor v. Jean-Baptiste Gatete, « Judgement and sentence », in: *International Criminal Tribunal for Rwanda*, Case No. ICTR-2000-61-T, 31 March 2011, pp. 9-11.

d'ordre, Bourgmestres et autres cadres des partis politiques MRND et du MDR Power, que les exécutants, avaient tous dans leurs familles élargies des membres de l'ethnie Tutsi puisqu'ils provenaient majoritairement de la même région du Gisaka.

Effectivement, durant la période d'octobre 1990 à 1993, des actes de violence et des massacres ont été commis contre les Tutsi dans le pays tout entier, téléguidés par le régime alors au pouvoir. Ce dernier utilisait les *Interahamwe* et d'autres milices créées pendant cette période pour cette sale mission. Selon l'informateur de la Commune Mugesera, toutes les Communes de la Préfecture de Kibungo étaient touchées par ces violences, mais l'ampleur de celles-ci était différente selon les Communes. Les violences et les massacres commis contre les Tutsi restèrent impunis, car les auteurs de ses violences étaient soutenus par les autorités.

Ces actes de violences étaient en effet téléguidés par les autorités de cette région ; ainsi, après une réunion du « *Club République* », qui eut lieu le 01 avril 1994, Cyasa, en compagnie de Melchiade Tahimana, alors Bourgmestre de la Commune Birenga, le juge Jean Baptiste Rwatoro de la Commune Kigarama, et des *Interahamwe*, étaient allés prendre un verre au bar de Rwagasore. Comme il leur avait été ordonné à la réunion dirigée par Melchiade Tahimana et Jean Baptiste Rwatoro, les *Interahamwe* devaient perturber les Tutsi qui se trouvaient dans un bar situé dans le quartier connu sous le nom d'Economat, et au Centre de Saint Joseph³⁵³.

353 L'informateur Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

Emmanuel Habimana alias Cyasa a témoigné sur les actes de violences qui avaient été commis contre les Tutsi en affirmant que pendant les quelques jours qui avaient suivi la réunion du « *Club de Kibungo* », les Tutsi avaient été violemment battus. Selon le même témoin, la sécurité de la Commune Birenga était perturbée à cause des instructions données dans cette réunion. Tous les groupes de Tutsi qui étaient dans le quartier de l'Economat ou de Centre Saint Joseph ont été dispersés. Pendant ce temps, les auteurs de ces actes de violence chantaient cette chanson : « *Rien ne peut arrêter un véhicule blindé, exterminons les complices* ». Le même informateur a du reste ajouté que, les méthodes utilisées pour semer les troubles étaient différentes selon les Communes, car celles qui étaient utilisées dans une Commune n'étaient pas forcément les mêmes que dans d'autres Communes³⁵⁴.

Dans la Commune Muhazi, il y a également eu des actes de violences ; ainsi par exemple, en 1993, les élèves de l'Ecole de Mukarange avaient demandé une messe en mémoire du Président du Burundi Melchior Ndadaye, mais l'abbé Joseph Gatare rejeta cette demande. Le soir dans le bar d'un commerçant du nom de Thomas Kanyangoga, l'un de ces élèves, Semana, gifla l'abbé Joseph Gatare. Après quoi l'abbé Joseph Gatare et tous les Tutsi qui s'y trouvaient, quittèrent ce bar³⁵⁵. Cet acte de gifler un prêtre était inexcusable, cela montre le degré de violence et d'impunité atteint en ce moment-là.

354 L'informateur Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

355 L'informateur Anaclet Gatimbo de la Commune Kayonza, interviewé le 20 mars 2017.

Durant l'année 1993, alors que les négociations d'Arusha étaient en cours, le Lieutenant Hategekimana, alors Commandant du Camp Huye, a ordonné aux milices de bloquer les routes pour protester contre ces négociations. Ils empêchèrent notamment un commerçant du nom de Gatera de se rendre à Kigali vendre sa cargaison de bananes. Toujours durant cette même année, il y eut un climat malsain, car il se disait que les Tutsi du Burundi venaient de tuer Melchior Ndadaye, Président du Burundi, et également que Emmanuel Gapyisi, Félicien Gatabazi et Martin Bucyana avaient été tués par les Inkotanyi. Durant cette période, les Tutsi de cette région en ont été d'autant plus malmenés³⁵⁶.

Dans une lettre écrite par CLADHO et adressée aux Ministres de l'Intérieur et du Développement Communal, de la Justice et de la Défense Nationale, le Vice-président de cette Association demandait la protection de Monsieur Matthieu Uwizeye qui était régulièrement attaqué par les Interahamwe de Emmanuel Habimana alias Cyasa qui semaient la terreur au sein de la population tutsi de Kibungu. Dans cette lettre il est dit :

« Madame, Monsieur, nous nous adressons respectueusement à votre haute autorité pour vous demander de bien vouloir user de votre compétence pour garantir la sécurité de Monsieur Matthieu Uwizeye. En effet, Madame, Monsieur le Ministre, Monsieur Matthieu Uwizeye actuellement Président du Tribunal de Première Instance à Kibungu (...) vient

356 Le Tribunal de Première Instance de Kibungu siégeant en matière pénale a rendu ce jugement le 31 juillet 2001, in : loc.cit, 2001, pp.24-26.

d'échapper à une série de tentatives d'assassinat par les Interahamwe (du parti MRND) de Kibungo conduits par un certain Emmanuel Habimana Cyasa, ex-caporal des Forces Armées Rwandaises. Comme la victime risque d'être assassinée, nous vous prions de prendre des mesures concrètes pour assurer sa protection et celle de sa famille »³⁵⁷.

Bien plus, le 5 novembre 1993 dans la Commune de Birenga, le même document relate que trois sous-officiers du Camp Militaire de Kibungo ont été arrêtés, torturés et séquestrés par deux jeunes gens, Nyilimpunga, Iyakaremye et une femme en Commune Birenga. Le 8 novembre 1993 les deux jeunes gens sont sortis du cachot communal de Birenga et portés disparus jusqu'au 13 novembre 1993³⁵⁸. C'est pourquoi l'ARDHO a écrit une lettre au Directeur du Centre de Recherche et Documentation Criminelle concernant la disparition de ces trois personnes en ces mots :

« Monsieur le Directeur, l'Association Rwandaise pour la Défense des Droits de l'Homme (ARDHO) a le regret de vous transmettre un rapport sur la disparition de deux jeunes gens suspects d'appartenir au Front Patriotique Rwandais. Il s'agit de Nyilimpunga, originaire de Rwinkwavu, Commune Kayonza, Préfecture de Kibungo et Iyakaremye, originaire de Kayove en Préfecture de

357 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : CLADHO, Lettre de demande de Protection de Monsieur Matthieu Uwizeye, no 054/93/BJP/tr., Kigali, le 9 décembre 1993.

358 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : ARDHO, La Préfecture de Kibungo est de nouveau menacé par des éléments subversifs : (Témoignages et Informations recueillies par l'ARDHO). Document no141/04-1702 du 23 janvier 1994.

Gisenyi. Comme cela apparaît clairement dans ce rapport, leurs traces s'effacent à partir du lundi 8 novembre 1993 dans l'après-midi à leur sortie du cachot communal de Birenga en Préfecture de Kibungu. Notre association recourt à votre haute bienveillance pour vous demander de vous occuper de ce cas et de retrouver « morts ou vifs » ces jeunes disparus »³⁵⁹.

Quelques jours plus tard, les traces de ces jeunes gens furent retrouvées à Kigali au Centre de Recherche et Documentation Criminelle le 15 novembre 1993 dans l'avant-midi grâce aux alertes et recherches de l'Associations de Défense des Droits de l'Homme³⁶⁰.

Dans ce même document, il est également dit que le 19 novembre 1993 dans la Commune Rutonde, un Sergent gendarme affecté à la Brigade de Rwamagana a giflé le Directeur de l'Ecole Islamique de Rwamagana au Bar « *Shirinyota* ». Aucun motif ne fut avancé, mais il s'agit d'une intolérance ethnique manifestée par ce Gendarme³⁶¹.

Dans le document de l'ARDHO, on constate que le groupe de milices *Abajekaro* semait la terreur dans la Commune de Kigarama :

359 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : ARDHO, Lettre écrite au directeur de Centre de Recherche et Documentation Criminelle concernant la dispaition de Nyilimpunga et Iyakaremye, no 851/04.09.09, Kigali le 11 novembre 1993.

360 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : ARDHO, La Préfecture de Kibungo est de nouveau menacé par des éléments subversifs : (Témoignages et Informations recueillies par l'ARDHO). Document no141/04-1702 du 23 janvier 1994.

361 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : ARDHO, La Préfecture de Kibungo est de nouveau menacé par des éléments subversifs : (Témoignages et Informations recueillies par l'ARDHO). Document no141/04-1702 du 23 janvier 1994.

« En novembre 1993 dans la Commune Kigarama, un groupe de miliciens qui s'appelle *Abajekaro*, conduit par Charles Murwanashyaka (ex-gendarme) et Gahigankwavu (Reponsable de Cellule Kiyovu), soutenu par le Conseiller de Gasetza Munyaza et sous l'œil complaisant du Bourgmestre Emmanuel Mugiranza de Kigarama serait en train d'organiser un plan d'attaque et de pillage contre les Tutsi de la région. Ce plan pourrait s'étendre dans les Secteurs voisins de Gasetza à savoir : Kaberangwe, Vumwe, Rurenge et Remera de la même Commune, dans le Secteur de Kaduha (Commune Rutonde) et dans les Secteurs Rundu, Rubira et Rukira (Commune Kabarondo). Les personnes menacées serait Zacharie Ndahonga, Mutazana et Gashirabake »³⁶².

Vers cette même période, les enfants tutsi subissaient des persécutions sévères. Un jour ce groupe de milices *Abajekaro* a obligé les élèves tutsi de l'Ecole Secondaire de Gasetza à s'agenouiller dans la rue sous peine d'être battus³⁶³.

La délégation du CLADHO a appris que le 15 novembre 1993 dans la Commune Kigarama il y a deux bandes de malfaiteurs appelées les *Abajekaro* et Attaque qui ont déstabilisé toute la Commune. La population de Kigarama a demandé à plusieurs reprises que ces jeunes gens soient

362 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : ARDHO, La Préfecture de Kibungo est de nouveau menacée par des éléments subversifs : (Témoignages et Informations recueillies par l'ARDHO). Document no141/04-1702 du 23 janvier 1994.

363 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : ARDHO, La Préfecture de Kibungo est de nouveau menacée par des éléments subversifs : (Témoignages et Informations recueillies par l'ARDHO). Document no141/04-1702 du 23 janvier 1994.

punis mais le Bourgmestre Emmanuel Mugiraneza n'a rien fait³⁶⁴. Le 18 juin 1992, six associations rwandaises de défense des droits de l'homme ont émis un communiqué signé par Charles Shamukiga (AVP), Emmanuel Ntezimana (ADL), Jean Marie Vianney Nkubito (ARDHO), Mazimpaka Innocent (LICHREDHOR), Sylvestre Nsengiyumva (Kanyarwanda) et Gaspard Karemera (Société et prospective). Ce communiqué dénonçait les actes de violences et de massacres qui se commettaient dans plusieurs localités de Kibungo.

Un cas de violence qui a été préparé par le Colonel Théoneste Baosora et le Colonel Pierre Célestion Rwagafilita qui était chef d'Etat-major adjoint de la Gendermerie National. Le communiqué du MDR du 15 janvier 1993 rapporte que ces deux Colonels se sont concertés pour mettre sur pied un plan de commettre des massacres dans la Préfecture de Kibungo. Le communiqué est ainsi libellé :

« On vient d'en faire un bain de larmes, en obstruant les routes, en persécutant des gens pour trouver un prétexte de massacrer les Tutsi (...) »³⁶⁵.

Cette tactique de répandre les actes violences et de massacres dans la Préfecture de Kibungo a été bien accueillie par les chefs des *Interahamwe* et du MRND originaires de cette préfecture. Ces derniers ont écrit une

364 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : CLARDHO, Le rapport de mission du 7 au 15 novembre 1993 dans les zones ayant accueilli les réfugiés Burundais, par la délégation du collectif des Ligues et Association de Défense des Droits de l'Homme au Rwanda (CLADHO), le Kigali, le 18 novembre 1993.

365 Bizimana Jean Damascène, *L'itinéraire du Génocide commis contre les Tutsi*, Kigali, Imprimerie de Muhima, mars 2014, p.184.

lettre datée du 26 février 1993 à leurs collègues de Gisenyi en leur disant qu'ils militaient pour la même cause. Ces *Interahamwe* de Kibungo renchérrissaient bien qu'en dépit d'être dans un même parti politique et de partager son idéologie, qu'il y avait des gens originaires de Kibungo qui étaient persécutés à Gisenyi. Ils suppliaient de cesser ces actes auto-destructeurs³⁶⁶. En voici le libellé :

« Nous vous prions de transmettre notre douleur aux membres de Comité de la Préfecture de Gisenyi suite aux actes de persécution commis contre des fonctionnaires et des étudiants originaires de Kibungo et qui se poursuivent actuellement. Le cas le plus récent est la persécution commise contre le sous-préfet Augustin Halerimana au point que le Ministre de l'Intérieur et du Développement Communal a dû se rendre à Gisenyi pour sauver la sécurité de ce fonctionnaire en collaboration avec la Gendarmerie nationale »³⁶⁷.

Bref, la période de 1990 à 1994 a été caractérisée par des persécutions, des actes de violence et des assassinats commis contre les Tutsi dont la plupart se réfugièrent à l'étranger dans les pays limitrophes. Ce qui est triste, est que des responsables de ces assassinats et violences continuaient à agir en toute impunité. En fait, ces actes de violence constituaient des signes précurseurs du génocide.

366 Bizimana Jean Damascène, *L'itinéraire du Génocide commis contre les Tutsi*, Kigali, Imprimerie de Muhima, mars 2014, p.184.

367 Déclaration des associations humanitaires rwandaises sur les violences des droits de l'homme ainsi que sur les droits actuels à la paix et à la démocratisation du pays, Kigali, 18 août 1992.

6.5. L'entraînement militaires des milices et distributions d'armes à la population

Au Rwanda, pendant la période de 1992 et 1994, des milices furent créées et reçurent des entraînements militaires. Des armes furent également distribuées à la population civile. Alison Des Forges a ainsi déclaré devant la Commission Parlementaire d'enquête du Sénat de France, que l'idée de créer des milices était apparue très tôt en 1991 et qu'il convenait d'en distinguer les différentes formes. D'abord l'idée était de choisir une dizaine de jeunes dont le rôle principal était de patrouiller en compagnie de quelques militaires. Après vint, en janvier-février 1993, une autre forme d'auto-défense civile de bien plus grande ampleur et qui devait servir dans la mise en œuvre du génocide³⁶⁸.

Toutefois, selon Alison Des Forges, il existait un document important faisant état des premiers éléments de la planification du génocide : il s'agit de l'agenda d'une personne très haut placée, évoquant, d'une part, l'utilisation des structures administratives pour recruter les membres des milices et, d'autre part, l'utilisation des soldats à la retraite dans leurs Communes pour former et commander les civils³⁶⁹.

Des listes de soldats retraités, devenus des milices, étaient dressées pour savoir où se trouvaient les ressources à utiliser au moment opportun. C'est à partir de là qu'il y eut création de plusieurs groupes des milices afin d'aider

368 Assemblée Nationale de France, « Audition de Mme Alison Des Forges », in : *Loc. cit.*, t3, vol.2, 1998, pp.80-81.

369 Assemblée Nationale de France, « Audition de Mme Alison Des Forges », in : *Loc. cit.*, t3, vol.2, 1998, pp.80-81.

l'armée à tuer le plus de Tutsi possible pendant le génocide. Ainsi, un groupe d'anciens officiers supérieurs de l'armée a été créé, en janvier-février 1993, sous le nom d'« AMASASU » qui signifie : « *Alliance des Militaires Agacés par les Séculaires Actes Sournois des Unaristes* »³⁷⁰.

Ce groupe, très opposé aux négociations d'Arusha entre le Gouvernement rwandais et le FPR, s'était donné comme objectif de propager la haine du Tutsi, l'idéologie du génocide au sein des Forces Armées Rwandaises³⁷¹.

Dès le début du génocide, au cours des deux ou trois premières semaines, le système administratif a été employé pour mobiliser la population, encadrée dans la plupart des cas par d'anciens militaires et gendarmes. La plupart des partis politiques au Rwanda comme le MRND, la CDR, le MDR, le PSD et le PL avaient créé un mouvement de jeunesse en leur sein. Celle du MRND était connue sous l'appellation « *Interahamwe* » et celle de la CDR sous le nom de « *Impuzamugambi* ». Par la suite, la plupart des membres de ces mouvements de jeunesse, particulièrement ceux du MRND et de la CDR, ont reçu des entraînements militaires, ce qui transforma ces mouvements de jeunesse en milices³⁷².

Selon Christophe Mfizi, les Interahamwe sont nés d'une initiative de jeunes cadres de Kigali et ont été reconnus par le Président Habyarimana en décembre 1991. Cela a rendu la tâche facile au Réseau zéro, qui était épaulé par le SCR (Service Central de Renseignement), pour recruter,

370 Assemblée Nationale de France, « Audition de Mme Alison Des Forges », in : *Loc. cit.*, t3, vol.2, 1998, pp.80-81

371 Ibidem.

372 Ibidem.

déjà dès le milieu de l'année 1992, des jeunes par centaines et de les disséminer dans plusieurs Communes³⁷³.

Dans la Préfecture de Kibungu, à part les milices *Interahamwe* et *Impuzamugambi* d'autres groupes de milices furent créées dans les Communes, tels *Club AMASASU* de la Commune Birenga, les *Abarinda* et les *Simba Bataliani* des Communes Kabarondo, Kigarama et de Muhazi, les *Abajekaro* des Communes Kigarama, Rusumo à Mpanga (dans le Parc National Akagera), Rukara et Kayonza, le groupe *Attaque* de la Commune Kigarama à Karama, *Abazayire* de la Commune Sake et les *Abisirayeli* de la Commune Rusumo. Dans la Préfecture de Kibungu, il y avait, ainsi pas moins de sept (7) groupes de milices.

La milice *Interahamwe*, manifestement soutenue par le pouvoir, devint un mouvement de plus en plus structuré³⁷⁴, mieux organisée, mieux équipée, et partant, d'une redoutable efficacité à cause de la formation militaire que ses membres recevaient³⁷⁵. Les témoignages recueillis ont montré le caractère systématique de la formation des *Interahamwe* au début de l'année 1992 et à la fin de l'année 1993. Afin de s'assurer qu'à terme, l'extermination de l'ennemi c'est-à-dire le « *Tutsi* », se ferait rapidement et efficacement. Cet entraînement comprenait l'apprentissage de différentes méthodes pour tuer, en utilisant des armes à feu, des armes blanches ou même à mains nues. Selon un témoignage tiré du Rapport de la Commission Nationale Indépendante,

373 Mfizi C, « Réseau zéro (B). Fossoyeur de la Démocratie et de la République au Rwanda (1975-1994) », in : loc. cit, Arusha, mars 2006, p.64.

374 Mfizi C, « Réseau zéro (B). Fossoyeur de la Démocratie et de la République au Rwanda (1975-1994) », in : loc. cit, Arusha, mars 2006, p.64.

375 Ibidem.

« Au fil du temps ce sont les milices armées, spécialement celles du MRND, qui ont joué un rôle prépondérant sur le terrain, en tant qu'agents d'exécution, aussi bien pour les massacres collectifs que pour les assassinats individuels »³⁷⁶.

En plus de cette formation militaire, les membres de ces milices recevaient une formation idéologique par laquelle on leur apprenait notamment que le Tutsi est leur ennemi et celui du Rwanda. Pour donner une représentation nationale à cette milice, des Comités d'*Interahamwe* ont été créés au niveau préfectoral³⁷⁷. En fait, ce sont les dirigeants du MRND en collaboration avec des officiers des FAR qui avaient pris la décision de faire suivre aux éléments les plus dévoués et à d'autres jeunes désœuvrés, un entraînement militaire, après lequel des armes leur étaient distribuées.

Avant et pendant le génocide, il y eut des entraînements au maniement des armes destinés aux miliciens et aux militaires retraités. Parmi ceux qui ont participé à ces entraînements à Kibungo, certains provenaient de Byumba. Ils étaient arrivés à Kibungo avec le Bourgmestre de Murambi, Jean Baptiste Gatete, en fuyant devant l'avance des troupes du FPR.

Emmanuel Habimana alias Cyasa confirme que Gatete Jean Baptiste a participé, avec les autorités de la Préfecture de Kibungo, à la planification du génocide en organisant avec

376 Rapport de la Commission Nationale Indépendante, *Les preuves montrant l'implication de l'Etat Français dans le génocide perpétré au Rwanda en 1994*, 15 novembre 2007, p.70.

377 L'informateur Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

ceux-ci, dès 1992, la formation militaire des miliciens³⁷⁸. De retour de leur entraînement, les miliciens apportaient des armes à feu, dont notamment des grenades, qui leur avaient été distribuées.

Selon le document sur l'Organisation de l'auto-défense civile, le recrutement des personnes qui devaient constituer les groupes d'auto-défense civile était effectué parmi :

- Les réservistes de bonne moralité et prêts à défendre la République ;
- Les militaires et gendarmes qui résident hors caserne;
- La jeunesse des partis politiques de tendance républicaine ;
- Les autres personnes convaincues de la nécessité de la défense populaire³⁷⁹.

Toujours selon le même document, Kibungo faisait partie des préfectures dans lesquelles étaient disséminés les détachements de ces milices, notamment dans les Communes Muhazi, Rutonde, Kayonza, Kabarondo, Birenga et Rusumo qui comptaient 78 Secteurs. Il devait y avoir deux groupes par Secteur de 55 personnes chacun, et chaque Secteur bénéficiait de 11 fusils et de 100 cartouches par fusil. Ces personnes devaient être instruites au maniement des fusils³⁸⁰.

378 L'informateur Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

379 Document, Organisation de l'Auto-défense civile, non daté, non signé, p.10.

380 Document, *loc.cit*, non daté, non signé, p.11

En effet, un informateur de la Préfecture de Kibungo, Emmanuel Habimana alias Cyasa, a affirmé qu'en 1991 le Ministre Prosper Mugiraneza et le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita avaient fourni des grenades aux *Interahamwe*, et que ces armes ont été utilisées pour tuer les Tutsi pendant le génocide³⁸¹.

Pour mettre en œuvre le plan d'extermination de l'ennemi (Tutsi), les miliciens devaient recevoir, en plus d'un entraînement militaire, des armes. Aussi, dès la fin 1992 début 1993, les autorités militaires et civiles avaient distribué des armes aux miliciens et à certains membres soigneusement choisis de la population civile, dans différentes Communes de la préfecture. En fait, les autorités (les Bourgmestres et les Conseillers) distribuèrent les armes aux milices dès 1992 jusqu'au génocide, dans le but affiché de combattre l'ennemi, « *l'Inyenzi-tutsi* ».

L'informateur Déo Yagahanze qui était un membre fondateur de la milice *Interahamwe*, a affirmé que cette milice a été créée en 1991 dans la Préfecture de Kibungo et qu'il fut lui-même le premier Président de cette milice à Kibungo jusqu'en 1992. Il fut aussi Chef de la milice Attaque. Après, il a été remplacé par Emmanuel Habimana alias Cyasa à ce poste, et lui devint Vice-président jusqu'en 1994³⁸². En 1992 Emmanuel Habimana alias Cyasa a dirigé ce groupe de miliciens *Interahamwe* qui a commis des actes de violences à Karengé, à Cyasemakamba et à

381 L'informateur Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

382 L'informateur Déo Yagahanze de la Commune Kigarama, interviewé le 20 mars 2017.

Musamvu. Cette bande bénéficiait du soutien des militaires et du Bourgmestre de Birenga³⁸³.

Dans cette préfecture, différents endroits étaient dédiés aux entraînements militaires des milices et des civils Hutu. Selon un informateur de la Commune Birenga, les entraînements au maniement des armes s'effectuaient sur la place du marché, tandis que d'autres éléments étaient emmenés pour s'entraîner à Gabiro dans la Préfecture de Byumba³⁸⁴.

L'entraînement militaires et les distributions d'armes ont continué même en plein génocide. Car d'après les dires du Chef des *Interahamwe* de la Préfecture de Kibungo, il y eut des entraînements militaires, des milices et des distributions d'armes à ces derniers après le 07 avril 1994, à la caserne de Huye :

« Après le 7 avril, les armes promises lors de la réunion du 1er avril 1994, ont été distribuées à des Interahamwe et des réservistes à la caserne de Huye dans la Commune Birenga. En fait, le Lieutenant-colonel Anselme Nkuriyekubona, Commandant du Camp Militaire Huye, et le Colonel Rwagafilita distribuèrent plus de 500 Kalachnikovs dans cette caserne. Les armes, distribuées par lots d'environ cent unités, étaient remises surtout aux Interahamwe ayant été formés au Camp Huye.

383 L'informateur Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

384 L'informateur Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

D'autres armes ont été données aux réservistes dans d'autres localités de la Commune Birenga »³⁸⁵.

Melchiade Tahimana et le responsable de la police communale de Birenga, Jean Christophe Senyabutemba avaient reçu des armes le 11 avril 1994 au Camp Huye sous prétexte de les utiliser pour assurer la protection des personnes déplacées, mais ces armes ont servi à des massacres contre des Tutsi au Bureau communal de Birenga. En fait, d'autres armes ont servi à tuer des Tutsi qui s'étaient réfugiés à l'Economat. Certains fusils distribués au Camp Huye avaient été apportés de la Commune Murambi par Jean Baptiste Gatete, et de la Commune Rukara par des *Interahamwe* et de policiers³⁸⁶. Pa ailleurs, une survivante a confirmé que des formations ont été dispensées dans les maisons où logeaient Melchiade Tahimana, Etienne Nzabonimana et Emmanuel Mugiraneza de la Commune Kigarama³⁸⁷.

Une autre personne, Emmanuel Habimana alias Cyasa, Chef de groupe de la milice *Interahamwe*, et qui était le pion d'hommes plus puissants, a affirmé que l'entraînement militaire des milices *Interahamwe* a commencé à Rwinkwavu, en Commune Kayonza. Ils étaient transportés par un commerçant qui leur fournissait également de la

385 *Le Procureur c. Bizimungu Casimir, Mugenzi Justin, Bicumupaka Jérôme-Clément, Mugiraneza Prosper*, « Jugement portant condamnation », in : *loc. cit.*, affaire no ICI'R-99-50-T, Arusha, le 30 septembre 2011, p.165-166.

386 *Le Procureur c. Bizimungu Casimir, Mugenzi Justin, Bicumupaka Jérôme-Clément, Mugiraneza Prosper*, « Jugement portant condamnation », in : *loc. cit.*, affaire no ICI'R-99-50-T, Arusha, le 30 septembre 2011, p. 166.

387 L'informatrice Béatrice Mukankuraga de la Commune Kigarama, interviewée le 30 mars 2017.

nourriture³⁸⁸. Bref, d'après un informateur de la Commune Rutonde, les *Interahamwe* ont été entraînés depuis 1992 à de nombreux endroits³⁸⁹.

Une autre personne qui a joué un rôle primordial dans la préparation du génocide, est Melchiade Tahimana, Bourgmestre de la Commune Birenga. Selon les archives de l'Auditorat militaire, Melchiade Tahimana était, depuis 1993, président d'une association nommée « *Club Kibungo* ». Ce club Kibungo s'était associé à une milice nommée Club AMASASU pour préparer les Hutu à tuer les Tutsi. Ce groupe de milice choisissait des jeunes Hutu rwandais et des Burundais du parti PALIPEHUTU et les envoyait à Gabiro dans la Préfecture de Byumba où ils recevaient des entraînements militaires. Ils y étaient transportés par les véhicules de la Commune. De plus c'est cette milice qui avait préparé les listes des Tutsi à tuer le 17 avril 1994. Elle a distribué les armes que les *Interahamwe* et le groupe *Club AMASASU* ont utilisé pendant le génocide³⁹⁰.

Dans les archives de l'Auditorat Militaire, on lit que ce groupe était composé de militaires dont faisaient notamment partie le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita, l'Adjudant-chef Ngwije et l'Adjudant Sadiki³⁹¹. En fait, même avant le génocide, Melchiade Tahimana, disait souvent qu'ils extermineront tous les Tutsi. Souvent, il incitait publiquement la population à la haine du Tutsi,

388 L'informateur Anaclet Gatimbo de la Commune Kayonza, interviewé le 20 mars 2017.

389 L'informateur Mathias Mbayiha de la Commune Rutonde, interviewé le 15 mars 2017.

390 Les Archives de l'Auditorat Militaire, dossier [RMP 2105/AM/KGL], 1997

391 Les Archives de l'Auditorat Militaire, dossier [RMP 2105/AM/KGL], 1997

en disant notamment que « *les Tutsi sont les ennemis des Hutu et nous devons les éliminer* »³⁹².

Selon un informateur de la Commune Rukira, le Chef des Interahamwe de cette Commune, Aimable Twizeyimana et, avec un groupe de militaires entraînaient la milice sur le terrain d'EAV Gitwe, dans le bois situé tout près de la Commune. Après l'entraînement, ils courraient tout en chantant : « *Exterminons-les !* » [Tubatsembatsembe !]. Selon, le même informateur, vers l'année 1993 ils étaient entraînés dans les Camps militaires de Gabiro, dans la Préfecture de Byumba, et de Gako dans la sous-préfecture de Bugesera³⁹³.

Entre octobre 1990 et avril 1994, Jean Baptiste Gatete a collaboré avec des *Interahamwe*, des membres influents du MRND dont le Ministre de l'Intérieur Faustin Munyazesa, Jean de Dieu Mwange, qui fut Bourgmestre de Murambi, Nkundabazungu, Bizimungu et des officiers de l'Armée dans plusieurs localités de la Préfecture de Byumba et de celle de Kibungo. Ainsi, avant le mois d'avril 1994, en sa qualité d'ex-bourgmestre de Murambi, Jean-Baptiste Gatete avait pris part au recrutement, au commandement, à l'organisation et à la formation militaire de la milice Interahamwe de sa Commune. Il entraînait régulièrement les tireurs d'élite de la milice et les récompensait par leurs efforts³⁹⁴. Après avoir été entraînés, ces Interahamwe étaient déployés dans toute la préfecture. A ce propos, un

392 Les Archives de l'Auditorat Militaire, dossier [RMP 2105/AM/KGL], 1997

393 L'informateur Juvénal Ntijnama de la Commune Rukira, interviewé le 23 mars 2017.

394 The Prosecutor v. Jean-Baptiste Gatete, « Jugement and sentence », case No. ICTR-2000-61-T, in : loc.cit, Arusha, 31 March 2011, pp. 9-11.

informateur de la Commune Mugesera a déclaré ce qui suit :

« Moi, j'ai connu les Interahamwe pour la première fois en 1991 avec la création de plusieurs partis politiques. L'année suivante, en 1992, j'ai rejoint le parti MRND en quittant le MDR. Ainsi les autorités m'avaient chargé de s'occuper de la jeunesse, tandis que des officiers de l'armée déployaient les Interahamwe dans toute la Préfecture de Kibungo »³⁹⁵.

Il a du reste ajouté que celui qui était Chef d'*Interahamwe* avant lui s'appelait Déo Yagahanze. Celui-ci était à l'époque Chef d'un autre groupe de milice, appelait *Attaque* et qui était basé à Karama, dans la Commune Kigarama. C'est en 1993 qu'il a été remplacé par Emmanuel Habimana alias Cyasa³⁹⁶.

6.6. La création des groupes de milices armées et l'entraînement militaires

Après l'attaque du FPR dans le but de libérer le pays, en 1990, les autorités créèrent qui devaient être entraînées militairement. Dans une lettre du Ministère de la Défense Nationale adressait « *Au Chef EMAR* », avec comme objectif : « *Armement Police Communal* », il est dit :

« Par ma lettre no 1424/02.1.9 du 15 novembre 1990, j'ai demandé au Ministre de l'Intérieur et du Développement de désigner trois policiers

395 L'informateur Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

396 L'informateur Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

réservistes par Commune frontalière pour recevoir une instruction d'armement en vue d'aller instruire à leur tour leurs collègues »³⁹⁷.

Dans cette lettre, on montre toute un protocole à suivre, tracer par le Ministère de la Défense Nationale, pour l'entraînement militaire et distributiton des armes : Trois réservistes futues formateurs se présenteront au Camp Militaire du Chef-lieu de Préfecture le jour conevnu entre le Préfet et le Commandant du Camp. Ce dernier aura disponibilisé un ou deux sous-officiers pour raffraîchir la mémoire de ces reservistes sur le fonctionnement et le maniement du Karashnikov et du FAR, du BREN et de l'EM. (...). Les différentes armes et les munitions correspondantes seront achéminées dans les différents Camps par les soins de l'EM AR. Le Commandant du Camp concerné les remettra au Préfet³⁹⁸.

Dans cette lettre, on peut voir ceux qui devaient suivre de près le déroulement de ces activités au niveau du MINADEF, c'est le Major Ndaziboneye. Celui-ci servira de liaison entre le MININTER et l'EM AR³⁹⁹.

397 Les Archives de la Préfecture de Kibungo, Ministère de la Défense Nationale, Le Colonel Rusatira, « Au Chef EM AR, Armement Police Communale ». REF : ML 1424/02.1.9 du 15 novembre 1990, VL 2068/G4.D5.2 du 18 novembre 1990. Kigali, le 23 novembre 1990, p.1

398 Les Archives de la Préfecture de Kibungo, Ministère de la Défense Nationale, Le Colonel Rusatira, « Au Chef EM AR, Armement Police Communale ». REF : ML 1424/02.1.9 du 15 novembre 1990, VL 2068/G4.D5.2 du 18 novembre 1990. Kigali, le 23 novembre 1990, p. 2

399 Les Archives de la Préfecture de Kibungo, Ministère de la Défense Nationale, Le Colonel Rusatira, « Au Chef EM AR, Armement Police Communale ». REF : ML 1424/02.1.9 du 15 novembre 1990, VL 2068/G4.D5.2 du 18 novembre 1990. Kigali, le 23 novembre 1990, p. 1

Au cours de ces entraînements militaires, la population a adhéré progressivement à l'idéologie du « Hutu Power » en 1993, véhiculée par des groupes de milices qui l'encadraient. Cyasa affirme qu'à part les *Interahamwe* et *Impuzamugambi* qui étaient présent dans toute la Préfecture de Kibungo. En outre, il y avait d'autres groupes de milices qui ont été créés durant la période de 1990 à 1994 dans différentes régions de la Préfecture de Kibungo⁴⁰⁰ :

1. *Abarinda* : ce groupe a été créé dans le Secteur Gasetza dans la Commune Kigarama. Celle-ci était une Commune natale du Colonel Pierre Célestin Rwagafilita. Cette milice était présente notamment dans la Commune Kabarondo.
2. *Simba Bataliani* : groupe armé dangereux constitué d'anciens militaires des FAR. Ce groupe de milice était connu pour ses exactions meurtrières dans la région de Kabarondo. Ce groupe était présent notamment dans les Communes Kabarondo, Kigarama et Muhazi.
3. *Abajekaro* : ce groupe de milice a été créé par Charles Murwanashyaka (ex-gendarme) et président de MRND dans la Commune Kigarama. Selon un témoin, ce groupe de milice recevait leur formation militaire au Parc National d'Akagera à Mpanga. Il était formé par Charles Murwanashyaka et des militaires français⁴⁰¹. Thierry Prungnaud, lors de

400 L'informateur Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

401 Le Procureur c. Bizimungu Casimir, Mugenzi Justin, Bicamumpaka Jérôme-Clément, Mugiraneza Prosper, « Jugement portant condamnation », in : loc. cit, affaire no ICI'R-99-50-T, Arusha, le 30 septembre 2011, pp.57-58.

son interview par Laurent de Vulpian sur France Culture le 22 avril 2005, a dit ce qui suit concernant la formation de milice Parc National d'Akagera :

« Il y a des formations qui avaient également été faites sur des mercenaires civils à l'occasion d'entraînement que j'effectuais avec mes stagiaires, où j'ai vu des militaires français former des miliciens au tir (ce groupe de milice était baptisé : Abajekaro). Bon, ça s'est fait plusieurs fois, mais la seule fois où je les ai vus, il y avait peut-être une trentaine de miliciens qui étaient formés au tir dans le parc de l'Akagera, qui était un endroit isolé interdit aux touristes »⁴⁰².

Un brigadier de la Commune Rukara, Gervais Ruhiguri a dévoilé que les armes à feu qui ont été utilisées pour tuer les Tutsi de cette Commune leur ont été procurées au Parc de l'Akagera en 1990. Il a aussi montré que la plupart des Tutsi de Rukara ont été tués par le groupe des milices Abajekaro⁴⁰³.

4. *Attaque* : ce groupe était de Karama, Commune Kigarama, et a été créé en mai 1993 par Déo Yagahanze qui fut au début Président d'Interahamwe dans la Préfecture de Kibungo, en mai 1993. Celui-ci a été remplacé et est alors devenu vice-président d'Interahamwe⁴⁰⁴.

402 Rapport de la Commission Nationale Indépendante sur les preuves montrant l'implication de l'Etat Français dans le génocide perpétré au Rwanda en 1994, 15 novembre 2007, pp.68-69.

403 Tribunal de première instance de Kibungo, « La Chambre spécialisée du Tribunal de première instance de Kibungo, siégeant à Kibungo en matière pénale », le 21 avril 2000, p.13.

404 L'informateur Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

5. *Club AMASASU* : Ce groupe de miliciens a été formé à partir d'AMASASU composait d'Officiers supérieurs tel qu'évoqué plus haut. Il avait les mêmes objectifs que le précédent et a été créé par Melchiade Tahimana de la Commune Birenga. Les recrues de ce groupe de milices étaient choisies parmi les jeunes hutu et les Burundais du parti PALIPEHUTU. Ils étaient envoyés à Gabiro dans la Préfecture de Byumba pour y recevoir des entraînements militaires⁴⁰⁵.

En abondant dans le même sens, un informateur de la Commune Birenga raconte que depuis 1993, Tahimana Melchiade qui était bourgmestre emmenait les Interahamwe et les jeunes burundais de PALPEHUTU à Gabiro pour l'entraînemnet militaire. Avant d'aller à Gabiro ils allaient au Secteur Kazo pour prendre des bus qui les conduisaient à Gabiro. Après ces entraînements, ils étaient enrôlés dans son groupe de milices : « *Club AMASASU* »⁴⁰⁶.

6. *Abazayire* : groupe de milices créé par Sylvain Mutabaruka, en Commune Sake, Secteur Rukumberi. Ce groupe a été actif lors de l'extermination des Tutsi pendant le génocide dans cette Commune.
7. *Abisirayeli* : Ce groupe de milice s'est attribué ce nom des « *Enfants de Dieu* », en croyant avoir la protection du Seigneur. Il a été créé dans la Commune Rusumo. Il tenait des barrières très dangereuses que l'on appelait « *Igorogota* » [allusion au « *Golgotha* » où

405 Les Archives de l'Auditorat Militaire, PV de renseignement sur Tahimana Melchiade, RMP2105/AM/KGL/97, 1997.

406 Le témoin Athanase Nsabimana de la Commune Birenga, in : Les Archives de l'Auditorat Militaires, P.V no 21/RD/KGL/96, 20 août 1996.

Jésus fut crucifié]. Leurs barrières se situaient surtout dans la sous-préfecture de Kirehe tout près du bureau de la sous-préfecture et au Centre de Santé de Kirehe⁴⁰⁷. Pendant le génocide, une dame du nom de Devoroniya Nyirabahinzi, accompagnée d'un homme nommé Butoto Gaserebere, ont livré à ce groupe, à la barrière de Runyinya, un homme qui n'était pas connu dans leur quartier⁴⁰⁸.

Les leaders de Kibungo dont le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita, et les Bourgmestres de la Préfecture de Kibungo avaient créé ces groupes des milices et leur ont distribué des armes. Dans la Ville de Kibungo, il y avait un centre communal de formation permanente des milices. Jean-Baptiste Karuyonga a déclaré lors des auditions de Tito Barahira et de Octavien Ngenzi, que les armes étaient distribuées dans la Commune Kabarondo et qu'il connaissait très bien les Simba Bataliani, les Abalinda et les *Interahamwe* de son Secteur⁴⁰⁹.

Shabani Kanyabutembo, condamné à la réclusion criminelle à perpétuité, lors de son interview a déclaré que le groupe Simba Bataliani était dirigé par un certain Ndayisaba, originaire de Kabarondo. Il a encore ajouté que ce groupe a été entraîné au maniement des armes, et était particulièrement puissant, car il était composé essentiellement de militaires retraités⁴¹⁰.

407 Les Archives des Juridictions Gacaca de la Préfecture de Kibungo.

408 Les Archives des Juridictions Gacaca de la Préfecture de Kibungo.

409 Gauthier A, Procès, Ngenzi et Barahira, jeudi 23 au juin 2016.

410 L'informateur Shabani Kanyabutembo de Commune Birenga, interviewé le 20 mars 2017.

Un informateur de la Commune Birenga a déclaré que les *Interahamwe* s'entraînaient en plein jour dans cette Commune. Tandis que celui de la Commune Rukara a affirmé que les Abajekaro s'entraînaient à Mpanga dans le parc national de l'Akagera en 1993⁴¹¹.

Le fait qu'à la fin de l'année 1993 et au début de l'année 1994, la milice *Interahamwe* avait gagné en puissance et en agressivité, qu'elle était quasiment prête, peut être considéré comme un des éléments illustrant le processus de la planification du Génocide commis contre les Tutsi en 1994.

De même, le rapporteur des Droits de l'Homme de l'ONU, qui est l'auteur du premier rapport préliminaire qualifiant officiellement de génocide les tueries qui avaient débuté en avril 1994, indiquait quatre indices démontrant la planification du génocide. Parmi ces indices, la distribution d'armes en provenance de dépôts et l'entraînement des milices *Interahamwe*⁴¹².

Le rapport de CLADHO du 18 novembre 1993, a montré que la population qui habite la Préfecture de Kibungo (Kibungo-Ville) vit sous une très grande inquiétude causée par un groupe de militaires qui durant la nuit se déguise en civil avec des trainings et de longs manteaux, armés de pistolets. Ce groupe serait dirigé par l'Adjudant-chef Ngwije, l'Adjudant Sadiki de Gisenyi (qui aurait participé dans les massacres des Bagogwe) et le Sergent Major Setako originaire de Byumba. Selon les sources contactées, ces

411 Rapport de la Commission Nationale Indépendante, *op.cit*, 15 novembre 2007, p.74.

412 Rapport de la Commission Nationale Indépendante, *op.cit*, 15 novembre 2007, p.74.

trois militaires donnaient des entraînements militaires aux Interahamwe de Kibungo⁴¹³.

L'intensification de la formation des milices a eu lieu au moment où les cercles extrémistes importaient, entre janvier 1993 et mars 1994, 581.000 machettes, soit le double des années précédentes. Le principal importateur était Félicien Kabuga, considéré comme étant le financier du génocide ; il a notamment importé 25 tonnes de petites haches. La militante des Droits de l'Homme, Alison Des Forges quant à elle, a dit aux Sénateurs Belges qu'« entre le mois d'août et la fin de l'année 1993, les *Interahamwe* achetèrent un grand nombre de machettes à Kigali ». Il est donc clair qu'il existait déjà un plan de reprise de la guerre en prenant les civils Tutsi comme cibles⁴¹⁴. De même, auditionné par le Sénat belge, l'ancien procureur de la République, François-Xavier Nsanzuwera, avait expliqué ce qui suit :

« Dès le mois de janvier 1994, tout le monde était conscient que la guerre allait reprendre, car le mouvement Interahamwe se faisait de plus en plus important, avec la distribution de ces armes, en provenance des dépôts, aux milices entraînées »⁴¹⁵.

413 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : CLADHO, Le rapport de mission du 7 au 15 novembre 1993 dans les zones ayant accueilli les réfugiés Burundais, par la délégation du collectif des Ligues et Association de Défense des Droits de l'Homme au Rwanda (CLADHO), le Kigali, le 18 novembre 1993.

414 Rapport de la Commission Nationale Indépendante, op. cit, 15 novembre 2007, p.74.

415 Ibidem.

VII. L'EXECUTION DU GENOCIDE COMMIS CONTRE LES TUTSI DANS LA PREFECTURE DE KIBUNGO

La haine entretenue depuis l'année 1957 parmi les Rwandais a mené au Génocide commis contre les Tutsi en 1994 planifier par le Gouvernement d'antan, et orchestré notamment par les autorités locales, tels les Bourgmestres, proches du parti présidentiel. Les massacres furent exécutés par les miliciens, les militaires, les gendarmes, et les citoyens ordinaires. Les autorités de cette région organisèrent des réunions lors desquelles ils incitèrent la population au génocide.

Dès le 7 avril 1994, sur toute l'étendue du territoire du Rwanda, sauf la Préfecture de Butare où les massacres ont commencé le 19 avril 1994, des attaques généralisées et systématiques ont été lancées contre la population tutsi en raison de son appartenance ethnique. Des hommes, des femmes, des enfants, des vieillards et des bébés ont été tués. De la sorte, le génocide emporta 1.074.017 selon un recensement du MINALOC, de victimes dans tout le pays.

Les sites qui ont été les plus touchés à Kibungo sont Kibungo-Ville, Nyarubuye, Nyakarambi, Kabarondo, Zaza, Rukara, Rukumberi, Mukarange, Rukoma, Rwamagana, Rwinkwavu et Rusumo.

7.1. Le début du génocide commis contre les Tutsi dans la Préfecture de Kibungo

Dans cette région du pays, le génocide a débuté dès le 7 avril 1994 à Sake, Commune natale du député Sylvain Mutabaruka, un des grands planificateurs et exécuteurs du

génocide tout comme le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita de Kigarama et l'ex-Bourgmestre de Mugesera Chrysanthe Habimana⁴¹⁶. Un informateur de la Commune Rusumo a relaté que, dès le début du génocide, le 7 avril 1994, les autorités de la Préfecture de Kibungo ont exercé un contrôle sur les autorités locales :

« Le génocide à Kibungo a été coordonné par un groupuscule composé de certaines autorités qui avaient dirigé la Préfecture de Kibungo. Celui qui était à la tête de ce groupuscule, était le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita »⁴¹⁷.

Le Chef de la milice *Interahamwe* dans la Préfecture de Kibungo a reconnu que, dès le début du génocide, il collaborait avec les hommes les plus puissants de Kibungo, surtout des militaires comme les Colonels Pierre Célestin Rwagafilita et le Lieutenant-colonel Anselme Nkuriyekubona, et les Lieutenants Twahirwa et Mihigo⁴¹⁸. Ce Chef de la milice *Interahamwe* est un ancien Sergent, militaire à la retraite, réputé pour avoir été un grand organisateur des tueries pendant le génocide.

Kibungo a la particularité d'avoir connu un génocide d'une courte durée, mais avec le maximum de victimes. Un grand nombre de Tutsi ont été tués dans moins de quatre semaines seulement, entre le 7 avril 1994 et du 27 avril 1994.

416 L'informateur Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

417 L'informateur Ferdinand Rwakayigamba de la Commune Rusumo, interviewé le 24 mars 2017.

418 L'informateur Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

Dans les premières heures du génocide, des habitants de certaines régions de la Préfecture de Kibungo, Comme Kayonza, Nyarubuye et Rwamagana, ont tenté de résister mais, ce fut pour une courte durée. Des armes à feu furent distribuées en grande quantité aux milices et autres affidés du MRND, du MDR Power et du CDR qui prirent le devant et commencèrent les massacres contre des Tutsi.

Un informateur de la Commune Kayonza, actuellement incarcéré à la prison de Nsinda, nous a parlé d'une réunion qui a eu lieu le 4 avril 1994, juste deux jours avant le génocide et pendant laquelle l'ex-bourgmestre de Murambi, Jean Baptiste Gatete avait prononcé un discours qui faisait allusion au génocide. Il avait dit que « *très prochainement, il y aura la mort d'une autorité qui nous est chère* ». Deux jours après ce discours, le soir du 6 avril 1994, l'avion du Président Juvénal Habyarimana a été abattu⁴¹⁹.

Effectivement, au lendemain du crash de l'avion présidentiel, le 7 avril 1994, des militaires, des miliciens, des autorités locales et des citoyens ordinaires ont installé des barrières un peu partout dans la Préfecture de Kibungo. Certains Bourgmestres sillonnèrent leurs Communes pour inciter à l'aide d'un mégaphone les Interahamwe à pourchasser les Tutsi. D'autres autorités de régions avoisinantes de Kibungo y vinrent en renfort, tel Jean Baptiste Gatete, l'ex-bourgmestre de la Commune Murambi en Préfecture de Byumba.

Le soir du 7 avril 1994, après des réunions au centre commercial d'Akabeza en Secteur Gahini, les autorités

419 L'informateur Anaclét Gatimbo de la Commune Kayonza, interviewé le 20 mars 2017.

de la Commune Rukara ont ordonné aux miliciens Hutu qui s'y étaient rassemblés d'attaquer les Tutsi. Ceux-ci furent dans la suite massacrés notamment par des miliciens *Interahamwe* et *Abajekaro*, des militaires et des gendarmes⁴²⁰.

Le témoin Jean Chatain, envoyé spécial du journal *l'Humanité* à Kibungo en 1994 a décrit le génocide dans la Préfecture de Kibungo en ces termes :

« De chacune de mes étapes au pays des Mille Collines, dévasté par le génocide, je garde un souvenir net, précis, glaçant. (...) les cadavres charriés par la rivière Akagera, devenue le torrent des suppliciés. (...) j'étais le seul reporter occidental basé en dehors de Kigali à Kibungo au mois d'avril 1994 »⁴²¹.

Selon un informateur de la Commune Kayonza, juste après le crash de l'avion présidentiel, le soir du 06 avril 1994, les génocidaires commencèrent à brûler les maisons et à tuer les Tutsi à Rukara dans le Secteur de Nyawera. Ainsi, comme les tueries n'avaient pas encore commencé à Kayonza, les Tutsi de Rukara se réfugièrent d'abord à Kayonza avant de continuer vers la Paroisse Mukarange, en Commune Muhazi. Le Bourgmestre de Kayonza, Célestin Senkware, s'est rendu à la Paroisse pour faire semblant de les tranquilliser⁴²².

420 African Rights, *Histoire du génocide dans le Secteur de Gahini*, mars 2005, p.22

421 Bari D, « Rwanda. Jean Chatain, un témoin « essentiel », in : *l'Humanité*, le 01 octobre 2005.

422 L'informateur Anaclét Gatimbo de la Commune Kayonza, interviewé le 20 mars 2017.

Mais aussi bien la population civile que les *Interahamwe* qui tenaient une barrière juste à côté de la Paroisse, des gendarmes et des militaires retraités auxquels le Lieutenant Twahirwa avait distribué des armes, ont attaqué la Paroisse Mukarange et exterminé les Tutsi qui s'y trouvaient⁴²³. Le même informateur raconte le début du génocide dans la Commune Kayonza en ces termes :

« L'avion présidentiel s'est écrasé le soir du 6 avril, le 09 avril 1994 nous avons participé à une réunion tenue par les conseillers de la Commune. Ces derniers ont décidé que les Tutsi devaient être tués. C'est ainsi qu'ici à Kayonza les massacres ont débuté le 08 avril 1994, et j'étais parmi les groupes des tueurs »⁴²⁴.

Selon un autre informateur de la Commune Birenga, après avoir tué, les *Interahamwe* faisaient chaque fois le rapport de ce qu'ils appelaient « *Akazi* », le « *travail* ». Ils prenaient soin d'enlever les corps des victimes et de les mettre à l'abri du regard des étrangers. L'informateur faisait partie de ceux qui déplaçaient les corps des victimes. Il avait ensuite dit « *Je me souviens qu'il y avait dix (10) personnes que nous avons jetées dans les fosses des toilettes chez le Bourgmestre, le 13 avril 1994* »⁴²⁵.

Un informateur de la Commune Mugesera qui faisait son stage pastoral au Petit Séminaire de Zaza, raconte que dès

423 L'informateur Anaclet Gatimbo de la Commune Kayonza, interviewé le 20 mars 2017.

424 L'informateur Anaclet Gatimbo de la Commune Kayonza, interviewé le 20 mars 2017.

425 L'informateur Shabani Kanyabutembo de la Commune Birenga, interviewé le 20 mars 2017.

le 7 avril 1994, il a accueilli et réconforté des Tutsi qui venaient se réfugier au Petit Séminaire de Zaza. Le dernier jour avant de prendre la fuite, en regardant les milices armées jusqu'aux dents, il avait exprimé son désarroi en ces mots : « *Cette fois, il n'y a plus d'espoir* ». Mais il parvint à s'enfuir en direction de Rusumo⁴²⁶.

Au cours de son audition à Paris lors du procès de Tito Barahira et de Octavien Ngenzi, Etienne Gakwaya, ancien Conseiller du Secteur Rundu a dit ceci concernant le génocide dans la Commune Kabarondo :

« Quand le Secteur de Rubira, dont Ngenzi est originaire, a attaqué son Secteur de Rundu, Etienne Gakwaya a sollicité des renforts auprès de son Bourgmestre. Arrivé sur les lieux, le Bourgmestre Octavien Ngenzi s'étonne que des Hutu mangent des chèvres des Tutsi avant de les tuer, il s'exclame : « Vous mangez le bétail alors que les propriétaires sont encore là et vous observez ! ». Cela signifie qu'il devait d'abord d'abord tuer les Tutsis et manger leur bétail après ».

Dans le Secteur de Nyarubuye, les massacres ont commencé entre le 09 et le 10 avril. La plupart des Tutsi de Rukira et de Nyarubuye ont été tués dans les Paroisses, les maisons et les stades où ils s'étaient réfugiés. D'autres ont été enchaînés et jetés dans un étang du nom de Kinyogo dans le Secteur de Nyarubuye, Cellule Nyabitare⁴²⁷.

426 L'informateur témoin Gérard de la Commune Mugesera, interviewé par Braeckman C, *op.cit*, 1994, p.15.

427 L'informateur Ferdinand Rwakayigamba de la Commune, interviewé le 24 mars 2017.

En plein génocide, un envoyé spécial du journal l'*Humanité*, Jean Chatain, se déplaçait avec le FPR à partir de Mulindi près de la frontière Ugandaise. En passant à côté des corps des victimes qui étaient encore chauds, il fut parmi les premières personnes auxquelles le terme de génocide s'imposa très vite. Face à ces tueries, il s'est exclamé : « *le pays entier puait la mort* »⁴²⁸.

7.2. Exécution du génocide Commune par Commune dans la Préfecture de Kibungo

Dans la Préfecture de Kibungo, les milliers de Tutsi ont été tués le plus souvent à l'arme blanche. Seules quelques armes à feu avaient été distribuées à la population et utilisés pendant le génocide. La population hutu a été encouragée à tuer les Tutsi dans toutes les Communes de la préfecture. C. Braeckman a affirmé que, pendant le génocide dans la préfecture de Kibungo :

*« Les génocidaires tuèrent méthodiquement les Tutsi comme ailleurs on déboise une forêt ou comme on sarcle un jardin, extirpant jusqu'à la moindre racine, jusqu'au tout petit enfant et au dernier fœtus. Selon les témoins, ils faisaient tout cela pour que nul ne revienne, pour que tout soit vraiment nettoyé »*⁴²⁹.

7.2.1 Commune Kabarondo

Dans la Commune Kabarondo le site qui a connu le massacre d'un très grand nombre de Tutsi pendant le Génocide commis contre les Tutsi est l'Église de Kabarondo.

428 Bari D, « Rwanda. Jean Chatain, un témoin « essentiel » », in : *loc.cit*, le 01 octobre 2005 et le 04 juillet 2016.

429 Braeckman C, *op.cit*, p.17.

Des Tutsi qui étaient venus des Communes environnantes comme Kayonza, Rukara et Kigarama s'y étaient réfugiés. Ceux qui n'avaient pas pu rejoindre les autres à l'Eglise ont été abattus dans leurs propriétés ou ailleurs, et jetés dans les latrines. Les Secteurs où il y a eu le plus de tueries sont Ruyonza, Ruramira, Nkamba, Rukira et Nyungwe.

Dans cette Commune, les familles cohabitaient de sorte qu'il était facile d'identifier si tel est Hutu et si tel est Tutsi. Ainsi, les Tutsi ne pouvaient pas cacher leur identité⁴³⁰.

Selon un survivant du génocide de la Commune Kabarondo qui était le curé de la Paroisse de Kabarondo, le génocide a été planifié et rigoureusement exécuté. Il met en évidence le carnage qui a été commis dans son Eglise de Kabarondo où il avait accueilli 4.000 personnes fuyant les tueries entre le 7 et le 13 avril 1994, en évoquant « *un effroyable épisode de l'histoire du Rwanda* »⁴³¹. Le même survivant s'est exprimé sur le déroulement du génocide en son Eglise en ces termes :

*« J'ai appris la mort du Président Habyarimana à 5 h 50, le 7 avril au matin. Après la messe, ce jour-là, une dame m'a dit que les tueries avaient commencé dans un Secteur proche du leur, à Bisenga. Dans l'après-midi, le Secteur Rubira, a suivi »*⁴³².

430 Minisiteriy' Amashuri makuru, Ubushakashatsi mu by'Ubuganga n'Umuco, *Raporo ya mbere y'imirimo yakozwe mu gushakisha ahaguye inzirikarengane mw'itsembabwoko n'itsembatsemba ryo muri Mata-Nyakanga 1994 mu Rwanda*, Gashyantare 1996, p.121.

431 L'informateur abbé Oreste Incimatata de la Commune Kabarondo, interviewé le 21 mars 2017.

432 L'informateur abbé Oreste Incimatata de la Commune Kabarondo, interviewé le 21 mars 2017.

L'informateur ajoute que ces Secteurs étaient tenus par le Colonel Pierre-Célestin Rwagafilita, « *l'homme fort de la préfecture* », qui était en lien direct avec Kigali et respecté par tous les Bourgmestres. Le soir, le même survivant vit arriver dans sa paroisse les premiers réfugiés, qui venaient chercher sa protection. De cet afflux massif de réfugiés tutsi, l'informateur avance des chiffres :

« Le 8 avril, ils étaient 50, le 9 au moins 100 sont arrivés, le 12 ils étaient 3.500 selon le registre de la Paroisse, mais on s'est arrêté de noter, il y avait trop de monde »⁴³³.

Selon cet informateur, se réfugier dans les Eglises était un réflexe gravé dans la mémoire collective des Tutsi, depuis les pogroms de 1959 et 1963. A 9 ans, il a lui-même fui les persécutions en se réfugiant dans une Eglise. En effet, jusqu'en 1994, les édifices religieux étaient considérés comme des sanctuaires inviolables⁴³⁴.

Comme beaucoup d'autres, le survivant pensait que l'Eglise restait le lieu traditionnel de refuge qu'elle avait été lors des pogroms anti-tutsi successifs au Rwanda depuis 1959, et qu'elle serait préservée des tueries. Il a assisté, incrédule, à l'extension des tueries dans une Commune où il n'y avait, selon lui, encore eu aucune tuerie, car vers le 08 avril, leur Secteur était toujours épargné. A la Paroisse, les réfugiés étaient apeurés, et racontaient comment, dans les Communes voisines, les Tutsi étaient traqués et que des chiens étaient utilisés pour les débusquer.

433 L'informateur abbé Oreste Incimatata de la Commune Kabarondo, interviewé le 21 mars 2017.

434 L'informateur abbé Oreste Incimatata de la Commune Kabarondo, interviewé le 21 mars 2017.

Pour leur sécurité, les réfugiés de la paroisse avaient organisé des rondes autour de la Paroisse⁴³⁵. Selon l'informateur, avant le 13 avril « *Tout autour, on tuait des gens, on tuait des enfants, on éventrait des femmes, tout le monde ne parlait que de ça à la Paroisse* »⁴³⁶. Et le 13 avril, le génocide gagna presque toute la région de Kabarondo. Selon le même survivant : « *C'était une journée terrible* ». Il a aussi relaté comment il a organisé les réfugiés à l'Eglise :

« Tôt le matin, les gens dormaient dans l'Eglise, les autres faisaient un nettoyage sommaire pour célébrer la messe à 7h00. Puis un Conseiller communal est venu me dire qu'il faut que les réfugiés se rendent à une réunion pour organiser l'auto-défense. J'ai pensé que c'était une idée merveilleuse, et ai demandé aux hommes de venir, tandis que les femmes et les enfants sont restés à l'Eglise. Et très vite, ces hommes sont revenus en criant : « Ce n'est pas une réunion, c'est un piège, ils nous tirent dessus ! »⁴³⁷.

Les massacres ont débuté à 8h00, et ont duré toute la journée, avec plusieurs vagues d'attaques. Les réfugiés de l'Eglise de Kabarondo jetaient des pierres sur leurs assaillants. Ces pierres et ces briques étaient normalement destinées à agrandir l'Eglise. Mais ils ne pouvaient pas faire face aux machettes et aux grenades des tueurs, car ils étaient attaqués de toute part. A ce propos de cette situation

435 L'informateur abbé Oreste Incimatata de la Commune Kabarondo, interviewé le 21 mars 2017.

436 L'informateur abbé Oreste Incimatata de la Commune Kabarondo, interviewé le 21 mars 2017.

437 L'informateur abbé Oreste Incimatata de la Commune Kabarondo, interviewé le 21 mars 2017.

l'informateur raconte : « *J'étais devenu un commandant de guerre, courant sur tous les fronts pour organiser la défense de la paroisse, mettant les femmes et les enfants à l'abri* »⁴³⁸.

Vers 10h, l'informateur avait vu le véhicule rouge du bourgmestre partir vers la préfecture et revenir une demi-heure plus tard, avec des gendarmes armés. Ces derniers et les policiers municipaux ont commencé à tirer. Face à ces tirs, certains jeunes ont tenté de forcer les rangs des miliciens pour fuir vers la forêt. L'informateur affirme qu'il avait vu les gens tomber et les corps s'entasser sur la place de l'Eglise⁴³⁹. Ainsi, cite l'auteur de l'article dans le journal *Jeune Afrique*, du 6 juillet 2016, on peut lire ceci :

« A Kabarondo, les tueries les plus effroyables ont eu lieu à l'Eglise, le 13 avril 1994 (...). Dans cette Commune rurale des milliers de paysans tutsi s'y étaient réfugiés, espérant gagner un sanctuaire, comme l'avaient été les lieux de culte lors des pogroms précédents depuis les années 1960. Néanmoins, plus de 2 000 à 3. 000 Tutsi ont été tués en un seul jour à l'Eglise ». Plus de sept heures d'un chaos de poudre et de sang, les lames silencieuses des machettes succédant au fracas des grenades et des mortiers postés dans les caféiers. Le témoin se rappelait qu'il s'était habitué « à voir les réfugiés tomber »⁴⁴⁰.

438 L'informateur abbé Oreste Incimatata de la Commune Kabarondo, interviewé le 21 mars 2017.

439 L'informateur abbé Oreste Incimatata de la Commune Kabarondo, interviewé le 21 mars 2017.

440 AFP, « Rwanda : Verdict attendu à Paris dans le procès pour génocide de Tito Barahira et Ngenzi Tito », in : *Jeune Afrique*, le 06 juillet 2016.

Le survivant de la Commune Kabarondo, le curé de la paroisse, Oreste Incimatata a raconté que lorsqu'il s'était retranché dans son bureau, il voyait depuis la fenêtre les grenades lancées sur le toit de l'Eglise, puis des lance-roquettes furent aussi utilisés ; et il se cacha sous le lit de sa chambre pour éviter les éclats. Il relate ce qu'il avait vu quand il a pu sortir de son précaire refuge :

« Quand je suis sorti, j'ai vu des bébés téter les seins de leurs mères mortes. Les femmes, les enfants, les vieux avaient été tués à l'arme blanche. Les tueurs sont venus achever les nourrissons le lendemain »⁴⁴¹.

Enfin, vers 17h, les portes de l'Eglise ont été défoncées, les miliciens *Interahamwe* ont pris le relais des militaires et tué les survivants tutsi à l'arme blanche, et ont pillé tout ce qu'ils pouvaient. Comme ils ne tuaient pas la nuit, le survivant a réussi à quitter la Paroisse en cachette en soudoyant des militaires. Lorsqu'il est arrivé à une barrière tout près de la Paroisse, il a pu s'en sortir en payant de l'argent aux tueurs qui l'arrêtaient à plusieurs reprises au cours de sa fuite, mais put échapper à la mort de justesse. Selon lui, ce jour-là, au moins 2.000 Tutsi ont été tués⁴⁴².

Dans le journal *Libération*, deux survivantes Beata Uwamwezi et Francine Uwera, survivantes des tueries de l'Eglise de Kabarondo ont raconté l'horreur à l'intérieur de l'Eglise le mardi 13 avril 1994. Les deux jeunes filles qui avaient 14 et 15 ans lors du génocide ont raconté comment

441 L'informateur abbé Oreste Incimatata de la Commune Kabarondo, interviewé le 21 mars 2017.

442 L'informateur abbé Oreste Incimatata de la Commune Kabarondo, interviewé le 21 mars 2017.

elles avaient fui leurs maisons respectives dès le 7 avril 1994, au lendemain du crash de l'avion présidentiel :

« Dès que les tueries commencèrent, nous sommes allées dormir dans la bananeraie. Mais très vite, même la bananeraie n'était plus sûre. On a pris le chemin de la Paroisse, comme beaucoup de familles tutsi »⁴⁴³.

Ainsi le 13 avril 1994, quand l'attaque des extrémistes Hutu a été déclenchée, vers 8 heures du matin, la survivante Beata Uwamwezi se trouvait derrière l'édifice religieux, et ce jour-là elle était malade, *« J'avais mal au ventre, car je n'avais rien mangé depuis plusieurs jours »*. De derrière cet édifice, elle était revenue en courant poursuivi par des hommes de la place du marché de Kabarondo armés de bâtons et de machettes. Elle a affirmé que l'abbé Oreste Incimatata avait organisé, tant bien que mal, la résistance : *« J'ai moi aussi ramassé un caillou, sur son conseil, les hommes ont fait rentrer les femmes et les enfants dans la Paroisse »⁴⁴⁴.*

Pendant un temps, les Tutsi parvinrent à contenir les assaillants ; par la fenêtre, les deux survivantes voyaient les *Interahamwe* excités avec leurs foulards rouges sur la tête et Francine Uwera relate : *« Un homme passait parmi nous dans les travées en répétant : « priez, priez, cette fois*

443 Macé C, « Rwanda : les regards croisés des rescapés de l'Église de Kabarondo », in: Journal : Libération, 8 juin 2016.

444 L'informateur abbé Oreste Incimatata de la Commune Kabarondo, interviewé le 21 mars 2017.

ils veulent tous nous exterminer »⁴⁴⁵. Des militaires, appelés souvent, les « uniformes » étaient arrivés, et commencèrent à tirer sur les réfugiés. La survivante raconte :

*« Les balles sifflaient, il y avait aussi des obus, et on ne voyait plus rien à cause de la poussière. J'ai senti que ma grande sœur Denise était atteinte aux doigts. Quand je me suis retournée vers elle, j'ai vu que la partie droite de son visage était arrachée »*⁴⁴⁶.

Selon la survivante Francine Uwera, l'assaut avait duré des heures, et elle était couverte de sang, tandis que son amie Beata Uwamwezi s'était écroulée, blessée à l'épaule⁴⁴⁷. Au milieu de l'après-midi du 13 avril, les assaillants parvinrent à défoncer la porte de l'Eglise. Ils hurlèrent aux réfugiés de sortir, les mains en l'air, et d'exhiber leurs cartes d'identité où figurait la mention de l'ethnie, et selon la survivante :

*« Le sol était couvert de cadavres. Je n'arrivais plus à crier, à ressentir de la douleur. Ils nous ont fait agenouiller, baisser la tête, et commencèrent à nous donner des coups de gourdin et de machette »*⁴⁴⁸.

Soudainement prise de panique, la jeune fille s'était orientée sans réfléchir vers la forêt toute proche, et les balles la frôlèrent.

445 Macé C, « Rwanda : les regards croisés des rescapés de l'Eglise de Kabarondo », in : *Journal : Libération*, 8 juin 2016.

446 Macé C, « Rwanda : les regards croisés des rescapés de l'Eglise de Kabarondo », in : *Journal : Libération*, 8 juin 2016.

447 Ibidem.

448 Macé C, « Rwanda : les regards croisés des rescapés de l'Eglise de Kabarondo », in : *Journal : Libération*, 8 juin 2016.

Mais elle est parvenue à se cacher pendant plusieurs jours avant d'être recueillie par un voisin Hutu⁴⁴⁹.

Son amie Beata Uwamwezi, elle, était restée couchée sur le sol de la Paroisse. Les tueurs lui avaient asséné un coup de gourdin sur la tête, puis la tailladèrent le cou à la machette, et elle passa la nuit au milieu des cadavres. Le lendemain, d'autres rescapés l'ont transportée au dispensaire. Elle ne fut pas soignée sur place, car le personnel refusa de l'aider alors qu'elle avait des plaies ouvertes. En fait, ils voulaient se débarrasser d'elle, car les *Interahamwe* venaient achever les blessés même à l'Hôpital⁴⁵⁰.

Le survivant du génocide Jean-Damascène Rutagundira à l'Eglise de Kabarondo est crucial, car il fut l'un des seuls survivants à assister à la scène depuis l'extérieur de la Paroisse :

« J'étais avec un ami, nous étions cernés par les Interahamwe d'un côté, et les balles de l'autre. Dans la confusion de la bataille, nous nous sommes couvert le visage et on s'est mêlé à la foule des tueurs »⁴⁵¹.

Il avait pu assister aux tueries de ses proches devant l'Eglise, sans oser intervenir de peur de trahir sa présence dans la foule des assassins :

« Je les ai vus fracasser la tête de ma mère, quand elle est sortie, d'un coup de massue, tandis que ma

449 Macé C, « L'audition de l'abbé Incimatata O : Kabarondo, le 13 avril 1994 ou la terrible journée », in : *op.cit*, Wednesday, 01 June 2016.

450 Macé C, « Rwanda : les regards croisés des rescapés de l'Eglise de Kabarondo », *loc.cit*, 8 juin 2016.

451 Macé C, « Rwanda : les regards croisés des rescapés de l'Eglise de Kabarondo », *loc.cit*, 8 juin 2016.

*femme et mes trois enfants y ont été également tués,
enfin toute ma famille »⁴⁵².*

Dans ces tueries du 13 avril 1994, le survivant du génocide a perdu 21 membres de sa famille, dont son épouse, ses frères et ses sœurs et tous ses enfants. Le dernier était âgé de quelques semaines. Ce jour-là à l'Eglise, le sol était couvert de cadavres⁴⁵³.

Selon une personne du Secteur Cyinzovu auditionnée lors du procès de Barahira et de Ngenzi, le génocide n'avait pas commencé dès le 7 avril. Ainsi le 11 avril, le prêtre et les Responsables de Cellules de la Commune Kabarondo avaient convoqué une réunion dans le but de pacifier les Secteurs où il y avait déjà des tueries. Sur la place du marché, la population attendait le résultat de la réunion, et la foule lança ces propos : « *vous nous embrouillez : Tito Barahira nous dit de tuer les Tutsi et vous, vous nous dites le contraire* ». Car Tito Barahira avait exhorté la population rassemblée sur le terrain de football du village à tuer les Tutsi.

Selon la même personne, il n'y a pas eu de tueries sur la colline de Cyinzovu jusqu'au 11 avril. Pour que le génocide commence dans ce Secteur de Cyinzovu, Tito Barahira avait donné l'exemple en allant chez François Ntirushwamaboko et le tuant d'un coup d'épée en disant : « *Peuple de cette colline, je vous donne l'exemple* ». C'est ainsi qu'eux aussi ont commencé à tuer les Tutsi⁴⁵⁴.

452 Sehene Ruvugiro E, « Kabarondo. Ce que disent les rescapés et les bourreaux de Kabarondo du procès de Paris du génocide rwandais », in : *loc.cit.*

453 Macé C, « Rwanda : les regards croisés des rescapés de l'Eglise de Kabarondo », *loc.cit.*, 8 juin 2016.

454 Macé C, « Rwanda : les regards croisés des rescapés de l'Eglise de Kabarondo », in : *Journal : Libération*, 8 juin 2016.

Une survivante, Constance Mukabazayire, a rapporté les propos du Bourgmestre de Kabarondo avant les tueries de l'Eglise de Kabarondo lors d'une réunion tenue sur la place du marché :

« Allez tuer les Tutsi. Aucun enfant hutu ne doit demander un jour à quoi ressemblait un Tutsi »⁴⁵⁵.

Dès lors, le feu vert était donné, et les tueries se sont répandues dans toute la Commune Kabarondo, Michel Karinganire du Secteur Cyinzovu, à qui on a demandé pourquoi il avait tué, a répondu :

« Quand le génocide a commencé, on ne savait pas que ça devait se passer ainsi. On vivait bien avec les Tutsi. En ce qui concerne le meurtre d'un certain Jean Damascène, nous l'avons poursuivi et en courant et l'avons tué dans la vallée. J'ai aussi participé au meurtre d'une personne tutsi qui nous était inconnue, et à celui de ses enfants »⁴⁵⁶.

Le témoin-bourreau François Nzigiyimana a témoigné sur le fait que Octavien Ngenzi était venu au Secteur de Rubira, avec 4 véhicules, pour récupérer des hommes qui devaient aller enterrer les corps des victimes de l'attaque de l'Eglise. Selon lui, Octavien Ngenzi voulait enterrer ces corps pour que les Inkotanyi ne les trouvent pas à leur arrivée. En route pour Kabarondo, les véhicules s'arrêtèrent pour récupérer des pelles et des houes dans un local du CERAI.

455 Macé C, « Rwanda : les regards croisés des rescapés de l'Eglise de Kabarondo », in : *Journal : Libération*, 8 juin 2016.

456 Gauthier A, *Procès Ngenzi/Barahira*, Mardi 14 juin 2016. J 25.

Arrivés à Kabarondo, le Bourgmestre sépara les gens en deux, un groupe étant chargé de l'enterrement des corps de la Paroisse, un autre de ceux du centre de santé⁴⁵⁷.

Le même témoin-boureau faisait partie du second groupe et a ajouté qu'un policier communal les accompagnait. Il déclare qu'arrivés au Centre de Santé, ces hommes qui devaient évacuer les corps des victimes trouvèrent des corps ainsi que des personnes blessées lors de l'attaque de la Paroisse. Dans le groupe, certains enterraient les corps, tandis que d'autres tuaient les rescapés. Les rescapés hurlaient lorsque les *Interahamwe* les achevaient au Centre de Santé. Les membres du groupe des *Interahamwe* qui étaient allés au Centre de Santé avaient tout fait pour terminer vite et aller tuer dans d'autres endroits⁴⁵⁸.

7.2.2 Commune Rukara

La haine envers les Tutsi transparaisait dans tous les discours des autorités locales de Rukara à partir du 7 avril, incitant la population à tuer les Tutsi. Après une réunion des Conseillers et du Bourgmestre, les tueries des Tutsi commencèrent et se répandirent au marché de Secteur Gahini, dans les centres de négoce, aux villages et surtout à la Paroisse de Rukara et à l'Hôpital de Gahini, et ailleurs dans cette Commune, comme dans les marécages. Ceux qui étaient à la tête des tueurs sont le Bourgmestre Jean Mpambara, Claver Kananga qui était le Conseiller du Secteur Rukara, Damas Nyiringango, Responsable de la Cellule Rukara, Ruremesha, Kubwabagabo. Dans le Secteur

457 Gauthier A, *Procès Ngenzi/Barahira*, Mardi 14 juin 2016. J 25.

458 Ibidem.

de Gahini, il s'agit du Conseiller Jean Bosco Butera et de Samson Gacumbitsi⁴⁵⁹.

En réalité, dans la soirée du 6 avril, peu de gens étaient au courant de la mort du Président Juvénal Habyarimana. Presque tous l'ont appris le matin du 7 avril, alertés par la musique de circonstance qui passait à la radio. Le même jour, Radio Rwanda appela les Rwandais à garder le calme et à rester dans leurs maisons jusqu'à nouvel ordre. Les rassemblements étaient également interdits. Pendant la journée, les villageois étaient dans la confusion la plus totale, mais sont restés calmes.

Une survivante de la Commune Rukara qui a survécu aux tueries de la Paroisse de Rukara et qui a été sauvée vers le 13 avril par le FPR, témoigne : le 7 avril 1994 vers 7h du soir, en compagnie de nombreux tutsi, elle s'était réfugiée à la Paroisse de Rukara. A son arrivée elle a vu plus d'un millier de réfugiés tutsi dans l'Eglise, les salles et les champs environnants. Avec d'autres personnes dont Claudine, la nièce de son mari, ils se cachèrent dans des pièces situées derrière l'Eglise. De là, elle entendit des personnes qui, à l'extérieur, disaient qu'ils étaient « *sur le point d'être tué* », et des milices hutu qui disaient : « *Nous allons vous tuer* ». Dans la nuit du 8 avril, elle a entendu des coups de feu et des explosions de grenade et des gens qui poussaient des cris. Le lendemain matin, elle a vu des cadavres dans l'enceinte de l'Eglise. Selon la survivante, la

459 Commission pour le Mémorial du génocide et des massacres au Rwanda, *Rapport préliminaire d'identification des sites du génocide et des tueries d'avril-juillet 1994 au Rwanda*, Kigali, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Culture, 1996, p. 91.

situation était particulièrement mauvaise à Gahini où les tueries de Tutsi se poursuivaient sans relâche⁴⁶⁰.

Selon l'informateur Gervais Ruhiguri, policier de la Commune Rukara, le matin du 8 avril 1994, le Conseiller de Gahini Jean Bosco Butera et d'autres responsables locaux rassemblèrent des groupes de civils Hutu et d'Interahamwe au centre commercial d'Akabeza pour aller attaquer les Tutsi de la Cellule d'Ibiza. Au matin du 9 avril 1994 le Conseiller de ce Secteur, Jean Bosco Butera et le brigadier de la police communale, Gervais Ruhiguri, prirent la tête de ces groupes de civils Hutu, et miliciens *Interahamwe* et *Abajekaro* qui attaquèrent et tuèrent les Tutsi qui s'étaient réfugiés à l'Hôpital de Gahini. Vers la fin des tueries, le Bourgmestre Jean Mpambara vint à l'Hôpital en compagnie de Jean Bosco Butera, et se renseignèrent sur les noms des Tutsi qui y avaient été tués⁴⁶¹.

Les tueries de Gahini commencèrent à Umwiga pendant la nuit du 7 avril. Le plan visant à éliminer les Tutsi a été conçu ce jour-là dans la Cellule d'Akabeza et dans les zones environnantes après une réunion dirigée par des autorités locales. Beaucoup de corps de victimes ont été laissés sur les lieux du crime, d'autres furent jetés dans les latrines. La police communale et les gendarmes ont pris part à ces tueries⁴⁶².

460 L'informatrice Vestine Ugiranyina de la Commune Rukara, interviewée le 30 mars 2017.

461 L'informateur Gervais Ruhiguri de la Commune Rukara, interviewé le 31 mars 2017.

462 L'informateur Pierre Kalisa de la Commune Rukara, interviewé le 28 mars 2017.

Le matin du 7 avril 1994, les gens de Gahini avaient remarqué une colonne de fumée dans la Commune voisine de Murambi, où les maisons étaient en train d'être brûlées sous les ordres de Jean-Baptiste Gatete, l'ex-bourgmestre de Murambi, en Préfecture de Byumba. Les Tutsi de Gahini paniquèrent en raison de la détérioration de la situation. Ils se rendaient aussi compte que l'élimination systématique des Tutsi avait été planifiée d'avance. C'est ainsi qu'un certain nombre de Tutsi de Gahini fuirent vers les Secteurs voisins, tandis que d'autres se réfugièrent à l'Hôpital de Gahini, à la Paroisse de Rukara et à la Paroisse de Mukarange dans la Commune Muhazi⁴⁶³. Un survivant du génocide de la Commune Rukara témoigne sur le génocide dans cette Commune en ces termes :

« J'ai appris la mort du Président Habyarimana, le matin du 07 avril 1994. J'ai eu peur car des Hutu commençaient à dire que des Tutsi ont tué leur président. Je me suis réfugié à l'Eglise de Karubamba. J'y ai rencontré plusieurs réfugiés tutsi qui venaient de Murambi chez Gatete. Jusqu'au 08 avril 1994, il n'y avait pas eu d'attaques à la Paroisse, mais ceux qui étaient encore chez eux sur les collines étaient pourchassés et tués et la plupart de ceux qui échappaient aux tueries et arrivaient à la Paroisse étaient blessés. Le 10 avril 1994 vers 15h les massacres se propagèrent jusqu'à Nyabigenga dans la Commune Rukara. Vers 18h les Interahamwe de Rukara et de Murambi chez Gatete sont venus à la Paroisse. La plupart d'entre nous se sont réfugiés

463 L'informateur Pierre Kalisa de la Commune Rukara, interviewé le 28 mars 2017.

dans les maisons des religieux, quand d'autres sont allés dans la Paroisse et ont fermé la porte. Les Interahamwe ont essayé d'ouvrir ces portes mais en vain, car elles étaient faites en métal. Ils ont commencé alors à tirer et à lancer des grenades. Ils tiraient ainsi sur ceux qui s'étaient réfugiés au Centre de Santé et sur ceux qui se trouvaient au Centre nutritionnel et dans d'autres locaux des religieux. Ils ont aussi brûlé ces maisons et beaucoup de réfugiés y ont été brûlés vifs, mais moi j'ai sauté l'enclos et suis allé me réfugier à la chapelle des prêtres. Vers 23h les Interahamwe sont entrés dans les maisons des prêtres et tuèrent les personnes que les prêtres y avaient cachés. J'étais à la Chapelle à l'insu du prêtre Santusi. Vers 6h du matin les Interahamwe étaient déjà partis, le prêtre Santusi et les autres ont décidé de partir. Ainsi le 11 avril 1994, le véhicule de la Commune est venu emmener les corps. Je suis resté à la Paroisse jusqu'à l'arrivée des Inkotanyi le 13 avril 1994 »⁴⁶⁴.

Selon l'informateur Célestin Gakware, le 7 avril 1994 était un jour de marché dans le centre de Gahini ; malgré l'annonce de la mort de Habyarimana, les gens étaient allés au marché comme d'habitude. Vers 9h00, une voiture est arrivée. Dans cette voiture, il y avait le Bourgmestre Jean Mpambara, le Conseiller de Gahini, Jean Bosco Butera, le brigadier de la Commune, Gervais Ruhiguri, le comptable du Petit Séminaire, Samuel Gasana, le Responsable de la Cellule Umwiga, Kanyamurere et l'Agronome de la Commune,

464 L'informateur Célestin Gakware de la Commune Rukara, interviewé en mars 2017.

Pierre Kalisa. Dès leurs arrivées dans ce centre commercial, les autorités fermèrent le marché. L'informateur a répété les propos du bourgmestre en la circonstance :

« Vous êtes des vaches ! Je pensais que les gens de Gahini étaient des hommes braves mais pas du tout. Regardez ce qu'ils font chez Jean Baptiste Gatete, à Murambi d'où vous pouvez voir des colonnes de fumée. Il est très regrettable de ne pas trouver un seul corps Tutsi dans le Secteur Gahini ; et moi qui croyais que les Hutu d'ici sont braves ! »⁴⁶⁵.

Après ce discours, qui avait duré seulement quelques minutes, la foule se dispersa et tout le monde rentra chez soi. Après cette réunion, la situation s'est vite détériorée en quelques heures. Certains Hutu conseillèrent à leurs voisins tutsi de venir chez eux se cacher, car il avait été décidé de les exterminer. Des Tutsi se réfugièrent à la Paroisse de Rukara, à l'Hôpital de Gahini et d'autres passèrent la nuit dans la brousse. Et ce soir même, les tueries commencèrent dans les Secteurs voisins d'Umwiga et d'Akabeza⁴⁶⁶.

Ce même jour, vers 15h00, des Tutsi voulaient se diriger vers l'Eglise Episcopale de Gahini pour s'y réfugier, mais le Pasteur Tito Ruvugabigwi avait déjà fermé les portes de l'Eglise. Par conséquent, ils se réfugièrent à l'Hôpital de Gahini, d'autres à la Paroisse de Rukara. Des Tutsi qui avaient fui les *Interahamwe* de la Commune Murambi vinrent aussi à l'Hôpital de Gahini. Le Bourgmestre encourageait les tueurs à exterminer tous les Tutsi qui s'y

465 L'informateur Gervais Ruhiguri de la Commune Rukara, interviewé le 31 mars 2017.

466 L'informateur Pierre Kalisa de la Commune Rukara, interviewé le 28 mars 2017.

étaient réfugiés. C'est ainsi que très tôt le matin le 08 avril, les *Interahamwe* répondirent massivement à l'appel des autorités et, dès leur arrivée à l'Hôpital, commencèrent la chasse aux Tutsi pour les massacrer systématiquement⁴⁶⁷. Le 8 avril 1994, une attaque dévastatrice de grande envergure fut menée par les *Interahamwe*. Cette attaque a été dirigée notamment par les personnes suivantes : le Conseiller de Gahini Jean Bosco Butera et son frère cadet François Karegeya, le secrétaire de la Commune Rukara Mugiraneza Alphonse, un enseignant à l'Ecole Secondaire de Gahini François Rudacyahwa, Emmanuel Kamanda, Emmanuel Nshinzishyaka surnommé Bohingo, Emmanuel Uwizeye, Donat Munyemana, le Sergent Adelite Habyarimana et le Lieutenant Ruvugo.

Ainsi, le même jour vers midi, les Tutsi ont été traqués, recherchés partout où ils pouvaient se cacher, même dans les maisons des Hutu soupçonnés être leurs amis. Beaucoup d'entre eux ont fui et sont allés chercher refuge dans les Eglises, notamment auprès des Paroisses de Rukara et Mukarange dans la Commune Muhazi⁴⁶⁸.

Le 9 avril, le marché d'Akabeza baignait dans le sang des victimes qui venaient d'y être massacrées, et le même jour les réfugiés de l'Hôpital de Gahini furent aussi attaqués et tués sous la supervision du Conseiller Jean Bosco Butera et des gendarmes qui assistaient aux meurtres. Seuls, une poignée de femmes et un garçon ont survécu à ces tueries et ont pu trouver refuge dans la Paroisse de Rukara⁴⁶⁹.

467 L'informateur Samuel Mugurura de la Commune Rukara, interviewé le 31 mars 2017.

468 L'informateur Samuel Mugurura de la Commune Rukara, interviewé le 31 mars 2017.

469 L'informateur Samuel Mugurura de la Commune Rukara, interviewé le 31 mars 2017.

Les tueries à l'Hôpital de Gahini furent accompagnées d'atrocités extrêmes. Les armes utilisées le plus souvent étaient des bâtons, des machettes et de petites haches.

Après ces tueries, les bâtiments ont été nettoyés et les corps des victimes furent jetés dans les fosses latrines et dans une fosse Commune creusée près de l'Hôpital. Les choses considérées sans valeur étaient brûlées sur place, tandis que les vaches et les chèvres étaient emmenées par les tueurs.

Selon l'envoyé spécial du journal *L'Humanité*, Jean Chatain, les troupes du FPR sont arrivées à Rukara en provenance de leur quartier général de Mulindi vers le 13 avril. Gérard Gasherebuka, un survivant interviewé par l'envoyé spécial du journal *l'Humanité* déclare :

« J'ai pu voir le charnier de Rukara : entre 700 et 800 cadavres qui pourrissaient sur la place, dans la Paroisse et les bâtiments voisins »⁴⁷⁰.

Le chiffre exact ne sera sans doute jamais connu. Selon le même informateur, le Bourgmestre Jean Mpambara était venu donner une consigne aux tueurs de cette localité : « *Ravagez tout* ». Ils ont appris que les combattants du FPR étaient proches, juste derrière Murambi, ajoute Gérard Gasherebuka. Ils entendirent des coups de feu et ils partirent, mais selon le survivant, ils n'avaient pas fini leur massacre. Le survivant a été sauvé par l'arrivée des troupes du FPR. « *Ils m'ont conduit jusqu'ici, à l'Hôpital* »,

470 Jean Chatain, « Rukara : ravagez tout », in : *L'Humanité*, 2 mai 1994.

a dit Gérard Gasherebuka avant de terminer son récit par ces mots : « *Les massacres étaient planifiés, c'est sûr* »⁴⁷¹.

7.2.3 Commune Muhazi

La haine envers les Tutsi fut plus que jamais exacerbée vers le 8 avril dans la Commune Muhazi avec l'arrivée de Jean Baptiste Gatete à Kibungo. Comme le poste de bourgmestre de Commune Muhazi était vacant, Jean Baptiste Gatete l'a occupé dès son arrivée à Kibungo. Jean Baptiste Gatete, le Bourgmestre de Kayonza, Célestin Senkware et le Lieutenant Mihigo, Chef du détachement militaire de Kayonza, ont activement participé au génocide dans ces deux Communes. Un informateur de la Commune Kayonza qui fut Chef des *Interahamwe* et qui a participé aux massacres dans la Commune Muhazi relate les évènements comme suit :

« Le 15 avril 1994 un grand nombre de Tutsi de Muhazi ont été tués au bureau communal de Muhazi, tout comme d'autres qui étaient venus de Rutonde et de Bicumbi, en Préfecture de Kigali-Ngali, pour s'y réfugier. Ces réfugiés ont fait face aux Interahamwe pendant trois jours, mais le quatrième jour les gendarmes sont venus avec des armes lourdes qu'ils placèrent sur la colline Nsinda en face de la Commune, et les ont exterminés bien que quelques-uns ont pu s'échapper. Les Interahamwe étaient aux aguets derrière les bâtiments du bureau communal et abattaient toute personne qui cherchait à fuir. Mais ceux qui avaient pu échapper à ces massacres,

471 Jean Chatain, « Rukara : ravagez tout », in : L'Humanité, 2 mai 1994.

fuyant vers la Commune Murambi en Préfecture de Byumba, n'ont pu traverser le lac Muhazi, car ils étaient attendus dans le Secteur Gati, au bord du lac. Les Interahamwe avaient pris la précaution de détruire les barques pour les empêcher de traverser. Ce jour plus de 5000 ont été tués »⁴⁷².

A part au bureau communal de Muhazi, des Tutsi qui étaient venus de Rukara s'étaient également réfugiés à la Paroisse de Mukarange tout comme dans d'autres localités de la Commune Muhazi. L'abbé Jean Bosco Munyaneza a été abattu pour avoir protégé les réfugiés de la Paroisse de Mukarange où il officiait.

Parmi ceux qui étaient à la tête des tueurs pendant le génocide dans cette Commune, il y a notamment Pierre Rwakayigamba, qui était Vice-Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda (BNR), Pierre Claver Kabandana qui assumait l'intérim du Bourgmestre et Protais Kantanyankole, un employé de la Croix Rouge.

La Paroisse de Mukarange, dans la Commune Muhazi, est seulement séparée de la Commune Murambi par le Lac Muhazi. Selon l'informateur de la Commune Muhazi, ancien Conseiller du Secteur Mukarange et coordinateur de massacres dans ce Secteur, beaucoup de résidents de la Commune Muhazi ont pu voir les maisons de Murambi brûler le 7 avril 1994. Les réfugiés qui traversèrent le lac à la nage firent des récits terrifiants en décrivant le rôle de Jean Baptiste Gatete dans cet épouvantable carnage.

⁴⁷² L'informateur Anaclét Gatimbo de la Commune Kayonza, interviewé le 20 mars 2017.

D'autres arrivèrent à Muhazi à pied, le plus souvent gravement blessés⁴⁷³.

Ainsi, des réfugiés envahirent la Commune Muhazi depuis la Commune voisine de Kayonza. Le Centre d'Affaires de Muhazi est à cheval entre Kayonza et Muhazi ; les boutiques et les domiciles des hommes d'affaires tutsi furent pillés et incendiés. D'autres réfugiés vinrent de la Commune Rukara.

Ces déplacés s'installèrent dans la Paroisse de Mukarange, le curé de la Paroisse Jean Bosco Munyaneza et l'abbé Joseph Gatara firent de leur mieux pour les tranquilliser, leur donner un réconfort pratique et assurer leur protection. Mais la vue des réfugiés blessés, des bâtiments incendiés, les récits relatés par les réfugiés et l'indifférence des gendarmes incitèrent nombre des Tutsi de Muhazi à gagner la Paroisse. De sorte que le 11 avril 1994 plus de 4.000 réfugiés s'y trouvaient. Un survivant de la Paroisse Mukarange affirme :

*« Les hommes qui se trouvaient à la Paroisse se rendirent au pont de Ntaruka, entre Gahini et Kayonza pour bloquer l'avancée des Interahamwe vers la paroisse. Un certain nombre des Hutu s'étaient eux aussi réfugiés à la paroisse »*⁴⁷⁴.

Des gendarmes étaient venus à la Paroisse leur dire : *« Nous combattons le mauvais ennemi. A partir de maintenant,*

473 L'informateur Augustin Uwimana de la Commune Muhazi, interviewé le 30 mars 2017.

474 L'informateur Patrick Nzaramba de la Commune Muhazi, interviewé le 28 mars 2017.

c'est la guerre entre les Tutsi et les Hutu ». A ce propos, les Hutu qui étaient à la Paroisse se séparèrent alors des Tutsi. Ainsi, le 10 avril 1994, la tension augmenta lorsque les premières victimes furent signalées près de la Paroisse.

Le même jour, le Chef de la milice *Interahamwe* locale, Augustin Ngabonzima, se rendit à la Paroisse. Angélique Umutoni se rappela ses propos :

« Tout est fini pour vous. Vous n'avez nulle part où aller. Le Rwanda est à nous. Nous allons faire de vous ce que nous voulons »⁴⁷⁵.

Ainsi, le 12 avril 1994, les miliciens *Interahamwe* sont allés aider les militaires pour attaquer les réfugiés de la Paroisse Mukarange. Mais avant cette attaque, ils avaient tenu une petite réunion pour prendre des précautions afin éviter de se tirer dessus mutuellement au cours des tueries. Ils se sont convenus de mots d'ordres. Un informateur se rappelle :

« Certains diront « Kabanda » les autres répondront « Kabande » : dès cette consigne, nous avons lancé des grenades et beaucoup de réfugiés ont péri. Des hommes qui avaient des arcs parmi les Tutsi ont essayé de résister mais en vain, car le Lieutenant Twahirwa a demandé du renfort aux gendarmes qui étaient dans leur position au rond-point de Kayonza en ville. Ces derniers sont venus avec des armes à feu »⁴⁷⁶.

475 L'informatrice Angélique Umutoni de la Commune Muhazi, interviewée le 27 mars 2017.

476 L'informateur Anaclet Gatimbo de la Commune Kayonza, interviewé le 20 mars 2017.

Jean Baptiste Gatete, Célestin Senkware de Kayonza et le Chef des forces de police de Rwamagana étaient eux aussi venus à la Paroisse. Ils tirèrent immédiatement des coups de feu en l'air pour effrayer les réfugiés, et pour vérifier si ceux-ci étaient armés. Ils fouillèrent la Paroisse pour vérifier

s'il y avait des fusils, mais ils n'en trouvèrent pas. Ils passèrent aussi au contrôle les cartes d'identité des réfugiés. Le Chef de police donna ordre aux femmes Hutu qui avaient accompagné leurs maris tutsi et de leurs enfants de rentrer chez elles.

Les tueurs ont utilisé notamment des fusils et des grenades et ont tiré sur les Tutsi qui s'étaient réfugiés à la Paroisse. L'abbé Jean Bosco Mugiraneza, le curé de cette paroisse avait fermé le portail de la cour pour éviter que les tueurs y entrent. Ces derniers lui avaient demandé de l'ouvrir et de se séparer des Tutsi, car il était Hutu, mais il refusa d'abandonner ses fidèles et un certain Egide Sibomana⁴⁷⁷ lui tira dessus. Entretemps, les Tutsi furent tués, mais l'abbé Joseph Gatete, qui était lui aussi de cette Paroisse, a survécu ce jour-là, car il s'était caché chez les Sœurs de l'Assomption. Mais il a cependant été tué quelques jours après et son corps fut enterré simplement enroulé dans une natte, ce qui a beaucoup attristé sa mère Julienne Mukamudembe.

Un informateur de la Commune Muhazi a expliqué que le fait de voir Jean Baptiste Gatete avait troublé davantage les réfugiés :

477 L'informateur Egide Sibomana de la Commune Muhazi, interviewé le 20 mars 2017.

« Il y eut une panique générale lorsque les réfugiés ont vu Jean Baptiste Gatete. Tout le monde avait peur de lui. Les gens dans toute la Paroisse parlaient de ce qu'il avait fait à Murambi et à Rukara »⁴⁷⁸.

Le 11 avril 1994, les réfugiés avaient repoussé les *Interahamwe* qui étaient venus attaquer la Paroisse. Selon l'informateur de la Commune Muhazi, inquiets de voir les réfugiés repousser les *Interahamwe*⁴⁷⁹, Jean Batiste Gatete et Célestin Senkware partirent pour Kayonza « afin de préparer le bain de sang ». Conscients de la catastrophe imminente, les abbés Jean Bosco Munyaneza et Gatere Joseph baptisèrent certains réfugiés et entendirent leur confession.

Selon un autre informateur de cette Commune, dans la matinée du 12 avril 1994, ils ont lancé des grenades et les réfugiés ne ripostèrent pas. Ce faisant, ils ont commencé immédiatement à attaquer les Tutsi qui ont opposé une résistance farouche de 3h du matin jusqu'à 10h. Face à cette résistance les *Interahamwe* sont allés demander des renforts ; quinze militaires, parmi lesquels figurait l'informateur, sont venus les aider. Dès leur arrivée à 11h le Lieutenant Twahirwa leur a demandé d'ouvrir le feu et ils tuèrent tous les réfugiés, même ceux qui avaient été évacués dans le bâtiment de la JOC et auxquels le Lieutenant Twahirwa avait promis de leur laisser la vie sauve⁴⁸⁰.

478 L'informateur Patrick Nzaramba de la Commune Muhazi, interviewé le 28 mars 2017.

479 L'informateur Gilbert Nkurayija de la Commune Kayonza, interviewé le 14 mars 2017.

480 L'informateur Gilbert Nkurayija de la Commune Kayonza, interviewé le 14 mars 2017.

Selon un informateur qui se trouvait alors à la Paroisse, lorsque les *Interahamwe* ont pénétré dans l'enceinte de la Paroisse, ils ont dit aux réfugiés de rentrer dans le bâtiment de manière à ce que personne ne puisse s'échapper. Tout était scrupuleusement planifié par Jean Baptiste Gatete, comme il l'avait également fait pour les tueries de Kiziguro.

Ensuite, ils ont commencé à appeler à voix haute certaines familles qu'ils ont exterminées dans la forêt à proximité de la Paroisse. L'informateur rapporte que, tout comme à Kiziguro, leur priorité était d'abattre les Tutsi éduqués et aisés à partir d'une liste établie préalablement :

« Ils nous ont appelés famille après famille. Ils ont commencé par Gasinzigwa, sa femme et son fils, Musoni. Ils les ont tués avec des machettes dans la forêt située près de la Paroisse. Nous avons tous entendu comment ils criaient et suppliaient de les épargner. Ensuite ils ont appelé la famille de Bizimana qui était juge à Rwamagana ; ensuite la famille Nyabutsitsi. Ils avaient une liste des grandes familles tutsi. Ils voulaient s'assurer que les Tutsi intellectuels et aisés étaient tués. Bref, nous avons assisté à l'extermination de l'élite tutsi en attendant notre tour »⁴⁸¹.

Une fois l'élite Tutsie tuée, les *Interahamwe* sont venus en masse tuer les autres. Quelques Tutsi s'étaient cachés dans une citerne d'eau, mais les *Interahamwe* y ont jeté trois grenades et tué la plupart d'entre eux. Il y avait des mourants dans cette citerne, et d'autres qui criaient au

481 L'informateur Angélique Umutoni de la Commune Muhazi, interviewée le 27 mars 2017.

secours, mais personne n'est venu les aider. Selon un survivant de la Paroisse, Jean Baptiste Gatete était présent durant toute la durée des tueries et il répétait sans cesse qu'aucun Tutsi ne devait survivre. Les femmes et les filles ont été tuées en dernier. Les miliciens les avaient réservées en guise de récompense, selon leur langage de l'époque, pour le « *travail* » qu'ils avaient effectué. Ils les ont tuées après les avoir violées⁴⁸². Enfin, les Interahamwe, qui avaient commencé à tuer à 3h du matin, continuèrent jusqu'à 16h de l'après-midi, des tas de cadavres jonchaient le sol de la Paroisse⁴⁸³. Ainsi plus de 3.000 réfugiés tutsi ont péri à la Paroisse de Mukarange. Après les tueries, les militaires étaient retournés à leur poste, mais les Interahamwe étaient allés à la chasse des Tutsi dans le Secteur de Mukarange et aux alentours.

La plupart de ceux qui avaient échappé aux tueries à la Paroisse furent tués aux barrières. Les corps des victimes ont été jetés dans une fosse qui avait été creusée pour fabriquer des briques destinées à construire des écoles, d'autres corps ont été mis dans une citerne. Ce n'est qu'après le génocide qu'ils ont été déterrés et inhumés dignement dans un site mémorial qui a été construit dans la parcelle d'un homme appelé Muhinde⁴⁸⁴.

482 L'informateur Patrick Nzaramba de la Commune Muhazi, interviewé le 28 mars 2017.

483 L'informatrice Angélique Umutoni de la Commune Muhazi, interviewée le 27 mars 2017.

484 L'informateur Anaclét Gatimbo de la Commune Kayonza, interviewé le 20 mars 2017.

7.2.4 Commune Kayonza

Il y eut des tueries d'une grande ampleur à cause de la présence de Jean Baptiste Gatete qui était aussi très ami avec Célestin Senkware, Bourgmestre de Kayonza. Le Bourgmestre Célestin Senkware et Jean baptiste Gatete se déplacèrent pour aller tuer dans d'autres Communes comme Muhazi et Rukara.

Dans la Commune Kayonza, les tueries ont débuté le 08 avril 1994. Les Tutsi qui s'étaient réfugiés au Bureau communal y ont été exterminés. Après quoi, tous les Conseillers se rencontrèrent au Bureau communal pour discuter du bon déroulement du génocide dans leurs Secteurs. Un autre endroit de grand massacre, c'est l'Eglise de EER Nyagatovu où plusieurs tutsi ont été exterminés.

Un informateur de la Commune Kayonza qui a été condamné à la prison à vie, a raconté qu'après le crash de l'avion du Président Juvénal Habyarimana, les tueries contre les Tutsi ont débuté, le 8 avril dans leur Commune⁴⁸⁵. Un certain Kwicumu était allé trouver l'informateur dans un bar et lui a dit d'aller chercher des Interahamwe pour tuer Senyabuzana et Xavier Nubuhoro qui se trouvaient dans un bar tout près de chez-eux. Ils allèrent les chercher, un certain Twahirwa tua Senyabuzana avec une machette. Xavier Nubuhoro, lui, a tenté de fuir, mais l'informateur l'a tué avec une lance ; ils sont allés aussi chercher leurs enfants pour les tuer⁴⁸⁶.

485 L'informateur Anacleto Gatimbo de la Commune Kayonza, interviewé le 20 mars 2017.

486 L'informateur Anacleto Gatimbo de la Commune Kayonza, interviewé le 20 mars 2017.

Dans le Secteur de Gasogi, Cellule Karambi dans la vallée où était cultivé le riz, plusieurs tutsi venus des Communes Kayonza, Kabarondo, Muhazi et Rutonde y ont été tués le 7 avril 1994 et leurs corps furent jetés dans des retenues d'eau qui servaient à irriguer les champs de riz⁴⁸⁷. Dans le

Secteur Nyamirama, Cellule Kabuye, derrière le Tribunal de Canton, des corps ont été enfouies dans une fosse, un grand nombre de victimes massacrées furent ensuite brûlées pour faire disparaître toutes traces. On y voyait aussi des corps blanchis par les eaux de pluie, mais beaucoup d'autres ont été emportés par l'érosion⁴⁸⁸.

Ceux qui étaient à la tête des tueurs sont le Conseiller Paul Gakwavu et Murego. Dans la Commune Kayonza, les massacres ont été dirigés par le Bourgmestre Senkware Célestin en collaboration avec Jean Baptiste Gatete, Bourgmestre de Murambi qui s'était réfugié dans cette Commune en fuyant le FPR. Après le génocide, 400 corps y ont été déterrés⁴⁸⁹.

Dans le Secteur de Rwinkwavu, plusieurs tutsi ont été tués et jetés dans une mine. Après le génocide, plus de 50 corps y ont été déterrés. Ceux qui étaient à la tête de ces tueries

487 Minisiteri y'Amashuri makuru, Ubushakashatsi mu by'Ubuhanga n'Umuco, *Raporo ya mbere y'imirimo yakozwe mu gushakisha ahaguye inzirikarengane mw'itsembabwoko n'itsembatsemba ryo muri Mata-Nyakanga 1994 mu Rwanda*, Gashyantare 1996, pp.119-120.

488 Minisiteri y'Amashuri makuru, Ubushakashatsi mu by'Ubuhanga n'Umuco, *op. cit*, Gashyantare 1996, pp.119-120.

489 Minisiteri y'Amashuri makuru, Ubushakashatsi mu by'Ubuhanga n'Umuco, *op. cit*, Gashyantare 1996, pp.119-120.

dans ce Secteur sont le Conseiller James Mukenga et le Responsable de la Cellule Cyabatwa, François Rudahunga⁴⁹⁰.

Le 14 avril 1994, dans la Commune Kayonza, Jean-Baptiste Gatete donna à des Interahamwe l'ordre de tuer un commerçant très connu de la Commune, nommé Butare, et celui-ci fut tué à la machette et au couteau⁴⁹¹. Le 13 avril, la maison du Juge de Kayonza, Claudien Gatera, a été attaquée, mais il se cacha dans la brousse. Claudien Gatera avait constaté que la situation était devenue particulièrement difficile lorsque Gatete Jean Baptiste en personne commença à superviser les fouilles de porte à porte réalisées par les milices à Kayonza et dans les collines environnantes⁴⁹². Claudien Gatera, qui fut juge dans cette Commune, a témoigné sur les attaques dans la Commune Kayonza en ces termes :

« Le 14 avril, aux environs de cinq heures du matin, nous avons tenté de passer une barrière. Gatete avait remarqué mon fils, Lambert Gatera et l'a appelé pour lui demander où j'étais. Lambert lui a dit que je suivais en arrière, Jean Baptiste Gatete lui a dit de m'appeler. Quand mon fils est venu me le dire, j'ai tremblé. J'ai senti que tout pouvait arriver. J'ai pris mon courage à deux mains et suis allé le voir. M'approchant de Jean Baptiste Gatete, je lui ai dit : « Je sais que tu vas me tuer, mais laisse-moi te dire une chose. Je veux que tu m'achèves avec une balle ». Gatete eut un sourire

490 Minisiteri y'Amashuri makuru, Ubushakashatsi mu by'Ubuhanga n'Umuco, *op. cit.*, Gashyantare 1996, p.119.

491 L'informateur Anaclet Gatimbo de la Commune Kayonza, interviewé le 20 mars 2017.

492 L'informateur Gatera Claudien de la Commune Kayonza, interviewé le 21 mars 2017.

méprisant. A ce moment, il m'a cogné sur la jambe droite avant de me livrer à sa milice qui devait me jeter dans la fosse commune du bureau communal »⁴⁹³.

Enfin, l'informateur a terminé son témoignage en disant : « *Jean Baptiste Gatete a été un planificateur et un élément très actif dans le génocide à Kibungo* »⁴⁹⁴.

7.2.5 Commune Rutonde

Le génocide a débuté le 16 avril 1994 dans la Ville de Rwamagana, tandis que dans les Secteurs de Musha et de Munyaga les criminels avaient déjà entamé leur sanglante entreprise dès le 7 avril. Les tueurs commencèrent à piller et à brûler les maisons des Tutsi. Comme partout dans le pays, dans la Commune Rutonde le génocide a été exécuté un peu partout, dans les villages comme en ville et dans tous les endroits où les Tutsi s'étaient réfugiés en nombre, comme à l'Economat, au Groupe scolaire Saint-Aloys et à l'Hôpital de Rwamagana.

Parmi ceux qui étaient à la tête des génocidaires dans cette commune, il y avait le Sgt Célestin Nkundabakura qui, à partir du 11 avril 1994, a tué plusieurs personnes dans un endroit appelé Byimana, notamment un certain Léopold et Olivier. Il a aussi tué un chauffeur de la Riziculture en lui tirant en pleine tête. Il a aussi abattu un homme appelé Musemaji juste à côté du dispensaire de Rwamagana et tué un enfant à l'aide d'une bayonnette. Bien plus, dans cette sous-préfecture de Rwamagana, il a également attaqué la famille de Abdallah

493 L'informateur Claudien Gatera de la Commune Kayonza interviewé le 21 mars 2017.

494 L'informateur Claudien Gatera de la Commune Kayonza, interviewé le 21 mars 2017.

Nzovu, et pillé trois véhicules en complicité avec Abdoni Kayirege et Mbyogo. Ces derniers ont même massacré 11 personnes débrusquées d'endroits où elles s'étaient cachées. Parmi celles-ci il y avait Ndekezi et Seminega⁴⁹⁵.

Toujours à Rwamagana, le Sgt Célestin Nkundabakura et ses Interahamwe Kibambiro, Mbyogo et d'autres ont attaqué l'Établissement des handicapés de Gatagara à Rwamagana. Ils ont arrêté la Directrice de cet établissement Marie Goretti et Charlotte la femme de Abdallah Nzovu, ainsi qu'un Frère Dominicain⁴⁹⁶.

Un témoin du Groupe Scolaire Saint-Aloys de Rwamagana, Frère Jean Baptiste Kamuhanda, a raconté qu'à partir du 15 avril 1994, il a accueilli des réfugiés tutsi. Des gendarmes et des *Interahamwe* ont attaqué les réfugiés le 16 avril 1994. Ils ont défoncé les portails et ont lancé des grenades ; Ils ont tué au fusil, à la machette et au gourdin. Les tueries ont duré trois jours, du 15 au 17 avril⁴⁹⁷.

Le même témoin a du reste ajouté que les tueurs ont pillé les biens de l'école et de la communauté des Frères Joséphites. Pendant des moments de distraction, quelques réfugiés ont pu fuir. Sur les 1000 réfugiés, il y a eu trente morts qui ont été évacués par une benne militaire vers une

495 L'informateur Lt Olivier Nshizirungu de la Commune Rutonde, in : *Les Archives de l'Auditorat Militaires*, le 08 février 2000.

496 L'informateur Lt Olivier Nshizirungu de la Commune Rutonde, in : *Les Archives de l'Auditorat Militaires*, le 08 février 2000.

497 Le témoin Frère Jean Baptiste Kamuhanda de la Commune Rutonde, interviewé par l'équipe de la Commission pour le Mémorial du génocide et des massacres au Rwanda, *Rapport préliminaire d'identification des sites du génocide et des tueries d'avril-juillet 1994 au Rwanda*, Kigali, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Culture, 1996, p.110.

destination inconnue et des blessés qui ont été transportés à l'Hôpital. Les survivants de l'école et de l'église ont été évacués sur Kayonza qui était déjà entre les mains du FPR⁴⁹⁸.

Un informateur de la Commune Rutonde, dans la Ville de Rwamagana, a rapporté qu'en avril 1994, avec le début des tueries, il avait décidé de rester chez lui, mais que sa femme et ses enfants se réfugièrent à l'Economat. Vers le 15 avril 1994, les *Interahamwe* brûlèrent leur maison après l'avoir aspergée d'essence. C'est alors qu'il décida de rejoindre sa famille à l'Economat. Mais les *Interahamwe* vinrent tuer le 16 avril 1994 à l'Economat. Sa femme et ses enfants ont été sauvés par un militaire du Nord du Rwanda, car sa femme était elle-même originaire de cette région. Le témoin s'échappa de l'Economat et tomba sur une barrière qui était dans les alentours d'où il a été sauvé par l'abbé Callixte Ndikubwimana⁴⁹⁹.

Kibambano était un génocidaire très connu dans cette Commune, tandis que Utazirubanda était le Chef de l'armée⁵⁰⁰. Ceux qui étaient à la tête des tueries dans cette Commune sont notamment le Bourgmestre Jean Baptiste Bizimana, Kamana, Sebazungu, Said Karangwa, Rugira, Emmanuel Gakezangabo et Habyarimana.

498 Le témoin Frère Jean Baptiste Kamuhanda de la Commune Rutonde, interviewé par l'équipe de la Commission pour le Mémorial du génocide et des massacres au Rwanda, *Rapport préliminaire d'identification des sites du génocide et des tueries d'avril-juillet 1994 au Rwanda*, Kigali, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Culture, 1996, p.110.

499 L'informateur Mathias Mbayiha de la Commune Rutonde, interviewé le 15 mars 2017.

500 L'informateur Mathias Mbayiha de la Commune Rutonde, interviewé le 15 mars 2017.

La 2^{ème} phase des tueries s'est produite le 20 avril 1994, et un nombre considérable de Tutsi qui se trouvaient à l'Economat, à l'Ecole Economique (actuelle Ecole Saint Aloys) et à l'Hôpital de Rwamagana, furent tués avant que les troupes du FPR n'arrivent dans la région. Entretemps, les *Interahamwe* qui étaient dirigés par Samvura, disaient : « *Il faut les exterminer vite, avant l'arrivée de leurs frères, les Inkotanyi* ». Ceux qui avaient de la chance furent sauvés par l'arrivée des troupes du FPR.⁵⁰¹

7.2.6 Commune Kigarama

La plupart des autorités de Kibungo qui ont planifié et mis en exécution le génocide étaient originaires de Kigarama. En collaboration avec les milices et les militaires, ces autorités ont procédé à l'extermination quasi-totale des Tutsi. Parmi ces autorités il y a Prosper Mugiraneza alors Ministre et d'autres comme le juge Jean Baptiste Rwatoro, Jean de Dieu Munyangabe qui était comptable à la préfecture, le Bourgmestre Emmanuel Mugiraneza, le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita, Ferdinand Kabagema, Vice-président du MRND, Déo Yagahanze et Etienne Nzabonimana.

Dans cette Commune, il y avait des groupes de milices très connus comme *Interahamwe*, Abarinda et la milice Simba Batalian qui a été particulièrement active dans l'exécution du génocide dans cette Commune⁵⁰². Les Tutsi étaient pourchassés partout où ils se cachaient et où ils se réfugiaient, comme au bureau communal de Kigarama et au Centre de Cyamuribwa.

501 L'informateur Mathias Mbayiha de la Commune Rutonde, interviewé le 15 mars 2017.

502 L'informatrice Béatrice Mukankuraga de la Commune Kigarama, interviewée le 30 mars 2017.

Selon un survivant de Cyamuribwa, le 7 avril, le lendemain du crash de l'avion présidentiel, le Chef d'*Interahamwe* de Kigarama, Charles Murwanashyaka a envoyé ses miliciens pour rassembler tous les habitants de la localité au Centre de Cyamuribwa. De la sorte, vers 9h, la plupart y étaient arrivés, ils étaient au moins une centaine de Hutu et de Tutsi. Vers 10h, une camionnette noire à double cabine est arrivée avec à son bord le Ministre Prosper Mugiraneza, originaire de Gasetza et quatre militaires. Le Ministre Prosper Mugiraneza s'est arrêté pour s'entretenir avec le Chef d'*Interahamwe* Charles Murwanashyaka et lui a dit que les tueries des Tutsi avaient eu lieu dans d'autres localités et que rien n'avait encore été fait dans cette Commune, en précisant :

*« Tous les Tutsi et leurs enfants doivent être tués, et cette information doit être portée à la connaissance des autres Interahamwe »*⁵⁰³.

Après le départ du Ministre, les Hutu dirent à leurs femmes et à leurs enfants de rentrer chez eux, et aux Tutsi de rester. Ainsi ils se mirent à les tuer à l'aide de machettes, de gourdins et de fusils, épargnant les femmes et les filles afin de les violer.

Une survivante de la Commune Kigarama qui a préféré garder l'anonymat, car son récit comprend de multiples viols, a raconté son calvaire lorsqu'elle s'est réfugiée au bureau communal avec sa famille, en ces termes : Vers 11h

503 Le Procureur c. Bizimungu Casimir, Mugenzi Justin, Bicumupaka Jérôme-Clément, Mugiraneza Prosper, « Jugement portant condamnation », in : *Tribunal Pénal International pour le Rwanda*, affaire no ICI'R-99-50-T, Arusha, le 30 septembre 2011.

elle s'est enfuie pour se cacher dans un petit buisson près de la route, d'où elle a vu tous ces massacres, dont celui de ses frères. Ces massacres se poursuivirent au Centre de Cyamuribwa jusqu'à 18h. Les cadavres étaient jetés dans des latrines. Le frère aîné et la mère de la survivante ont été conduits à l'Economat de Kibungo pour y être tués, tandis que le dernier de ses frères a été assassiné dans la Cellule de Ndekwe.

Le soir, la survivante est sortie de sa cachette et s'est dirigé chez elle, elle a vu des *Interahamwe* piller et détruire sa maison et une autre habitation située derrière la sienne. Cette nuit là, elle retourna dans sa cachette dans la brousse près de chez elle. Quelques temps après elle se réfugia chez un voisin nommé Karangwa, et un Hutu nommé Ntamishombero l'emmena de force dans le bâtiment d'une Ecole Primaire située sur la colline Ndekwe et la viola. Ce dernier l'a ensuite ramenée chez Ignatius Mugiraneza qui l'a violée à son tour. Après elle s'est rendue chez une voisine du nom de Odette Kankundiye ; un groupe d'*Interahamwe* l'a vue et l'un d'eux surnommé Commandant l'a aussi violée. Elle est restée chez Odette Kankundiye avec la mère de celle-ci Mukarwego pendant environ un mois, jusqu'à la fin des tueries vers fin avril 1994.

Selon une autre survivante de cette Commune, c'est le matin du le 07 avril qu'elle a appris que les tueries contre les Tutsi avaient commencé dans le Secteur de Gahima. Le lendemain, le 7 avril, entre 7 heures et 8 heures, l'informatrice et les membres de sa famille se sont réfugiés au bureau communal de Kigarama. Les *Interahamwe* s'étaient rassemblés sur les routes. Ils étaient revêtus de

feuilles de bananier et munis de gourdins et de lances. Ils arrêtaient et tuaient les Tutsi. A leur arrivée au bureau communal, ils y avaient trouvé déjà environ 1500 à 2000 réfugiés qui y vivaient dans des conditions déplorables. Beaucoup d'autres personnes s'y réfugièrent dont certaines portaient sur le corps des traces de coups de machettes et de gourdins⁵⁰⁴.

Le 8 avril, le Bourgmestre Emmanuel Mugiraneza, le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita, le Ministre du Gouvernement Intérimaire Mugiraneza Prosper et les *Interahamwe* se sont entretenus avec les réfugiés tutsi qui leur ont demandé de l'aide. Une heure après le départ de ces autorités, un *Interahamwe* nommé Emmanuel Muhinda a lancé une grenade dans la foule et tué huit personnes. Les blessés ont été amenés à l'Hôpital de Kibungu, mais ils y ont été achevés⁵⁰⁵.

Le 11 avril 1994, les *Interahamwe* sont revenus et y ont massacré plusieurs réfugiés tutsi. Le brigadier tutsi Pierre Musonera, Chef de la police communale et qui était armé d'un fusil, a tenté de repousser les attaques en tirant sur les assaillants dont il a blessé l'un d'eux à l'épaule. Ce jour-là, Emmanuel Mugiraneza est venu au bureau communal en compagnie de deux militaires et a demandé publiquement que le brigadier Pierre Musonera soit désarmé. Ainsi, dans la nuit, la survivante a vu le policier Callixte Ntakaziraho qui était l'adjoint de Musonera Pierre, amener celui-ci pour le tuer⁵⁰⁶.

504 L'informatrice Béatrice Mukankuraga de la Commune Kigarama, interviewée le 30 mars 2017.

505 L'informatrice Béatrice Mukankuraga de la Commune Kigarama, interviewée le 30 mars 2017.

506 L'informatrice Béatrice Mukankuraga de la Commune Kigarama, interviewée le 30 mars 2017.

Le 12 avril, selon la même survivante, le Colonel Rwagafilita Pierre Célestin a envoyé le Lieutenant-colonel Anselme Nkuriyekubona ainsi que des militaires, des *Interahamwe* et des membres du groupe de miliciens « *Simba Bataliani* », qui a ravagé les Tutsi dans cette Commune, ce jour même pour attaquer les réfugiés au Bureau communal de Kigarama.

Une autre attaque de grande envergure a eu lieu le 15 avril 1994 lorsque les *Interahamwe* sont revenus pour exterminer la plupart des réfugiés tutsi qui se trouvaient encore au Bureau communal, et ce même jour la survivante a reçu des coups de machette et perdu conscience. Elle a repris connaissance par la suite lorsque des militaires du FPR l'ont amenée à l'Hôpital. Au 20 avril, le FPR avait pris le contrôle de la Commune⁵⁰⁷

7.2.7 Commune Birenga

Dans cette Commune, le génocide a été coordonné par le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita, le Lieutenant-colonel Anselme Nkuriyekubona, le Lieutenant Mihigo, des militaires à la retraite, les *Interahamwe* avec leur Chef Emmanuel Habimana alias Cyasa, des gendarmes et le Bourgmestre Melchiade Tahimana avec la milice *Club AMASASU* qu'il avait personnellement créée.

Le Bourgmestre avait, dès le début du génocide, fait ériger des barrières pour empêcher les Tutsi de s'échapper. Il arrivait parfois qu'il se déplace avec le véhicule de la Commune pour transporter les Tutsi et les emmener au

507 L'informatrice Béatrice Mukankuraga de la Commune Kigarama, interviewée le 30 mars 2017.

bureau communal de Birenga où il les faisait garder par des policiers. Lorsqu'ils devenaient nombreux, ils les comptaient famille par famille pour s'assurer qu'aucune de celles-ci ne puisse échapper aux massacres.

Melchiade Tahimana demanda au Chef d'Interahamwe Emmanuel Habimana alias Cyasa d'emmener les Interahamwe, les militaires et les policiers, pour tuer les Tutsi qui avaient trouvé refuge au Bureau communal et à l'IGA. Melchiade Tahimana circulait dans toute sa Commune, surveillant le déroulement du génocide, tout en continuant à pourchasser ceux qui se cachaient jusqu'à ce qu'il les trouve et les livre aux tueurs⁵⁰⁸.

Un informateur de la Commune Birenga a désigné un autre endroit où il y eut des tueries d'une grande ampleur, le bar de Byamungu. Devant celui-ci il y avait une barrière où de nombreux tutsi ont péri, surtout ceux qui venaient de Butama et de Sakara. Les très virulents tueurs de cette barrière appartenaient aux milices *Interahamwe* et *Club AMASASU*. A cette barrière, des Tutsi étaient abattus à chaque instant, par des armes à feu ou des machettes, et des corps de femmes, d'hommes et de jeunes filles jonchaient en permanence le sol⁵⁰⁹.

Concernant les massacres contre des Tutsi pendant le génocide, un informateur de la Commune Birenga a témoigné en ces termes : « *Les hommes de la milice*

508 Les Archives de l'Auditorat Militaire, dossier [RMP 2105/AM/KGL].

509 L'informateur Shabani Kanyabutembo de la Commune Birenga, interviewé le 20 mars 2017.

*Interahamwe se déplaçaient dans les buissons et les fossés afin de pourchasser et tuer les Tutsi qui s’y cachaient »*⁵¹⁰.

Selon une survivante de la Commune Birenga, un rapport indiquant les noms et le nombre des Tutsi qui devaient être tués était soumis à trois personnes : Etienne Nzabonimana, Emmanuel Habimana alias Cyasa, le Président des Interahamwe à Kibungo, et Célestin Bugingo⁵¹¹.

La même survivante a en outre déclaré que ce sont ces trois derniers qui organisaient la distribution de nourriture de la journée aux tueurs et les attaques du lendemain. La survivante a également rapporté que pendant que Etienne Nzabonimana et Emmanuel Habimana fouillaient dans la brousse pour chasser et tuer les Tutsi qui s’y étaient cachés, Célestin Bugingo, lui, se déplaçait dans un véhicule Suzuki pour surveiller les rues de Kibungo⁵¹².

D’après un informateur de la Commune Mugesera le 7 avril les réfugiés commencèrent à affluer à l’Economat. Ce bâtiment était un complexe géré par le Diocèse de Kibungo comprenant des locaux à usage de bureaux et une hôtellerie. Dans ce bâtiment il y avait environ 800 personnes. Le 15 avril 1994, le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita, le Lieutenant-colonel Anselme Nkuriyekubona et le Lieutenant Mihigo ont ordonné le massacre contre

510 L’informateur Shabani Kanyabutembo de la Commune Birenga, interviewé le 20 mars 2017.

511 L’informatrice Julienne Mukamudembe de la Commune Birenga, interviewé le 21 mars 2017.

512 L’informatrice Julienne Mukamudembe de la Commune Birenga, interviewé le 21 mars 2017.

des Tutsi qui s'y étaient réfugiés⁵¹³. Le même informateur affirme en effet avoir rencontré les deux Colonels Pierre Célestin et Rwagafilita Anselme Nkuriyekubona ainsi que le Lieutenant Mihigo à la caserne de Huye où ils planifiaient les massacres contre des Tutsi. Ainsi, ces Colonels avaient ordonné à l'informateur, aux militaires et à plus d'une centaine d'*Interahamwe* de lancer l'attaque. L'informateur s'était quant à lui joint à une compagnie de militaires du Camp Huye et des civils rassemblés par le Lieutenant Mihigo. Les militaires dirigés par celui-ci ont lancé une attaque à grande échelle. Cette attaque a emporté plus de 500 personnes. L'Economat fut également pillé par les tueurs⁵¹⁴.

Le 18 avril, le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita et le Lieutenant-colonel Anselme Nkuriyekubona ont dit à l'informateur et aux autres *Interahamwe* d'aller à l'Economat pour voir s'il y avait des survivants pour les achever. Les rescapés, l'abbé Michel Nsengiyumva et l'abbé Elysée Mpongano qui étaient encore à l'Economat furent emmenés par le témoin, les militaires et les *Interahamwe*, dans un endroit non identifié où ils les ont tués à l'aide de fusils et de gourdins. Deux camions avec des gens à bord sont venus pour enlever les cadavres⁵¹⁵.

Une survivante de la Commune Birenga a confirmé que les tueries ont commencé le 7 avril 1994, dans la plupart des Communes de la Préfecture de Kibungu, et qu'un grand

513 L'informateur Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

514 L'informateur Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

515 L'informateur Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

nombre de tutsi s'étaient réfugiés à l'Economat. Ce dernier était un complexe de l'Evêché de Kibungo. Le 13 avril 1994, les tueurs se sont rendus à l'Economat de Kibungo à 8h du matin pour y danser et chanter dans le but d'intimider les réfugiés. Le 15 avril 1994, vers midi et encore vers 14h, des militaires sont arrivés en renfort en provenance de Kibungo, et le même jour les tueries commencèrent à l'Economat vers 15h. La même survivante de Birenga a relaté les tueries de l'IGA en affirmant que les Tutsi qui s'y étaient réfugiés sont sortis des bâtiments et ont été fusillés placés contre un mur⁵¹⁶.

Mais avant le début du carnage, il y avait eu une petite réunion, au Camp Huye en présence de Mgr Frédéric Rubwejanga. Ce dernier a demandé d'épargner ses prêtres et de leur laisser la vie sauve. Les militaires, le Lieutenant Mihigo et le Lieutenant Maniraho qui dirigeaient les opérations, ont respecté son souhait lorsqu'ils ont attaqué l'Economat⁵¹⁷. L'opération a duré au moins trois heures. Les militaires, les *Interahamwe* de Kibungo, la milice *Club AMASASU* de Tahimana, la milice « *Attaque* » de Déo Yagahanze de Karama, et les *Interahamwe* de Byumba accompagnés du Bourgmestre Jean Baptiste Gatete ont participé à l'attaque⁵¹⁸.

516 L'informatrice Julienne Mukamudembe de la Commune Birenga, interviewé le 21 mars 2017.

517 CND : le Bourgmestre de Murambi Jean Batiste Gatete avait surnommé ainsi l'Economat général, faisant allusion au bâtiment du Conseil du Développement où logeait un bataillon du FPR dans le cadre des Accords de Paix d'Arusha.

518 L'informateur Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

Après les massacres à l'Economat, Mgr Frédéric Rubwejanga a demandé le 18 avril de débarrasser les lieux des corps des victimes et l'informateur proposa de les entasser dans un trou qui était à côté de l'Evêché de Kibungo. Mgr Frédéric Rubwejanga refusa cette proposition et réclama qu'ils soient transportés à la parcelle des Chinois tout près de l'Hôpital, c'est là qu'ils les ont mis⁵¹⁹.

Ces corps ont été transportés par le camion de l'Economat, qui avait comme chauffeur Canisius Hakizimana, et ceux des militaires. Le journaliste du journal *l'Humanité*, Jean Chatain, publia le 30 avril, sous sa plume, le témoignage de l'Evêque de Kibungo, Mgr Frédéric Rubwejanga en ces mots :

« A l'Evêché de Kibungo, nous avions 800 réfugiés. Le 15 avril, ils ont été tués devant mes yeux. Au fusil, au gourdin! Deux jours après, les camions sont arrivés pour emmener les corps »⁵²⁰.

Dans cette même Commune dans le Secteur Mutenderi, le policier communal de Birenga, Sudi Nkunuzwanda a avoué avoir dirigé l'attaque, entre le 14 et le 16 avril 1994 qui a été lancée sur le Complexe paroissial et le Centre nutritionnel de Mutenderi. Avec les *Interahamwe* qu'il dirigeait ils ont tué des Tutsi qui avaient trouvé refuge au Dispensaire et au Centre de Médecine Traditionnelle de Mutenderi, et il y eut 2000 personnes tuées. Sudi Nkunuzwanda et le brigadier Christophe Senyabutembo ont aussi tué le Préfet de Kibungo Godefroid Ruzindaza

519 L'informateur Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

520 Bari D, « Rwanda. Jean Chatain, un témoin « essentiel » », in : loc.cit, le 01 octobre 2005 et le 04 juillet 2016.

et les membres de sa famille, sa femme et ses enfants, sous prétexte qu'il était complice des Tutsi. Ils ont commis également des massacres à la barrière établie devant son domicile à Rwankogoto, le 25 avril 1994⁵²¹.

7.2.8 Commune Mugesera

Dans cette Commune, le génocide a été coordonné notamment par le Bourgmestre Léopold Senkware, le député Jean Bosco Jyamubandi, l'ex-Bourgmestre Chrysanthe Habimana alias Ruhinabatutsi, ex-Préfet Christophe Havugimana, Assistant Bourgmestre Sylvestre Gatabazi, un commerçant Munyankindi et sa femme Domitira, Jean Baptiste Sebatuzi, le Chef d'Interahamwe Emmanuel Habimana alias Cyasa et le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita. Ces derniers ont dirigé les attaques des endroits de refuges des Tutsi comme la Paroisse de Zaza, le Bureau communal de Mugesera, particulièrement dans les Secteurs Zaza, Nyange et Kagashi.

Parmi ces commanditaires du génocide, Chrysanthe Habimana est devenu un *Interahamwe* réputé surtout lors du multipartisme. Il faisait partie d'un groupuscule de quatre personnes dans cette Commune qui étaient à la tête des opérations pendant le génocide, à savoir le Bourgmestre Léopold Gakware, Emmanuel Habimana alias Cyasa et Jean Baptiste Sebatuzi⁵²². Un autre informateur de la Commune Mugesera affirme que Chrysanthe Habimana,

521 Les Archives des Juridictions Gacaca de la Préfecture de Kibungo.

522 L'informateur Emile Rutaganira de la Commune Mugesera, interviewé le 13 mars 2019.

Bahutiraho et Léopold Gakware tenaient une barrière à Kibirambo où il y eut plusieurs victimes⁵²³.

Une informatrice de cette commune raconte que le 07 avril 1994, Chrysanthe Habimana ne s'était jamais reposé. Il était toujours avec Cyasa en train de montrer toutes les résidences des Tutsi. Ces derniers étaient directement coupés en morceaux ou tués par des fusils. Il faisait cela à Zaza et même à Kibungo, car ils se déplaçaient en voiture. Dans les attaques de presque tous les Secteurs, Chrysanthe était présent⁵²⁴.

D'autres autorités locales ont été impliquées dans l'organisation du génocide, tels Alexis Muzerwa, Conseiller du Secteur Zaza et Jean Baptiste Kanyarushoke, Responsable de la Cellule Nyarugarama.

Parmi les premières personnes qui ont été tuées dans cette commune, il y a Sylvestre Nkusi qui a été décapité. Après lui avoir tranché la tête, ils ont pris sa tête et l'ont transpersé par un piquet et accroché à un arbre⁵²⁵.

Selon la même informatrice, ils ont d'abord tué des intellectuels, tels Munyakayanza et Sylvestre Nkusi qui étaient tous les deux enseignants à Zaza, et les hommes riches notamment des commerçants, tel que Kimonyo. Après les avoir tués ils ont dit :

523 L'informateur Emile Rutaganira de la Commune Mugesera, interviewé le 13 mars 2019.

524 L'informatrice Marie Claire Kayitaramirwa de la Commune Mugesera, in : *Les Archives de l'Auditorat Militaire*, P.V. n° 002/BE/KOL/96, 1996.

525 L'informatrice Victoire Mukabalisa de la Commune Mugesera, in : *Les Archives de l'Auditorat Militaire*, P.V. n° 001/RD/KGL/96, 1996.

« *Maintenant que les leaders des Tutsi sont exécutés, ne tuez pas leurs femmes car la guerre va s'apaiser* »⁵²⁶.

La survivante Victoire Mukabalisa qui la femme du Feu Sylvestre Nkusi raconte qu'après avoir tué son mari, ils ont massacré aussi ses quatre frères Rukemanganizi, Rutayisire, Ndemezo et Sendahangarwa. Par après ils ont assassiné leur fils Gilbert Nkusi et son cousin⁵²⁷.

Selon l'informatrice, après avoir exterminé toutes ses personnes, ils ont dit aux *Interahamwe* ce qui suit : « *Toute personne qui verra la femme de Sylvestre Nkusi, qu'il la crucifie* ». En plus de cela, Jean Baptiste Sebatuzi, Chrysanthe Habimana et Lazare Hakizamungu ont promis cinquante mille francs pour celui qui crucifierait la femme de Nkusi.⁵²⁸

L'informatrice de cette Commune affirme que le Bourgmestre Gakware et ses coéquipiers, notamment Emmanuel Habimana alias Cyasa, Jean Baptiste Sebatunzi et Chrysanthe Habimana ne tuaient pas seulement, mais ils profanaient aussi les corps de leurs victimes. Ils les piétinaient et se glorifiaient comme des héros⁵²⁹.

Mais par après ils ont dit qu'il fallait tuer tous les Tutsi même les femmes et les enfants en ces termes :

526 L'informatrice Victoire Mukabalisa de la Commune Mugesera, in : Les Archives de l'Auditorat Militaire, P.V. no 001/RD/KGL/96, 1996.

527 L'informatrice Victoire Mukabalisa de la Commune Mugesera, in : *Les Archives de l'Auditorat Militaire*, P.V. n° 001/RD/KGL/96, 1996.

528 L'informatrice Victoire Mukabalisa de la Commune Mugesera, in : *Les Archives de l'Auditorat Militaire*, P.V. n° 001/RD/KGL/96, 1996.

529 L'informatrice Victoire Mukabalisa de la Commune Mugesera, in : *Les Archives de l'Auditorat Militaire*, P.V. n° 001/RD/KGL/96, 1996.

« Quand tu tues le serpent, tu dois aussi briser ses œufs, ils voulaient dire qu'il faut tuer tous les Tutsi, enfants, femmes et vieillards. Ensemble avec Cyasa, Chrysanthe et le Bourgmestre, ils ont massacré ceux qui se sont réfugiés à la Paroisse, au Petit Séminaire de Zaza, et au Bureau communal de Mugesera »⁵³⁰.

Selon un autre survivant de la Commune Mugesera, le 06 avril 1994, il supervisait des examens de fin de trimestre au Petit Séminaire de Zaza où il était Préfet des Etudes, tandis que Kizito Bahuzimihigo et l'abbé Luc Bucyana y étaient respectivement Recteur et professeur.

Le même jour vers 22h ils avaient entendu un communiqué à la radio concernant la mort du Président Juvénal Habyarimana. Le lendemain les tueries commencèrent dans leur localité. Des Tutsi affluèrent massivement se réfugier à la Paroisse et au Petit Séminaire. Parmi les réfugiés, il y avait les beaux-frères de l'informateur, Jean Bosco Butera et François Bugingo. Ils commençaient à réaliser que les choses devenaient de plus en plus difficiles à cause du nombre toujours grandissant des réfugiés à qui ils assuraient logement et nourriture⁵³¹.

L'informateur téléphonait souvent au Bourgmestre Léopold Senkware pour l'informer de la situation au Séminaire et à la Paroisse. Mais le Bourgmestre utilisait ces informations pour préparer les attaques contre ces endroits.

530 L'informatrice Victoire Mukabalisa de la Commune Mugesera, in : *Les Archives de l'Auditorat Militaire*, P.V. n° 001/RD/KGL/96, 1996.

531 L'informateur Justin Kayitana de la Commune Mugesera, interviewé le 28 mars 2017.

Ainsi, le 12 avril 1994 à 10h, les *Interahamwe* vinrent encercler les lieux et commencèrent à tuer les réfugiés. Les Tutsi résistèrent au début, en repoussant ces attaques mais sans succès. Face à cette situation, ils avaient contacté le curé de la Paroisse Léonard Nkurunziza et l'abbé Callixte Ndikubwami qui lors des attaques de la Paroisse ont appelé à l'aide Mgr Frédéric Rubwejanga. Ce dernier sollicita l'assistance des gendarmes et des militaires. Quatre militaires sont venus avec la voiture du diocèse, mais n'ont rien fait pour aider les Tutsi que les *Interahamwe* continuaient à tuer⁵³².

Après les tueries, le survivant a appelé le Bourgmestre Jean Mpambara de Rukara qui les a amenés à Rwamagana. L'abbé Callixte Ndikubwami, que beaucoup pensaient être Hutu alors que ce n'était pas le cas, leur amena de la nourriture, car il circulait librement.

D'après un survivant des tueries au Petit Séminaire de Zaza Gérard, un agent recenseur de la Commune Mugesera nommé Isaïe dirigeait les équipes de tueurs. Il établissait les listes de ceux qu'il fallait tuer « *en priorité* », et il savait où se trouvaient leurs maisons, leurs cachettes et leurs faux plafonds. Un mois plus tard, il est revenu sur les lieux des tueries et niait sa responsabilité en disant qu'« *il n'a rien fait* »⁵³³. En cette seule Paroisse de Zaza et Petit Séminaire, des milliers de citoyens Hutu ont tué leurs voisins tutsi, le plus souvent à l'arme blanche et à l'aide de fusils et de grenades⁵³⁴.

532 L'informateur Justin Kayitana de la Commune Mugesera, interviewé le 28 mars 2017.

533 L'informateur de la Commune de Mugesera, interviewé par Braeckman C, Rwanda. Histoire d'un génocide, Paris, Fayard, 1994, p.17.

534 L'informateur de la Commune de Mugesera, interviewé par Braeckman C, op. cit, 1994, p.17.

7.2.9 Commune Sake

Le génocide y a été dirigé notamment par le député Sylvain Mutabaruka, François Twahirwa, le Bourgmestre Ernest Rutayisire, le Pasteur Jean Paul Birindabagabo originaire de Ngororero à Gisenyi. Celui-ci, après le génocide il a été arrêté en Uganda le 14 janvier 2015 par la police ougandaise qui l'a extradé vers le Rwanda où il fut condamné à la prison à vie pour crime de génocide⁵³⁵. Il y a aussi André Bizimana qui était Inspecteur des Ecoles dans la Commune Sake et les policiers de la Commune, à savoir Ignace Butoyi et un réserviste, Rwasibo, qui avait participé dans plusieurs attaques contre les réfugiés tutsi. Celui-ci se promenait partout avec un fusil. Dans cette Commune le génocide a commencé très tôt, car le député Sylvain Mutabaruka a appelé aux massacres des Tutsi au lendemain du crash de l'avion présidentiel.

A part les autorités cités ci-haut, d'autres personnes qui se sont illustrées dans l'exécution du génocide dans cette Commune Sake et qui ont participé aux massacres des Tutsi qui s'étaient réfugiés dans la chapelle de chez Osée Gasarasi, il y a notamment les *Interahamwe* Mugabushaka, fils de Gaspard, Gaserebe et Juvénal, Habyarimana fils de Rwamabara, qui s'était autoproclamé Conseiller du Secteur Rukumberi parce qu'Alfred Rugundana, qui occupait le poste, se cachait car, Tutsi, il était parmi ceux qui devaient être tués les premiers. Mais celui-ci a été tué par après. Il y avait aussi Emmanuel Habinshuti qui après le génocide a été condamné et incarcéré pour y avoir participé.

535 L'informateur Pierre Damien Niyonshuti de la Commune Sake, interviewé le 8 mars 2017.

Après avoir plaidé coupable il fut relâché, mais en 2006 il assassina Murasira, un rescapé du génocide. D'autres personnes qui ont participé à l'attaque de la chapelle de chez Gasarasi sont notamment les policiers communaux Butoyi et Ignace⁵³⁶.

Les Tutsi ont été massacrés dans différents endroits tels la Paroisse de Rukoma et le Centre de Santé de Rukumberi. A la Paroisse de Rukoma et à la Centrale Catholique de Sholi on ne sait pas où les corps des victimes ont été jetés, les tueurs ayant fait disparaître ces corps peu avant l'arrivée du FPR⁵³⁷. Les Tutsi qui s'étaient réfugiés à l'Eglise de ADEPR à Rwintashya et à Ntovi chez Ruhumuriza, y ont été exterminés le 08 avril 1994. Parmi ceux qui ont participé à ces massacres il y avait notamment un Interahamwe réputé nommé Rwasibo qui avait toujours son fusil avec lui⁵³⁸.

Les Tutsi ont parfois opposé une résistance farouche face aux tueurs à différents endroits comme chez Antoine Mushoza à Rukumberi, chez Osée Gasarasi et chez Joseph Gapashu.

Lorsque les *Interahamwe* étaient en passe d'attaquer les Tutsi qui s'étaient réfugiés chez Mushoza Antoine, les femmes, les filles et les enfants furent confinés à l'intérieur de la maison tandis que les hommes affrontèrent les

536 L'informateur Pierre Damien Niyonshuti de la Commune Sake, interviewé le 8 mars 2017.

537 Commission pour le mémorial du génocide et des massacres au Rwanda, *Rapport préliminaire d'identification des sites du génocide et des massacres d'avril-juillet 1994 au Rwanda*, février 1996, p.133.

538 L'informateur Pierre Damien Niyonshuti de la Commune Sake, interviewé le 8 mars 2017.

Interahamwe. Ceux-ci se rendirent compte de leur impuissance et appelèrent les militaires à la rescousse. C'est ainsi que le 16 avril 1994, des véhicules bondés emmenèrent des gendarmes et des militaires qui tirèrent sur ceux qui résistaient avant d'envahir la maison et exterminer les femmes, filles et enfants qui s'y trouvaient. La plupart des femmes et des filles furent tuées à l'aide de morceaux de bois pointus dans leurs parties génitales⁵³⁹.

Dans le secteur Ntovi I, dans la localité où habitait une dame du nom de Mariana Cyabatende, les hommes affrontèrent et combattirent les *Interahamwe* qui les attaquaient. Entretemps, les femmes, les jeunes filles et les enfants se réfugiaient dans la maison de Mariana Cyabatende. Mais après être vaincus, la plupart de ces hommes furent tués et d'autres se sont dispersés. Ainsi, les femmes qui étaient dans cette maison de Mariana Cyabatende ont subi une mort atroce. Car ces dernières, après avoir été violées, furent tuées à l'aide de piquets de bois pointus enfoncés dans leurs parties génitales, tandis que la femme d'un certain Raymond Habimana fut quant à elle découpée comme à l'abattoir.

En fait, pour les Tutsi de secteur Rukumberi, c'était presque impossible de s'échapper au massacre, car Rukumberi est une localité particulière par sa forme de presqu'île, car elle est au milieu des lacs Mugesera, Bilira, Sake, dans le Gisaka, et la rivière Akagera qui la sépare de la région du Bugesera⁵⁴⁰.

539 L'informateur Antoine Mushoza de la Commune Sake, interviewé le 16 mars 2017.

540 Le témoin Georges Mupenzi de la Commune Sake, interviewé le 08 mars 2017.

Dans cette Commune, les tueurs de Secteur Rukumberi venaient surtout des Cellules Mugwato, Cyesero, Rukongo, Rwamibabi, Iyantende et Rukumberi des Communes Bicumbi et Mugesera après avoir traversé le lac Mugesera.

Le même survivant montre que dans le Secteur Rukumberi, Cellule Cyesero, chez un enseignant du nom de Osée Gasarasi et surnommé Kosiya, y avait été construite une chapelle où plusieurs personnes venaient régulièrement prier. Certains prétendaient que, 2 ans avant le génocide, il y avait même eu des apparitions. Pendant le génocide, entre 300 et 500 personnes s'étaient venues se réfugier dans cette chapelle. A peu près à 1,5 km de cette chapelle, chez Joseph Gapashu, le 07 avril 1994 à 14h, des Tutsi ont pu faire face aux *Interahamwe* qui étaient venus de Sholi pour les attaquer. Les Tutsi ont pu résister pendant trois jours, mais le quatrième jour, c'est à dire le 11 avril 1994, des militaires sont venus épauler les *Interahamwe*⁵⁴¹.

Ces militaires étaient très nombreux car ils étaient venus dans 10 bus, et 5 camionnettes qui transportaient également des réfugiés burundais du Camp de réfugié de Mabuga I, qui était juste à côté du bureau communal de Sake. Ces militaires et réfugié burundais avaient prêté main forte aux *Interahamwe* de Rukumberi pour tuer les Tutsi qui étaient chez Osée Gasarasi. Ils ont tiré sur les résistants Tutsi et les ont presque tous massacrés à part quelques-uns d'entre eux qui ont réussi à s'échapper. Après avoir terminé leur sombre œuvre chez Joseph Gapashu, ces *Interahamwe* et ces militaires sont allés poursuivre

541 L'informateur Pierre Damien Niyonshuti de la Commune Sake, interviewé le 8 mars 2017.

leurs tueries à la chapelle de chez Osée Gasarasi. Ils ont d'abord sorti Osée Gasarasi et l'ont découpé en deux avant de commencer de massacrer jusqu'à 7h du soir les Tutsi qui s'étaient réfugiés dans la chapelle. Le lendemain matin, les *Interahamwe* ont apporté du piment en poudre et en aspergèrent leurs victimes. Ceux qui étaient encore en vie, soit éternuaient, soit gémissaient de douleur ; ainsi débusqués, ils furent tous achevés⁵⁴².



Photo du site de la chapelle située près de la maison de
Osée Gasasira

542 L'informateur Pierre Damien Niyonshuti de la Commune Sake, interviewé le 8 mars 2017.

Le 12 avril 1994, les rescapés de Ntovi I et II, et ceux de la chapelle de chez Osée Gasarasi se sont réunis en grand nombre dans un endroit surélevé chez Nyagasaza pour tenter de résister et de repousser les Interahamwe qui venaient les tuer. Ils se sont munis de pierres, d'arcs et de flèches, et avaient à leur tête Bandora, Joseph Fundi et Nyirimbabazi⁵⁴³.

Ainsi, le même jour du 12 avril 1994 vers 11h, ils ont vu des maisons qui brûlaient et entendu des tirs de fusils et des cris des Interahamwe. Parmi les tueurs il y avait des Interahamwe venus de Bicumbi, de Gashora et de Mugesera qui ont traversé le Lac Mugesera pour venir tuer, il y avait aussi ceux du Secteur Sholi. Ils ont encerclé les réfugiés tutsi. En premier lieu, ils ont tiré sur Joseph Fundi qui résistait à l'aide d'un arc et de flèches. Ceux qui n'avaient pas pu fuir se sont réfugiés dans la maison de Nyagasaza. Une fille du nom de Julienne résista farouchement aux Interahamwe jusqu'à ce qu'ils s'emparent d'elle et la tuent en la déperçant comme une bête à l'abattoir. Ils sont ensuite entrés dans l'enclos et la maison de chez Nyagasaza et y ont massacré tous les Tutsi qui s'y trouvaient⁵⁴⁴.

Quant aux massacres du 19 avril 1994 dans les marécages près de chez Gasarabwe, Juvénal Habyarimana, fils de Rwambaraga, un Interahamwe connu qui avait notamment participé aux massacres de Tutsi à la chapelle d'Osée Gasarasi, s'est installé sur une colline sur une chaise pour superviser la funeste opération dans les marécages.

543 L'informateur Pierre Damien Niyonshuti de la Commune Sake, interviewé le 8 mars 2017.

544 L'informateur Pierre Damien Niyonshuti de la Commune Sake, interviewé le 8 mars 2017.

Des *Interahamwe*, dont certains venaient des rives du lac Mugesera, ont envahi les marécages en tirant tout azimut. Les Tutsi qui s'y étaient réfugiés et qui étaient capturés furent emmenés sur la colline où trônait un certain Juvénal Habyarimana qui donnait l'ordre de les massacrer. Parmi les victimes il y avait notamment les enseignants Innocent Sebakiga et Beatrice Uwamariya, Patrice Mushambokazi et beaucoup d'autres qui périrent ce jour même⁵⁴⁵.

Le 17 avril 1994, les militaires qui venaient de Kibungo en bus arrivèrent à Rukumberi et tuèrent les enfants, les femmes, et les vieillards qui s'étaient regroupés chez Antoine Mushoza. Ils les ont tous tués en utilisant grenades, machettes et gourdins. Les maisons furent brûlées, les bananeraies détruites⁵⁴⁶. Les Tutsi y ont été tués par les militaires, ainsi que par les miliciens *Interahamwe* et les Hutu extrémistes des alentours de Rukumberi. Ils étaient traqués partout, beaucoup ont été jetés dans le lac Mugesera et dans la rivière Akagera. Ils étaient tués à la machette et au gourdin, et certains ont même été lapidés⁵⁴⁷.

Selon un autre survivant du génocide de la Commune Sake, quand le FPR attaqua le Rwanda en 1990, des rafles ont visé la communauté tutsi de Rukumberi et plusieurs d'entre eux furent arbitrairement emprisonnés. En avril 1994, les paysans tutsi de Rukumberi ont commencé à être tués dès le 07 avril 1994. Un survivant du génocide de cette Commune a raconté ceci :

545 L'informateur Pierre Damien Niyonshuti de la Commune Sake, interviewé le 8 mars 2017.

546 L'informateur Antoine Mushoza de la Commune Sake, interviewé le 16 mars 2017.

547 L'informateur Sylvestre Ngarambe de la Commune Sake, interviewé le 16 mars 2017.

« Je me rappelle d'un vieil homme de Rwimpongo qui a été décapité dans la matinée du 07 avril 1994. Je me souviens d'un homme de Rwamibabi qui venait voir ce qui se passait à Ntovi et qui n'avait pas su que les massacres contre des Tutsi avaient commencé ; il a été tué en cours de route. Il a du reste ajouté : je me rappelle d'un homme Hutu qui était du même parti social-démocrate (PSD) qu'un Tutsi de Rukumberi et qui a dit à celui-ci au matin du 7 avril 1994 que désormais ils ne sont plus de la même cause, que les Tutsi doivent mourir »⁵⁴⁸.

A Rwimpongo, les tueries collectives eurent lieu dans l'Eglise de Pentecôte à Rwintashya le 9 avril 1994, à Rukongi chez Gasarasi le 11 avril 1994 vers 15h et à Cyesero chez Nyagasaza le 12 avril 1994 vers 10h du matin.

Le 17 avril 1994, les militaires qui venaient de Kibungo en bus arrivèrent à Rukumberi et tuèrent les enfants, les femmes, et les vieillards qui s'étaient regroupés chez Antoine Mushoza. Ils les ont tous tués en utilisant des grenades, des machettes et des gourdins. Les maisons furent brûlées, les bananeraies détruites⁵⁴⁹. Les Tutsi y ont été tués par les militaires, ainsi que par les miliciens *Interahamwe* et les Hutu extrémistes des alentours de Rukumberi. Ils étaient traqués partout, beaucoup ont été jetés dans le lac Mugesera et dans la rivière Akagera. Ils étaient tués à la machette et au gourdin, et certains ont même été lapidés⁵⁵⁰.

548 L'informateur Antoine Mushoza de la Commune Sake, interviewé le 16 mars 2017.

549 L'informateur Antoine Mushoza de la Commune Sake, interviewé le 16 mars 2017.

550 L'informateur Sylvestre Ngarambe de la Commune Sake, interviewé le 16 mars 2017.

Les Tutsi de cette région ont connu les pires atrocités. Des femmes et des filles ont été violées, leurs seins coupés, des enfants pilés dans des mortiers, des personnes enterrées vivantes. Pendant le génocide, des fœtus ont été enlevés des ventres de leurs mères parce qu'ils étaient Tutsi. Le même témoin s'est posé cette question : Comment peut-on considérer qu'un embryon dans le ventre de sa mère soit l'ennemi de qui que ce soit ?⁵⁵¹.

L'extermination a été rendue possible dans cette région par les militaires et les autorités qui encadraient la population Hutu et incitaient celle-ci à tuer les Tutsi. Les Hutu qui essayaient de résister et de protéger les Tutsi étaient tués sur le champ devant les autres en guise d'exemple.

Dans la Commune de Sake à Rukumberi, un témoin de cette Commune a affirmé que le génocide a été planifié et exécuté par les autorités de cette région. Selon l'informateur, son mari, ainsi que son fils de deux ans ont été tués avant qu'elle ne soit elle-même enlevée et violée par des *Interahamwe*, mais elle a survécu avec sa fille de quatre mois et demi. En fait, son mari avait prévu d'aller jeudi le 07 avril à Kibungo pour voir sa sœur à l'Hôpital. Quand il a quitté la maison, il ne savait pas encore que le Président Juvénal Habyarimana était mort, mais après, il a vu tellement d'*Interahamwe* au marché de Rubango qu'il s'est rendu compte que quelque chose n'allait pas. Il est revenu et a raconté ce qui se passait. Son mari avait très peur pour leur avenir, car il leur a dit que beaucoup de

551 L'informateur Sylvestre Ngarambe de la Commune Sake, interviewé le 16 mars 2017.

routes étaient déjà bloquées : « *Nous allons avoir des problèmes, beaucoup de problèmes* »⁵⁵².

Des villageois tutsi sont venus chez eux et ont suggéré qu'ils devaient penser à se défendre. Mais peu de temps après, les *Interahamwe* sont arrivés. Ils brandissaient des machettes et leur disaient : « *Vous paierez pour la mort de Habyarimana* ». Ils les supplièrent, en leur disant : « *Mais nous sommes voisins. Nous vivons ensemble depuis longtemps. Pourquoi devriez-vous nous tuer* » ? Un d'entre eux avait répondu : « *Non, nous avons atteint notre limite* ».

Alors que les *Interahamwe* étaient sur le point d'attaquer, les Tutsi remarquèrent la présence sur les lieux de Ernest Rutayisire, le Bourgmestre de Sake, Sylvain Mutabaruka, ancien Bourgmestre de Sake et député MRND (Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement) et de Jean-Paul Birindabagabo, le Directeur d'une compagnie privée de commerce de véhicules. Ils avaient amené des soldats dans leurs véhicules personnels. Le Secteur entier grouillait de soldats. Ceux-ci avaient immédiatement commencé à tirer. Son mari avait couru se cacher dans la maison d'un ami Hutu qui vivait dans un autre Secteur. Elle est restée seule avec les deux petits enfants. Elle a mis son garçon sur son dos et elle a pris le bébé dans ses bras. Elle tenta de courir, les deux enfants commencèrent à pleurer, et elle se rendit compte qu'elle ne pouvait pas le faire avec les enfants, elle retourna à la maison et attendit son sort⁵⁵³.

552 L'informatrice Pacifique Kabalisa de la Commune Sake, interviewée le 11 mars 2017.

553 L'informatrice Pacifique Kabalisa de la Commune Sake, interviewée le 11 mars 2017.

Un groupe de soldats est arrivé et lui demanda où était son mari, elle leur dit qu'il était parti se cacher mais qu'elle ne savait pas où. L'un d'eux la frappa au cou avec la crosse de son fusil, un autre lui donna un coup de pied, elle tomba avec son bébé. Ils lui ordonnèrent de se lever et de leur donner de l'argent, elle leur dit qu'elle n'en avait pas, ils la frappèrent encore avec la crosse de leur fusil. Elle est allée chercher deux mille francs, mais ils en demandèrent plus. Elle leur a dit qu'elle n'avait plus d'argent et elle leur suggéra de la tuer. L'un d'entre eux lui cracha dessus et lui dit : « *Je ne serai pas responsable de ta mort. Quel est l'intérêt de te tuer ? Même vos gosses ont l'air d'être en train de mourir* ». Son fils a suivi les soldats et leur demanda où était son père. Ils sont revenus sur leur pas et lui posèrent la même question. Ils lui donnèrent des coups de pied et il tomba⁵⁵⁴.

Une fois les militaires partis, elle libéra les animaux et mit les enfants sur son dos et ses épaules et quitta sa maison. Sur le chemin, elle croisa une de ses proches. Elle l'aida avec les enfants à traverser quelques plantations de bananes pour rejoindre son mari. Pendant qu'elles marchaient, elles entendirent des coups de feu et des cris, et retournèrent dans les plantations. Depuis sa cachette, elle entendit un *Interahamwe* indiquer la maison où se cachait son mari. Ses proches et elle se glissèrent dans une autre maison et elle vit les tueurs sortir son mari de la maison. Comme il tentait de s'enfuir et était entré dans la maison d'un autre ami Hutu, les tueurs s'y sont introduits de force, mais son mari les supplia de ne pas détruire cette

554 L'informatrice Pacifique Kabalisa de la Commune Sake, interviewée le 11 mars 2017.

maison puisqu'il allait sortir. Alors qu'il sortait par la porte de derrière, ils lui décochèrent une flèche qu'il essaya d'éviter mais ils le frappèrent sur le dos avec une machette, et il tomba ; il réussit néanmoins à se remettre sur ses pieds et courut. Les tueurs n'ont pas pris la peine de le suivre, car ils savaient qu'il ne pouvait pas rester longtemps en vie avec ses blessures. Il a cependant pu se cacher dans la maison d'un voisin Hutu. Pendant la nuit, il a été amené à l'Hôpital de Rukumberi où elle lui a rendu visite le vendredi 8 avril. Le lendemain 09 avril, lui et un certain nombre d'autres patients ont été sortis de l'Hôpital et ont tous été assassinés par un groupe de soldats, d'*Interahamwe* et de villageois⁵⁵⁵.

Le samedi soir, les *Interahamwe* ont découvert l'endroit où ils se cachaient. Ils ordonnèrent au témoin de rester où elle était. Ils tuèrent des membres de sa famille élargie et ses deux enfants qui étaient avec elle à ce moment-là. Ils revinrent et l'emmenèrent dans une maison près de son ancienne habitation. Ils la cachèrent, lui apportèrent de la nourriture, du lait pour le bébé et même du savon et de l'eau pour un bain. Cette situation a duré deux semaines. Puis ils commencèrent à lui faire des avances, l'un après l'autre, certains menacèrent de la tuer si elle allait avec un autre. Finalement, ils se mirent d'accord qu'ils ne la tueraient pas. Puisqu'ils avaient tué pratiquement tous les Tutsi de leur quartier, ils allèrent de plus en plus loin pour en trouver d'autres à tuer ; cela lui d'avoit un peu de paix. Ils lui donnèrent un peu de liberté et la laissèrent sortir pour se

555 L'informatrice Pacifique Kabalisa de la Commune Sake, interviewée le 11 mars 2017.

promener un peu, chercher de la nourriture et même travailler dans les champs et rencontrer un de ses voisins. Celui-ci qualifia son fils de la survivante de serpent, menaçant de le tuer, mais il laissa entendre que sa fille pourrait quant à elle être épargnée. On lui a d'abord donné l'ordre de tuer son fils, mais finalement, il fut tué avec une machette puis jeté dans une fosse septique. Comme elle avait été réclamée par plusieurs *Interahamwe*, son sort a été scellé lors d'une réunion⁵⁵⁶.

Selon la survivante Pacifique Kabarisa, Jean Paul Birindabagabo s'était imposé comme un petit roi dans la région, et les femmes qui étaient enlevées lui étaient apportées et il décidait s'il voulait les garder pour lui ou les rendre ; il détenait chez lui beaucoup de femmes. Dans la soirée, ils se sont réunis pour décider du sort de la survivante, tandis que ses anciens ravisseurs assistaient à la réunion. L'un de ses anciens ravisseurs qui assistaient à la réunion et qui se nommait Karijinabo, avait soudoyé Jean Paul Birindabagabo pour qu'il puisse la déclarer officiellement sa femme. Jean Paul Birindabagabo a pris la parole en ces termes : « *Vous avez tué son fils ; il n'y a plus aucune raison de la poursuivre. Elle sera désormais la femme de Karinjabo* ». Il leur a aussi donné une maison, et Karinjabo et la survivante commencèrent désormais à vivre comme mari et femme⁵⁵⁷.

Néanmoins, la survivante Pacifique Kabalisa a raconté que trois jours plus tard, des rumeurs commençaient à circuler

556 L'informatrice Pacifique Kabalisa de la Commune Sake, interviewée le 11 mars 2017.

557 L'informatrice Pacifique Kabalisa de la Commune Sake, interviewée le 11 mars 2017.

selon lesquelles le FPR (*Front Patriotique Rwandais-Inkotanyi*) arrivait dans la région. Tous les Interahamwe fuirent, y compris Jean Paul Birindabagabo et son épouse tutsi. Avant de partir, Jean Paul Birindabagabo avait donné à Pacifique Kabalisa des documents de voyage dans lesquels était inscrit que son père était Hutu, ce qui n'était pas vrai, et que sa mère était tutsi. Son nouveau mari Karinjabo et elles commencèrent à traverser la région de Gashora ; ils restaient une nuit ici et deux nuits là. Deux semaines plus tard, ils s'installèrent à Nziranziza dans Ngenda et y restèrent un mois. Elle avait de la famille à Ngenda, mais elle a appris qu'elle avait été exterminée. Pendant ce temps, tous les *Interahamwe* s'enfuyaient vers Gitarama.

Le 3 mai 1994, quand le FPR arriva dans la région de Rukumberi, il n'y restait que 750 Tutsi sur les 20. 000 familles tutsi qui habitaient cette région avant le génocide de 1994. Dimanche, le 5 juin, ils entendirent dire que les gens pouvaient rentrer chez eux, et ils décidèrent ainsi de rentrer à Sake, et quand ils arrivèrent à l'Ecole de Mayange, ils rencontrèrent des villageois tutsi qui rentraient chez eux. Le nouveau mari de Pacifique Kabalisa survivante et d'autres hommes qui avaient enlevé des femmes tutsi paniquèrent et fuirent avec leurs nouvelles épouses⁵⁵⁸.

7.2.10 Commune Rukira

Au centre de négoce de Rubuye, Secteur Rurenga, il y eut des tueries d'une grande ampleur pendant le génocide. Le

558 L'informatrice Pacifique Kabalisa de la Commune Sake, interviewée à Nyamata le 11 mars 2017.

07 avril 1994 les *Interahamwe* de la Commune Birenga ont attaqué le Bureau communal de Rukira où il y avait plusieurs réfugiés Tutsi de la Commune Kigarama et Birenga. Le Bourgmestre Donat Ruhigira était contre les tueries, puisque lui-même accompagnait les Tutsi pour stopper les attaques des *Interahamwe* qui venaient de Birenga. Mais dans certains endroits de la Commune, les Tutsi furent massacrés malgré la résistance du Bourgmestre.

Du 14 au 15 avril 1994, des tueries de Tutsi furent ainsi coordonnées par notamment le Conseiller de Secteur de Rurama, Sylvestre Nkeramugaba et l'ex-bourgmestre de Rukira, Moïse Niyonshuti. Selon un survivant de la Commune Rukira, pendant le génocide, les Tutsi ont été tués en grand nombre à cause des barrières qui étaient installées un peu partout dans cette Commune. La barrière tenue par l'ex-bourgmestre Moïse Niyonshuti de Rurenge était réputée particulièrement cruelle suite au nombre élevé de Tutsi qui y ont été tués⁵⁵⁹.

Il y avait une autre barrière installée à Kanzeze par le Conseiller du Secteur de Rurama, Sylvestre Nkeramugaba. Ceux qui y ont été tués le 12 et le 13 avril 1994 furent jetés dans une fosse Commune et dans des latrines. Parmi ceux qui tenaient cette barrière, il y avait notamment Jean Habyarimana et Aimable Nkunuzimana. En date du 14 avril 1994, beaucoup de Tutsi de Rukira et d'autres de la Commune Murambi qui avaient fui les tueries dans leurs Communes, ont été tués dans différents endroits de Rukira, bien avant l'arrivée de Jean Batiste Gatete.

559 L'informateur Juvénal Ntjijama de la Commune Rukira, interviewé le 23 mars 2017.

A Gashasha dans le Secteur Ntaruka, dans le District actuel de Kirehe, il y avait une barrière où après le génocide 18 corps ont été déterrés. Toujours dans cette Commune, dans le Secteur de Mushikiri, Cellule Bisagara, Isidore Sebazungu et Ernest Mudaheranwa avaient installé une barrière où il y eut plus de 200 victimes. Ces dernières ont été enterrées sommairement par les tueurs dans des fossés. L'informateur Emmanuel Rukiramakuba de Rukira, Secteur Rurenge, reconnaît son rôle dans le génocide en ces termes :

« Le 15 avril nous avons traqué les Tutsi et les Interahamwe ont tué beaucoup de Tutsi ce jour-là, spécialement les mâles même si nous avons décidé d'arrêter les tueries le même jour »⁵⁶⁰.

Quelques jours plus tard, Moïse Niyonshuti s'est rallié à l'ex-bourgmestre de Murambi Jean Baptiste Gatete pour exterminer les Tutsi de la Commune Rukira. Jean Baptiste Gatete a donné l'ordre de violer les femmes et les filles avant de les tuer⁵⁶¹. Dès son arrivée à la Commune Rukira aux alentours du 22 avril, Jean Baptiste Gatete s'est installé au CERAI, une école post-primaire dans le Secteur Rurenge qui abritait un certain nombre des réfugiés Hutu déplacés par les combats de Murambi entre le FPR et les FAR depuis les années 1992. Il convoqua une réunion au CERAI le 25 avril 1994 et donna les directives ci-après : « N'épargnez personne, pas même les femmes et les enfants ! Tuez tous les Tutsi »⁵⁶²!

560 L'informateur Emmanuel Rukiramakuba de la Commune Rukira, interviewé le 24 mars 2017.

561 L'informateur Juvénal Ntjijinama de la Commune Rukira, interviewé le 23 mars 2017.

562 L'informateur Aloys Ndagijimana de la Commune Rukira, interviewé le 23 mars 2017.

Comme les *Interahamwe* considéraient Jean Baptiste Gatete comme leur Commandant en chef, ils ont obéi à ses ordres et ont tué les femmes et les filles qu'ils avaient pourtant jusque là épargnées. Les *Interahamwe* de Rukira et de Murambi ont tué jusqu'aux bébés.

Selon un autre survivant de la Commune Rukira, le 07 avril 1994 il a envoyé ses enfants chez un ami Hutu dont l'épouse était Tutsi, mais cet homme a refusé de les accueillir. Le 08 avril 1994, ce survivant a rencontré par hasard ses enfants alors qu'ils fuyaient tous les tueries. Entretemps sa femme, sa mère et sa sœur s'étaient réfugiés à la Paroisse de Nyarubuye⁵⁶³.

D'autres Tutsi se sont réfugiés à la Commune Rukira, protégés par le Bourgmestre Donat Ruhigira qui refusait qu'on attaque la Commune. Mais Donat Ruhigira fut par après convoqué à Kibungo par diverses autorités qui tentèrent de le convaincre que les Tutsi devaient mourir. Comme il continuait à résister, il a été enfermé pendant toute la période du génocide. Pendant son incarcération, les Tutsi qui s'étaient réfugiés au Bureau communal de Rukira furent exterminés⁵⁶⁴.

Toutefois, Emmanuel Habimana alias Cyasa et le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita avait su que l'informateur était encore vivant. Le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita demanda à Cyasa de lui amener sa tête. Ainsi, Cyasa et

563 L'informateur Ananias Simugomwa de la Commune Rukira, interviewé le 13 mars 2017.

564 L'informateur Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

ses Interahamwe sont allés le chercher chez lui, mais ne l'y ont pas trouvé. Ils se sont rendus ensuite à la Paroisse de Nyarubuye, mais le survivant s'était déjà réfugié en Tanzanie en traversant la rivière Akagera avec un nommé Etienne Gakwaya. Furieux, les *Interahamwe* brûlèrent ses maisons et détruisirent ses biens⁵⁶⁵.

Enfin, selon le même survivant, la rivière Akagera charriait un grand nombre de corps et cela faisait peur à voir. Le fils de Etienne Gakwaya était venu les emmener à Bukoba. De là, ils ont entendu un communiqué à la radio selon lequel les Inkotanyi contrôlaient toute la région de Kibungo et que ceux qui veulent rentrer chez eux pouvaient le faire ; c'est ainsi qu'il est rentré au Rwanda. Parmi ses enfants, un seul a survécu, les autres ayant été tués avec leur mère à la Paroisse de Nyarubuye. Il recommença ainsi une nouvelle vie en se remariant et en construisant une nouvelle famille⁵⁶⁶.

7.2.11 Commune Rusumo

Il y eut un grand nombre de Tutsi tués pendant une période très courte, en cette Commune demeurée calme pendant la première semaine du génocide et que se distingua des autres localités où pour la plupart les tueries ont débuté le 7 avril. Un survivant de la Commune Rusumo raconte :

« Dès le début du génocide, à Mubirembo dans le Secteur Nasho, les Tutsi de Nyarubuye et de

565 L'informateur Ananias Simugomwa de la Commune Rukira, interviewé le 13 mars 2017.

566 L'informateur Ananias Simugomwa de la Commune Rukira, interviewé le 13 mars 2017.

Nyabitare sont allés bloquer les attaques des génocidaires Hutu qui venaient de Birenga, de Rukira, Murindi et de Nasho et qui voulaient atteindre Nyarubuye »⁵⁶⁷.

Pendant le génocide, les Tutsi ont été pourchassés partout où ils se réfugièrent ou se cachèrent, comme à la Paroisse de Nyarubuye, à l'EAR Nyarubuye et au Bureau communal de Rusumo. Dès le début des tueries le 7 avril, des Tutsi étaient arrivés de tous les coins de la Préfecture de Kibungo jusqu'à Nyarubuye, dans le Secteur de Nyarubuye situé non loin de la frontière tanzanienne et où se trouvait un grand couvent. Ils avaient rampé à travers les bananeraies, s'étaient cachés le jour dans des marécages, avaient cheminé de nuit, tremblant de peur et de fatigue. Après avoir perdu en chemin les plus vieux et les plus faibles, ils avaient fait halte à Rusumo, et les premiers arrivés s'étaient traînés jusqu'à Nyarubuye. C'est ainsi qu'ils s'y sont réfugiés dans le couvent, dans l'Eglise et dans les locaux d'une école.

Dans cette Commune, il y avait deux groupes de miliciens qui étaient très virulents et qui ont méthodiquement exterminé les Tutsi : les *Abisirayeli* qui tenaient une barrière tout près de la Sous-Préfecture de Kirehe et du Centre de Santé. Il y avait un autre groupe de miliciens qui étaient tout aussi redoutables, les *Abajekaro* de Mpanga. Les *Abajekaro* sont allés tuer même à Rukara. Pendant le génocide ils se sont distingués par des actes de cruauté à

567 L'informateur Ferdinand Rwakayigamba de la Commune Rusumo, interviewé le 24 mars 2017

plusieurs endroits : Nyarubuye avec plus de 20.000 victimes, Nyabitare avec plus de 7.000 victimes, Kankobwa avec plus de 4.000 victimes, Musaza et Akagera avec plus de 3.000 victimes⁵⁶⁸. Des massacres de grande ampleur y ont été perpétrés sous la supervision d'autorités administratives à tous les échelons⁵⁶⁹.

Parmi ceux qui ont dirigé, les massacres pendant le génocide, il y a notamment le Bourgmestre Sylvestre Gacumbitsi, Jean Baptiste Gatete de Murambi, le Capitaine Karekezi connu pour avoir préparé les tueries de Nasho et de Bugesera en 1992, Manayabagabo l'Inspecteur de la Commune, Edouard Bugingo, Président du MRND dans cette Commune, tous les Conseillers et les milices présents dans cette Commune.

Selon un survivant de la Commune Rusumo, l'Eglise de Nyarubuye a été le théâtre de tueries de très grande ampleur. Après le crash de l'avion qui transportait le Président Habyarimana, le génocide n'a pas directement commencé à Nyarubuye. Neuf jours plus tard, les Tutsi et les Hutu s'étaient réfugiés à la Paroisse de Nyarubuye en croyant qu'ils y seraient en sécurité. Plus ou moins 700 personnes se sont entassées dans les passages étroits entre les bancs de l'Eglise⁵⁷⁰.

Tout a commencé par la réunion du 8 avril 1994 à Kibungo. Elle rassemblait le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita, le

568 Minisiteri y'Amashuri makuru, *Loc. cit*, Gashyantare 1996, p.131.

569 L'informateur Ferdinand Rwakayigamba de la Commune Rusumo, interviewé le 24 mars 2017.

570 L'informateur Ferdinand Rwakayigamba de la Commune Rusumo, interviewé le 24 mars 2017.

Commandant du Camp Militaire Huye, le Colonel Anselme Nkuriyekubona et l'ensemble des Bourgmestres. Des armes ont été distribuées et les directives ont alors été données. Dès le lendemain de la réunion, le même survivant a confirmé la multiplication des barrages routiers. Les réunions se succédèrent, rassemblant autorités civiles et militaires, au cours desquelles l'extermination des Tutsi a été décidée⁵⁷¹.

Les tueurs, accompagnés du Bourgmestre de Rusumo, Sylvestre Gacumbitsi, sont allés à la Paroisse, le 15 avril 1994 vers 15h. Parmi les tueurs, il y avait Gitera Rwamuhuzi et son ami Silas Ngendahimana qui étaient parmi les plus dangereux, tandis que Gitera Rwamuhuzi était le leader de ce groupe. Selon le survivant du génocide, pour commencer les tueries des les Tutsi dans cette paroisse, le Bourgmestre Sylvestre Gacumbitsi, lui-même, avait donné l'exemple.

Parmi les réfugiés de Nyarubuye, il y avait un vieux nommé Léonard Murefu qui était un enseignant à l'Ecole Primaire de Nyarubuye. Ce dernier fut un collègue de Sylvestre Gacumbitsi lorsqu'ils étaient tous les deux enseignants⁵⁷².

Supervisées par le Bourgmestre Sylvestre Gacumbitsi, les tueries de la Paroisse de Nyarubuye commencèrent le 15 avril, le lendemain des tueries de Nyarutunga, et prirent fin le 17 avril. Ainsi, dès son arrivée à la Paroisse avec son

571 L'informateur Ferdinand Rwakayigamba de la Commune Rusumo, interviewé le 24 mars 2017.

572 L'informateur Ferdinand Rwakayigamba de la Commune Rusumo, interviewé le 24 mars 2017.

convoi d'Interahamwe, à l'aide d'un mégaphone il ordonna aux Hutu de se séparer des Tutsi. Léonard Murefu qui était parmi les réfugiés tutsi, s'avança vers lui tout en étant confiant qu'il allait résoudre leur problème et lui dit : « *Vraiment, protégez-nous, pourquoi vous voulez nous tuer* » ? Dans le même temps, les *Interahamwe* qui encerclaient la Paroisse entonnèrent alors leur chant : « *Nous allons les exterminer* » ! En réponse, Sylvestre Gacumbitsi rétorqua alors que « *l'heure des Tutsi a sonné* », il demanda une machette à l'un des *Interahamwe* et trancha la tête de Léonard Murefu qui tomba devant lui. Puis il dit à ces *Interahamwe* : « *Voilà je viens de vous donner l'exemple, commencez le « travail »* », c'est-à-dire les massacres. C'est ainsi que le Bourgmestre Jean Baptiste Gatete en personne est allé jusqu'à donner l'exemple en tuant son ancien collègue⁵⁷³.

Les policiers communaux, les *Interahamwe* et les *Abajekaro* de Mpanga attaquèrent les réfugiés dans le bâtiment de la Paroisse. Sylvestre Gacumbitsi avait donné l'ordre à la police de tirer sur la foule. Pour augmenter le nombre de tueurs, le Bourgmestre avait cherché du renfort auprès des Communes voisines, notamment à Rukira, pour venir lui prêter main forte afin d'exterminer les Tutsi à Nyarubuye. Le Camp de Gendarmerie de Mulindi situé dans la Commune Rusumo, Secteur Nasho, était également un vivier de recrutement de tueurs. Ceux-ci, qui se déplaçaient en véhicules et à pied, mobilisant la population Hutu locale pour aller massacrer les Tutsi⁵⁷⁴.

573 L'informateur Ferdinand Rwakayigamba de la Commune Rusumo, interviewé le 24 mars 2017.

574 L'informateur Ferdinand Rwakayigamba de la Commune Rusumo, interviewé le 24 mars 2017.

Les tueries contre les réfugiés tutsi de la Paroisse de Nyarubuye furent ainsi déclenchées. Les Tutsi ont été attaqués avec des machettes, des objets contondants, des fusils et des grenades⁵⁷⁵. Lors des massacres dans cette paroisse, ce fut terrible, car les tueurs scalpèrent leurs victimes. Les corps étendus ne révélaient pas si le cuir chevelu avait été arraché du vivant des victimes ou sur leurs cadavres⁵⁷⁶.

Les réfugiés ont été méthodiquement pourchassés, d'abord dans la paroisse, puis à l'école et dans les immeubles environnants. Parmi les victimes, il y eut dix-neuf (19) sœurs tutsi de la Congrégation des *Benebikira*. Elles résidaient dans le Couvent de Nyarubuye. Les auteurs de ces tueries ont pénétré dans la Paroisse, dans l'Ecole et le Couvent, et y ont laissé les corps sans vie là où ils étaient tombés⁵⁷⁷. Plus de 10.000 Tutsi y ont été tués ce jour-là⁵⁷⁸.

Le Bourgmestre avait aussi ordonné aux jeunes hommes Hutu de rechercher les jeunes filles Tutsi et de les violer parce que, prétendait-il, celles-ci avaient refusé de les épouser. Effectivement, à la suite de cette consigne, des femmes et des filles Tutsi furent massivement violées. Le 17 avril au matin, Sylvestre Gacumbitsi revint à la paroisse et s'adressa une dernière fois aux tueurs, qui avaient rassemblé une quinzaine de survivants devant la Paroisse, et leur donna l'ordre de les tuer et de n'épargner personne.

575 L'informateur Ferdinand Rwakayigamba de la Commune Rusumo, interviewé le 24 mars 2017.

576 L'informateur Vincent Sengiyumva de la Commune Rusumo, interviewé le 24 mars 2017.

577 L'informateur Ferdinand Rwakayigamba de la Commune Rusumo, interviewé le 24 mars 2017.

578 L'informateur Ferdinand Rwakayigamba de la Commune Rusumo, interviewé le 24 mars 2017.

Cet ordre fut immédiatement exécuté. Concernant ces tueries de Nyarubuye, un Journaliste de la BBC a relaté :

« Quelques semaines qui suivirent le 07 avril 1994, les Tutsi ont été tués en grand nombre, car les tueurs frappaient avec une rapidité et une barbarie qui évoquaient une aberration de la nature. Selon certains observateurs, il s'agissait d'« un peuple devenu fou »⁵⁷⁹.

Après le génocide, un survivant de Nyarubuye qui s'était caché pendant toute la durée du génocide, a raconté : « *A Nyarubuye, quand je suis sorti d'un buisson, il n'y avait plus d'oiseaux. Le soleil brillait et l'on sentait l'odeur fétide de la mort* »⁵⁸⁰. Un autre survivant de la Paroisse de Nyarubuye a ajouté ceci :

« A Nyarubuye dans l'Est du pays, des véhicules avaient roulé sur le cadavre d'une petite fille déposé devant les marches de l'église, l'écrasant au point de le rendre aussi fin qu'un carton »⁵⁸¹.

Quand le rescapé est retourné à la paroisse, quelques semaines plus tard, les corps en décomposition gisaient horriblement tordus, les crânes brisés ouverts, les visages figés dans leur dernière expression, « *c'était une terrible mort violente* ». Il se demandait comment des hommes avaient pu faire chose pareille⁵⁸².

579 Keane F, « Eglise, Massacre à Nyarubuye au cours du génocide rwandais », in : *BBC Panorama journaliste*, 4 avril 2004.

580 Keane F, « Eglise, Massacre à Nyarubuye au cours du génocide rwandais », in : *loc. cit*, 4 avril 2004.

581 Human Rights Watch, *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*, Paris, Karthala, 1999, p.5.

582 Keane F, « Eglise, Massacre à Nyarubuye au cours du génocide rwandais », in : *loc. cit*, 4 avril 2004.

Selon le journaliste de la BBC Fergal Keane, un nommé Gitera Rwamuhizi de la Commune Rusumo qui avait connu la prison avant le génocide est devenu pendant celui-ci un leader naturel des *Interahamwe* et un tueur impitoyable de sorte qu'il aurait lui-même tué jusqu'à 100 personnes. Avec les membres de son gang, ils sont responsables de la mort de près de 300 victimes. Gitera Rwamuhizi lui-même a décrit les tueries de Nyarubuye en ces termes :

« Lorsque les soldats ont ouvert le feu sur la foule, il a vu un homme tutsi essayant d'échapper de la paroisse, lui a couru après et l'a frappé sur la tête et le tua ».

Il avait aussi tué une femme qui portait un enfant en bas âge. D'après ce bourreau : *« Comme les Tutsi faisaient plusieurs jours sans manger, ils perdaient du poids et les assommer c'était facile »*⁵⁸³.

Selon le témoin bourreau Silas Ngendahimana, après avoir appris la mort du président, il fabriqua un grand gourdin parsemé de clous, avec lequel il battait les Tutsi à mort. Et quand le journaliste lui demanda s'il pouvait avoir pitié, il a répondu en ces mots :

*« Vous devez comprendre que la miséricorde ne fait pas partie de l'accord. Le gouvernement nous les a donnés pour les tuer »*⁵⁸⁴.

Un autre témoin bourreau, Evariste Mahirane, qui a plaidé coupable devant les juridictions Gacaca et demandé pardon

583 Keane F, « Eglise, Massacre à Nyarubuye au cours du génocide rwandais », in : loc. cit, 4 avril 2004.

584 L'informateur Silas Ngendahimana de la Commune Rusumo, interviewé le 24 mars 2017.

aux Rwandais, a raconté qu'il a tué un garçon blessé de 10 ans qui s'était échappé de la paroisse. Ce dernier était vêtu de son uniforme scolaire, short et chemise kaki ; il lui a asséné son gourdin sur le cou. Ensuite, ils ont creusé un trou et y ont poussé l'enfant qui était encore en vie. Evariste Mahirane a exprimé ses regrets d'avoir participé aux tueries, car pendant le génocide, il avait lui-même un fils de 10 ans. Le tueur est aujourd'hui hanté par le souvenir des bras et des jambes de l'enfant tutsi s'agitant alors qu'il s'étouffait sous la terre. Ainsi il dit aussi : « *Cette période fut un moment de haine. Nos étions très excités à commettre les massacres et devenus des animaux* »⁵⁸⁵.

Pendant le génocide, à la frontière entre le Rwanda et la Tanzanie, la rivière Akagera charria des cadavres par centaines. Un envoyé spécial du Journal *l'Humanité* a rapporté :

*« Normalement le pont de Rusumo est un site somptueux, car c'est une rivière qui serpente en torrent, néanmoins il était un lieu d'horreur. Il était parmi les innombrables lieux qui avaient ensanglanté le Rwanda »*⁵⁸⁶.

Selon le même témoin, pendant le génocide, la rivière Akagera n'a cessé de charrier des milliers de corps qui y ont été précipités par les miliciens et l'armée gouvernementale :

« Dans une crique sur deux, les cadavres se sont accumulés, les tourbillons les empêchant d'être emportés par le courant. Au centre du lit, d'autres

585 L'informateur Evariste Mahirane de la Commune Rusumo, interviewé le 24 mars 2017.

586 Jean Chatain, « Rwanda : le torrent des suppliciés », *L'Humanité*, 10 mai 1994.

corps continuaient de passer. Des cadavres flottaient sur l'eau, disparaissant et réapparaissant sans cesse. La plupart d'entre eux étaient ignoblement ballonnés et dénudés »⁵⁸⁷.

Et quand il était en train de prendre des photos, un des soldats du FPR qui gardaient la frontière est venu vers lui et lui dit :

« Vous savez, quand nous sommes arrivés ici, on estimait à plus d'un millier par jour le nombre des cadavres; hier, nous en avons compté que cinq cent. En fait, le seul moyen de vérifier est de chronométrer ».

Le journaliste Jean Chatain, avait lui aussi constaté :

« En sept minutes, je compte six corps dérivant ainsi à grande vitesse. Dont ceux de deux enfants en bas âge. Au moins une fois, c'est un corps décapité qui tournoie sous le pont. A plusieurs reprises, on distingue nettement des mains liées dans le dos. Huit personnes encore vivantes ont pu en être retirées après le départ des miliciens, des soldats et des gendarmes, fuyant devant les troupes du FPR »⁵⁸⁸.

D'après ce journaliste, en fuyant l'avancée du FPR pour rejoindre la Tanzanie, les tueurs ont abandonné des dizaines de machettes et de massues cloutées dans les rigoles de béton bordant la route⁵⁸⁹.

587 Jean Chatain, « Rwanda : le torrent des suppliciés », *L'Humanité*, 10 mai 1994

588 Ibidem

589 Ibidem.

7.3. La participation de Jean Baptiste Gatete au Génocide commis contre les Tutsi dans la Préfecture de Kibungo

Jean-Baptiste Gatete est né en 1953 dans le Secteur de Rwankuba, Commune Murambi dans la Préfecture de Byumba. Ingénieur agronome de formation, il a été Bourgmestre de Murambi de 1987 à 1993 et était aussi membre du Congrès National du MRND. Il était un militant particulièrement zélé.

En 1993, il a été relevé de ses fonctions de Bourgmestre, car il avait été accusé d'avoir persécuté les Tutsi de Murambi sous le gouvernement pluripartiste formé par Dismas Nsengiyaremye en 1992. Mais il continua à exercer une autorité de fait sur la Police communale, la Gendarmerie et les Milices dans les Préfectures de Byumba et Kibungo⁵⁹⁰. Par la suite, il a été nommé Directeur au Ministère de la Famille et de la Promotion Féminine dirigé à l'époque par Pauline Nyiramasuhuko.

Pendant le génocide, presque toutes les autorités de la Préfecture de Kibungo ont participé dans le génocide, mais le cas du Bourgmestre Jean Baptiste Gatete est frappant, car cet ancien Bourgmestre de Murambi était parmi ceux qui avaient commandité des tueries dans deux préfectures différentes au cours du génocide : celles de Byumba et de Kibungo⁵⁹¹.

590 L'informateur Révérend Pasteur Antoine Rutayisire de District Kicukiro, interviewé le 09 mars 2017.

591 L'informateur Révérend Pasteur Antoine Rutayisire de la Ville de Kigali, interviewé le 09 mars 2017.

Jean Baptiste Gatete jouait un rôle de premier plan à l'échelon national au sein du MRND. Il était un des dirigeants des *Interahamwe*. En effet, nombreux étaient ceux qui disaient que Jean Baptiste Gatete était le Chef d'Etat-major de la Milice *Interahamwe*. Selon un survivant de la Commune Murambi, Jean Baptiste Gatete avait une grande influence dans la Préfecture de Kibungo et celle de Byumba, et il entretenait une grande amitié avec le Bourgmestre Célestin Senkware de la Commune Kayonza, le Bourgmestre Sylvestre Gacumbitsi de la Commune Rusumo et avec le député Sylvain Mutabaruka de la Commune Sake⁵⁹².

Selon le même informateur de la Commune Murambi, Sylvain Mutabaruka de la Commune Sake était un artiste et auteur de plusieurs chansons dont celle qui disait : « *Notre terre, nous te serons toujours reconnaissants car tu nous as nourris depuis très longtemps, laisse nous te donner l'engrais que tu mérites* »⁵⁹³. Il faisait ici allusion aux Tutsi massacrés durant le génocide, qui allait servir en quelque sorte d'« engrais » pour la terre où leurs corps ont été enterrés⁵⁹⁴.

Du 07 avril aux derniers jours du génocide à Byumba et à Kibungo le 27 avril 1994, Jean-Baptiste Gatete a mené une campagne de terreur contre la population tutsi dans les Préfectures de Kibungo et de Byumba. En tant que Chef d'Interahamwe, il avait supervisé et ordonné des tueries contre

592 L'informateur abbé Laurent Rutinduka de la Commune Murambi dans la Préfecture de Byumba, interviewé le 16 mars 2017.

593 L'informateur abbé Laurent Rutinduka de la Commune Murambi dans la Préfecture de Byumba, interviewé le 16 mars 2017.

594 L'informateur abbé Laurent Rutinduka de la Commune Murambi dans la Préfecture de Byumba, interviewé le 16 mars 2017.

les Tutsi dans Murambi, sa Commune natale, notamment à la Paroisse de Kiziguro où il avait, par ailleurs, lui-même participé aux opérations. Les miliciens *Interahamwe* sous ses ordres ont tué des milliers de Tutsi qui s'étaient réfugiés dans les Paroisses de Rukara dans la Préfecture de Kibungo et de Mukarange dans la Commune Muhazi, il les a poursuivis pour les tuer.

Les principaux alliés de Jean Baptiste Gatete en 1994 comprenaient des officiers supérieurs tels le Lieutenant-Colonel Léonard Nkundiye, Chef des opérations militaires au Mutara, et le Colonel Pierre-Célestin Rwagafilita, officier à la retraite chargée de la « *défense civile* » à Kibungo. L'informateur Pierre Claver Ngamije de la Commune Kayonza, a parlé de la haine qu'éprouvait Jean Baptiste Gatete envers les Tutsi en ces termes :

« J'ai eu peur lorsque j'ai appris l'assassinat du Président Juvénal Habyarimana, car j'avais une petite idée de ce qui allait se passer, étant donné que Jean Baptiste Gatete allait mettre son plan de génocide en action. Je savais que Gatete avait créé et formé les miliciens Interahamwe, car il avait souvent l'habitude de dire : « Déracinez les rwinyoni »⁵⁹⁵.

Par-là, il voulait dire « *exterminer les Tutsi* », car rwinyoni est une sorte de mauvaise herbe qu'il faut enlever. Selon un autre informateur, au début certaines personnes n'étaient pas très sûres de la signification de ce mot, mais ils

595 L'informateur Révérend Pasteur Antoine Rutayisire de la Ville de Kigali, interviewé le 09 mars 2017.

comprirent plus tard. Pendant le génocide, au cours des trois semaines sanglantes, la population de Murambi et de Kibungo avait bien vite compris ce que voulait dire Jean Baptiste Gatete par le mot « *déraciner* ». Le même informateur a raconté que :

« Jean Baptiste Gatete était celui qui donnait des ordres, organisait et supervisait le génocide à Murambi et à Kibungo. Tout le monde lui obéissait, même les miliciens de Kibungo le considéraient comme leur dirigeant »⁵⁹⁶.

Le même informateur a affirmé aussi que Jean Baptiste Gatete était une des personnes responsables du Génocide commis contre les Tutsi dans cette région. Cet informateur a du reste expliqué la participation de Jean Baptiste Gatete au génocide en ces termes :

« Pour préparer le génocide le 07 avril, Jean Baptiste Gatete avait donné à chacun sa tâche et la zone où « travailler », et il se rendait souvent au bureau de poste, en d'autres termes, il enquêtait sur les miliciens pour voir s'ils exécutaient ses ordres. Comme je suivais tous ces événements à partir de ma position au barrage routier devant le bureau de Poste, je le voyais venir tous les jours donner des ordres » (...) « Jean Baptiste Gatete disait que tout le monde devait « travailler » c'est-à-dire « tuer »⁵⁹⁷.

596 L'informateur Pierre Claver Ngamije de la Commune Kayonza, interviewé le 14 mars 2017.

597 L'informateur Pierre Claver Ngamije de la Commune Kayonza, interviewé le 14 mars 2017.

Il a encore ajouté que jusqu'à dimanche le 10 avril, la situation était incontrôlable. On tuait les gens partout, et Jean Baptiste Gatete circulait dans toute la région pendant le génocide, car il allait même à Rukara et à Kayonza. Jean Baptiste Gatete et Onesphore Rwabukombe avaient le même slogan : « *l'ennemi est un serpent⁵⁹⁸ et doit être écrasé* ».

D'après l'informateur, tout Hutu qui entendait ce slogan commençait ce qu'ils appelaient « *le travail* », c'est à dire les tueries, même ceux qui étaient réticents au début du génocide finalement y participèrent. Ainsi, le 12 et le 14 avril 1994, Jean-Baptiste Gatete a incité des paysans Hutu à s'en prendre aux Tutsi dispersés dans des directions différentes⁵⁹⁹.

L'informateur de Emmanuel Habimana alias Cyasa a précisé que Jean Baptiste Gatete avait été particulièrement cruel vis-à-vis des Tutsi :

« Pendant le Génocide commis contre les Tutsi à Kibungo, Jean Baptiste Gatete a eu une grande responsabilité. Car il avait traversé la frontière de la Préfecture de Byumba pour venir exterminer les Tutsi dans la Préfecture de Kibungo, surtout dans les Communes Kigarama, Kayonza, Rukara et Kabarondo. Il est aussi allé tuer à la paroisse Mukarange, Commune Muhazi. Ceux qui ont survécu aux tueries de cette paroisse, ont été tués aux

598 La propagande des génocidaires faisait allusion aux Tutsi comme étant des « serpents ».

599 The Prosecutor v. Jean-Baptiste Gatete, « Judgement and sentence », in: loc.cit, case No. ICTR-2000-61-T, 31 March 2011, pp. 9-11.

alentours de la Paroisse. On dit qu'il a continué ses opérations criminelles jusqu'à Nyakarambi »⁶⁰⁰.

En fait, Jean Baptiste Gatete a été en mesure d'imposer son pouvoir facilement à Kibungo car les autorités de cette région avaient limogé leur préfet Godefroid Ruzindana qui était membre du Parti Social-Démocrate (PSD) et l'avaient remplacé par Anaclet Rudakubana. Il fut tenu à l'écart et assassiné le 24 avril 1994 à Kibungo. Ce Préfet déchu fut l'un des très rares préfets Hutu qui se sont opposés à la politique de génocide.

Selon l'informateur Pierre Kalisa de la Commune Rukara, Jean Baptiste Gatete « *était en réalité à la tête de la Préfecture de Kibungo* ». Il a dit que les résidents de Rukara étaient devenus « *très agités et terrifiés* » le 7 avril lorsqu'ils virent des maisons brûler à Murambi :

« Ils s'attendaient à une attaque des Interahamwe de Gatete à tout moment. Et, effectivement, ils ont été attaqués la nuit du 7 au 8 avril. A ce moment-là, Gatete a débuté le ratissage de la région. Je l'ai vu moi-même. C'est lui qui a tout commencé. Le fait que les Interahamwe aient brûlé les maisons des Tutsi après l'arrivée de Jean Baptiste Gatete à Rukara prouve que Gatete était responsable du génocide des Tutsi »⁶⁰¹.

600 L'informateur Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

601 L'informateur Pierre Kalisa de la Commune Rukara, interviewé le 28 mars 2017.

Le 10 avril 1994, Jean-Baptiste Gatete est allé dans la Commune Rukara, où il s'est entretenu avec le Bourgmestre Jean Mpambara. Par la suite, les deux hommes se sont rendus à la Paroisse de Rukara avec les Interahamwe, munis d'armes à feu, de grenades, de machettes et d'armes traditionnelles, et ont attaqué la Paroisse et tué de nombreux tutsi.

Le même informateur a quitté Gahini le 14 avril ; le 15 avril, il a vu Jean Baptiste Gatete dans la Commune Kabarondo, de passage chez Barigira, ancien Bourgmestre de Kayonza. Il était au restaurant quand Gatete a fait son entrée. L'informateur a pris Barigira de côté, et il le sonda sur ce que Jean Baptiste Gatete était en train de préparer. Ce dernier lui confirme que « *Jean Baptiste Gatete est décidé à tuer tous les Tutsi* », et que pendant deux ou trois jours, il l'avait observé avec étonnement lorsqu'il passait dans presque chaque Commune de Kibungo, montrant à quel point il avait le contrôle de la situation⁶⁰².

Egide Sibomana, ancien soldat qui a reconnu avoir pris part au génocide à Kayonza et à Muhazi, actuellement incarcéré dans la prison de Nsinda, a décrit la participation de Jean Baptiste Gatete pendant le génocide en ces termes :

« Pendant le génocide en 1994, j'ai vu Jean Baptiste Gatete et Célestin Senkware avec les Interahamwe de Kabarondo dans un véhicule qui appartenait à un européen de l'Hôtel Akagera tout près de la Commune Kigarama, mobilisant les Interahamwe

602 L'informateur Pierre Kalisa de la Commune Rukara, interviewé le 28 mars 2017.

et les citoyens Hutu pour tuer les Tutsi (...). Tout le monde était d'accord que les Tutsi devaient mourir en masse quand Gatete arrivait quelque part »⁶⁰³.

Selon l'informateur Pierre Kalisa, plusieurs *Interahamwe* escortaient Jean Baptiste Gatete dans des camionnettes. Ils sifflaient à grand bruit, tout en rassemblant du renfort venant de Rukira et de Birenga⁶⁰⁴. Augustin Uwimana, ancien Conseiller du Secteur Kayonza à Kibungo a avoué avoir commis de nombreux crimes au cours du génocide, a reconnu avoir été à la tête de massacres et s'est aussi exprimé sur la participation de Jean Baptiste Gatete au génocide :

« Presque la moitié des Tutsi sont morts à cause de Gatete et Senkware. Ces deux individus étaient responsables de la Préfecture de Kibungo. Tout au long du génocide, ils avaient l'habitude de faire le tour de Kibungo en voiture, surtout aux alentours des principaux villages, distribuant les armes et encourageant les Hutu à tuer les Tutsi »⁶⁰⁵.

Jean Baptiste Gatete en collaboration avec les militaires, les *Interahamwe*, des citoyens Hutu ordinaires et le Bourgmestre de la Commune Kayonza, Célestin Senkware, ont attaqué le 12 avril la Paroisse de Mukarange en Commune Muhazi. Selon Gilbert Nkurayija, un survivant de la Commune Muhazi, « *les réfugiés avaient décidé de mourir en luttant* ». L'abbé Joseph Gatere a lui aussi lutté aux côtés de ses fidèles, ce qui rehaussa leur moral, tandis

603 L'informateur Egide Sibomana de la Commune Kayonza, interviewé le 20 mars 2017.

604 L'informateur Pierre Kalisa de la Commune Rukara, interviewé le 20 mars 2017.

605 L'informateur Augustin Uwimana de la Commune Kayonza, interviewé le 30 mars 2017.

que l'abbé Jean Bosco Munyaneza a fermé le portail aux Interahamwe ; malheureusement il fut finalement assassiné. Le même jour au matin, Jean Baptiste Gatete et son groupe tuèrent les réfugiés à l'aide de grenades, de machettes, de gourdins et de fusils⁶⁰⁶.

D'après l'informateur Emmanuel Habimana alias Cyasa, dans presque toutes les Communes de Kibungo, Jean Baptiste Gatete avait étroitement collaboré avec les autorités locales afin de planifier et de diriger avec succès le carnage contre les Tutsi. C'est pourquoi le génocide s'est déroulé dans une courte période dans la Préfecture de Kibungo. Par exemple, Gatete a collaboré étroitement avec le Bourgmestre de Kayonza, le Chef de la Gendarmerie de Rwamagana et le Chef du détachement militaire de Kayonza pour planifier les tueries de plus de 4.000 réfugiés Tutsi à la Paroisse de Mukarange, Commune Muhazi entre le 11 et 12 avril. En outre, Jean Baptiste Gatete a personnellement assisté à la totalité du carnage⁶⁰⁷.

Bien plus, entre le 10 et 15 avril, Jean-Baptiste Gatete et Célestin Senkware, Bourgmestre de Kayonza, sont allés au Bureau communal de Kayonza et ont ordonné que les Tutsi soient séparés des Hutu. Jean Baptiste Gatete incita la foule qui s'était rassemblée dans la cour du bureau communal à tuer les Tutsi. Pour les encourager à agir, Jean-Baptiste Gatete annonça que la population tutsi avait été décimée dans d'autres régions. En outre, il leur

606 L'informateur Gilbert Nkurayija de la Commune Muhazi, interviewé le 14 mars 2017.

607 L'informateur Emmanuel Habimana alias Cyasa de Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

ordonna de violer les femmes tutsi et de les tuer par la suite. A propos, un informateur de la Commune Kayonza a affirmé :

« Un homme appelé Claudien Gatere a été frappé par Jean Baptiste Gatete et jeté dans la fosse commune près du bureau de la Commune Kayonza, puis tué vers le 12 avril »⁶⁰⁸.

Après la perpétration des viols et des meurtres, les Interahamwe entrèrent dans la cour du Bureau communal de Kayonza où Jean-Baptiste Gatete prit la parole à nouveau pour ordonner d'aller violer et exterminer les Tutsi qui étaient encore dans les Secteurs voisins de Nyarusange, Nkamba et Giparara. Jean Baptiste Gatete et Célestin Senkware mirent leurs véhicules à la disposition des Interahamwe pour faciliter les attaques⁶⁰⁹.

Gatete a également encouragé les Interahamwe de la Commune Rukira à tuer les femmes, les enfants et les personnes âgées qu'ils avaient jusqu'alors épargnés. Dès son arrivée à Rukira le 22 avril 1994, Jean Baptiste Gatete a fait ériger des barrages routiers tout le long des Communes de Kibungo jusqu'à la frontière tanzanienne et a donné l'ordre à la milice de pourchasser et de tuer tous les survivants. Un ancien policier communal de Rukira, Habimana rapporte les propos de Jean Baptiste Gatete dès son arrivée à Rukira en ces termes, « *Jean Baptiste Gatete*

608 L'informateur Anaclet Kanyabutembo de la Commune Kayonza, interviewé le 20 mars 2017.

609 L'informateur Anaclet Kanyabutembo de la Commune Kayonza, interviewé le 20 mars 2017.

a déclaré que nous devions annihiler le mot « *Tutsi* » en nous adonnant à un nettoyage ethnique complet »⁶¹⁰.

Un autre informateur de la Commune Rukira, Emmanuel Rukiramakuba a raconté que pendant la journée, Jean Baptiste Gatete a rassemblé tous les *Interahamwe* dans une réunion au CERAI, le 25 avril. Le Conseiller du Secteur Rurenge, Samuel Nzeyimana assistait à cette réunion. Jean Baptiste Gatete y délivra ce message :

*« Pourquoi épargnez-vous ces femmes ? Si un seul tutsi réussit à survivre, il les épousera toutes ». « Tuez-les ! Même celles que vous avez cachées ! N'épargnez personne, pas même les femmes et les enfants ! Tuez tous les Tutsi. Nous devons effacer le nom de Tutsi, de sorte que nos enfants ne viennent jamais un jour nous demander à quoi ils ressemblaient »*⁶¹¹.

Les *Interahamwe* considéraient Jean Baptiste Gatete comme leur chef et lui obéissaient aveuglement. Le lendemain matin du 26 avril Jean Baptiste Gatete était présent au moment du carnage. Ils commencèrent à tuer ceux qui étaient dans la maison du conseiller du Secteur Rurenge, Samuel Nzeyimana. Selon le même témoin, les *Interahamwe* ont tué beaucoup de Tutsi ce jour-là. Toutes les personnes tuées à cet endroit ont été jetées dans un ravin pas loin du CERAI. Après ce carnage, les tueurs sont

610 L'informateur Jean Bosco Habimana de la Commune Rukira interviewé le 28 mars 2017.

611 L'informateur Samuel Nzeyimana de la Commune Rukira, interviewé le 28 mars 2017.

allés commettre des massacres à Rusumo avant de fuir en Tanzanie⁶¹².

Une survivante du génocide de la Commune Rukira, Pénima Mukarurema, a désigné la journée du 26 avril comme étant « *une journée inoubliable pour les survivants de Rurenge* ». Elle avait perdu ses trois fils aînés le 15 avril, elle était la parente d'un grand nombre de personnes tuées à Rurenge suite à l'arrivée de Jean Baptiste Gatete, y compris les nièces de son mari. La survivante raconte la journée du 26 avril en ces termes :

« Le 26 avril, ils ont tué mon beau-père et sa femme, Edith Gasabike. Ils avaient été épargnés le 15 avril, parce qu'ils étaient très vieux, mais beaucoup de gens ont donc été tués quand Jean Baptiste Gatete et ses Interahamwe sont arrivés. Ils sont arrivés au moment où les Tutsi survivants sortaient de leurs cachettes. Je pense à la nièce de mon mari et mes trois enfants qui ont été tués et à Ancilla Mukarutegenwa et ses trois filles dont l'une était un bébé de quelques mois. Ils ont été tous tués, alors qu'ils commençaient à espérer qu'ils pourraient survivre, mais hélas, Gatete est arrivé. Les deux petits garçons de Cyprien Rutangantebyi qui avaient été épargnés le 15 avril, ont eux aussi été tués le 26 avril »⁶¹³.

Selon le témoin Ephrem Rwamuhizi c'est Jean Baptiste Gatete qui a encouragé à tuer même ceux qui ont été

612 L'informateur Samuel Nzeyimana de la Commune Rukira, interviewé le 28 mars 2017.

613 L'informatrice Pénima Mukarurema de la Commune Rukira interviewée le 28 mars 2017.

épargnés le 15 avril sur la colline de Rurenge et s'il n'était pas venu, beaucoup de Tutsi, surtout les femmes, les vieillards et les enfants auraient survécu. Ce témoin continue son propos :

« L'ordre de tuer les femmes et les filles venait de Gatete lui-même. Les Interahamwe de Rukira avaient déclaré la paix, et cela avait conforté les espoirs des survivants, mais leurs espoirs ont été de courte durée, car dès que Gatete est arrivé, tout a changé. Je suis sûr que si Gatete n'était pas venu à Rukira, certains tutsi auraient survécu. Nous voulons tous que Gatete soit arrêté puisque ça pourrait consoler beaucoup de survivants »⁶¹⁴.

Selon un informateur de la Commune Murambi dans la Préfecture de Byumba, il y a d'autres endroits à Kibungo où Jean Baptiste Gatete fut responsable de tueries des Tutsi :

« A part la Paroisse de Mukarange, il y a aussi l'Econamat de Kibungo, le Secteur de Cyasamakamba, à Nyakarambi dans la Commune Rusumo, à la Paroisse de Nyarubuye et à la Paroisse de Kabarondo »⁶¹⁵.

Le 12 avril 1994 à Rutonde, Jean-Baptiste Gatete, Célestin Senkware et plusieurs autres personnes abattirent Mulinda, un réfugié qui se cachait dans un marécage. Jean-Baptiste Gatete et ses acolytes patrouillèrent ensuite sur les collines

614 Le témoin Ephrem Rwamuhizi de la Commune Rukira, interviewé le 28 mars 2017.

615 L'informateur abbé Laurent Rutinduka de la Commune Murambi dans la préfecture de Byumba, interviewé le 16 mars 2017.

et dans les vallées pour traquer les éventuels survivants et les tuer. Selon une survivante de la Commune Kigarama, vers le 11 avril, Jean Baptiste Gatete et Célestin Senkware étaient à Kigarama. Tout près du Bureau communal, il y avait un barrage routier où ces derniers encourageaient les miliciens à tuer les Tutsi. Ainsi il y eut un grand nombre de Tutsi tués à ce barrage routier, et ceux-ci ont été jetés dans une fosse commune située au Bureau communal⁶¹⁶.

Un informateur de la Commune Rukara, Samuel Mugarura qui vivait dans le même Secteur que Jean Baptiste Gatete à Rwankuba, mais qui se trouvait à Kiramuruzi au début du génocide, a livré ce qu'il savait de Gatete:

« J'ai vu Gatete dans sa voiture avec un microphone à Rukara, près de Gahini, il disait : « Soyez vigilants, les Tutsi pourraient se cacher parmi vous ». Bien plus, il nous avait devancés pour installer les barrages à Gahini. Gatete avait aussi donné l'ordre à ses Interahamwe d'identifier tous les Tutsi et de les tuer, et il était à vingt mètres du barrage, en train d'assister aux tueries. Le barrage était installé là où l'Eglise Episcopale avait construit son Foyer à Gahini. Ensuite, Jean Baptiste Gatete est allé installer un autre barrage à Kayonza. Le commerçant, Sudi Kamuzinzi, ses deux enfants et son chauffeur Gatatare ont été tués à cette barrière »⁶¹⁷.

616 L'informatrice Béatrice Mukankuraga de la Commune Kigarama, interviewée le 30 mars 2017.

617 L'informateur Samuel Mugarura de la Commune Rukara, interviewé le 31 mars 2017.

Le Conseiller du Secteur Kigina dans la Commune Rusumo, André Bizuru, dit avoir vu Jean Baptiste Gatete à Rusumo dans son Secteur pour la première fois le 08 avril 1994 et déclare que les Interahamwe ont commencé à traquer les Tutsi à partir du 8 avril. Les tueries ont gagné toute la Commune Rusumo et ont culminé aux alentours du 10 avril. Gatete ne cachait pas son indignation quand il trouvait des survivants dans notre Commune.

Les *Interahamwe* venus de Murambi avaient l'habitude de chanter les louanges de Jean Baptiste Gatete, en disant qu'il les avait aidés à exterminer les Tutsi, et incitèrent les militaires et les *Interahamwe* à commettre encore plus d'actes de violences.

Le même informateur a reconnu être responsable de plusieurs massacres dans la Cellule de Rwanteru, Secteur Kigina où plus de 25 Tutsi ont été brûlés vifs sous la direction de Jean Baptiste Gatete. Selon cet informateur, si Jean Baptiste Gatete et ses *Interahamwe* n'étaient pas venus à la Commune Rusumo, il aurait pu y avoir des survivants⁶¹⁸.

Dans la nuit du 19 avril 1994, Jean-Baptiste Gatete, Jean Baptiste Rwatoro, le juge de la Commune Kigarama, Melchiade Tahimana, Bourgmestre de Birenga, le Colonel à la retraite Pierre Célestin Rwagafilita, le Lieutenant-colonel Nkuriyekubona Anselme, Célestin Senkware, Bourgmestre de Kayonza, Emmanuel Mugiraneza, Bourgmestre de Kigarama, et d'autres personnalités participèrent à une

618 L'informateur Samuel Mugarura de la Commune Rukara, interviewé le 31 mars 2017

réunion de sécurité à la Préfecture de Kibungo pour échanger des renseignements relatifs au Front Patriotique Rwandais (FPR)⁶¹⁹.

Le 21 avril 1994 à la Préfecture de Kibungo, Jean-Baptiste Gatete et d'autres responsables organisèrent les miliciens *Interahamwe* et les militaires pour aller combattre le FPR, et leur promirent de leur apporter le concours nécessaire⁶²⁰. Et c'est lors de cette bataille que la Préfecture de Kibungo a été définitivement prise, tandis que Jean Baptiste Gatete et ses bandes de criminels se réfugiaient en Tanzanie.

Enfin, Emmanuel Habimana alias Cyasa évoque la réunion tenue par Gatete pour attaquer les positions du FPR en ces termes :

« Le 21 avril, Jean Baptiste Gatete et le Bourgmestre Célestin Senkware avaient convoqué une réunion pour organiser une expédition en vue de déloger le FPR de Rutagara à Kabarondo. Lors de cette réunion, ils dirent aux militaires, Interahamwe et aux citoyens ordinaires d'aller de l'avant pendant l'attaque. Pendant cet affrontement, il y eut des morts. D'autres ont fui le combat, tandis que lui et Jean Baptiste Gatete étaient au marché, car Jean Baptiste Gatete était touché à la jambe et s'était enfui, tandis que Célestin Senkware avait été tué. En fait, le FPR les a encerclés, c'est pourquoi beaucoup d'entre eux ont été capturés.

619 Le procureur c. Jean Baptiste Gatete « Acte d'accusation modifié », in : *loc.cit.*, affaire n0 ICTR-2000-61-1, Arusha, mai 2005, pp.4-8.

620 Ibidem.

Le Capitaine Théophile Twagiramungu demanda du renfort, mais c'était trop tard car le FPR avait déjà pris la Ville de Kibungo »⁶²¹.

C'est ainsi que le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita et d'autres personnalités fuirent vers Sake le 22 avril. L'informateur s'est réfugié à Zaza où se trouvait alors le Colonel Léonard Nkundiye en train de jeter des bombes sur Kibungo, mais qui ensuite amena les militaires à Sake, et se retira vers le Bugesera⁶²².

Terminons cette séquence par les mots du juge Claudien Gatera qui avait été battu par Jean Baptiste Gatete lui-même et laissé pour mort après avoir été jeté dans une fosse ; Claudien Gatera a décrit en effet Jean Baptiste Gatete comme un monstre pour ses actes ignobles pendant le génocide :

« Je n'ai jamais vu ou entendu parler d'une personne aussi sanguinaire que Jean Baptiste Gatete dans ce pays. Je l'appelle « sanguinaire » parce qu'il a été en même temps un planificateur et un instrument actif dans le génocide »⁶²³.

7.4. Les cruautés commises contre les Tutsi pendant le Génocide

Pendant le Génocide commis contre les Tutsi, des atrocités extrêmes ont été commises dans différents endroits du pays.

621 L'informateur Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017

622 L'informateur Emmanuel Habimana alias Cyasa de la Commune Mugesera, interviewé le 20 mars 2017.

623 L'informateur Claudien Gatera de la Commune Kayonza, interviewé par African Rights, « Gatete Jean Baptiste, en liberté en Tanzanie », in : *loc.cit*, 21 juillet 2000.

Dans la Préfecture de Kibungo. Les tueurs ont utilisé toute sorte d'armes à feu et traditionnelles comme les lances, les arcs, les flèches, les machettes, les gourdins cloutés, et les piquets utilisés pour torturer les femmes. Des viols collectifs ont été perpétrés sur des femmes, des jeunes filles et même des fillettes âgées à peine de quelques années.

7.4.1 La singularité des atrocités dans la Préfecture de Kibungo

Au cours du Génocide commis contre les Tutsi, dans la Préfecture de Kibungo, il y eut des atrocités extrêmes, la plupart des victimes ayant été découpées en morceaux à l'aide de machettes et de haches, tandis que d'autres étaient tuées à l'aide de gourdins cloutés. Les victimes mourraient après avoir souffert atrocement. Les bourreaux achevaient des personnes déjà blessées à l'aide de grenades ou très souvent les laissaient mourir lentement dans les marais, quand d'autres étaient soit jetées vivantes dans des latrines, soit enterrées vivantes. D'autres victimes furent brûlées vives. Les tueurs tranchaient souvent les sexes de leurs victimes et les laissaient souffrir et mourir à petit feu dans les pires douleurs. Les tueurs restaient souvent aux alentours de leurs victimes pour voir comment elles étaient en train de souffrir en hurlant⁶²⁴.

Pour qu'il n'y ait aucun survivant, les bourreaux utilisaient tous les moyens pour vérifier s'il y avait encore des survivants sur les lieux des tueries. Selon un survivant de la Commune Rusumo, le Président du Tribunal de cette

624 Les Archives des Juridictions Gacaca de la Préfecture de Kibungo.

Commune, Evariste Rubanguka, il utilisait un encensoir dans lequel brûlait du piment. La fumée qui s'échappait de l'encensoir faisait éternuer les personnes encore vivantes qui étaient ensuite immédiatement achevées. Après avoir tué à la Paroisse de Nyarubuye, les *Interahamwe* ont jeté de la poudre de piment sur les cadavres pour repérer ceux qui étaient encore vivants⁶²⁵.

Les tueurs savouraient le plaisir non seulement de tuer, mais aussi de faire souffrir la victime avant de la tuer, de l'humilier par tous les moyens. Et ils y mettaient beaucoup d'empressement⁶²⁶.

Ainsi, dans la Commune Rusumo, Secteur Kirehe, les génocidaires ont violé une jeune femme nommée Fortunée, l'ont désahabillée et l'ont fait s'asseoir dans un nid de fourmis jusqu'à ce qu'elle meure. Dans la même Commune, Secteur Mushikiri, Cellule de Rugarama, 12 personnes ont été jetées vivantes dans une fosse Commune, où elles furent lapidées jusqu'à la mort⁶²⁷.

Un autre exemple d'une extrême cruauté, à une barrière de chez Ladislas Rwabuzisoni, Secteur Nsholi, après l'avoir été arraché des bras de sa mère qui était Hutu et de père tutsi, le bébé Emmanuel Nsengiyumva a été coupé en morceaux devant sa mère⁶²⁸.

625 L'informateur Ferdinand Rwakayigamba de la Commune Nyarubuye, interviewé le 24 mars 2017.

626 L'informateur Ferdinand Rwakayigamba de la Commune Nyarubuye, interviewé le 24 mars 2017.

627 Les Archives des Juridictions Gacaca de la Préfecture de Kibungo.

628 Les Archives des Juridictions Gacaca de la Préfecture de Kibungo.

Dans le District de Kayonza, Secteur Rukara, les bourreaux ont violé Marie Dallie Uwera, et l'ont fait circuler dans le centre de Karubamba totalement nue. Après, ils l'ont crucifiée sur un arbre. Son corps a été descendu de l'arbre par les militaires de l'APR, lors de la prise de cette localité⁶²⁹.

Dans les marais de Nyiranjangwe et de Kabugande, les Tutsi qui s'y étaient cachés, ont été tué d'une façon atroce : les femmes et les filles ont été déshabillées, violées et tuées. Une femme enceinte a été éventrée alors qu'elle était encore vivante ; les tueurs disaient qu'ils voulaient voir la position du bébé dans le ventre d'une femme tutsi. Les tueurs n'avaient même pas de pitié pour les bébés, car les bébés de Mugatare et de Ntaga ont été tués en les fracassant sur le mur, tandis que des hommes et des femmes ont été enfermés dans une maison et ont été brûlés vifs⁶³⁰.

Au pont de la rivière Akagera entre le Rwanda et la Tanzanie, les tueurs prenaient trois ou quatre personnes et les transperçaient d'un piquet au niveau du ventre et les jetaient ensuite dans la rivière Akagera⁶³¹.

A la Paroisse de Kabarondo, le 10 avril lorsqu'il se réfugiait à l'Eglise, Oscar Kajanage a appris que sa famille a été tuée et qu'elle n'était pas enterrée décemment, il a aussi évoqué la mort de sa sœur Georgette qui a été tuée, après qu'on l'ait déshabillée et crevé les yeux⁶³².

629 Les Archives des Juridictions Gacaca de la Prefecture de Kibungu.

630 Les Archives des Juridictions Gacaca de la Prefecture de Kibungu.

631 Les Archives des Juridictions Gacaca de la Prefecture de Kibungu.

632 « Procès O. Ngenzi et T. Barahira », in : *Association Française pour la Promotion de la Compétence Universelle*, du 10 mai au 1er juillet 2016.

Le même survivant a témoigné, lors de son audition à Paris, sur les vexations qu'il a subies et les coups qu'il recevait en tentant de franchir des barrières, car il devait montrer sa carte d'identité où figurait la mention « *Tutsi* ». Et là, il raconte aussi, comment une jeune fille qui était avec eux, a été déshabillée. Les *Interahamwe* de la barrière ont exigé qu'elle parte toute nue⁶³³.

Un informateur des tueries de la Paroisse de Kabarondo, Jovite Ryaka, évoque l'attaque de l'Eglise et les tueries des membres de sa famille par les *Interahamwe* et les Abarinda en ces termes :

*« Ils ont achevé les gens qui respiraient encore, dont mon père à qui on avait coupé les jambes et qui disait son chapelet. Mon grand frère est mort aussi, ainsi que ma sœur qui, découragée, s'est livrée aux bourreaux. Assise sur les escaliers du Centre de Santé, un certain Nzigiyimana lui aurait enfoncé une épée entre les seins. Nous avons vécu un long chemin de croix »*⁶³⁴.

Lors de son audition à Paris, Paul Ngirabanzi a affirmé qu'après les tueries des Tutsi au Centre de Santé de Kabarondo, certaines personnes ont été enterrées vivantes⁶³⁵. De même deux enfants de Ananias Simugomwa de la Commune Rukira ont subi le même sort par une personne qui était censée les cacher.

633 « Procès O. Ngenzi et T. Barahira », in : *Association Française pour la Promotion de la Compétence Universelle*, du 10 mai au 1er juillet 2016.

634 Les Archives des Juridictions Gacaca de la Préfecture de Kibungo.

635 « Procès O. Ngenzi et T. Barahira », in : *Association Française pour la Promotion de la Compétence Universelle*, du 10 mai au 1er juillet 2016.

Le journaliste de la BBC, Fergal Keane a rencontré une femme pendant le génocide, Flora, qui avait une sérieuse blessure à la tête de telle manière qu'il pensa qu'elle avait subi des dommages au cerveau. Mais quand il l'a revue une décennie plus tard, elle souffrait encore, mais elle était lucide dans ses descriptions et n'avait rien oublié. Elle lui a raconté que les tueurs dont un certain Gitera Rwamuhuzi se sont rués vers elle avec des machettes, des haches et des houes. Flora a été jetée à terre, des corps sont tombés au-dessus d'elle de sorte que les tueurs ont d'abord pensé qu'elle était morte. Mais, l'un des tueurs a repéré un léger mouvement chez elle et lui a fracassé la tête avec un marteau. Malgré tout, elle a survécu au milieu des cadavres en décomposition et fut retrouvée après plus d'un mois par les troupes du FPR. Elle explique : « *Ils m'ont aidé à m'asseoir et j'ai remarqué des asticots qui tombaient sur moi* »⁶³⁶.

Après vingt ans d'attente, une femme tutsi de Nyarubuye est tombée enceinte, malheureusement cela coïncidait avec la période du génocide. Quand les tueurs se sont approchés d'elle pour la tuer, elle commençait à avoir les contractions prénatales. Ce faisant, elle supplia les tueurs de la laisser accoucher avant de la tuer. Toutefois, le Conseiller de Nyarubuye l'a tuée en lui disant : « *Non je ne te donnerai pas cette chance, je te tue, et meures avec ton bébé* »⁶³⁷.

636 Keane F, « Eglise, Massacre à Nyarubuye au cours du génocide rwandais », in : loc. cit, 4 avril 2004.

637 Discours de Bizimana Jean Damascène, lors de la commémoration du génocide commis contre les Tutsi à la Paroisse de Nyarubuye et site mémorial en 2016

A cette période du génocide, les tueurs étaient devenus cannibales. En effet, à Nyarubuye les tueurs mangeaient les cœurs et les foies de leurs victimes. Tandis que d'autres coupaient les cous de leurs victimes et récupéraient leur sang dans un réceptacle. Après sa coagulation, ce sang était consommé par les tueurs⁶³⁸.

Un autre tueur de Rusumo, Daniel Rugayumukama, surnommé Simba est l'une des personnes qui a tué un grand nombre de Tutsi dans la Préfecture de Kibungo. Les victimes de Simba subissaient une mort atroce, après quoi il mangeait leurs cœurs. Il se vantait de n'avoir aucun problème à manger le cœur des Tutsi puisqu'il avait déjà mangé des cœurs de lion. Il tuait les bébés en les lançant en l'air et les laissant s'écraser par terre, parfois il les achevait en les piétinant⁶³⁹. Selon l'informateur Ferdinand Rwakayigamba,

« Daniel Rugayumukama alias Simba, c'est celui certainement qui a tué le plus de Tutsi à Nyarubuye. Dans la fosse commune qui était derrière le bureau de l'ancien secteur de Nyarubuye, il frappait et y jetait de nombreuses victimes. Chez Rwabarinda aussi, il y a tué plusieurs tutsi qui y se sont réfugiés »⁶⁴⁰.

Le Journaliste de la BBC Fergal Keane, se souvient que Gitera Rwamuhuzi, un grand tueur de Nyarubuye, lui avait

638 Les archives des Juridictions Gacaca de la Préfecture de Kibungo.

639 Discours de Bizimana Jean Damascène, lors de la commémoration du génocide commis contre les Tutsi à la Paroisse de Nyarubuye et site mémorial en 2016.

640 L'informateur Ferdinand Rwakayigamba de la Commune Nyarubuye, interviewé le 24 mars 2017.

dit que « *c'était comme s'ils étaient en concurrence pour le meurtre* »⁶⁴¹. Un autre de la Commune Rusumo, a lui aussi avoué, en parlant de son expérience, en ces termes : « *nous étions comme des chiens enragés, nous n'avions plus de cœur humain* »⁶⁴². Jean Chatain, un journaliste du journal *l'Humanité*, a écrit ceci le 13 juin 1994 :

*« Certes, pendant le génocide, il n'y avait pas des limites à l'atrocité : une horreur dans l'horreur que l'on ne peut supporter et que l'on voudrait cacher à la face du soleil »*⁶⁴³. Dans ce cas précis, il ajoute que cette horreur portait un nom : « *le cadavre mutilé d'un gosse* »⁶⁴⁴.

Ces témoignages recueillis auprès des bourreaux et des rescapés permettent de prendre conscience des actes de cruautés commis pendant le génocide.

7.4.2 La singularité des actes de viol

Le viol est une arme utilisée dans le génocide, ce fut le cas au Rwanda comme ailleurs dans le monde. C'est ainsi que lors du génocide commis contre les Tutsi au Rwanda, dans la Préfecture de Kibungu, entre le 07 et le 24 avril 1994, les femmes tutsi ont souvent été victimes de viol et autres violences sexuelles. Ces agressions sexuelles constituaient un prélude à leur meurtre.

641 Keane F, « Eglise, Massacre à Nyarubuye au cours du génocide rwandais », in : *loc. cit*, 4 avril 2004.

642 L'informateur Anaclét Kanyabutembo de la Commune Kayonza, interviewé le 20 mars 2017.

643 Chatain J, « Voyage au bout de l'horreur » *l'Humanité*, le 13 juin 1994.

644 Bari D, « Rwanda. Jean Chatain, un témoin « essentiel » », in : *loc. cit*, le 01 octobre 2005 et le 04 juillet 2016.

En prenant l'exemple de la Commune Sake, Secteur Rukumberi chez Ruhumuriza et Mariana Shabatende, des femmes et des filles qui s'y étaient réfugiées ont été violées et tuées à l'aide des piquets qu'ils introduisaient dans leur sexe, tandis que pour les femmes enceintes, telle la femme de Raymond Habimana nommée Pricille, les tueurs les éventraient avant de les tuer. A Nsholi, à l'endroit surnommé Mundani, se trouvent des fosses où on creusait des minerais. Des femmes et des filles de Rukumberi, telle la jeune fille Berabose d'un certain Innocent Rwakayiro, y ont été conduites. Elles ont été violées, tuées et jetées dans ces fosses⁶⁴⁵.

En outre, dans la Commune Rukara, vers le 8 avril 1994, une femme tutsi du Secteur Gahini, a été battue et violée par deux assaillants qui l'ont rouée de coups jusqu'à ce que les dents lui soient arrachées, avant de la découper à la machette⁶⁴⁶. Entre le 7 et le 16 avril 1994, des militaires sont venus en renfort des Interahamwe lors des attaques lancées contre la Paroisse de Rukara. Ils ont violé de nombreuses femmes tutsi au complexe paroissial et à proximité de celui-ci. Même à la Paroisse de Mukarange les femmes et les filles ont été violées avant d'être tuées. Une survivante Claudette Uwamwezi a décrit les tueries et les viols à la Paroisse de Mukarange en ces termes :

« J'ai vu des tueries tellement impitoyables que je ne pensais plus à mon propre destin. Mais ce n'était rien à côté de ce que j'ai vu. Une fois que les Interahamwe

645 Les Archives des Juridictions Gacaca de la Préfecture de Kibungo.

646 Le Procureur c. Jean Mpambara, « Acte d'accusation », in : loc.cit, affaire no ICI'R-2001-65-1, Arusha, novembre 2004, pp.1-8.

avaient fini de tuer les hommes, ils se sont tournés vers nous. Chacun d'eux a pris une femme ou une fille de son choix pour satisfaire son appétit sexuel. Ils disaient qu'ils avaient maintenant l'occasion de coucher avec les filles tutsi. Ils prenaient chacun sa victime dans un coin. Certains d'entre eux restaient en arrière pour tuer celles qui n'avaient pas été choisies pour être violées. On entendait les cris des femmes partout autour de nous. Ce sont les femmes qui ont souffert le plus de tortures. Après les avoir violées, les Interahamwe les tuaient en introduisant des bâtons ou des couteaux dans leurs parties génitales. Moi et ma cousine avons été sauvés par un Gendarme qui nous a évacuées à Rwamagana »⁶⁴⁷.

Dans la Commune Rusumo, des actes de cruautés ont été aussi pratiqués. Ainsi après avoir violé les femmes et les filles, les agresseurs introduisaient des piquets dans leurs parties génitales et les jetaient ensuite dans la rivière Akagera⁶⁴⁸.

Une autre femme nommée Marie a été capturée près de Nyarubuye par les Hutu qui l'ont prise comme esclave sexuelle. Selon la même survivante, ils l'ont violé plus de 100 fois. Après, elle a contracté le VIH de ces violeurs et découvert ensuite qu'elle était enceinte. Mais le bébé qu'elle a enfanté n'a pas survécu. Elle a exprimé ses douleurs en ces termes : « *Je ne sais pas pourquoi cela est arrivé à moi,*

647 L'informatrice Claudette Uwamwezi de la Commune Muhazi, interviewée le 15 mars 2017.

648 L'informateur Annanias Simugomwa de la Commune Rukira, interviewé le 13 mars 2017.

j'étais une bonne personne, ce n'est pas ma faute si je suis née tutsi »⁶⁴⁹.

Selon les témoignages d'une jeune fille dont un journaliste a gardé l'anonymat et qui avait 20 ans au moment du génocide, même les autorités ordonnaient et commettaient des viols. Elle a vu le Bourgmestre Sylvestre Gacumbitsi passer à côté de sa cachette, elle a couru vers lui, en pensant qu'aucun mal ne pouvait lui arriver, car il était l'ami de son père. Dès qu'il l'a vue, il s'est mis en colère et l'a violée, et a demandé aux six policiers qui étaient avec lui de faire de même. La survivante se souvient qu'il lui a dit : « *Nous allons te violer à mort* ». La survivante a continué à dire que si elle est encore en vie, c'est parce qu'un homme Hutu, l'adjoint de Gacumbitsi, Matthew Fashingabo et sa femme l'ont hébergée et l'ont fait sortir clandestinement du pays⁶⁵⁰.

Le Bourgmestre de la Commune Birenga, Melchiade Tahimana, a tué plusieurs tutsi et leur a infligé une mort atroce pendant le génocide. Mais l'exemple la plus triste qui le concerne, c'est le cas d'une fillette de six ans qui s'était réfugiée chez Melchiade Tahimana. La fillette a été tuée après avoir été violée par des Interahamwe, sur ordre du Bourgmestre⁶⁵¹.

7.4.3 Les profanations infligées aux corps des victimes

Pendant le génocide, un peu partout dans le pays, et particulièrement dans la Préfecture de Kibungo, les corps

649 Keane F, « Eglise, Massacre à Nyarubuye au cours du génocide rwandais », in : *loc. cit.*, 4 avril 2004.

650 Ibidem.

651 Les Archives de l'Auditorat Militaire, dossier [RMP 2105/AM/KGL].

des victimes ont été profanés. Par exemple au Petit Séminaire et à la Paroisse de Zaza, après avoir tué les réfugiés qui y étaient, les tueurs ont emmené de l'essence et brûlé les bâtiments où se trouvaient les corps des victimes. Pour évacuer ces corps, ils ont utilisé un tracteur pour les traîner et les mettre dans une fosse qu'ils avaient creusée⁶⁵².

Au Bureau communal de Kigarama, pour évacuer les corps des victimes, ils les tiraient par le cou et les entassaient dans les fossés qui bordaient les routes⁶⁵³. Tandis qu'à la paroisse de l'ADEPR dans la Commune Sake, les corps des victimes ont été brûlés et transportés par un tracteur pour aller les jeter dans la rivière Akagera⁶⁵⁴.

Dans la Commune Rukira, un policier tutsi nommé Katitemera a lutté contre les tueurs au côté des réfugiés qui étaient au bureau communal. Mais à la fin, les tueurs l'ont attrapé et lui ont tranché le sexe. Après ils ont pris son sexe et l'ont mis sur un piquet, puis les femmes hutu le portaient partout où elles allaient. De même Simon Nyagahakwa, qui résidait à Mugatare a été décapité. Les tueurs ont pris sa tête et l'ont fixée sur un piquet et se sont promenés avec celui-ci⁶⁵⁵.

Ces quelques exemples montrent à quel point le Génocide commis contre les Tutsi dans la Préfecture de Kibungo a été commis avec une violence et une cruauté.

652 Les Archives des Juridictions Gacaca de la Prefecture de Kibungo.

653 L'informatrice Béatrice Mukankuraga de la Commune Kigarama, interviewée le 30 mars 2017.

654 Les Archives des Juridictions Gacaca de la Prefecture de Kibungo.

655 Les Archives des Juridictions Gacaca de la Prefecture de Kibungo.

7.5 Estimation du nombre de victimes du génocide commis contre les Tutsi

Le Génocide commis contre les Tutsi dans la Préfecture de Kibungo a été exécuté sur divers sites : Eglise catholiques et protestantes, Hôpitaux, écoles, Bureaux communaux et autres endroits similaires. Les Tutsi qui se réfugiaient dans ces bâtiments étaient très nombreux et y ont péri.

Dans cette Préfecture, beaucoup des Tutsi furent tués chez eux dans leurs maisons, en cours de route vers les endroits de refuges, dans les marais et dans les endroits où ils se sont réfugiés.

A Kibungo-Ville, 2.800 personnes rassemblées dans le centre paroissial furent massacrées en quatre heures par les *Interahamwe* et les militaires qui se servaient de grenades, de fusils, de machettes et autres armes traditionnelles.

Les fosses et autres sites du génocide à Kabarondo qui ont été recensés dans le rapport préliminaire d'identification des sites du génocide et des tueries d'avril-juillet 1994 au Rwanda⁶⁵⁶ : Ruyonza, Ruramira, Nkamba, Rukira, Nyungwe. Ces Secteurs ont été les plus touchés par le génocide.

Des Tutsi venus de la Commune Kabarondo et des Communes environnantes, à savoir Kayonza et Kigarama se sont réfugiés à la Paroisse de Kabarondo. Derrière cette Paroisse, il y avait une fosse de 18 m sur 8 m dans laquelle les corps des victimes ont y été jetés par les *Interahamwe*.

656 Les Archives des Juridictions Gacaca de la Préfecture de Kibungo.

Le nombre des victimes est estimé à 3000⁶⁵⁷.

Dans le seul Diocèse de Kibungo, les prêtres survivants ont tenté de dénombrer les victimes :

A Zaza, 580 personnes ont été tuées dans les locaux de la paroisse, 1000 au petit séminaire.

A Rukoma, 900 personnes sont mortes dans le centre de santé et la maternité.

A Kibungo, 1500 personnes qui se trouvaient dans le centre Saint-Joseph ont été tuées.

Paroisse de Rukara avec 5000 victimes.

A Mutenderi, 2000 victimes

A Mukarange, 4000 personnes ont été assassinées.

A Nyarubuye, 20.000 personnes ont été tuées dans la paroisse, le couvent et l'école.

Dans l'Eglise de Musha 1900 personnes ont été tuées⁶⁵⁸.

Un témoin de la Commune Rusumo, Secteur Nyarubuye, abbé Pierre Claver Nkusi, les sites qui ont connu plus de massacres dans la Préfecture de Kibungo sont : la Paroisse de Nyarubuye et le Secteur de Rukumberi⁶⁵⁹.

657 Commission pour le Mémorial du génocide et des massacres au Rwanda, *op. cit*, 1996.

658 Braeckman C, *op.cit*, 1994, p.233.

659 L'informateur Pierre Claver Nkusi de la Commune Rusumo, interviewé le 25 février 2019.

Des corps de victimes ont également été jetés dans les lacs et la rivière Akagera. Ainsi donc, comme le dit Gérard Prunier :

« (...) l'ONG française Médecins du Monde qui avait « traité » chimiquement environ 40.000 corps qui, portés par la rivière Akagera, avaient dérivé jusqu'au Lac Victoria et étaient venus s'échouer sur la rive nord ougandaise »⁶⁶⁰.

Plus de 65% des victimes étaient localisées dans les trois Communes traditionnellement reconnues comme abritant une forte proportion de Batutsi, à savoir Muhazi, Rukara et Sake⁶⁶¹:

Enfin, selon un informateur de la Commune Rukira :

« Dans cette Commune, un grand nombre de Tutsi ont été tués sur la barrière de Rwayikona. Nous avons dénombré 2089 victimes, 1094 hommes et 995 femmes. Nous les avons inhumés et enterrés dans la dignité au site mémorial de Rukira. Les corps qui furent inhumés dans la dignité étaient au nombre total de 2.672, d'autres corps avaient été en effet amenés d'autres sites »⁶⁶².

Selon Emmanuel Nkunuzwami, le total des victimes du génocide dans la Préfecture de Kibungo est de 182.000

660 Prunier G, *Rwanda. 1959-1995. Histoire d'un génocide*, Paris, Dagorno, 1997.

661 Commission pour le Mémorial du génocide et des massacres au Rwanda, *op. cit.*, 1996, p. 122-124.

662 L'informateur Aloys Ndagijimana de la Commune Rukira, interviewé en mars 2017.

victimes⁶⁶³, tandis que les données de la Commission pour le Mémorial du Génocide au Rwanda donnent pour la même Préfecture en 1996 un chiffre estimatif de 227.127 victimes⁶⁶⁴.

663 Nkunuzwami E, *La Tragédie Rwandaise - Historique et Perspectives*, Paris Ed. L'Harmattan, 1996.

664 Commission pour le Mémorial du génocide et des massacres au Rwanda, *Rapport préliminaire d'identification des sites du génocide et des tueries d'avril-juillet 1994 au Rwanda*, Kigali, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Culture, 1996.

VIII. LES PROCES DES PERSONNES INCULPEES POUR CRIME DE GENOCIDE DANS LA PREFECTURE DE KIBUNGO

Pendant le génocide commis contre les Tutsi en 1994, partout au Rwanda, des militaires, des autorités, des miliciens et des citoyens ordinaires ont pris pour cible les Tutsi et les ont attaqués dans l'intention de les exterminer, en tout ou en partie, ou de porter gravement atteinte à leur intégrité physique. Durant cette période, il y eut, sur toute l'étendue du Rwanda, des attaques généralisées ou systématiques dirigées contre une population civile en raison de son appartenance ethnique tutsi.

Des personnes qui ont commis le génocide se sont réfugiés à travers le monde entier, car ils pensaient y jouir de l'impunité, donc être à l'abri de la justice. Ils ont eu tort, car « *le monde se resserre autour des génocidaires et de ceux qui se sont rendus coupables de crimes contre l'humanité* »

Cette partie de notre étude reprend les procès de personnes inculpées du crime de génocide commis dans la préfecture de Kibungo. Parmi eux, certains ont comparu devant les Tribunaux nationaux classiques, militaires, ainsi que devant les Juridictions Gacaca, tandis que d'autres ont comparu devant le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) et des Tribunaux étrangers à travers le monde.

La plupart des survivants ont été soulagés de voir certains des criminels répondre de leurs crimes devant la Justice. Après avoir perdu tous les membres de sa famille pendant

le génocide, Alexandre Higiro, un ancien voisin de Octavien Ngenzi, s'était ainsi exclamé lors du procès de celui-ci et de Tito Barahira : « *Après 22 années d'attente, l'espoir d'obtenir enfin justice* ». Tandis que Samuel Ndobu, Chef de la police communale sous les deux Bourgmestres, s'est exclamé :

*« Ces procès remettent les pendules à l'heure. Sur le banc des accusés, coupables ou non, ils ont compris qu'ils ont toujours pris la mauvaise route »*⁶⁶⁵.

8.1. Les procès des personnes inculpées du crime de génocide devant les Tribunaux nationaux : classiques, militaire et Juridictions Gacaca

Après le génocide commis contre les Tutsi en 1994 au Rwanda, plus de cent vingt mille prévenus étaient entassés dans des prisons parfois insalubres, en attente de procès. Ainsi, la plupart des inculpés du crime de génocide ont été jugés par la justice classique et militaire. Mais le petit nombre des tribunaux ainsi que le manque de personnel et de moyens financiers étaient tels qu'il aurait fallu plus d'un siècle à la justice classique pour juger l'ensemble des suspects.

C'est pourquoi le gouvernement a mis en place les Juridictions Gacaca, en s'inspirant d'une pratique ancestrale. La loi du 26 janvier 2001 transposait ce système coutumier en instituant de nouvelles instances de jugement. Ainsi, les Juridictions Gacaca ont été formellement mises en place le 18 juin 2002, et quelques

665 Sehene Ruvugiro E, « Kabarondo. Ce que disent les rescapés et les bourreaux de Kabarondo du procès de Paris du génocide rwandais », in : *loc.cit.*

onze mille tribunaux étaient inaugurés. Tandis que le 15 janvier 2005, huit mille nouvelles Juridictions « Gacaca », avaient entamé la phase administrative de leur travail.

8.1.1 Le procès de Emmanuel Habimana alias Cyasa

Emmanuel Habimana alias Cyasa, fils de Mukezagoma et de Mukarwesa né en 1957 dans la Cellule de Nyamabuye, Secteur Kabare, Commune Mugesera, Préfecture de Kibungo, résidant au moment du génocide dans la Cellule Karengé, Kibungo, Commune Birenga, Préfecture de Kibungo.

Il a été enrôlé dans l'armée à l'âge de 18 ans, en 1980 il a été muté de Gisenyi à Kibungo. Mais à l'avènement du multipartisme, il avait déjà été démobilisé, et a adhéré au MDR en étant Président de la jeunesse de ce parti dans la Préfecture de Kibungo.

Cependant, en 1993, il rejoint le parti MRND et devint Président des *Interahamwe* dans la région. Il était aussi chargé de la sécurité dans cette région.

L'accusé collaborait de près avec les hommes plus puissants de l'époque comme le Colonel Rwagafilita Pierre Célestin et le Lieutenant-colonel Anselme Nkuriyekubona et d'autres personnalités comme Melchiade Tahimana, Bourgmestre de la Commune Birenga. En fait, cet ancien Sergent d'ex-FAR avait une réputation d'homme dur et de bon organisateur des massacres pendant le génocide⁶⁶⁶.

666 Le Tribunal de Première Instance de Kibungo siégeant en matière pénale a rendu ce jugement le 31 juillet 2001, *loc.cit*, p.29.

Selon les données de l'Auditorat Militaire, Cyasa avait lancé plusieurs attaques contre les Tutsi dans toute la préfecture et c'est pourquoi, en guise de récompense, il lui a été attribué le grade de Capitaine pendant le génocide⁶⁶⁷.

Pendant le génocide, Emmanuel Habimana alias Cyasa, a sillonné toute la région en attaquant plusieurs lieux où s'étaient réfugiés des Tutsi. Selon les survivants, il était un monstre, dépourvu de toute pitié⁶⁶⁸. Et lui-même, en parlant de sa participation au génocide, a dit ceci:

*« Je ne suis pas allé tuer à Nyarubuye, mais j'étais impliqué dans des attaques ailleurs dans la région où des milliers de Tutsi ont été tués »*⁶⁶⁹.

L'accusé a été inculpé d'avoir commis des infractions constitutives du crime de génocide et de crimes contre l'humanité dans les différents Secteurs des Communes Birenga, Kigarama, Rukira et Kabarondo, entre le 01 octobre et le 31 décembre 1994.

Aulendemain de la mort du Président Juvénal Habyarimana, l'un des complices de Cyasa, nommé Déo Nikomwise, qui montait la garde à l'ONATRACOM, a affirmé que Cyasa a réquisitionné les véhicules de commerçants de Kibungo et fait venir tous les *Interahamwe* auxquels il fut distribué des armes, fusils et grenades qui provenaient des stocks du Camp Huye.

667 Les Archives de l'Auditorat Militaire, PV de renseignement, no 001/NJ/KGL/96, 1996.

668 Keane F, « Eglise, Massacre à Nyarubuye au cours du génocide rwandais », in : *loc. cit*, 4 avril 2004.

669 Ibidem.

Selon le Procureur, Cyasa a déclaré qu'il a lancé des attaques ici et là dans Kibungo, qu'il a tué plusieurs Tutsi, à commencer par le bureau communal de Birenga⁶⁷⁰.

Selon l'informateur de la Commune Rukira, l'accusé a aussi dirigé le 11 avril une attaque chez Etienne Gakwaya et Ananias Simugomwa avec ses *Interahamwe*, dans le but d'amener la tête de Simugomwa Ananias au Colonel Pierre Célestin Rwagafilita et au Lieutenant-colonel Anselme Nkuriyekubona⁶⁷¹. Comme ils n'étaient pas chez eux, ils ont détruit leurs biens et tué deux fils de Ananias Simugomwa. En outre, ils ont continué leurs attaques au Bureau communal de Rukira et tuèrent les Tutsi qui s'y étaient réfugiés.

Le lendemain 12 avril, Cyasa et ses milices sont allés à la Paroisse de Kabarondo où ils ont tué plus de 1.200 Tutsi. Ils ont aussi lancé une attaque au Bureau communal de Birenga et tuèrent plus de 1.000 victimes.

Par la suite, le même groupe de Cyasa, le 14 avril, est allé chez Pascal Ndahiro qui était Directeur de la prison centrale de Kibungo ; ne l'ayant pas trouvé, il était allé le chercher à la prison, où il l'a tué au motif qu'il était du groupe ethnique Tutsi. Le groupe qui a assassiné Pascal Ndahiro est le même qui est allé massacrer les Tutsi qui s'étaient réfugiés à l'endroit surnommé « *Vietnam* » à Birenga. Ainsi ce groupe de criminel a tué Mathieu Uwizeye, le Président

670 Le Tribunal de Première Instance de Kibungo siégeant en matière pénale a rendu ce jugement le 31 juillet 2001, loc.cit, p.44.

671 L'informateur Juvénal Ntjijyina de la Commune Rukira, interviewé le 23 mars 2017.

du Tribunal de Première Instance de Kibungo et les membres de sa famille⁶⁷².

Emmanuel Habimana alias Cyasa a aussi dirigé une attaque à Karengé, lors de laquelle furent notamment tués Rusanganwa, Karekezi Paul, Kambanda et Rwasaburo⁶⁷³. Il a lui-même avoué qu'il avait lancé des attaques en divers endroits, comme à Cyasemakamba à la Bralirwa. Il a raconté que le 15 avril 1994 il y a rassemblé les *Interahamwe* de la Commune Birenga et ceux qui venaient de commettre des massacres au Bureau communal de Kigarama. Ces derniers ont lancé une attaque à l'Economat général où ils ont tué d'innombrables personnes qui y avaient trouvé refuge et ont pillé les effets des victimes et les biens appartenant à l'Evêché de Kibungo.

Il a été aussi accusé par Canisius Hakizimana qui était un chauffeur de camion qui a aidé Cyasa à transporter les corps des victimes dans les véhicules de l'évêché qu'il conduisait vers le four des Chinois où ils les enterraient. Cyasa n'a pas pu contredire ce témoignage, si ce n'est qu'en prétextant qu'il avait reçu l'ordre de le faire⁶⁷⁴.

En outre, les 16 et 19 avril 1994, il a reconnu qu'il a enlevé les survivants des massacres de l'Economat général, y compris les blessés, dont l'abbé Michel Nsengiyumva, l'abbé Elysée Mpongano et Léonard Nkurunziza. Ils étaient

672 Le Tribunal de Première Instance de Kibungo siégeant en matière pénale a rendu ce jugement le 31 juillet 2001, *loc. cit*, p.41, 198, 188.

673 Ibid, le 31 juillet 2001, *loc.cit*, p.41, 198, 1135.

674 Le Tribunal de Première Instance de Kibungo siégeant en matière pénale a rendu ce jugement le 31 juillet 2001, *loc.cit*, pp.41, 198, 189-190.

au nombre de 17 personnes. Il les a livrés aux Interahamwe qui tenaient la barrière située devant la poste⁶⁷⁵.

Le 18 avril 1994, Cyasa a admis qu'en compagnie de Canisius Hakizimana, il s'est rendu à Kabarondo au Centre de développement et de formation permanente (IGA). En y arrivant, Emmanuel Habimana alias Cyasa, a ordonné au réserviste qui était avec lui de tirer sur une personne qui était accusée d'être un complice des Inyenzi. Canisius Hakizimana a déclaré quant à lui que Cyasa a lui-même tiré sur six autres personnes qu'il avait placées contre le mur du centre IGA⁶⁷⁶.

Le 17 juin 2004, Emmanuel Habimana alias Cyasa, a été condamné par le Tribunal de Première Instance de Kibungo à la peine de mort et à la dégradation civique perpétuelle et totale, mais comme la peine de mort a été abolie au Rwanda, il a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité⁶⁷⁷.

8.1.2. Le procès de François Twahirwa

François Twahirwa est né en 1957, à Karokora, Secteur Nsholi, Commune Sake, Préfecture de Kibungo. Il fut Bourgmestre de la Commune Sake en 1987, ensuite il travailla à la Présidence de la République au Service de Renseignement. Il a été un haut cadre au Ministère de la

675 Le Tribunal de Première Instance de Kibungo siégeant en matière pénale a rendu ce jugement le 31 juillet 2001, *loc.cit*, p.41, 198, 190.

676 Le Tribunal de Première Instance de Kibungo siégeant en matière pénale a rendu ce jugement le 31 juillet 2001, p.191.

677 Ibid, le 31 juillet 2001, p.218.

Fonction Publique en tant que Conseiller du Ministre et il était membre du Parti politique MRND⁶⁷⁸.

Il a été parmi ceux qui ont planifié et exécuté le Génocide commis contre les Tutsi en 1994. Après le génocide, il s'était réfugié au Zaïre⁶⁷⁹.

Twahirwa François a été accusé d'avoir à Nsholi, en date du 07 avril 1994, tué et fait tuer beaucoup de personnes avec préméditation, fondé une association de malfaiteurs, détruit des maisons de la population et dégradé les récoltes, commis des attentats ayant pour but de porter la dévastation, les massacres ou le pillage et de s'être abstenu volontairement de porter assistance aux personnes en péril.⁶⁸⁰

Selon les informateurs, Twahirwa est venu à Sake entraîner les miliciens *Interahamwe* et leur apporter du matériel dont les machettes qu'il a livrées aux assassins⁶⁸¹.

Tous ceux qui ont été interrogés affirmaient qu'il entraînait ces *Interahamwe* à manier les armes à feu dans le bois de son père Paul Gaserebere. En fait, ces entraînements ne s'effectuaient pas dans un Camp Militaire, mais plutôt dans un endroit où s'entraînaient les miliciens *Interahamwe* du parti MRND qu'ils préparaient à exterminer des Tutsi.

678 Rutindukanamurego M R, « Twahirwa umaze imyaka 16 yarakatiwe burundu y'umwihariko arajurira, le 14 octobre 2015 », in : *Kigali Today*, March 8, 2016.

679 ASF-Belgium, « Twahirwa - Jugement du 16 juin 1999 du Tribunal de 1ère instance de Kibungo en itinérance à Sake », in : *Recueil de Jurisprudence contentieux du génocide*, T1, Kibungo, 23 septembre, 1999, p.7.

680 ASF-Belgium, « Twahirwa - Jugement du 16 juin 1999 du Tribunal de 1ère instance de Kibungo en itinérance à Sake », in : *Recueil de Jurisprudence contentieux du génocide*, T1, Kibungo, 23 septembre, 1999, p.7.

681 Ibid, 23 septembre, 1999, p.4.

Il faisait tout cela en collaboration avec les autorités, comme le Bourgmestre Ernest Rutayisire et le député Sylvain Mutabaruka.

Un informateur de la Commune Sake, Innocent Habinshuti, qui lui-même a été inculpé du crime de génocide et qui est même passé aux aveux au Tribunal a accusé François Twahirwa d'être à la tête de ceux qui ont planifié et exécuté le Génocide commis contre les Tutsi dans le Secteur de Rukumberi, du 07 au 18 avril 1994⁶⁸². Innocent Habinshuti a affirmé ceci :

« François Twahirwa avait entraîné militairement les Interahamwe et les a encouragés à tuer les Tutsi et leur a donné les armes à feu, qu'ils ont utilisées pendant le génocide (...). Dans la Commune Sake, Secteur Rukumberi, pendant le génocide, François Twahirwa avait encouragé les Interahamwe à traquer les Tutsi partout où ils étaient, et ils les aidaient même à détruire les champs de sorgho pour empêcher les Tutsi de s'y cacher »⁶⁸³.

Pour appuyer ce témoignage, un des rescapés du génocide de Rukumberi, Callixte Kabandana, a confirmé que François Twahirwa entraînait les *Interahamwe* dans le bois de son père Gaserebere Paul, et aussi dans un autre bois appelé « *Kiriko* », dans le Secteur de Nsholi⁶⁸⁴. Selon Callixte Kabandana, l'accusé avait menti devant le Tribunal

682 Rutindukanamurego M R, « Twahirwa umaze imyaka 16 yarakatiwe burundu y'umwihariko arajurira, le 14 octobre 2015 », in : *loc. cit*, March 8, 2016.

683 Rutindukanamurego M R, « Twahirwa umaze imyaka 16 yarakatiwe burundu y'umwihariko arajurira, le 14 octobre 2015 », in : *loc. cit*, March 8, 2016.

684 Rutindukanamurego M R, « Twahirwa umaze imyaka 16 yarakatiwe burundu y'umwihariko arajurira, le 14 octobre 2015 », in : *loc. cit*, March 8, 2016.

lorsqu'il a dit que les personnes qui étaient dans ce bois étaient ses travailleurs qui creusaient les minerais⁶⁸⁵. Le même informateur a affirmé que François Twahirwa a tellement encouragé les massacres, de sorte, que le 18 avril 1994 les Tutsi étaient presque tous exterminés⁶⁸⁶.

Une survivante Philomène Uwizeramariya qui était infirmière au Centre de Santé de Rukoma dans la Commune Sake, a relaté qu'elle était la voisine du père de François Twahirwa à Sake. Elle a témoigné que François Twahirwa venait régulièrement voir son père et qu'il avait une maison à côté de la propriété de son père. Selon elle, dans cette maison de François Twahirwa, on y trouvait des machettes utilisées pendant le génocide par les *Interahamwe* et les Burundais Hutu de Ntega et Marangara, car ces régions étaient frontalières avec Rukumberi⁶⁸⁷.

Une informatrice originaire de Rukumberi, Victoria Mukeshimana a affirmé que pendant le génocide elle a vu plusieurs fois Twahirwa François venir encourager les *Interahamwe* qui étaient aux barrières à tuer les Tutsi. La survivante se souvient même des mots de François Twahirwa adressés aux tueurs, quand il leur avait dit : « *Je vous dis d'utiliser tous les moyens possibles pour les exterminer* »⁶⁸⁸.

Lors du procès de François Twahirwa, le Ministère Public a présenté Athanasie Tabu comme témoin. Cette dernière a affirmé que pendant le génocide, elle a vu Twahirwa

685 Rutindukanamurego M R, « Twahirwa umaze imyaka 16 yarakatiwe burundu y'umwihariko arajurira, le 14 octobre 2015 », in : *loc. cit*, March 8, 2016.

686 Ibidem.

687 Ibidem.

688 Gakwaya J C, « Uwahoze ari Burugumesitiri yashinjijwe n'abo bari baturanye », in: *loc. cit*, March 9, 2018.

François en compagnie de Jean Paul Birindabagabo et de Zibera porta des grenades, et qu'ils étaient allés chez Silas d'où ils ont sorti un carton de cartouches, et qu'ils avaient sifflé pour donner le signal des massacres. Tout près de la maison de Silas il y avait une barrière, où ils avaient distribué des grenades⁶⁸⁹.

La survivante Odette Ngutegure de la Commune Sake, présentée par le Ministère Public, a raconté qu'elle connaissait très bien François Twahirwa depuis leur enfance et qu'en 1994 pendant le génocide, elle l'a vu en compagnie de Sylvain Mutabaruka et de Rutayisire Ernest, Bourgmestre de Sake dans un véhicule de l'Hôpital de Sake, venir prendre les miliciens de Kibungo pour aller les aider à tuer à Sake⁶⁹⁰.

Selon des informateurs, les *Interahamwe* respectaient scrupuleusement les directives données par François Twahirwa et ont même détruit les maisons dans lesquelles les victimes pouvaient se cacher. Ils ont ainsi détruit la maison de Emmanuel Rudahangarwa, deux maisons de Révérien Gakwaya, celle de Déo Cyuhagiro et d'autres. Ils abattaient et mangeaient le bétail de ceux qu'ils venaient de tuer ou de ceux qui avaient pris fuite et partageaient le butin pillé dans les maisons qu'ils venaient de détruire⁶⁹¹.

689 ASF-Belgium, « Twahirwa - Jugement du 16 juin 1999 du Tribunal de 1ère Instance de Kibungo en itinérance à Sake », in : *loc. cit*, 23 septembre, 1999, pp.4-5

690 ASF-Belgium, « Twahirwa - Jugement du 16 juin 1999 du Tribunal de 1ère Instance de Kibungo en itinérance à Sake », in : *loc. cit*, 23 septembre, 1999, p.5.

691 Ibid, 23 septembre, 1999, p.9.

Selon François Twahirwa, toutes ces trois personnes l'accusaient à tort parce qu'ils avaient tous perdu les leurs et qu'ils ne pouvaient donc dire du bien de lui⁶⁹².

Toutes ces accusations établies à charge de François Twahirwa, constituaient un crime de génocide, et le rangeait dans la 1^{ère} catégorie. Ainsi le Tribunal de Première Instance de Kibungu siégeant en matière de génocide à Sake, l'a condamné le 16 juin 1999 à la peine de mort et à la dégradation civique⁶⁹³.

Cependant, 16 ans après cette condamnation à perpétuité, l'accusé a comparu en appel devant la Haute Cour de Kigali, laquelle a rejeté tous les moyens d'appel de la défense et condamné François Twahirwa à la réclusion criminelle à perpétuité. Cette condamnation a remplacé la peine de mort, car cette dernière avait été entretemps abolie au Rwanda.

8.1.3. Le procès du Capitaine Théophile Twagiramungu

Le Capitaine Théophile Twagiramungu, né en 1961 à Nyakabuye, Préfecture de Cyangugu. En 1994, il était commandant des opérations du 74^{ème} bataillon ex-FAR alors en opération à Kabarondo-Kibungu.

Pendant le génocide, le Capitaine Théophile Twagiramungu a approvisionné en armes et en munitions les Chefs des milices *Interahamwe* en l'occurrence Jean Baptiste Gatete qui fut l'ex-bourgmestre de la Commune de Murambi et Célestin Senkware, Bourgmestre de la Commune Kayonza.

692 ASF-Belgium, « Twahirwa - Jugement du 16 juin 1999 du Tribunal de 1ère Instance de Kibungu en itinérance à Sake », in : *loc. cit*, 23 septembre, 1999, p.5.

693 Ibidem.

Il ressort des faits et de la déposition constante de nombreux témoins à charge dont Jacqueline Mugwaneza et le Caporal Théogène Kayinamura, que le Capitaine Théophile Twagiramungu avait exécuté personnellement plusieurs personnes de l'ethnie tutsi qu'il emmenait de Kabarondo à Kibungo. Et qu'aussi, les milices *Interahamwe* dirigées par Jean Baptiste Gatete et Célestin Senkware notoirement connus dans l'exécution du génocide recevaient de lui tout l'appui nécessaire⁶⁹⁴.

Durant la période du génocide, le Capitaine Théophile Twagiramungu, était souvent à Kabarondo et au Camp Huye, dans le but de superviser le génocide et bien organiser les *Interahamwe* pour tuer les Tutsi. Ainsi, dans ces endroits, selon les témoins, il a tué et téléguidé l'assassinat de plusieurs personnes de l'ethnie Tutsi. Le 17 avril 1994, le Capitaine a lui-même tué 12 personnes, parmi celles qui s'étaient réfugiés chez Médiatrice Mutesi et David son mari. On cite notamment parmi les victimes Bernard Kayihura, Jean Christophe Mwiseneza, la femme de celui-ci et leurs enfants⁶⁹⁵.

Selon les témoignages d'anciens militaires du bataillon 74, notamment de Jean Baptiste Musengimana, Jean Berchmans Kagambage, du Caporal Alfred Banamwana, Théogène Kayinamura, du 1^{er} Soldat Emmanuel Bicamumpaka, du Caporal Gaspard Niyimpa ainsi que le témoignage de

694 Archives de l'Auditorat Militaire, des procès des ex-FAR, Kigali, le 12 janvier 2006, p.2.

695 Ibidem.

Emmanuel Habimana alias Cyasa, le Capitaine Théophile Twagiramungu dirigeait ce bataillon à Kayonza et à Kabarondo avant cette date, c'est-à-dire avant le 17 avril 1994⁶⁹⁶.

L'informateur Jean Baptiste Musengimana qui était avec lui dans le 74^{ème} bataillon a affirmé qu'il l'avait vu distribuer des armes à feu aux milices *Interahamwe* pour lancer des attaques sur les lieux de refuge des Tutsi et pour qu'ils puissent aussi combattre les Inkotanyi dans la Commune Kabarondo.

Selon le témoignage de Janvier Mansaisa, le 11 avril 1994, les militaires étaient venus à la Paroisse Mukarange demander la liste des réfugiés soi-disant pour qu'ils puissent leur apporter des provisions. Mais le lendemain 12 avril ils sont venus avec des grenades qu'ils ont lancées dans la foule, tandis que pendant toute la journée, les Interahamwe sont venus les achever à coups de machettes⁶⁹⁷.

Le même informateur a du reste ajouté qu'après avoir réussi à sortir de la Paroisse, il s'est réfugié chez David et sa femme Médiatrice Mutesi. Le Capitaine Théophile Twagiramungu et d'autres militaires y sont arrivés dans une camionnette, et demandèrent à Médiatrice Mutesi de faire sortir les réfugiés qui étaient chez elle. Parmi les personnes qui avaient fui les massacres de Kabarondo et qui se sont réfugiés chez David et Médiatrice Mutesi, il y avait Jacqueline Mugwaneza. Les militaires ont fait sortir

696 Archives de l'Auditorat Militaire, op.cit, urubanza No RPAA 0004/Gén/CS, 2000, p.2.

697 Ibidem

les réfugiés de la maison, et l'un des militaires qui était là, a dit : « *Voilà ! Le commandant Théophile arrive* ». Ces réfugiés ont été embarqués dans deux véhicules par les militaires pour aller les tuer à la Commune Birenga⁶⁹⁸.

Le Capitaine a toutefois nié sa présence à Kabarondo car, selon lui, c'est à cette date du 17 avril qu'il avait quitté l'ESO de Butare par hélicoptère pour atterrir à Rwamagana.

Ainsi, le Conseil de Guerre a rejeté les témoignages de ceux qui accusaient le Capitaine Théophile Twagiramungu d'avoir distribué des armes, disant qu'un Commandant de Bataillon ne peut pas lui-même distribuer les armes alors qu'il avait des subalternes qui pouvaient le faire. C'est ainsi que dans son jugement inscrit sous le RP004/CG/2000 et rendu en date du 20 juin 2001, le Conseil de Guerre a acquitté le Capitaine Théophile Twagiramungu qui a été libéré⁶⁹⁹.

Les parties civiles ont cependant, en date du 28 juin 2001, fait appel contre ce jugement devant la Haute Cour militaire.

Se basant sur toutes les données récoltées sur le terrain, le Capitaine Théophile Twagiramungu a été reconnu coupable du crime de génocide, de complicité du crime de génocide et d'incitation à commettre le crime de génocide par la Haute Cour Militaire qui l'a condamné à la peine capitale (peine qui fut après commuée en prison à perpétuité) et à des dommages intérêts de 142.000.000frw.

698 Archives de l'Auditorat Militaire, op.cit, urubanza No RPAA 0004/Gén/CS, 2001, p.2.

699 Archives de l'Auditorat Militaire, des procès des ex-FAR (revoir), Conclusion dans le RPAA 0004/Gen/05/CS, Kigali, le 12 janvier 2006, p.2.

Malheureusement le Capitaine Twagiramungu n'a pas purgé sa peine puisqu'il a fui le pays à l'annonce de la décision judiciaire.

8.1.4. Le procès de Jean Bosco Butera, Samson Gacumbitsi, Gervais Ruhiguri, Samuel Gasana, Gaston Ufitumukiza et Jean de Dieu Byiringiro

Jean Bosco Butera, fils d'Edouard Kamarwa et de Nyirabahakwa, est né en 1950 dans la Cellule d'Umwiga, Secteur de Gahini, Commune Rukara, et ancien Conseiller du Secteur Gahini.

Samson Gacumbitsi, fils de Mbonimana Barakariye et de Yoniya Mukazibera, est né en 1947 dans la Cellule d'Umwiga, Secteur de Gahini, Commune Rukara, ancien commerçant dans la Commune Rukara.

Gervais Ruhiguri, fils de Senyakarama et de Muhimpundu, est né en 1948 dans la Cellule d'Umwiga, Secteur de Gahini, Commune Rukara. C'est un ancien Brigadier de la Police communale de Rukara, et un ex-militaire de l'Armée rwandaise.

Samuel Gasana, fils d'Abraham Rudakangarwa et de Salah Nyirandagijimana, est né en 1947 dans la Cellule d'Umwiga, Secteur de Gahini, Commune Rukara. Il fut comptable au Petit Séminaire de Gahini.

Gaston Ufitumukiza, fils de Samuel Gasana et de Nyaramuduguri, est né en 1962 dans la Cellule de Umwiga, Secteur de Gahini, Commune Rukara, et fut enseignant à Gahini.

Jean de Dieu Byiringiro, fils de Karenzi et de Kantarama, est né en 1950 dans la Cellule d'Umwiga, Secteur de Gahini, Commune Rukara, était agriculteur.

Ils ont été accusés d'avoir commis des massacres dans différents endroits des Secteurs Gahini et Rukara.

Ancien Conseiller de Secteur de Gahini, Jean Bosco Butera a été accusé d'avoir distribué des armes à feu au sein de la population pendant le génocide et avoir incité à la haine ethnique.

Le soir du 07 avril 1994, Jean Bosco Butera s'était rendu avec les tueurs au centre de Akabeza où ils tuèrent François Shabayiro, sa sœur Dina Mugorewicyeza et ses deux enfants, ainsi que Kayitesi⁷⁰⁰.

Jean Bosco Butera a avoué qu'il a participé à la perpétration du crime de génocide. Il a aussi déclaré au Tribunal de Première Instance qu'il a dirigé une attaque, le 07 avril 1994, au cours de laquelle beaucoup des Tutsi ont été tués. Cette attaque a eu lieu après une réunion qui s'était tenue chez Samson Gacumbitsi, où Samuel Gasana, Samson Gacumbitsi et d'autres étaient présents. L'accusé a précisé que cette réunion était dirigée par Samuel Gasana et Samson Gacumbitsi.

Il a également été accusé d'avoir, en date du 08 avril 1994, incité les Hutu à commettre des massacres et d'avoir été accompagné de policiers, de gendarmes et d'une foule

700 Tribunal de Première Instance de Kibungo, « La Chambre spécialisée du Tribunal de Première Instance de Kibungo, siégeant à Kibungo en matière pénale », *loc. cit*, le 21 avril 2000, p.5.

d'environ 300 personnes armées, dans l'attaque contre l'Hôpital de Gahini pour tuer les Tutsi qui s'y étaient réfugiés.

Jean Bosco Butera a également été accusé d'avoir lancé des grenades sur les réfugiés tutsi à la Paroisse de Gahini. Selon le brigadier de la Commune Rukara, à Gahini Jean Bosco Butera était armé jusqu'aux dents⁷⁰¹.

Le 12 avril 1994, Jean Bosco Butera a tenu une réunion à l'Eglise Pentecôtiste pour planifier l'attaque du lendemain 13 avril, lancée contre cette Eglise où plusieurs personnes furent tuées. Les tueurs de l'Eglise Pentecôtiste étaient armés de fusils et de grenades⁷⁰².

Samson Gacumbitsi a été accusé d'avoir tenu des réunions chez lui dans l'arrière-cour, pour préparer des massacres contre des Tutsi et d'être, en date du 08 avril, parmi les personnes qui restèrent à la maison afin de préparer de la nourriture pour ceux qui étaient partis à la recherche des Tutsi en vue de les tuer⁷⁰³.

Il a été accusé d'avoir donné, le 11 avril 1994, des armes à feu à Mwitakuze et Harerimana, et de les avoir amenés tuer les Tutsi qui étaient à l'Hôpital de Gahini, et avoir rassembler les gens à la place du marché en compagnie du Bourgmestre et de Jean Bosco Butera, pour les inciter à participer aux massacres contre des Tutsi⁷⁰⁴.

701 Tribunal de Première Instance de Kibungo, « La Chambre Spécialisée du Tribunal de Première Instance de Kibungo, siégeant à Kibungo en matière pénale », *loc. cit*, le 21 avril 2000, p.5.

702 Ibid, le 21 avril 2000, p.8.

703 Ibid, le 21 avril 2000, p.10.

704 Tribunal de Première Instance de Kibungo, « La Chambre Spécialisée du Tribunal de Première Instance de Kibungo, siégeant à Kibungo en matière pénale », *loc.cit*, le 21 avril 2000, p.13.

Samuel Gasana a été accusé par son fils Gaston Ufitumukiza et par Jean Bosco Butera d'avoir tenu, avec d'autres personnes, une réunion chez Samson Gacumbitsi. Cette réunion avait pour objet la préparation de massacres. Il a lui-même avoué qu'il a participé, en compagnie de Jean Bosco Butera, de Samson Gacumbitsi et des milices, à une attaque qui a emporté Innocent Rugomwa, François Shabayira, Janvier, l'épouse de celui-ci et leurs 4 enfants, ainsi que l'épouse d'un nommé Gatsinzi et de ses enfants ⁷⁰⁵.

Il a été accusé d'avoir apporté une grande marmite, tandis que Samson amenait quant à lui de l'huile de cuisine pour préparer de la viande des vaches de Karenzi pour leurs tueurs. Il a également dénoncé pour avoir participé à l'attaque qui a été lancée contre l'Hôpital de Gahini pour tuer les Tutsi qui y étaient, et rémunéré les tueurs pour cet acte⁷⁰⁶.

Gervais Ruhiguri, ancien Brigadier de la Commune, a été accusé d'avoir distribué des armes à la population notamment à Mwitakuze, Abel, Gatarayiha, Gatsinzi,

Gakwandi, Gashugi et Harerimana. Il a avoué avoir distribué des armes à feu aux policiers, et participé à des réunions préparant des attaques contre les réfugiés tutsi dans différents endroits⁷⁰⁷.

Gaston Ufitumukiza a reconnu avoir joué un rôle dans la mort des Tutsi qui ont été tués à l'Hôpital de Gahini. Il a

705 Tribunal de Première Instance de Kibungo, « La Chambre Spécialisée du Tribunal de Première Instance de Kibungo, siégeant à Kibungo en matière pénale », *loc.cit*, le 21 avril 2000, p.13.

706 Tribunal de Première Instance de Kibungo, « La Chambre spécialisée du Tribunal de première instance de Kibungo, siégeant à Kibungo en matière pénale », *loc.cit*, le 21 avril 2000, p.13.

707 Ibidem.

avoué également avoir participé à l'attaque qui avait coûté la vie à Madame Innocent Rugomwa, à François Shabayiro et à sa sœur Dina Mugorewicyeza et ses enfants ainsi qu'à beaucoup d'autres personnes dont il ne connaissait pas les noms. Il a précisé que cette attaque était dirigée par Jean Bosco Butera qui leur disait qu'ils devaient traquer les Tutsi et les tuer d'autant plus que les instructions y relatives émanaient des hautes instances du pays.

Jean de Dieu Byiringiro a, quant à lui, avoué avoir participé aux réunions tenues par Samson Gacumbitsi, Samuel Gasana et Jean Bosco Butera, lesquelles avaient pour objet la perpétration de massacres contre des Tutsi.

Il a aussi reconnu avoir participé aux différentes attaques qui avaient coûté la vie à Gacinya, Higiyo et à son fils Mwizerwa, à Murenzi, Mukarugwiza, Karenzi, Karasira, Ruhagaze, Musare, Barizera et Niyonsenga qui étaient au domicile de Kabera.

Jean Bosco Butera et Samson Gacumbitsi ont été condamnés à la peine de mort, peine qui fut après commuée en prison à vie. Samuel Gasana et Gervais Ruhiguri ont été condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité, tandis que Jean de Dieu Byiringiro et Gaston Ufitumukiza à neuf (9) ans d'emprisonnement.

8.1.5. Le procès du Pasteur Jean Paul Birindabagabo

Jean-Paul Birindabagabo, originaire de Rubavu, est né en 1957. Il était Président d'une coopérative agricole à Sake portant le nom de Unissons-nous, les agriculteurs, dans le Sud-Est du Rwanda. Il était Pasteur d'une Eglise ADEPR à Rukumberi lors du génocide en 1994.

L'évangéliste Jean-Paul Birindabagabo a été accusé d'avoir planifié et exécuté des massacres contre des Tutsi en différents endroits du District de Ngoma, notamment dans des édifices religieux⁷⁰⁸.

Durant le Génocide commis contre les Tutsi en 1994, selon un survivant du génocide Callixte Kabandana, Jean Paul Birindabagabo est entré dans une Eglise à Rukumberi dans laquelle des Tutsi avaient trouvé refuge. Il assassina alors le Pasteur tutsi qui priait avec les réfugiés, en lui tirant dessus à bout portant. Ensuite, une horde de soldats y entrèrent et commencèrent à exterminer les Tutsi⁷⁰⁹.

A la fin du génocide Jean Paul Birindabagabo a fui le pays, et séjourné premièrement en République Démocratique du Congo, puis en Ouganda où il changea de nom, et devint le Pasteur Daniel Bagabo.

Avant son arrestation jeudi 08 janvier 2015, le suspect résidait illégalement en Ouganda depuis dix ans et se faisait passer pour un évangéliste. Il dirigeait même une Eglise évangéliste dans la Ville de Buwama⁷¹⁰.

Suite à un Mandat d'Arrêt International émis par le Rwanda, le 14 janvier 2015, la police ougandaise extrada Jean Paul Birindabagabo vers le Rwanda.

Les rescapés de Rukumberi avaient souhaité que l'évangéliste Jean Paul Birindabagabo soit jugé sur le lieu

708 Sehene Ruvugiro E, « Rwanda : après les Gacaca, les procès passent souvent inaperçus », in : *JUSTICE, INFO.NET*, le 19 mars 2016.

709 RNA, « Le présumé génocidaire Pasteur Jean Paul Birindabagabo a été extradé », in : *Agence Rwandaise d'Information*, 15 janvier 2015.

710 « Jean-Paul Birindabagabo », in : *TRIAL. International*, 07.06.2016.

où il a perpétré ses crimes. Son procès s'est effectivement déroulé dans le Secteur de Rukumberi devant le Tribunal de Grande Instance du District de Ngoma.

Jean Paul Birindabagabo a été reconnu coupable du crime de génocide et de crimes contre l'humanité, et a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité.

8.2. Des personnes inculpées du crime de génocide devant le Tribunal Pénal International pour la Rwanda

Après le génocide commis contre les Tutsi, le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) a été créé par le Conseil de sécurité « *pour juger les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du Droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda (...) entre le 1er janvier 1994 et 31 décembre 1994* ». Le Tribunal fut basé à Arusha en Tanzanie et possédait des bureaux à Kigali au Rwanda. Sa Chambre d'appel se trouve à La Haye au Pays-Bas.

Depuis son ouverture en 1995, le Tribunal a mis en accusation 93 personnes considérées comme responsables de violations graves du Droit International humanitaire commises au Rwanda en 1994. Au nombre des personnes mises en accusation figurent des militaires haut gradés et des membres du gouvernement en 1994. Toutefois, dans la Préfecture de Kibungo, parmi les militaires haut gradés qui auraient dû être jugés pour leur participation active dans la planification et l'exécution du Génocide commis contre les Tutsi, il y a le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita et le Lieutenant-colonel Anselme Nkuriyekubona. Le Lieutenant-colonel Anselme Nkuriyekubona s'est réfugié à l'étranger, et

est toujours un fugitif, tandis que le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita, l'ex-Chef d'Etat-Major de la Gendarmerie Nationale est mort en fugitif au Cameroun en 1996.

8.2.1. Le procès de Jean Mpambara

Jean Mpambara est né en 1954 dans la Commune Rukara au Rwanda. Avant sa nomination comme Bourgmestre, Jean Mpambara avait travaillé dans le Bureau du Président Juvénal Habyarimana, où il fut responsable de la publication du Journal Officiel. Il a été nommé Bourgmestre de la Commune Rukara en Juillet 1989. A l'époque des faits, il était toujours le Bourgmestre de cette Commune et exerçait son autorité sur le personnel administratif, mais aussi sur les policiers communaux, les gendarmes et les miliciens *Interahamwe*.

En qualité de Bourgmestre, il agissait en collaboration avec un Conseil de huit conseillers, chacun élu pour un mandat de cinq ans dans leurs Secteurs respectifs. La résidence officielle de Jean Mpambara était située à environ une centaine de mètres des bureaux communaux et plusieurs centaines de mètres de la Paroisse de Rukara. Le Camp de Gendarmerie le plus proche était situé à Rwamagana.

En sa qualité de Bourgmestre, Jean Mpambara exerçait une autorité de jure et de facto sur le personnel administratif de la Commune et sur la police communale. Il exerçait également son autorité sur les Conseillers de Secteur, les Responsables de Cellule, dits Nyumbakumi, les gendarmes et les miliciens *Interahamwe* de la Commune Rukara. Il a été accusé de planifier, de diriger et de faciliter des attaques contre les Tutsi, et de distribuer des armes qui ont servi au

cours de ces attaques dans la Commune Rukara où il était Bourgmestre, entre le 07 et le 16 avril 1994.

Selon le Procureur, l'accusé a participé délibérément et en connaissance de cause à une entreprise criminelle commune qui avait pour but d'exterminer les Tutsi partout au Rwanda. Pour accomplir ce dessein criminel, l'accusé a agi de concert avec les Chefs de l'armée, les responsables locaux et les Interahamwe de la Commune Rukara, tels le Colonel Pierre-Célestin Rwagafilita, le Conseiller de Secteur Gahini, Jean Bosco Butera, le brigadier de Police Gervais Ruhiguri, l'homme d'affaires Gacumbitsi Samson, Gasana Samuel, le député Innocent Kalibwende, le Chef d'Interahamwe Emmanuel Habimana alias Cyasa, l'ex-Bourgmestre de Murambi, Jean Baptiste Gatete.

Selon le Procureur, l'inculpé a participé à la préparation et à l'exécution du génocide dans la Commune Rukara, comme l'acte d'accusation le précise ci-après :

- Le brigadier de la Commune Rukara, Gervais Ruhiguri, a accusé le Bourgmestre d'avoir dirigé l'attaque de l'Hôpital de Gahini, d'avoir assisté à l'assassinat de « *Toto* » après avoir tiré sur lui sept fois et d'avoir maltraité Musare⁷¹¹.
- Jean Mpambara a été accusé d'avoir attaqué le lieu de refuge des Tutsi au Secteur de Gahini entre le 7 et le 8 avril 1994, tandis que le 09 avril 1994, il a dirigé une autre attaque contre l'Hôpital de Gahini,

711 Tribunal de première instance de Kibungu, « La Chambre spécialisée du Tribunal de première instance de Kibungu, siégeant à Kibungu en matière pénale », in : *loc. cit.*, 21 avril 2000, p.11.

lors de laquelle les Tutsi ont été chassés de leur refuge et tués.

- Le 7 avril 1994, l'accusé a convoqué une réunion au centre commercial d'Akabeza, et ordonna à la milice hutu d'attaquer les Tutsi et de les tuer. Tandis que le 09 avril, alors que l'accusé conduisait son véhicule dans la Commune Rukara, un Tutsi du nom de Philippe Sahaha est sorti de sa cachette en courant pour demander de l'aide. Des *Interahamwe* l'ont suivi et l'ont tué à côté du véhicule conduit par le Bourgmestre. Malgré qu'il fût accompagné de policiers armés, il n'a rien fait pour le sauver.
- Le 08 avril 1994, il circulait au bord de son véhicule dans sa Commune, tout en conseillant aux Tutsi de se réfugier à la Paroisse de Rukara, en leur promettant qu'ils y seraient en sécurité. Certains y ont été emmenés à bord de son véhicule, mais par la suite il a ordonné aux gendarmes et aux miliciens de les tuer. La stratégie adoptée pour ces attaques, consistait à regrouper les Tutsi afin de les tuer en grand nombre. Pour les tueurs, cette stratégie était un moyen d'économiser les moyens matériels et humains, c'est pourquoi elle a été utilisée à plusieurs reprises⁷¹².
- L'accusé distribuait des armes à feu et des armes traditionnelles aux *Interahamwe* et aux citoyens ordinaires hutu. Il les approvisionnait aussi en carburant pour qu'ils puissent se déplacer pour aller

712 Le Procureur c. Jean Mpambara, « Acte d'accusation », in : *Tribunal Pénal International pour le Rwanda*, affaire no ICI'R-2001-65-1, Arusha, novembre 2004, p.5.

attaquer les Tutsi là où ils s'étaient réfugiés comme ce fut le cas le 8 et le 9 avril 1994 à la Paroisse de Rukara.

- Le 13 avril 1994, il a amené des *Interahamwe* dans l'enceinte de la paroisse et y organisa des attaques pour tuer les Tutsi⁷¹³. Le même jour, l'accusé et ses hommes avaient désarmé les Tutsi qui s'étaient rassemblés à la Paroisse de Rukara, en les obligeant de sortir des bâtiments et en les regroupant en un lieu central situé dans l'enceinte de la paroisse. Ils leur faisaient croire qu'une réunion de sécurité allait se tenir, tout en leur promettant de les protéger. Cela leur a permis d'organiser stratégiquement des attaques contre ces réfugiés tutsi. Environ plus de 5.000 Tutsi s'étaient réfugiés dans le complexe de la Paroisse de Rukara : Eglise, salle d'entraînement, salle de cinéma, Ecole Primaire, Dispensaire, résidences pour les religieuses et les prêtres.

Jean Mpambara a par ailleurs commis des massacres dans d'autres bâtiments comme le Bureau de Secteur et l'Hôpital de Gahini. Après avoir commis tous ces crimes, Jean Mpambara a fui le Rwanda vers la fin du mois de juillet 1994 et a été arrêté dans le camp de réfugiés de Mukungwa à Kigoma en Tanzanie le 21 juin 2001. Il a été ensuite transféré au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) le 23 juin à Arusha et inculpé pour génocide.

713 Le Procureur c. Jean Mpambara, « Acte d'accusation », in : *loc.cit.*, affaire no ICI'R-2001-65-1, novembre 2004, p.5.

Néanmoins, le 8 août 2001, lors de sa comparution initiale devant la chambre de première instance du TPIR, il a plaidé non coupable⁷¹⁴. Mais, selon l'Acte d'accusation modifié le 27 novembre 2004, Jean Mpambara a été accusé de génocide ou de complicité à titre subsidiaire. Dans son réquisitoire, le substitut ougandais du Procureur, Richard Karegyesa, a estimé que :

« L'accusé a adopté une attitude visant à détruire les Tutsi à Rukara » et qu'« il a agi de concert avec d'autres personnes pour exécuter cette entreprise criminelle commune »⁷¹⁵.

D'après les faits qui ont été exposés par les témoins à charge, la présence de Jean Mpambara lors des attaques, et son incapacité à prévenir les attaques ou punir les tueurs, a non seulement encouragé et prêté un soutien moral aux auteurs du génocide, mais aussi elle a montré qu'il partageait la même intention avec eux.

Selon les témoins à charge, il était un acteur principal dans la commission des crimes lui reprochés⁷¹⁶. Manifestement, d'après son acte d'accusation, tous ces actes ont été commis, directement par l'accusé, ou par l'entremise de ses subordonnés sous ses ordres, entre le 07 et le 16 avril 1994.

Jean Mpambara a été accusé d'être responsable du génocide pour l'avoir planifié, incité à le commettre, et ordonné la commission de ces crimes, car il exerçait un

714 Le Procureur c. Jean Mpambara, « Acte d'accusation », in : *loc.cit*, affaire no ICYR-2001-65-1, novembre 2004, pp.1-8.

715 Nikozitambirwa, « Rwanda - TPIR : réclusion à perpétuité pour Jean Mpambara », in : *Overblog*, le 6 mai 2006.

716 Le Procureur c. Jean Mpambara, « Acte d'accusation », in : *loc.cit*, affaire no ICYR-2001-65-1, novembre 2004, pp.1-8.

pouvoir de supérieur hiérarchique et un contrôle en raison de sa position et de son autorité⁷¹⁷.

Pour sa défense, l'ancien Bourgmestre, a affirmé avoir tout fait pour sauver les victimes en sollicitant l'intervention de la Gendarmerie. Selon lui, les quelques gendarmes mis à sa disposition pour protéger les réfugiés n'ont rien fait pour empêcher ou repousser les tueurs.

Ses avocats ont plaidé l'acquittement, en qualifiant l'ancien Bourgmestre d'« *homme sans haine* » et en reprochant à l'accusation d'être en « *mutation permanente, passant d'une responsabilité active à une responsabilité passive* », attribuée à l'accusé⁷¹⁸.

Bien plus, le témoignage d'un témoin à décharge, l'abbé Justin Kayitana rescapé du génocide, a apporté de la crédibilité aux allégations du Bourgmestre Jean Mpambara.

Le 11 septembre 2006 TPIR l'a acquitté de toutes les charges de génocide et de crimes contre l'humanité pour lesquelles il était poursuivi, estimant qu'« *aucune des accusations n'a été établie au-delà de tout doute raisonnable et ordonné sa mise en liberté immédiate* »⁷¹⁹.

8.2.2. Le procès de Sylvestre Gacumbitsi

Sylvestre Gacumbitsi est né en 1943 dans le Secteur de Kigina, Commune Rusumo dans la Préfecture de Kibungo. Il a été

717 Le Procureur c. Jean Mpambara, « Acte d'accusation », in : *loc.cit*, affaire no ICYR-2001-65-1, novembre 2004, pp.1-8.

718 Nikozitambirwa, « Rwanda - TPIR : réclusion à perpétuité pour Jean Mpambara », in : *loc.cit*, le 6 mai 2006.

719 « Le TPIR acquitte Jean-Mpambara, un ex-maire de l'Est du Rwanda », in : *Panapress*, le 06 septembre 2006.

enseignant à l'École Primaire à la Préfecture de Kibungo, puis Président de la Banque Populaire de Rusumo et enfin Bourgmestre de la Commune Rusumo, entre 1983 et avril 1994.

Il était un Représentant du Pouvoir Exécutif au niveau de sa Commune, et exerçait ainsi son autorité sur ses subordonnés et pouvait réquisitionner la police communale et la Gendarmerie nationale. De plus, il avait la responsabilité spécifique du maintien de l'ordre dans la Commune Rusumo.

Gacumbitsi a été arrêté le 20 juin 2001 au camp de réfugiés de Mukungwa à Kigoma en Tanzanie et transféré au TPIR à Arusha le même jour.

Sylvestre Gacumbitsi a organisé le génocide contre les Tutsi dans la Commune Rusumo, Préfecture de Kibungo. Il a incité publiquement les Hutu à isoler leurs voisins tutsi et à les tuer. C'est ainsi que des milliers de Tutsi ont été tués.

Selon les témoins de la Commune Rusumo, Sylvestre Gacumbitsi a personnellement tué, de ses propres mains, des Tutsi, ordonné à ses subordonnés de tuer et dirigé des attaques. Bien plus, selon son acte d'accusation, entre le 07 avril et le 14 avril 1994, il a participé à de nombreuses réunions, préparant les attaques des refuges des Tutsi, tant au niveau de la Préfecture à Kibungo que dans sa propre Commune.

Le 09 avril 1994, Sylvestre Gacumbitsi a donné pour instruction aux Conseillers de Secteurs de la Commune de Rusumo d'organiser des réunions à l'insu des Tutsi pour inciter les Hutu à les tuer. Lors de cette réunion, il

a convoqué au Bureau communal tous les Conseillers de Secteur, Responsables de Cellule et Chefs du MRND et de la CDR de la Commune Rusumo. Au cours de cette réunion, le Bourgmestre Sylvestre Gacumbitsi a annoncé que des armes seraient distribuées aux fins de l'extermination de la population tutsi⁷²⁰.

Le 10 avril, le Bourgmestre a aussi participé à une réunion au Camp Militaire des Forces Armées Rwandaises à Kibungo, où étaient présents tous les Bourgmestres de la Préfecture de Kibungo et le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita. Ainsi, le Colonel Pierre Célestin Rwagafilita et certains militaires distribuèrent des caisses de grenades, de machettes et d'armes blanches à chaque Bourgmestre. Sylvestre Gacumbitsi a reçu plus de 100 caisses d'armes, qu'il a ensuite livrées à divers lieux de la préfecture⁷²¹.

Au cours de la semaine du 11 avril Sylvestre Gacumbitsi a circulé dans la Commune Rusumo à bord d'un véhicule appartenant à la Commune, souvent accompagné de policiers communaux et d'*Interahamwe* et transportait une quantité de machettes et les distribuaient à la population hutu.

Le 12 avril 1994, après s'être entretenu avec le Major Ndekezi du Camp Militaire de Rwanteru, Sylvestre Gacumbitsi a ordonné aux soldats et aux bateliers le long des lacs du Secteur de Gasenyi d'empêcher les réfugiés Tutsi de traverser la frontière vers la Tanzanie.

720 Le Procureur c. Sylvestre Gacumbitsi, « Jugement », affaire no ICI'R-2001-64-T, in : *Tribunal Pénal International pour le Rwanda*, Arusha, juin 2004, p.9.

721 Le Procureur c. Sylvestre Gacumbitsi, « Jugement », in : *loc.cit.*, affaire no ICI'R-2001-64-T, juin 2004, p.9.

Sur la place du marché de Nyakarambi le 13 avril 1994, il a aussi publiquement incité les Hutu à s'en prendre aux Tutsi. Le 14 avril 1994, il a fait de même, aux centres commerciaux de Rwanteru, de Kanyinya et de Gasenyi. Dans tous ces endroits, le Bourgmestre s'adressait à la foule qu'il rassemblait à l'aide d'un mégaphone, en lui demandant d'être vigilante et de veiller à ce que personne ne s'échappe, en ajoutant qu'il fallait suivre l'exemple de la Commune Rukira dont il avait montré les habitations en feu, visibles depuis le marché de Nyakarambi⁷²². A la même date du 13 avril 1994, il a expulsé ses locataires tutsi et leurs enfants, tout en sachant qu'il les exposait au risque imminent d'être pris pour cibles par les milices Interahamwe.

A la même date du 14 avril 1994, Sylvestre Gacumbitsi est arrivé dans le Secteur de Nyakarambi, avec les agents de la police communale, où il a convoqué tous les Nyumbakumi hutu, et leur a distribué des machettes. Il leur a donné l'instruction de tuer les Tutsi de la région avant la tombée de la nuit, en leur disant que celui qui tuera un Tutsi s'appropriera ses biens. Ce faisant, ces Nyumbakumi ont agi selon les instructions de Sylvestre Gacumbitsi, et tuèrent plusieurs tutsi⁷²³.

Selon son acte d'accusation, le jour précédent l'attaque de Nyarubuye le 15 avril 1994, Sylvestre Gacumbitsi avait participé à des réunions préparatoires d'une attaque générale contre les Tutsi avec des responsables de la Gendarmerie et des *Interahamwe*. Lors de cette réunion il a incité les Conseillers,

722 Le Procureur c. Sylvestre Gacumbitsi, « Jugement », in : *loc. cit.*, affaire no ICI'R-2001-64-T, juin 2004, p.19

723 *Ibid*, p.10.

les responsables politiques locaux et les citoyens ordinaires hutu à tuer les Tutsi. Il leur a livré des caisses d'armes en différents endroits. Il circulait dans la Commune afin de vérifier que ses instructions étaient respectées.

Ce même jour du 15 avril, Sylvestre Gacumbitsi a été accusé d'avoir dirigé et participé à une attaque contre la Paroisse de Nyarubuye à Rusumo à 15h00, où de nombreux réfugiés tutsi s'étaient rassemblés. Le Bourgmestre s'est approché de la paroisse dans un convoi de plusieurs véhicules transportant des policiers communaux et des Interahamwe armés de machettes et autres armes traditionnelles, de fusils et de grenades dont ils ont fait usage au cours de l'attaque commis contre les réfugiés de la Paroisse de Nyarubuye⁷²⁴.

Le lendemain, pendant les massacres de la Paroisse de Nyarubuye, le 16 avril 1994, le Bourgmestre est revenu dans l'enceinte de la Paroisse de Nyarubuye en compagnie d'un juge au tribunal de Rusumo nommé Rubanguka et d'un groupe de milice. Certaines milices étaient armées de lances, de machettes ainsi que d'arcs et de flèches. Le juge Rubanguka qui était parmi les milices. En présence de Sylvestre Gacumbitsi planta une lance dans le corps d'une des victimes. Le même jour, les milices, dont le juge Rubanguka, ont achevé des survivants avant de se livrer au pillage dans l'enceinte de la paroisse⁷²⁵. Ainsi donc, plusieurs milliers de Tutsi qui avaient trouvé refuge à la Paroisse de Nyarubuye ont été tués entre le 15 et le 17 avril 1994.

724 L'informateur Ferdinand Rwakayigamba de la Commune Nyarubuye, interviewé le 24 mars 2017.

725 Le Procureur c. Sylvestre Gacumbitsi, « Jugement », in : *loc. cit.*, affaire no ICI'R-2001-64-T, juin 2004, p.10.

En plus d'exhorter les foules à tuer les Tutsi, Sylvestre Gacumbitsi s'est également rendu dans diverses Cellules afin de superviser le déroulement du génocide. Le 17 avril 1994, le Bourgmestre a publiquement incité au viol des filles Tutsi. Se déplaçant le long de la route de Nyarubuye avec un mégaphone, le Bourgmestre disait :

« Fouillez les buissons, n'épargnez pas un seul serpent. Les Hutu qui épargnent les Tutsi doivent être tués. Les filles Tutsi qui ont toujours refusé de coucher avec les Hutu doivent être violées et des bâtons doivent être introduits dans leurs parties intimes »⁷²⁶.

Face à l'avancée des troupes du FPR, Gacumbitsi a fui le Rwanda vers la Tanzanie. Le 20 juin 2001, il a été arrêté dans le camp de réfugiés de Mukungwa à Kigoma en Tanzanie et transféré au TPIR à Arusha. Lors de sa comparution initiale, le 26 juin 2001, Sylvestre Gacumbitsi a plaidé non coupable des 5 chefs d'accusation dont il était inculpé.

La Chambre de première instance a conclu que Sylvestre Gacumbitsi détenait un rôle prééminent dans l'organisation de la campagne d'incitation au génocide dirigée contre les Tutsi dans la Commune Rusumo. Au cours de cette campagne, il a personnellement incité publiquement les Hutu à s'isoler de leurs voisins Tutsi, à les tuer et, d'une manière générale, à tuer les Tutsi présents sur le territoire de Rusumo⁷²⁷.

726 Nations Unies, « Gacumbitsi ancien Bourgmestre de Rusumo plaide non coupable », in : *Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux*, 26 juin 2001.

727 Le Procureur c. Sylvestre Gacumbitsi, « Jugement », in : *loc.cit.*, affaire no ICI'R-2001-64-T, juin 2004, p.27.

Le 17 juin 2004, il a été reconnu coupable du crime de génocide, d'extermination constitutive de crime contre l'humanité, et de viol constitutif de crime contre l'humanité, et condamné à une peine de 30 ans d'emprisonnement. Gacumbitsi a fait appel du jugement le 17 juin 2004. Lors de son appel, l'appelant a avancé cette raison :

« Me condamner à une lourde peine d'emprisonnement, nuirait à l'Unité et à la Réconciliation au Rwanda, car ma femme et mes enfants vivent au Rwanda, Acquittez-moi et laissez-moi partir vivre auprès de ma famille »⁷²⁸.

Après avoir réétudié son cas, la Chambre d'appel du TPIR a rejeté à l'unanimité tous les motifs d'appel soulevés par la défense et a revu la peine et condamné Sylvestre Gacumbitsi à la prison à vie⁷²⁹.

8.2.3. Le procès de deux anciens Ministres, Justin Mugenzi et de Prosper Mugiraneza

Justin Mugenzi est né en 1949 à Gahini, dans la Commune Rukara, Préfecture de Kibungo, au Rwanda. Homme d'affaires et politicien qui avait participé à la création du Parti Libéral (PL) avant d'en devenir le président et diriger l'aile radicale dite « *Hutu power* ». Il a été Ministre du Commerce au sein du Gouvernement du 08 juillet 1993. Le 9 avril 1994, il a été nommé Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat au sein du Gouvernement Intérimaire, et occupa ce poste jusqu'à la mi-juillet 1994.

728 Dicours de Bizimana Jean Damascène, lors de la commémoration du génocide commis contre les Tutsi à la Paroisse de Nyarubuye et site mémorial en 2016.

729 Le Procureur c. Sylvestre Gacumbitsi, « Jugement », in : *op.cit*, affaire no ICI'R-2001-64-T, juin 2004, p.131.

Il participa ainsi à l'élaboration de la politique adoptée et mise en œuvre par le Gouvernement Intérimaire.

Après le génocide, il a fui le pays et fut arrêté le 06 avril 1999 au Cameroun, à la requête du procureur du TPIR, et transféré le 31 juillet 1999 au TPIR à Arusha en Tanzanie.

Prosper Mugiraneza est né en 1957 dans la Commune Kigarama, Préfecture de Kibungo. Le 31 décembre 1991, il a été nommé Ministre du travail et des Affaires Sociales. Le 18 juillet 1993, Prosper Mugiraneza a été nommé Procureur et puis Directeur Général du Ministère de la Justice. Par après, il fut nommé Ministre de la Fonction Publique au sein du Gouvernement Intérimaire le 9 avril 1994, et occupa ce poste jusqu'à la mi-juillet 1994.

Vers la mi-juillet 1994, face à l'avancée des troupes du FPR, Prosper Mugiraneza fuit le Rwanda et se réfugie à l'étranger. Néanmoins, il a été arrêté au Cameroun, le 6 avril 1999, à la requête du procureur du TPIR et transféré le 31 juillet 1999 au TPIR à Arusha en Tanzanie.

Ces deux anciens Ministres Justin Mugenzi et Prosper Mugiraneza ont été accusés « *d'entente en vue de commettre le génocide* », de « *génocide* », de « *complicité dans le génocide* », ainsi que « *d'incitation directe et publique à commettre le génocide* ». Ils ont été aussi accusés d'« *assassinat constitutif de crime contre l'humanité* », d'« *extermination constitutive de crime contre l'humanité* », et de « *viols constitutifs de crime contre l'humanité* ».

En fait, selon les accusations qui pesaient sur Justin Mugenzi, de fin 1990 à juillet 1994, il a été inculpé d'avoir

adhéré et participé à l'élaboration d'un plan visant à l'extermination des Tutsi. Ce plan comportait, entre autres éléments, le recours à la haine et à la violence ethniques, l'entraînement et la distribution d'armes aux miliciens ainsi que l'élaboration de listes de Tutsi à éliminer. Dans l'organisation de ce plan, il a organisé, ordonné et participé aux massacres en 1994.

Dans son acte d'accusation, il a été aussi inculpé d'avoir, avant et pendant le génocide, incité à la haine et à la violence ethniques. Plus particulièrement, les paroles prononcées dans le discours de Mugenzi du 16 janvier 1994 au stade régional de Nyamirambo à Kigali ont été interprétées comme une mise en garde adressée à ceux qui menaçaient les intérêts de la majorité hutu et ses acquis tirés de la révolution de 1959, pour leur faire savoir qu'ils encouraient un châtement sévère⁷³⁰.

Entre le 9 avril et la mi-juillet 1994, Justin Mugenzi et d'autres personnes du Gouvernement Intérimaire, ainsi que des journalistes, ont utilisé la Radio-Télévision Libre des Mille Collines (RTL) pour inciter, aider et encourager à exterminer la population Tutsi. Pendant le génocide, l'accusé a tenu des propos incitant à tuer les Tutsi, à différents endroits, notamment à Gisenyi, Kigali et Murambi. Certains de ses propos incendiaires étaient diffusés à l'antenne de la RTL.

L'accusé a été, également, inculpé de s'être rendu officiellement avec d'autres Ministres, entre le 11 avril et le

730 Le Procureur c. Bizimungu Casimir, Mugenzi Justin, Bcamumpaka Jérôme-Clément, Mugiraneza Prosper, « Jugement portant condamnation », in : *loc. cit.*, affaire no ICI'R-99-50-T, le 30 septembre 2011, pp.611-612.

14 juillet 1994, dans plusieurs Préfectures du pays, telles que Butare, Kibuye et Gitarama, en vue de contrôler la mise en œuvre des instructions, directives et orientations données par le gouvernement. Il voulait surtout s'assurer si les massacres de la population civile Tutsi étaient en train de se commettre. A aucun moment, il n'a agi pour faire cesser ces massacres ou pour en punir les responsables⁷³¹.

Entre le 08 avril et le 14 juillet 1994, dans plusieurs préfectures telles que Butare, Kibuye, Kigali, Gitarama et Gisenyi, des Ministres, des Préfets, des Bourgmestres, des Fonctionnaires de l'Etat et des militaires ont donné l'ordre de commettre, d'inciter, d'aider à tuer les Tutsi. Justin Mugenzi devait s'assurer que ses subordonnés ont commis ou s'apprêtaient à commettre des crimes ou auraient omis d'en prévenir la commission. En fait, il a failli à son devoir d'assurer la sécurité de la population rwandaise⁷³².

Prosper Mugiraneza, Ministre de la Fonction Publique au sein du Gouvernement Intérimaire, a été accusé, tout comme Justin Mugenzi, d'avoir adhéré et participé à l'élaboration d'un plan visant à l'extermination des Tutsi. Ce plan comportait, entre autres éléments, le recours à la haine et à la violence ethniques, l'entraînement et la distribution d'armes aux miliciens ainsi que l'élaboration de listes de Tutsi à éliminer. Dans l'organisation de ce plan, il a organisé, ordonné et participé aux massacres en 1994⁷³³.

731 Le Procureur c. Bizimungu Casimir, Mugenzi Justin, Bicamumpaka Jérôme-Clément, Mugiraneza Prosper, « Jugement portant condamnation », in : *loc. cit.*, affaire no ICJ'R-99-50-T, le 30 septembre 2011, pp.611-612.

732 Ibidem.

733 Ibidem.

D'avril à juillet 1994, l'accusé, de par sa fonction, ses propos, ses ordres et directives qu'il a données, exerça un contrôle sur les autorités locales et les milices, notamment sur les *Interahamwe*. Ces autorités et miliciens, en accord avec des militaires, avaient commis, dès le 07 avril 1994, des massacres commis contre les Tutsi sur l'ensemble de la Préfecture de Kibungo.

L'ancien Ministre Prosper Mugiraneza a été accusé d'avoir, le 07 avril 1994, ordonné aux *Interahamwe* de tuer les Tutsi au Centre de négoce de Cyamuribwa, dans la Commune Kigarama. Par la suite, dans l'après-midi, l'ancien Ministre a été vu en réunion avec des *Interahamwe* au bureau communal de Kigarama. Il a été aussi accusé d'avoir assisté à une réunion qui se tenait non loin de là, au domicile de Jean Baptiste Rwatoro, où ils distribuèrent des armes⁷³⁴.

Le 17 août 1999, Justin Mugenzi et Prosper Mugiraneza ont plaidé non coupables des 9 chefs d'accusation pour lesquels ils étaient inculpés d'après un acte d'accusation daté du 7 mai 1999.

Les deux anciens Ministres ont été reconnus coupables de deux des neuf chefs d'accusation, à savoir « *l'entente en vue de commettre le génocide* » et « *incitation directe et publique à commettre le génocide* » par les juges de première instance qui, le 30 septembre 2011, les ont condamnés à 30 ans d'emprisonnement⁷³⁵.

734 Le Procureur c. Bizimungu Casimir, Mugenzi Justin, Bicumupaka Jérôme-Clément, Mugiraneza Prosper, « Jugement portant condamnation », in : loc. cit, affaire no ICI'R-99-50-T, le 30 septembre 2011, pp.611-612.

735 AFP, « Génocide : deux anciens Ministres rwandais acquittés en appel », in : Libération, 4 février 2013.

Toutefois, le 04 février 2013, la Chambre d'Appel du TPIR, présidée par le juge américain Théodore Meron, a renversé les déclarations de culpabilité de Justin Mugenzi et Prosper Mugiraneza, et en a décidé autrement, en les acquittant de tous les chefs d'accusation qui pesaient sur eux. Ce faisant, après avoir infirmé leur condamnation, la Chambre d'appel a ordonné leur libération immédiate.

- **La réaction du Rwanda face à l'acquittement de ces Ministres, Justin Mugenzi et Prosper Mugiraneza**

Immédiatement après l'arrêt acquittant les deux Ministres, de nombreux observateurs critiquèrent une décision révoltante et incompréhensible, y voyant le résultat de juges « *complètement déconnectés des réalités rwandaises* ». Le Rwanda a réagi par son Procureur Général, Martin Ngoga, sur l'acquittement de Justin Mugenzi et de Prosper Mugiraneza. Il a déploré que ce soit une décision extrêmement décevante de la part de la Chambre d'appel du TPIR en ces mots : « *ces acquittements démontrent sa faiblesse institutionnelle* ». Il a ajouté que la décision de la Chambre d'Appel tendait à adopter un traitement simpliste des faits en créant une tendance à exonérer les dirigeants politiques. Il a affirmé également que « *la Chambre d'appel avait fait semblant d'oublier certains principes fondamentaux du Droit Pénal International* ». Tandis que Jean Pierre Dusingizemungu, Président de l'Association des Rescapés du Génocide IBUKA, y voyait « *un refus de montrer que le génocide a été préparé* »⁷³⁶.

Ainsi, des centaines de Rwandais manifestèrent à Kigali pour dénoncer l'acquittement de deux anciens Ministres accusés d'avoir organisé le génocide de 1994. Elle était organisée par l'Association des Survivants du Génocide IBUKA. Au cours de cette manifestation, on pouvait lire ceci sur l'une des pancartes :

« La Communauté Internationale a échoué à empêcher les Tutsi de se faire tuer et elle échoue maintenant à rendre justice aux survivants ». Une autre pancarte disait « Nous implorons le TPIR de cesser de manquer de respect envers les survivants du génocide commis contre les Tutsi. Ibuka s'oppose à tout juge qui manque de respect envers les survivants ».

8.3. Le procès des personnes inculpées du crime de génocide devant les Tribunaux étrangers

Après le génocide commis contre les Tutsi, la plupart des militaires haut gradés, des membres du Gouvernement Intérimaire et des hommes d'affaires qui ont participé au génocide, se sont réfugiés à l'étranger en croyant échapper à la justice. Mais certains de ces derniers ont été soit jugés par les tribunaux de ces pays, soit transférés au Rwanda car *« le génocide est un crime qui ne vieillit pas, autrement dit : le génocide est un crime qui ne s'effacera jamais et dont les auteurs ne seront jamais quittes »*⁷³⁷.

737 Vulpian L. (de), *op. cit*, 2004, p. 255.

8.3.1. Le procès d'Etienne Nzabonimana et Samuel Ndashyikirwa

Etienne Nzabonimana est né en 1951 à Kirwa dans la Commune Kigarama et son demi-frère Samuel Ndashyikirwa en 1961 dans cette même Commune. Ces deux demi-frères étaient des commerçants dans la région de Kibungo. Pendant le génocide, Etienne Nzabonimana était grossiste en boissons de la Bralirwa, et était même considéré comme le principal notable de la ville. Samuel Ndashyikirwa, bien que commerçant de moindre envergure dans cette Préfecture, jouissait également d'un statut social privilégié dans la région.

Après le génocide, les deux demi-frères ont fui le Rwanda vers la Belgique. Etienne Nzabonimana a été arrêté le 14 octobre 2002 à Schaerbeek en Belgique où il s'était installé, tandis que Samuel Ndashyikirwa a été arrêté à Anvers où il vivait après avoir acquis le statut de réfugié sous le couvert du faux nom de Samuel Manzi⁷³⁸.

En vertu de l'acte d'accusation dressé par Philippe Meire, magistrat fédéral, et Alain Winants, Avocat Général, Etienne Nzabonimana et Samuel Ndashyikirwa ont été inculpées pour avoir commis le crime de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité dans la Préfecture de Kibungo⁷³⁹.

Etienne Nzabonimana qui était proche du pouvoir a été accusé d'avoir participé aux réunions préparatoires du

738 Lanta D, « L'affaire Etienne Nzabonimana et Samuel Ndashyikirwa », in : *loc. cit.*, le 8 juin 2015.

739 Matgen J C, « Procès Rwanda, bis », in : *la Libre Belgique*, le 09 mai 2005.

génocide, aux côtés du Colonel Pierre Célestin Rwagafilita et du député Sylvain Mutabaruka. Ces derniers étaient des grands commanditaires attitrés des massacres dans toute la Préfecture de Kibungo⁷⁴⁰.

D'après une enquête menée à Kibungo, Etienne Nzabonimana et Samuel Ndashyikirwa ont participé, quelques jours avant le génocide, à des réunions au cours desquelles était prôné le rassemblement des Hutu en vue d'exterminer les Tutsi.

Selon le témoin à charge Théophile Bahufite, Etienne Nzabonimana était membre du MRND, et l'un des dirigeants du « *Club Kibungo* » qui exerçait des responsabilités importantes au sein de cette association. L'accusé a été accusé d'avoir pris part, après le déclenchement du génocide, à des réunions pour préparer les prochains massacres⁷⁴¹.

Le même témoin à charge a évoqué également des réunions clandestines, au cours desquelles Etienne Nzabonimana supervisait la distribution d'armes, des machettes et des grenades, aux milices *Interahamwe*⁷⁴². Selon le témoin à charge Sylvestre Gasarabwe, pendant le génocide, les miliciens *Interahamwe* se réunissaient chez Etienne Nzabonimana. Après les réunions, les *Interahamwe* circulaient dans les rues en dansant et en chantant : « *Nous allons les exterminer* »⁷⁴³.

Etienne Nzabonimana a été accusé d'avoir, en vertu de son appartenance au parti MRND, assisté matériellement les

740 « Etienne Nzabonimana », in : TRIAL. International, le 10 juin 2016.

741 « Etienne Nzabonimana », in : loc. cit, le 10 juin 2016.

742 J.-C.M., « Les enfants de Nzabonima Etienne », in : La Libre Belgique, le 25 mai 2005.

743 J.-C.M., « Les enfants de Nzabonima Etienne », in : loc. cit., le 25 mai 2005.

milices *Interahamwe* en leur fournissant des lieux d'entraînement, des armes et des moyens de transport. Selon le témoin, « *les camionnettes de l'accusé ont servi au déplacement des milices Interahamwe issus du MRND* », en route pour les massacres contre des Tutsi qui s'étaient réfugiés notamment dans des Paroisses ou des locaux communaux⁷⁴⁴. Selon le témoin à charge Théophile Bahufite, « *Les milices Interahamwe étaient comme les enfants de Nzabonimana* »⁷⁴⁵.

Au retour des massacres, les miliciens recevaient de la bière dans les débits de boisson de l'accusé. D'autres témoins ont même rapporté avoir vu Etienne Nzabonimana superviser les massacres⁷⁴⁶. Il a également été accusé d'avoir tué personnellement, à Nyarubuye le 13 avril 1994, sept adultes et trois enfants⁷⁴⁷. Samuel Ndashyikirwa tenait deux débits de boissons à Kirwa, un village situé à une demi-heure de route de Kibungo et exploitait une petite société de taxis-bus.

Il a été mis en cause par des témoignages accablants concernant son implication directe dans divers assassinats en avril 1994, notamment à Kirwa son village natal où il faisait figure de notable.

Samuel Ndashyikirwa a été accusé d'avoir participé, bien avant le génocide, entre le 01 et le 04 avril 1994, à la réunion du « *Club Kibungo* » qui prônait le rassemblement des Hutu et l'extermination des Tutsi. Les témoins l'ont mis en cause

744 « Etienne Nzabonimana », in : *loc. cit*, le 10 juin 2016.

745 J.-C.M., « Les enfants de Nzabonima Etienne », in : *loc. cit*, le 25 mai 2005.

746 « Etienne Nzabonimana », in : *loc. cit*, le 10 juin 2016.

747 « La Cour d'assises de l'Arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale », s.d., p.2.

dans la préparation du génocide à Kirwa et dans le soutien aux milices sur qui il exerçait un véritable ascendant. Il a été également accusé d'avoir mis son véhicule à la disposition des milices *Interahamwe* lors d'attaques dans différents endroits où s'étaient réfugiés des Tutsi, et d'avoir été vu sur les lieux même des massacres⁷⁴⁸.

Ces deux commerçants ont supervisé plusieurs attaques, notamment à la Paroisse de Birenga, à l'IGA et à l'Evêché de Kibungu. Ces massacres ont été perpétrés à la machette, à la grenade ou au fusil, en faisant plusieurs centaines de victimes, dont une quarantaine a été identifiée par l'enquête⁷⁴⁹. Un prêtre qui a échappé aux massacres de l'Evêché le 15 avril 1994 a insisté sur le rôle de ces deux commerçants en ces termes : « *Ils assuraient le financement du génocide* »⁷⁵⁰.

Devant la Cour d'Assises de Bruxelles, ils ont plaidé non coupables en niant toute implication dans le génocide. Après presque deux mois de procès, les deux accusés, Etienne Nzabonimana et Samuel Ndashyikirwa ont, le 28 juin 2005, été reconnus coupables de la quasi-totalité des faits retenus contre eux, et ont été condamnés le lendemain 29 juin 2005, à 12 ans de réclusion criminelle pour Etienne Nzabonimana et à 10 ans de réclusion criminelle pour Samuel Ndashyikirwa⁷⁵¹.

748 Lanta D, « L'affaire Étienne Nzabonimana et Samuel Ndashyikirwa », in : *Compétence-universelle*.

749 AFP, « Les deuxième « procès rwandais » s'est ouvert à Bruxelles », in : *Le Monde Afrique*, le 09 mai 2005.

750 J.-C.M., « Les enfants de Nzabonimana Etienne », in : *loc. cit.*, le 25 mai 2005.

751 Ibidem

L'un des Avocats des Parties civiles, Maître Luc Walleyne s'est félicité du jugement en ces mots : « C'est un grand soulagement et une grande joie pour toutes les victimes ». A ce propos, une femme nommée Clémence dont une partie de sa famille a été tuée à Kibungo, s'était ainsi exprimée :

« Ce verdict me permettra de sortir de mon statut de victime, de faire mon deuil, d'oublier ma tristesse et de pardonner si on me le demande. Et j'espère qu'on me le demandera »⁷⁵².

8.3.2. Le procès de Sadi Bugingo

Bugingo Sadi est né au Rwanda dans la Préfecture de Kibungo en 1965. Il était un homme d'affaires de renom dans la Ville de Kibungo. Pendant le génocide, il était un membre important de la milice de la Préfecture de Kibungo. Il a été parmi les responsables de la plupart des massacres commis pendant le génocide de 1994. Sadi Bugingo a planifié et supervisé les attaques, les massacres, et distribué des rations alimentaires aux milices *Interahamwe*⁷⁵³.

Arrivé à Bergen, en Norvège, le 3 mai 2001, il a été arrêté dix ans plus tard par le Service National des Enquêtes Criminelles. Le Rwanda avait transmis, en janvier 2008, une mise en accusation de Bugingo Sadi et un Mandat d'Arrêt International à la Norvège. Les enquêteurs et les procureurs norvégiens sont venus au Rwanda pour recueillir des informations et enquêter sur lui pendant deux ans.

⁷⁵² J.-C.M., « Les enfants de Nzabonima Etienne », in : *loc. cit.*, le 25 mai 2005.

⁷⁵³ Afpcompetenceuniverselle : Association française pour la promotion de la compétence universelle, le 5 août 2015.

Dans l'acte d'accusation, Sadi Bugingo a été accusé de génocide, de complicité de génocide, de conspiration en vue de commettre un génocide et de crimes contre l'humanité. Bugingo était parmi les tueurs qui ont tué des Tutsi à l'Economat Général du Diocèse de Kibungo et à l'Eglise Baptiste de Kibungo. Il a été également accusé d'avoir participé aux massacres commis contre les Tutsi dans divers endroits dont Birenga, Zaza et Nyakarambi⁷⁵⁴.

Le procès a commencé en Norvège le 25 septembre 2012, au cours duquel 100 témoins ont été entendus, certains par vidéoconférence depuis Kigali au Rwanda. Se fondant sur de nombreux témoignages, les trois juges norvégiens ont suivi les réquisitions du Parquet, infligeant à l'accusé la peine maximale prévue par la loi. Ils l'ont reconnu coupable d'avoir contribué aux massacres de plus d'un millier de Tutsi qui pensaient avoir trouvé refuge dans un bâtiment municipal, dans un complexe de l'Eglise catholique (Evêché de Kibungo) et dans un Hôpital⁷⁵⁵. Selon le tribunal :

« Les massacres étaient minutieusement planifiés et l'accusé avait indubitablement agi avec préméditation. (...). Il veillait à ce que le massacre des réfugiés tuts) soit perpétré conformément à ce qui avait été prévu »⁷⁵⁶.

Un informateur qui a survécu aux exécutions de Kibungo, a déclaré au Journal rwandais News Times que les hommes

754 Afpcompetenceuniverselle : Association française pour la promotion de la compétence universelle, le 5 août 2015.

755 « Génocide : en Norvège, un Rwandais écope de 21 ans de prison », in : *Jeune Afrique*, le 14 février 2013.

756 « Génocide : en Norvège, un Rwandais écope de 21 ans de prison », in : loc. cit, le 14 février 2013.

de la milice *Interahamwe* fouillaient les buissons et les fossés afin de débusquer et de tuer les Tutsi qui s'y étaient cachés. Lorsque la Milice Interahamwe revenait de leurs massacres quotidiens, un rapport indiquant les noms et le nombre de tués était soumis à trois personnes : Etienne Nzabonimana, Emmanuel Habimana alias Cyasa et Sadi Bugingo.

Ce survivant a aussi déclaré lors de son audition que Sadi Bugingo ainsi que les deux autres étaient clairement parmi les leaders des Interahamwe. Ils organisaient quotidiennement la distribution de nourriture et les attaques du lendemain. Le même survivant a également déclaré que pendant que les deux autres fouillaient la brousse pour pourchasser et tuer les Tutsi, Bugingo Sadi se déplaçait dans un véhicule Suzuki pour surveiller les rues de Kibungo⁷⁵⁷.

Au cours de ce procès, Sadi Bugingo n'a cessé de clamer son innocence. La Cour ne lui a reconnu aucune circonstance atténuante, relevant le caractère « *bestial* » des crimes commis à l'aide de machettes, de bâtons et de massues, qui étaient parfois suivis de la profanation des corps⁷⁵⁸.

Le 14 février 2013, la Cour d'Oslo a condamné Sadi Bugingo à 21 ans de prison pour son rôle dans le génocide au Rwanda. Les juges ont reconnu à l'unanimité Bugingo coupable d'avoir coordonné et supervisé les massacres de 2.000 personnes. La Cour indiqua « *qu'il a été prouvé que l'accusé avait pris part à la planification des massacres dans le cadre du Génocide commis contre les Tutsi au Rwanda* ».

757 « Génocide : en Norvège, un Rwandais écope de 21 ans de prison », in : *loc. cit.*, le 14 février 2013.

758 Ibidem

Sadi Bugingo a fait appel de ce jugement. Le procès en appel a été ouvert le 26 août 2014, où l'accusé a de nouveau plaidé non coupable.

Le 16 janvier 2015, la Cour d'Appel norvégienne de Borgarting a confirmé le jugement rendu en Première Instance, condamnant l'accusé à 21 ans d'emprisonnement⁷⁵⁹.

8.3.3. Le procès de Tito Barahira et Octavien Ngenzi

Barahira Tito est né en 1950 dans le Secteur de Cyuma, Commune Kabarondo dans la Préfecture de Kibungo. Il fut Bourgmestre de Kabarondo de 1977 à 1986. Il a ensuite été remplacé par Octavien Ngenzi.

Octavien Ngenzi est né en 1954 à la Commune Kabarondo dans la Préfecture de Kibungo. Il était Bourgmestre de la Commune Kabarondo pendant le génocide.

L'avancée du FPR a mis un terme aux massacres contre des Tutsi dans la Commune Kabarondo, et provoqua la fuite de Octavien Ngenzi et Tito Barahira vers la Tanzanie à Benako⁷⁶⁰.

Après s'être réfugié en Tanzanie, Octavien Ngenzi alla à Mayotte où il se faisait appeler Omar, puis Jean-Marie Vianney Ntaganira. Il y fut arrêté le 03 juin 2010. Son prédécesseur au siège de Bourgmestre, Tito Barahira, a été arrêté trois ans plus tard à Toulouse dans le Sud-ouest

⁷⁵⁹ Sophie, « Norvège : Procès en appel à Oslo pour Sadi Bugingo, un Rwandais condamné pour sa participation au génocide rwandais », in : *Journal Dagbladet*, 28 août 2014.

⁷⁶⁰ Gauthier A, « Dixième jour du procès des deux présumés génocidaires jugés en France », in : *The Rwanda News Agency*, Wednesday, 25 May 2016.

de la France, le 3 avril 2013, en vertu d'un mandat d'arrêt émis par le Rwanda⁷⁶¹.

En mai 2014 le juge de la Cour de Première instance de Paris a ordonné un procès conjoint pour les deux inculpés : Octavien Ngenzi et Tito Barahira⁷⁶².

Le 13 mai 2014, le Procureur de la République à Paris demanda que l'affaire des deux suspects concernant leur engagement présumé dans le Génocide commis contre les Tutsi en 1994, soit renvoyée à la Cour d'assises de Paris.

Le 30 mai 2014, les juges ont rendu une ordonnance de mise en accusation concernant Tito Barahira et Octavien Ngenzi, les accusant de génocide et de complicité de génocide, d'incitation directe et publique au génocide, et de crime contre l'humanité pour « *une pratique massive et systématique d'exécutions sommaires* » en application d'un « *plan concerté tendant à la destruction* » du groupe ethnique tutsi. Cette accusation a été confirmée définitivement le 28 janvier 2015 par la Cour de cassation de Paris⁷⁶³.

Dans la Commune Kabarondo, Tito Barahira était Président local du parti MRND, il a été inculpé d'avoir présidé et participé à des réunions, élaborant les plans d'extermination des Tutsi. Il a aussi été aussi accusé d'avoir, en collaboration avec Octavien Ngenzi, encouragé les massacres contre des Tutsi par la population.

761 Gauthier A, « Dixième jour du procès des deux présumés génocidaires jugés en France », in : *The Rwanda News Agency*, Wednesday, 25 May 2016.

762 « DIRECT Procès O. Ngenzi et T. Barahira », in : *Association Française pour la Promotion de la Compétence Universelle*, du 10 mai au 1er juillet 2016.

763 « DIRECT Procès O. Ngenzi et T. Barahira », in : *loc.cit.*, du 10 mai au 1er juillet 2016.

En avril 1994, Tito Barahira a organisé et conduit la milice Interahamwe vers la Paroisse de Kabarondo. Il a été aussi accusé de participer aux massacres commis les Tutsi réfugiés dans cette Paroisse. Pendant le génocide, Tito Barahira a donné l'autorisation, aux milices de voler et de tuer.

Un témoin à charge a établi un lien entre une réunion tenue par Barahira Tito avec des miliciens sur le terrain de foot de son quartier natal de Cyinzovu, pour attaquer la Paroisse de Kabarondo et le centre de Kabarondo. Selon un ancien Gendarme, Tito Barahira avait des vidéos qu'il avait installées dans différents endroits : au Centre de Santé, au Centre d'Alphabétisation (IGA) et à la Paroisse de Kabarondo. Dans ces endroits, entre 5.000 et 6.000 Tutsi s'y étaient réfugiés⁷⁶⁴.

Il a été aussi accusé d'avoir participé à l'attaque qui a coûté la vie à de nombreux tutsi des Secteurs Rungenge et Nyakabungo, et d'avoir personnellement ordonné le meurtre d'une vieille femme, Joséphine Mukaruhingira.

Durant le procès, l'abbé Oreste Incimatata, a décrit Tito Barahira comme quelqu'un de sanguinaire, car il a été souvent vu par de nombreux témoins parmi les tueurs, une lance à la main⁷⁶⁵.

Octavien Ngenzi, Bourgmestre au moment du génocide, a été lui aussi accusé d'avoir encouragé les massacres contre des Tutsi par les citoyens hutu. Il a été inculpé d'avoir dirigé et ordonné plusieurs massacres dans la Préfecture

764 Gauthier A, « Dixième jour du procès des deux présumés génocidaires jugés en France », in : *loc. cit*, Wednesday, 25 May 2016.

765 AFP, « Rwanda : Verdict attendu à Paris dans le procès pour génocide de Tito Barahira et Ngenzi Tito », in : *loc.cit*, le 06 juillet 2016.

de Kibungo. En particulier, Octavien Ngenzi a été accusé d'avoir participé aux massacres de la Paroisse de Kabarondo, le 13 avril 1994. Dans cette Paroisse, de nombreux tutsi qui s'y étaient réfugiés ont été tués par les milices hutu. Octavien Ngenzi, selon les témoins oculaires, a organisé et conduit les milices Interahamwe, Abarinda et Simba Bataliani armées de machettes vers la Paroisse de Kabarondo.

Un autre témoin, Oscar Kajanage, ancien ami de Octavien Ngenzi, a affirmé que le Bourgmestre a créé les milices Abarinda et d'autres. Il l'a aussi accusé d'avoir dirigé différentes attaques sur la Paroisse de Kabarondo, d'abord avec les *Interahamwe* puis par les militaires⁷⁶⁶.

Le même témoin ajoute que Octavien Ngenzi avait des relations très proches avec le colonel Pierre Célestin Rwagafilita. Ce dernier fut parmi les activistes les plus impliqués dans les massacres de Kibungo dont il était originaire. Durant la période de 1990-1994 les deux Bourgmestres et Pierre Célestin Rwagafilita établissaient des listes des Tutsi à qui ils reprochaient d'envoyer leurs enfants combattre auprès du FPR, pour qu'ils soient tués en premier lieu⁷⁶⁷.

Le témoin-bourreau Paul Ngirabanzi, a déclaré que les victimes de la Paroisse et du Centre de Santé de Kabarondo ont été tuées le 13 avril 1994, et enterrées le 16 avril 1994 sur les ordres de Ngenzi Octavien. L'informateur faisait partie

766 Gauthier A, « Procès Ngenzi/Barahira », mardi 14 juin 2016. J 25.

767 Gauthier A, « Dixième jour du procès des deux présumés génocidaires jugés en France », in : *loc. cit*, Wednesday, 25 May 2016.

des gens du Secteur Gasharu qui ont été réquisitionnés par le Bourgmestre Octavien Ngenzi pour aller enterrer les corps des victimes. Il s'est exprimé à ce propos comme suit:

« J'étais triste d'accomplir la triste besogne avec ceux qui m'accompagnaient. Je n'oublie pas de préciser que les blessés ont été achevés et jetés dans une fosse creusée derrière la Paroisse. Pendant qu'un groupe nettoyait la cour de la Paroisse, un autre groupe faisait le même travail au Centre de Santé, sur les ordres d'Octavien Ngenzi »⁷⁶⁸.

Le même informateur a évoqué l'attaque du 08 avril chez Titiri, un éleveur de vaches et de chèvres. Il a précisé qu'il a bien entendu Octavien Ngenzi dire qu'il ne fallait pas abattre les vaches et les chèvres quand leurs propriétaires étaient encore en vie. Ces propos étaient interprétés comme une autorisation de tuer⁷⁶⁹.

Selon un informateur Ruhumuliza, lors des massacres au Centre de Santé, Octavien Ngenzi se tenait tout près de la citerne, à quelques mètres de là, et les ordres venaient bien de lui⁷⁷⁰. Le même informateur relata ensuite que : *« Certaines personnes ont été enterrées vivantes, mais on achevait celles qui respiraient encore et même les enfants »⁷⁷¹.*

Un ancien policier communal, Jean Baptiste Gatabazi, lors de son audition à Paris, a affirmé que Octavien Ngenzi en

768 Gauthier A, « Procès Ngenzi/Barahira », mardi 14 juin 2016. J 25.

769 Gauthier A, « Procès Ngenzi/Barahira », mardi 14 juin 2016. J 25.

770 Ibidem.

771 « DIRECT Procès O. Ngenzi et T. Barahira », in : *loc.cit.*, du 10 mai au 1er juillet 2016.

présence de militaires, était venu au Bureau communal pour y récupérer les Tutsi qui y étaient cachés. Ils ont été transportés au Bureau communal de Birenga pour les tuer⁷⁷².

Ainsi donc, Octavien Ngenzi et Tito Barahira ont été jugés coupables de « crimes contre l'humanité » et de « génocide », pour « une pratique massive et systématique d'exécutions sommaires » en application d'un « plan concerté tendant à la destruction » du groupe ethnique tutsi.

Ces deux anciens Bourgmestres ont été condamnés par la Justice Française à la réclusion criminelle à perpétuité pour leur participation au Génocide commis contre les Tutsi dans leur village de Kabarondo, dans l'Est du Rwanda en 1994⁷⁷³.

Les avocats de la défense ont cependant fait appel de cette condamnation. Ainsi, le procès en appel a commencé devant la Cour d'Assises de Paris le 02 mai 2018 et le 6 juillet 2018. Tous les deux ont été reconnus coupables de génocide et de crime contre l'humanité, et ont été condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité.

8.4 Le procès de l'ex-Bourgmestre de Murambi dans la Préfecture de Byumba, Jean Baptiste Gatete.

Pendant le génocide commis contre les Tutsi, dans la Préfecture de Kibungo, certaines autorités franchissaient les frontières de leur préfecture pour aller tuer dans d'autres Préfectures. C'est le cas, entre autres de Jean Baptiste Gatete, ancien Bourgmestre de Murambi et ancien

772 Gauthier A, « Dixième jour du procès des deux présumés génocidaires jugés en France », in : *loc.cit*, Wednesday, 25 May 2016.

773 Le reportage d'ARTE Journal, « Génocide tutsi : deux Rwandais condamnés à la perpétuité », in : *loc.cit*, 7 juillet 2016.

Directeur au Ministère de la Famille et de la Promotion Féminine en 1994. Pendant le génocide, il a franchi la frontière de Byumba avec ses Interahamwe pour aller tuer les Tutsi de la Préfecture de Kibungo.

Avec des *Interahamwe*, des gendarmes et des militaires, il a sillonné toute la Préfecture de Kibungo en tuant les Tutsi. A Rukira, les femmes et les enfants avaient été épargnés, mais, le 14 avril 1994 quand Gatete y est arrivé, il a incité la population hutu à tuer tous les Tutsi sans aucune distinction. C'est alors que, le 15 avril 1994, tous ceux qui avaient été épargnés furent tués sans la moindre pitié. L'arrestation de Jean Baptiste Gatete a été un soulagement pour les habitants de Rukira. Un résident de Rukira a exprimé ces sentiments en ces termes :

« Vous ne pouvez pas imaginer à quel point les gens de Rukira seraient contents s'ils apprenaient que Jean Baptiste Gatete a été arrêté. Rien que de le savoir, consolerait beaucoup de survivants »⁷⁷⁴.

Jean Baptiste Gatete est né en 1953 dans la Commune Murambi en Préfecture de Byumba, au Rwanda. En 1993, il a été relevé de ses fonctions de bourgmestre après avoir dirigé d'une main de fer sa Commune natale de Murambi. Mais il continua d'exercer une autorité de fait sur la Police communale, la gendarmerie et les milices dans les Préfectures de Byumba et Kibungo.

Jean Baptiste Gatete a été arrêté le 11 septembre 2002 en République du Congo. Il a été transféré le 13 septembre 2002

774 L'informateur Ephrem Rwamuhizi de la Commune Rukira, interviewé en mars 2017.

au TPIR à Arusha. Il a été accusé d'avoir mené une campagne de terreur contre la population tutsi dans les Préfectures de Byumba et de Kibungo. En tant que Chef d'*Interahamwe*, il était souvent appelé Chef d'Etat-Major des *Interahamwe*.

Il a été accusé d'avoir supervisé, dirigé et ordonné les massacres contre des Tutsi dans sa Commune natale, notamment à la Paroisse de Kiziguro. Par ailleurs il a été également accusé d'avoir lui-même participé à ces opérations.

Sur le territoire de Kibungo où il a agi dans le cadre d'une entreprise criminelle à laquelle participaient aussi d'autres personnalités-clés, notamment le Colonel à la retraite Pierre Célestin Rwagafilita, Emmanuel Habimana alias Cyasa, Jean Mpambara, Bourgmestre de Commune Rukara, Melchiade Tahimana, Bourgmestre de la Commune Birenga, Emmanuel Mugiraneza, Bourgmestre de la Commune Kigarama et le député Sylvain Mutabaruka⁷⁷⁵.

Les 10 et 11 avril 1994, Jean Baptiste Gatete, en compagnie de Célestin Senkware, ont transporté des militaires armés et des *Interahamwe* à la Paroisse de Mukarange. Ensemble, ils attaquèrent la paroisse où se trouvaient des réfugiés tutsi. Dans cette paroisse, des femmes et des filles ont été tuées sur ordre de Jean Baptiste Gatete.

Le 15 avril 1994 au bureau communal de Kayonza, Jean Baptiste Gatete, accompagné de Célestin Senkware, Bourgmestre de Kayonza, a ordonné aux *Interahamwe* de violer les femmes tutsi qui y étaient rassemblées⁷⁷⁶.

775 « Jean-Baptiste Gatete », in : *TRIAL International*, le 08 juin 2016.

776 Ibidem.

Le même jour, les *Interahamwe* sont entrés dans la cour du bureau communal de Kayonza où Jean Baptiste Gatete a pris de nouveau la parole pour les inciter à exterminer les Tutsi qui étaient encore en vie dans les Secteurs voisins de Nyarusange, notamment celui de Giparara. Jean Baptiste Gatete et Célestin Senkware ont mis leurs véhicules à la disposition des Interahamwe en vue de faciliter les attaques⁷⁷⁷.

Le procès de Jean-Baptiste Gatete a commencé le 20 octobre 2009 devant le TPIR, et le 29 octobre 2012, la Chambre de Première Instance du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) a condamné Jean Baptiste Gatete, à la réclusion criminelle à perpétuité⁷⁷⁸. Peine qui fut réduite en appel à 40 ans d'emprisonnement.

⁷⁷⁷ « Jean-Baptiste Gatete », in : *TRIAL International*, le 08 juin 2016.

⁷⁷⁸ The Prosecutor v. Jean-Baptiste Gatete, « Judgement and sentence », in: loc.cit, case No. ICTR-2000-61-T, 31 March 2011, pp. 9-11.

CONCLUSION GENERALE

L'objet de notre recherche était d'étudier l'Histoire du génocide dans la Préfecture de Kibungo à partir d'octobre 1990 jusqu'à décembre 1994, c'est-à-dire, à partir de l'attaque du FPR jusqu'à la fin du génocide. Cette étude devait permettre de mettre en évidence comment a été planifié et mis en œuvre le Génocide commis contre les Tutsi dans cette Préfecture.

Au cours de deux première Républiques, les Tutsi étaient discriminés, maltraités et même tués. Ce faisant, certains Tutsi ont pris le chemin de l'exil vers les pays limitrophes. Face à tous ces injustices à leur égard, certains de ceux qui sont restés au pays ont tout fait pour changer d'ethnie afin d'accéder soit aux bourses d'études, soit d'obtenir des privilèges réservés aux Hutu ou d'échapper aux massacres répétitifs contre eux.

Après les massacres commis contre les Tutsi en 1959, la plupart des Tutsi des régions de Bufundu, Bunyambiriri et Gitarama ont été emmenés par force vers Rukumberi, Nyarubuye et autres régions de Kibungo, pour qu'ils soient exterminés par la maladie du sommeil, le paludisme et par les animaux sauvages. En 1970 le régime de Kayibanda décida d'installer à Kibungo les Hutu de Ruhengeri et de Gisenyi dans le but de réduire la prédominance tutsi dans cette région.

Dans la Préfecture de Kibungo, les Tutsi ont particulièrement été persécutés depuis des décennies. Dès les années 1959 à 1973, des rafles récurrentes ont été menées contre les Tutsi au sein de la Communauté tutsi notamment de

Rukumberi, Sake, Birenga, Rutonde, Muhazi et nombre de Tutsi ont été emprisonnés et torturés.

Vers les années 1980, les réfugiés tutsi des années 1959 à 1973, ont manifesté la volonté de rentrer au pays. Mais le régime de Juvénal Habyarimana a toujours dénié à ces réfugiés le droit au retour dans leur pays natal. C'est notamment pour cette raison que ces derniers ont décidé de rentrer par la force en 1990.

En 1992, la solution finale a été prônée par les radicaux du régime Juvénal Habyarimana et fut expérimentée à Nasho dans la Commune Rusumo, à Nyamata dans la Préfecture de Kigali-Ngali et à Kibirira dans la Préfecture de Gisenyi.

En avril 1994, la machine de l'extermination des Tutsi au Rwanda fut mise en marche dans tout le pays avec plus d'un million de victimes dont plus de 182.000 victimes, dans la seule Préfecture de Kibungo, selon E. Nkuzumwami et 227.127 victimes, selon les données de la Commission pour le Mémorial du Génocide au Rwanda⁷⁷⁹.

Cette région a également été l'une des plus touchées du pays par les formes de violence les plus extrêmes qui y ont été déployées, comme fracasser les bébés contre des murs, tuer en utilisant des gourdins cloutés ou des marteaux, découper en morceaux les corps des victimes, violer des femmes avec des bâtons et des instruments contondants, et des fillettes de deux ou trois ans, enterrer des personnes encore vivantes.

779 « L'extermination des Tutsi. Les massacres sont la manifestation d'une haine raciale soigneusement entretenue », in : *Le Monde*, 1994.

En certains endroits, les Tutsi ont tenté de résister face aux génocidaires, mais en vain. Ce fut le cas aux Paroisses de Mukarange, Kabarondo et de Rukara, au Petit Séminaire de Zaza, et chez Antoine Mushoza dans la Commune Sake à Rukumberi.

Toujours concernant les particularités de cette région, des autorités politiques ont déclenché le génocide en tuant un Tutsi en guise d'exemple pour inciter la population hutu au massacre des Tutsi, comme ce fut le cas de Sylvestre Gacumbitsi, Bourgmestre de la Commune Rusumo et Tito Barahira qui fut Bourgmestre de Commune Kabarondo.

Jean Baptiste Gatete constitue un cas particulier. En effet, il était alors Bourgmestre de la Commune Murambi en Préfecture de Byumba. Après y avoir dirigé les massacres contre des Tutsi, il a franchi les limites de la Préfecture de Byumba pour se rendre dans celle de Kibungo afin d'y continuer sa sale besogne.

Presque toutes les autorités politiques de Kibungo, à l'exception notoire du Préfet Godefroid Ruzindana et du Bourgmestre de la Commune Rukira, ont activement participé au génocide, y compris ceux qui étaient en fonction avant 1994 comme Tito Barahira de Kabarondo, Chrysanthe Habimana de Mugesera et Sylvain Mutabaruka de Sake. Des militaires et des gendarmes avaient été déployés dans la Préfecture de Byumba. Ces derniers avaient fui l'assaut des troupes du FPR et ont participé au massacre systématique des Tutsi à Kibungo, à l'exemple du Lieutenant-colonel BEM Léonard Nkundiye de Byumba.

Alors que les Eglises avaient constitué des lieux de refuges inviolables pour les Tutsi victimes des massacres qui se sont régulièrement succédés dans les années 1959 à 1973, ce ne fut plus le cas en 1994, les Tutsi qui s'y sont alors réfugiés y ont été tués en masse, hommes, femmes, enfants, et jusqu'aux bébés. On estime que onze pour cent (11%) des personnes tuées dans la Préfecture de Kibungo ont péri dans les Eglises et autres édifices religieux⁷⁸⁰.

Des tueries ont eu lieu à la Paroisse de Nyarubuye le 15 avril 1994, à la Paroisse de Kabarondo le 13 avril, à la Paroisse de Mukarange le 12 avril, au Centre Saint Joseph de Kibungo le 16 avril, à la Paroisse de Rukara le 09 avril, à la Paroisse et au Petit Séminaire de Zaza le 12 avril, à l'Evêché de Kibungo le 15 avril, au Centre paroissial de Mutenderi entre le 14 et le 16 avril 1994, à l'Eglise de Pentecôte de Rwitashya le 09 avril, à l'Eglise de Rukumberi le 08 avril, à l'EAR Gitwe de Rukira le 15 avril 1994. De nombreux réfugiés ont été sommés de porter les cadavres de victimes jusqu'à un charnier sis à proximité des lieux des massacres, avant d'être eux-mêmes massacrés et jetés dans ces fosses.

D'autres endroits ont servi pour de lieux de massacres à grande échelle, tels les Bureaux communaux, les Hôpitaux, les Ecoles et les Stades. Les Tutsi s'y étaient réfugiés dans l'espoir d'y être protégés par les autorités tels les Bourgmestres, les responsables locaux et l'armée, mais au contraire ils y ont été exterminés.

780 Gignacky, « Eglise, Massacre à Nyarubuye Au cours du génocide Rwandais », le 2 mars 2013.

Des réunions se sont régulièrement tenues pour planifier le génocide et préparer les attaques contre les endroits où s'étaient réfugiés les Tutsi. Ce fut le cas pour les massacres de la Commune Birenga le 13 avril 1994, résultat d'un conciliabule tenu la veille au Camp Militaire Huye, où il y avait également été décidé d'exterminer les réfugiés tutsi rassemblés à l'Economat général du Diocèse, à l'Evêché et à l'IGA.

D'autres réunions importantes ont eu lieu à l'échelle préfectorale, celle du 19 avril 1994 par exemple. Au cours de celle-ci, les Bourgmestres de la Préfecture de Kibungo s'y étaient réunis avec les militaires pour présenter le bilan des tueries dans leurs Communes respectives.

Les modalités des tueries dans l'ex-préfecture de Kibungo présentent des similitudes avec celles qui furent pratiquées dans les plus grands sites du génocide à l'échelle nationale. En effet, on y retrouve la même stratégie qui consista à regrouper les Tutsi afin de les tuer en masse. On trouve également les mêmes catégories d'acteurs impliqués dans les tueries : élites politiques et intellectuelles locales, militaires et gendarmes, groupes de milices et de citoyens ordinaires. Ces derniers se sont illustrés parfois par leur zèle et par une cruauté particulière en tuant et en livrant aux bourreaux des membres de leur famille ou des amis proches, trahissant ainsi le pacte d'amitié « *Igihango* » qui les liaient à ces derniers.

Les données recueillies sur le terrain à travers les témoignages des personnes directement confrontées aux faits, celles des archives des Juridictions Gacaca ainsi que de l'Auditorat Militaire ont été utiles afin de bien

éclairer le déroulement du génocide pour la rédaction de la présente étude. Nous espérons qu'elle aidera à perpétuer la mémoire des victimes, à les honorer et à leur rendre un bel hommage. Ainsi, comme l'a si bien exprimé Primo Levi, les victimes « *ne mouront pas mais s'éteindront* ».

BIBLIOGRAPHIE

1. Les ouvrages

1. Assemblée Nationale de France, « Audition de Mme Alison DES FORGES », in : *Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994)*, Paris, Fuyant t3, vol.2, 1998.
2. Bizimana J. D, *L'itinéraire du génocide commis contre les Tutsi*, Kigali, Ed. Imprimerie Muhima, Mars 2014.
3. Braeckman C, *Rwanda. Histoire d'un génocide*, Paris, Fayard, 1994.
4. Bruneteau B, *Le siècle des génocides : violences, massacres et processus génocidaires de l'Arménie au Rwanda*, Paris, Armand Colin, 2004.
5. Chrétien J. P, *L'Afrique des Grands Lacs. Deux mille ans d'histoire*, Paris, Flammarion, 2000.
6. Chrétien J. P, *Le défi de l'ethnisme, Rwanda et Burundi : 1990-1994*, Paris, Karthala, 1997
7. Dallaire R et Beardsley B, *J'ai serré la main du diable: la faillite de l'humanité au Rwanda*, Outremont (Québec), Libre expression, 2004.
8. Dumas H, *Le Génocide au village : Le massacre des Tutsi au Rwanda*, Paris : Seuil, Vol. 364, 2014.
9. Dupaquier J. F., *L'Agenda du génocide. Le témoignage de Mugenzi Richard. Ex-espion Rwandais*, Paris, Karthala, 2010.

10. Gatwa T et Rutinduka L, *Histoire du christianisme au Rwanda, dès origines à nos jours*, éditions CLE, Yaoundé, 2014, p.15-18
11. Guichaoua A, (Sous la direction de), *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994) ; Analyse, Faits et Documents*, Paris, Karthala, 1995.
12. Human Rights Watch, *Aucun témoin ne doit survivre*, Paris, Karthala, 1999.
13. Human Rights Watch, *Le génocide rwandais : comment il a été préparé*, avril 2006.
14. Kagame A, *Un abrégé de l'histoire du Rwanda de 1853 à 1972*, Butare, E. U. R., 1975.
15. Kajeguhakwa V, *Rwanda. De la terre de paix à la terre de sang et après ?*, Paris, Editions Remi Perrin, 2001.
16. Kimonyo, J P, *Rwanda. Un génocide populaire*, Paris, Ed. Karthala, 2008.
17. Morel J, *La France au cœur du génocide des Tutsi*, Paris, Esprit Frappeur, 2010, p.1395.
18. Nkunzumwami E, *La Tragédie Rwandaise - Historique et Perspectives*, Paris, Ed. L'Harmattan, 1996.
19. Prunier G., *Rwanda. 1959-1995. Histoire d'un génocide*, Paris, Dagorno, 1997.
20. Rey-Debove J., *Dictionnaire du Français. Le Robert & Clé International*, 1971.

21. Ricci S, *La parole mémorielle des rescapés du génocide des Tutsi au Rwanda vers une (r) construction du sens*, Université du Québec à Montréal, mars 2008.
22. Rumiya J, *Le Rwanda sous le régime du mandat belge (1916-1931)*, Paris, l'Harmattan, 1992.
23. Rutazibwa P and Rutayisire P, *Génocide à Nyarubuye*, Butare, Edit. Rwandaise, 2007.
24. Rutazibwa P. et Rutayire P, *Génocide à Nyarubuye*, Kigali, Editions rwandaises, 1995.
25. Rutembesa F & Mutwarasibo E, *Amateka ya Jenoside yakorewe Abatutsi muri Mugina*, Pallotti-Presse, Kigali, 2009.
26. Rutinduka L, *Uko Jenoside yakorewe Abatutsi yagenze mu cyahoze ari Komini ya Murambi mu Buganza*, Werurwe, 2011.
27. Semujanga J, *Récits fondateurs du drame rwandais. Discours social, idéologie et stéréotypes*, Paris, l'Harmattan, 1998, p.184.
28. Sirven P, *La sous-urbanisation et les Villes du Rwanda et du Burundi*, Thèse de doctorat en géographie, Bordeaux, 1984.
29. Todorov, Tzvetan, *Face à l'extrême*, Paris, Éd. du Seuil, 1994.
30. Vade-Mecum, *Le crime de génocide et crimes contre l'humanité devant les juridictions ordinaires du Rwanda*, Kigali, Imprimerie de Kigali, 2004.

31. Verdier R. et all., *Rwanda. Un génocide du XXe siècle*, Paris, l'Harmattan, 1995.
32. Vulpian L (de), *Rwanda. Un génocide oublié ? Un procès pour mémoire*, Bruxelles, Editions Complexe, 2004.
33. Willame J.C., *Aux sources de l'hécatombe rwandaise*, Paris, l'Harmattan, 1995.

2. Les Articles

1. AFP, « Deux Rwandais jugés coupables de génocide par la justice belge », in : *Le Monde.fr*, le 29 juin 2005.
2. AFP, « Génocide au Rwanda : Tito Barahira et Octavien Ngenzi font appel de leur condamnation à perpétuité », in : *Jeune Afrique*, 08 juillet 2016.
1. AFP, « Génocide : deux anciens ministres rwandais acquittés en appel », in : *Libération*, 4 février 2013.
2. AFP, « Les deuxième « procès rwandais » s'est ouvert à Bruxelles », in : *Le Monde Afrique*, le 09 mai 2005.
3. AFP, « Rwanda : Verdict attendu à Paris dans le procès pour génocide de Tito barahira et Ngenzi Tito », in : *Jeune Afrique*, le 06 juillet 2016.
4. AFP: « Génocide rwandais : aux assises, le rude combat du couple Gauthier », 29 juin 2016.
5. African Rights, « Gatete Jean Baptiste, en liberté en Tanzanie », in : *Bulletin d'accusation*, no.5, 21 juillet 2000.

6. ASF-Belgium, « Twahirwa – Jugement du 16 juin 1999 du Tribunal de 1^{ère} instance de Kibungo en itinérance à Sake », in : *Recueil de Jurisprudence contentieux du génocide*, T1, Kibungo, 23 septembre, 1999.
7. Bari D, « Rwanda. Jean Chatain, un témoin «essentiel», in : *l'Humanité*, le 01 octobre 2005 et le 04 juillet 2016.
8. Chrétien J.P., « En plein génocide, la mystérieuse visite d'un colonel en Suisse », in : *Magazine : LE TEMPS*, 3 avril 1998.
9. Collectif des parties civiles au Rwanda, Procès-*ngenzibarahira-jeudi-16-juin-2106-j-27*.
10. Définition et Identification de l'ENI [Ennemi] document attaché à la lettre de Colonel Nsabimana Déogratias à Liste A, 21 septembre 1992 », in : *Human Rights Watch*, Le génocide rwandais : comment il a été préparé, avril 2006.
11. « DIRECT Procès O. Ngenzi et T. Barahira », in : *Association Française pour la Promotion de la Compétence Universelle*, du 10 mai au 1er juillet 2016.
12. Gakwaya J. C., « Uwahoze ari Burugumesitiri yashinjijwe n'abo bari baturanye », in : *Kigali Today*, March 9, 2018.
13. Gauthier A, « A l'origine de la plainte contre les deux anciens Bourgmestres rwandais », in : *Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR)*.
14. Gauthier A, « Dixième jour du procès des deux présumés génocidaires jugés en France », in : *The Rwanda News Agency*, Wednesday, 25 May 2016.

15. Gauthier A, « Dix-septième jour du procès des deux génocidaires présumés jugés en France », in : *Rwanda News Agency*, 03 Juin 2016.
16. Gauthier A, « Procès Ngenzi/Barahira », Mardi 14 juin 2016. J 25.
17. Gauthier A, « Vingt-deuxième jour du procès des deux présumés génocidaires jugés en France », in : *RWANDA News Agency*, 10 June 2016.
18. AFP « Génocide : en Norvège, un Rwandais écope de 21 ans de prison », in: *Jeune Afrique*, le 14 février 2013.
19. AFP « Génocide rwandais : prison à vie requise deux anciens Bourgmestres jugés en France », in : *L'OBS*, le 04 juillet 2016.
20. L'Obs « Génocide : deux notables hutu condamnés en Belgique », le 1 juillet 2005, in : *L'Obs*.
21. Gignacky, « Eglise, Massacre à Nyarubuye Au cours du génocide Rwandais », le 2 mars 2013.
22. Guichaoua A, « Rwanda, de la guerre au génocide », in : *Le Monde des livres*, 18 mars 2010.
23. Hatangimana A E, « Twahirwa wigeze gukatirwa urwo gupfa agasubirishamo, ubu yakatiwe burundu », in : *Umuseke.rw*, le 13 mai 2016.
24. Hatzfeld J, « Rwanda : pratique et imaginaire d'un génocide », in : *Lumières du Monde*, 2^e partie, jeudi 08 mars 2007.

25. Human Rights Watch, Génocide au Rwanda avril-mai 1994, no. 4, Vol. 6, May 1994.
31. Incimatata O, « Kabarondo, le 13 avril 1994 ou la terrible journée », in : *Written by RNA reporter*, Wednesday, 01 June 2016.
32. J.-C.M., « Les enfants de Nzabonima Etienne », in : *La Libre Belgique*, le 25 mai 2005.
33. Jean-Claude Matgen, « Procès Rwanda, bis », in : *la Libre Belgique*, le 09 mai 2005.
34. Jean-Paul Birindabagabo », in : *TRIAL. International*, 07 juin 2016.
35. « L'extermination des Tutsi. Les massacres sont la manifestation d'une haine raciale soigneusement entretenu », in : *Le Monde*, 1994.
36. Kayibanda, G, « Kuri umwe mu bayobozi b'amashuri, Nyakubahwa Perezida wa Repubulika y'u Rwanda arasubiza urwandiko yamwandikiye », in : *Kinyamateka*, Werurwe, 1976.
37. Keane F, « Eglise, Massacre à Nyarubuye au cours du génocide rwandais », in : *BBC Panorama journaliste*, 4 Avril 2004.
38. Lanta D, « L'affaire Étienne Nzabonimana et Samuel Ndashyikirwa », in : *Competence-universelle*.
40. ARTE Journal, « Génocide tutsi : deux Rwandais condamnés à la perpétuité », in : *ARTE Journal*, 7 juillet 2016.

41. Le TPIR acquitte deux ex-ministres rwandais accusés de génocide » in : *La presse Canadienne*, mardi 12 février 2013.
42. Le TPIR acquitte Jean-Mpambara, un ex-maire de l'Est du Rwanda », in : *Panapress*, le 06 septembre 2006.
43. « Les massacres des Tutsi », in : *Informations catholiques internationales*, n°210, 1964.
44. Nkundabagenzi F, « Le bilan des événements », in : *Rwanda politique : 1958-1960*, Bruxelles, CRISP, 1960.
45. Osorio A, « Violences extrêmes, cruauté et nettoyage ethnique : le cas de l'ex-Yougoslavie1 », in : *Diversité urbaine*, vol. 6, no 1, Montréal, printemps 2006.
46. Pochet M, « Rétrospective : Le problème rwandais, 1952-1962, Informations de la tutelle (Imvaho 1960-1962). Documents pour servir à l'histoire », in : *Bulletin d'information bimensuel (Imvaho)*, Nr 5 du 15 mars 1960, Dossier 12, Mars 2006.
47. Rutindukanamurego M. R, « Twahirwa umaze imyaka 16 yarakatiwe burundu y'umwihariko arajurira », le 14 octobre 2015, in : *Kigali Today*, March 8, 2016.
48. Scott S., « The Order of Genocide : Race, Power and War in Rwanda », in : *Human Rights Watch*, Le génocide rwandais : comment il a été préparé, London, Ithaca : Cornell University Press, avril 2006.

49. Vidal C, « Situation ethnique au Rwanda », in : *Au cœur de l'ethnie, ethnies, tribalismes et Etat en Afrique*, Amselle J. L. et Elikia M'Bokolo (sous la dir. de), Paris, Ed. la Découverte, 1985.

3. Les Rapports et Discours

1. A.D.L, *Rapport sur les droits de l'homme au Rwanda*, Sept. 1991-Sept. 1992, Kigali, Déc. 1992.
2. Commission pour le Mémorial du génocide et des massacres au Rwanda, *Rapport préliminaire d'identification des sites du génocide et des massacres d'avril-juillet 1994 au Rwanda*, Kigali, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Culture, 1996.
3. Communauté Rwandaise du Gabon, *Mémorandum sur la crise politique actuelle au Rwanda*, Libreville, Mars 1991.
4. Discours de Bizimana Jean Damascène, lors de la commémoration du génocide commis contre les Tutsi à la Paroisse de Nyarubuye et site mémorial en 2016.
5. Discours de Bizimana Jean Damascène, lors de la commémoration du génocide commis contre les Tutsi au site mémorial de Kigali à Gisozi, au mois de mai 2017.
6. District de Rwamagana, *Plan stratégique de l'Hôpital de Rwamagana*, juillet 2012- juin 2018.

7. Habyarimana J, *Discours de son Excellence le Général-Major Habyarimana Juvénal*, Inf-Présidence, Kigali, 1973.
8. Le procureur c. Jean Baptiste Gatete « Acte d'accusation modifié », in : *Tribunal Pénal International pour le Rwanda*, affaire n° ICTR-2000-61-1, Arusha, mai 2005
9. Le procureur c. Jean Baptiste Gatete « Acte d'accusation modifié », in : *Tribunal Pénal International pour le Rwanda*, Affaire n° ICTR-OO-61-A, Arusha, 9 octobre 2012.
10. Le Procureur c. Jean Mpambara, « Acte d'accusation », in : *Tribunal Pénal International pour le Rwanda*, affaire no ICI'R-2001-65-1, Arusha, novembre 2004.
11. Le Procureur c. Sylvestre Gacumbitsi, « Jugement » affaire no ICI'R-2001-64-A, in : *Tribunal Pénal International pour le Rwanda*, Arusha, le décembre 2008.
12. Le Procureur c. Sylvestre Gacumbitsi, « Jugement », in : *Tribunal Pénal International pour le Rwanda*, affaire no ICI'R-2001-64-T, Arusha, juin 2004.
13. Le Procureur du Tribunal c. Bizimungu Augustin, Ndindiliyimana Augustin, Mpiranya Protais, Nzuwonemeye François-Xavier, Sagahutu Innocent, « Acte d'accusation », in : *Tribunal Pénal International pour le Rwanda*, No de dossier : TPIR – 2000- 56-I., le 25 septembre 2002.

14. Le Procureur c. Bizimungu Casimire, Mugenzi Justin, Bicamumpaka Jérôme-Clément, Mugiraneza Prosper, « Jugement portant condamnation », in : *Tribunal Pénal International pour le Rwanda*, affaire no ICI'R-99-50-T, Arusha, le 30 septembre 2011.
15. Le Procureur v. Jean Mpambara, « Jugement » case No ICTR-01-65-T, in : *Tribunal Pénal International pour le Rwanda*, Arusha, 11 September 2006.
16. Le tribunal de première instance de Kibungo siégeant en matière pénale a rendu ce jugement le 31 juillet 2001.
17. Le tribunal de première instance de Kibungo siégeant en matière pénale a rendu ce jugement le 31 juillet 2001.
18. Manirakiza V, « Processus d'urbanisation de la Ville de Kigali, Rwanda : relation entre la dynamique spatiale et démographique », in : *Urbanisation, migrations internes et comportements démographiques, Communication pour la chaire Quételet 2011*.
19. Mfizi C, « Réseau zero (B). Fossoyeur de la Démocratie et de la République au Rwanda (1975-1994) », in : *Rapport de consultation rédigé à la demande du Bureau du Procureur du Tribunal Pénal International pour le Rwanda*, Arusha (Tanzanie), mars 2006.
20. Rapport de la Commission Nationale Indépendante, Les preuves montrant l'implication de l'Etat Français dans le génocide perpétré au Rwanda en 1994, 15 novembre 2007.

21. The Prosecutor v. Jean-Baptiste Gatete, « Judgement and sentence », in : *International Criminal Tribunal for Rwanda*, Case No. ICTR-2000-61-T, 31 March 2011.
22. Tribunal de première instance de Kibungo, « La Chambre spécialisée du Tribunal de première instance de Kibungo, siégeant à Kibungo en matière pénale », le 21 avril 2000.
23. Vidal C, « Données historiques sur les relations entre Hutu, Tutsi et Twa durant la période précoloniale », in : *Rapport d'expertise rédigé à la demande du Tribunal Pénal International des nations unies sur le Rwanda*, Document II, février 1997.

4. Les Archives

1. Les Archives de l'Auditorat Militaire, des procès des ex-FAR, de 1999 à 2000.
2. Document, *Organisation de l'Auto-défense civile*, non daté, non signé.
3. « La géographie du génocide au Rwanda et la justice équitable : une clarification nécessaire par les faits », in : *DOCUMENTS*, Paris, le 26 février 1999.
4. Les Archives de la Juridiction Gacaca de Préfecture de Kibungo.
5. Les Archives de la Préfecture de Kibungo : Préfecture de Kibungo Commune Kayonza, Lettre de Bourgmestre Jean Baptiste Baligira, no 21/03.05/1, Kayonza le 31 janvier 1980.

- 6 Les Archives de la Préfecture de Kibungo, Inyadikomvugo y'inama y'abaturage rusange ku matora y'abaselire, itariki ya 11 Nzeli 1990 Les archives de la Préfecture de Kibungo : Lettre du Bourgmestre de la Commune Muhazi, Secteur Gishari, no 0187/04.09.01/14, Muhazi le 23 mars 1984.
- 7 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : Lettre no .756. /03.05/1de Bourgmestre de la Commune Kigarama, Remera, le 11 août 1978.
- 8 Les Archives de Préfecture de Kibungo, lettre no1225/ conf. 01/KE du 30 décembre 1963, transmettant à la Direction de la Sûreté des suspects Inyenzi arrêtés, le 30 décembre 1963.
- 9 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : Lettre de l'Administrateur du Territoire de Kibungo, G. De Weerd sur le nombre des réfugiés dans les Centre d'Accueil, no2328/A.I.37/Bw. -, Kibungo le 19 octobre 1961.
- 10 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : l'agent Territorial Principal, Jean Dupuis, *Rapport concernant les événements du Sud de Buganzadu Territoire de Kibungo et l'assassinat du député Jean Népomuscène Kajangwe*, Rwamagana le 16 septembre 1961.
- 11 Les Archives de la Préfecture de Kibungo, Lettre écrit par le Comité National de l'UNAR au Résident du Ruanda, "Note sur les Incidents du territoire de Kibungo", Kigali août 1961, no 3.080/B.R.

- 12 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : Lettre de la population de la Commune Nyarubuye écrit à l'Administrateur G. De Weerd concernant la persécution infligée à la population de la Commune de Nyarubuye par Bourgmestre et ses Conseillers, no 2112/AI33/02/AT, Nyarubuye le 29 mai 1961.
- 13 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : Préfet Claudien Gatwabuyenge, « Vente gros bétail des réfugiés », Lettre no 817/ORG.COM.1/03, Kibungo, le 3 juillet 1964.
- 14 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : Document du Parti PARMEHUTU Gisaka, « Itangazo ku baturage ba Commune zose za Gisaka », no1, Zaza kuwa 31 mayi 1961.
- 15 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : Chef du 2^{ème} Bureau de la 1^{ère} Section des Affaires politiques, Evolution de la mise en place des Institutions, Doc. no, le 1 juin 1961.
- 16 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : Ibaruwa no113/01.17.01/2, Kwohereza inyandikomvugo y'inama ya Bourgmestre wa Komini Sake yakoranye n'abaturae ba segiteri Mabuga I na Mambuga II yabaye ku wa Kabiri tariki ya 22 Werurwe 1994.
- 17 Les Archives de l'Auditorat Militaire : la letter officielle du président du « *Club Kibungo* » Tahimana Melchiade à tous les Bourgmestres de la Préfecture de Kibungo, les invitant à participer à une reunion du 04 avril 1994.

- 18 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : Ijambo General-Major Juvénal Habyarimana Perezida wa Repubulika yavuze kw'itariki ya 25 Nzeri 1992 kumunsi mukuru wa Kamarampaka, no 2696/04.09.01, Kigali kuwa 25 Nzeri 1992.
- 19 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : SRP Kibungo de la Commune Kabarondo, Message transmis au Présidence de la République (SCR), le 14 février 1992.
- 20 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : Le curé de la Paroisse de Kabarondo, Lettre de plainte contre le Parti CDR suite à l'agression subie par la Paroisse Kabarondo en date du 9 août 1992, no 2975/04.09.01, le 12 août 1992.
- 21 Les Archives de la Préfecture de Kibungo, Raporo y'inama ry'Ishyaka PL yabereye i Kibungo kuwa 25/10/1993.
- 22 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : Discours du Général-Major Habyarimana Juvénal, Président Fondateur du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement à l'occasion de l'ouverture du congrès extraordinaire du MRND, la 28 avril 1991.
- 23 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : ARDHO, Demnde de protection en faveur de l'enseignant Nkusi, Lettre no 584/04.05/2, Kibungo, le 03 août 1993.
- 24 Les Archives de la Préfecture de Kibungo, Document : Ministère de la Défense Natinale : Armée Rwandaise,

- Eta-Major, G2, Kigali, le 21 septembre 1992, no 1437/G2.2.4.
- 25 Les Archives de la Préfecture de Kibungo. Ministères de l'intérieur et de la Fonction Publique, Rapport Annuel 1974, 1975, p.4.
- 26 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : Rapport de sécurité dans la Commune Kabarondo, no 247/04.17.02, Kabarondo, le 10 mars 1992.
- 27 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : SRP Kibungo de la Commune Sake, Message transmis au Présidence de la République (SCR), no 071/92, le 10 mars 1992.
- 28 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : CLADHO, Lettre de demande de Protection de Monsieur Matthieu Uwizeye, no 054/93/BJP/tr., Kigali, le 9 décembre 1993.
- 29 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : ARDHO, La Préfecture de Kibungo est de nouveau menacé par des éléments subversifs : (Témoignages et Informations recueillies par l'ARDHO). Document no141/04-1702 du 23 janvier 1994.
- 30 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : ARDHO, Lettre écrit au directeur de Centre de Recherche et Documentation Criminelle concernant la dispaition de Nyilimpunga et Iyakaremye, no 851/04.09.09, Kigali le 11 novembre 1993.
- 31 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : ARDHO, La Préfecture de Kibungo est de nouveau menacé

par des éléments subversifs : (Témoignages et Informations recueillies par l'ARDHO). Document no141/04-1702 du 23 janvier 1994.

- 32 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : CLARDHO, Le rapport de mission du 7 au 15 novembre 1993 dans les zones ayant accueilli les réfugiés Burundais, par la délégation du collectif des Ligues et Association de Défense des Droits de l'Homme au Rwanda (CLADHO), le Kigali, le 18 novembre 1993.
- 33 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : Les monographies des Communes.
- 34 Les Archives de la Préfecture de Kibungo : Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire, Etude sur l'appartenance socio-professionnelle des parents des élèves du secondaire, année scolaire 1985/1986, Kigali, mai 1986.
- 35 Les Archives de la Préfecture de Kibungo, Ministère de la Défense Nationale, Le Colonel Rusatira, « Au Chef EM AR, Armement Police Communale ». REF : ML 1424/02.1.9 du 15 novembre 1990, VL 2068/G4.D5.2 du 18 novembre 1990. Kigali, le 23 novembre 1990.

ANNEXES

ANNEXES 1 : Liste indicative des Tutsi tués dans la Préfecture de Kibungo, en 1959, 1961, 1963, 1966 et 1973.

Liste indicative des Tutsi tués dans la Préfecture de Kibungo de 1959 à 1973, et au cours des massacres qui ont suivis les attaques des *Inyenzi* en 1963 et 19, ainsi que lors des violences dans les écoles et les fonctions publiques en 1973⁷⁸¹. Ce tableau reprend quelques cas des Tutsi qui ont été tués durant ces massacres, leur lieu d'assassinat et leur Commune de résidence.

Liste indicative de Tutsi tués dans la Préfecture de Kibungo de 1959 à 1973					
No	Les noms	Leurs fonctions	Commune de résidence	L'endroit de l'assassinat	L'année de l'assassinat
1.	Joseph Karara	-	Muhazi	Domicile du parrain du député Kajangwe à Mukarange	1961
2.	Rwamiheto	-	Muhazi	Domicile du parrain du député Kajangwe à Mukarange	1961
3.	Munyagihe	-	Muhazi	Domicile du parrain du député Kajangwe à Mukarange	1961

781 Tableau établi à partir des données des interviews

*Le Génocide commis contre les Tutsi dans la Préfecture de KIBUNGO
de 1990 à 1994*

4.	Sebanyenzi	-	Muhazi	Domicile du parrain du député Kajangwe à Mukarange	1961
6.	Aloys Gikari	Assistant médical	Rukira	Chutes de Rusumo	1963
7.	Charles Sahungwa	Enseignant	Rukira	Chutes de Rusumo	1963
8.	Aloyse Ndaruhutse	-	-	Kiyanzi	1963
9.	Philippe Karamuheto	Haut fonctionnaire de la préfecture de Kibungo	Birenga	Chutes de Rusumo	1963
10.	Télesphore Katabangoma	-	Birenga	Chutes de Rusumo	1963
11.	François Kanyarutsinga	Instituteur	-	Kiyanzi	1963
12.	Chrysostome Rwaheru	Instituteur	-	-	1963
13.	Gahiza	-	Birenga	-	1963
14.	Elie Rwagakoco	Assistant médical	Birenga	Chutes de Rusumo	1963
15.	Gaparayi	-	Kigina	Chutes de Rusumo	1963
16.	Rugerinyange	Prêtre	Birenga	Chutes de Rusumo	1963
17.	Mukurarinda	Instituteur	-	Kiyanzi	1963
18.	Gatabogama	-	Rusumo	Kiyanzi	1963

19.	Nyagatare	-	Rusumo	Kiyanzi	1963
20.	Matayo Kavumvuri	-	Rusumo	Chutes de Rusumo	1963
21.	Natanayeli Muhinde	-	Rusumo	Chutes de Rusumo	1963
22.	Thaddée Sadara	Instituteur	Rusumo	Chutes de Rusumo	1963
23.	Ndaruhutse	Instituteur	-	Chutes de Rusumo	1963
24.	Gahiza	Sous-chef de Gati	-	Chutes de Rusumo	1963
25.	Rubamba	Président de l'UNAR à Kibungo	Birenga	Chutes de Rusumo	1963
26.	Kamari	Vice- président de l'UNAR à Kibungo	Birenga	Chutes de Rusumo	1963
27.	Afrika Etienne	-	Birenga	Il a été enlevé à Kibungo et tué à Ruhengeri	1963
29.	Médard Bizimana	Instituteur	Birenga	Chutes de Rusumo	1963
30.	Védaste Karasi	Directeur de Prison	Birenga	Chutes de Rusumo	1963
31.	Védaste Karimbanya	Vétérinaire de préfecture	Birenga	Chutes de Rusumo	1963
32.	Karemera	-	Zaza	Chutes de Rusumo	1963
33.	Kangambura	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963

*Le Génocide commis contre les Tutsi dans la Préfecture de KIBUNGO
de 1990 à 1994*

34.	Faustin Ndamage	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
35.	Samuel Sezibera		Sake	Chutes de Rusumo	1963
36.	Charles Nkorabigwi	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
37.	Mudahunga	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
38.	Alfred Seruhago	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
39.	Joseph Murekezi	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
40.	Ladislav Nyabatwa	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
41.	Gérard Rwakazayirwa	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
42.	Vénuste Ngamije	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
43.	Frédéric Semajangwe	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
44.	Xavier Gasasira	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
45.	Zachari Rukara	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
46.	Onesphore Ndengeyinka	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
47.	Désiré Kimonyo	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
48.	Ladislav Rwaswa	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
49.	Laurent Rwubahuka	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
50.	Jean Rutaburingonga	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
51.	Michel Bimenyimana	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
52.	Rufirita	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963

53.	Emile Gafuku	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
54.	Evariste Ruhumuriza	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
55.	Claver Makabya	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
56.	Jean Ngirumpatse	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
57.	Salin Bakirizahe	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
58.	Callixte Kabayabaya	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
59.	François Ruhumuriza	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
60.	Fidèle Munyaneza	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
61.	Gaspard Kayonga	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
62.	Innocent Niyongira	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
63.	Léonard Kanyamibwa	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
64.	Mugera	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
65.	Stanislas Kanonko	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
66.	Félix Nsanzifura	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
67.	Jean Népomuscène Nsanzifura	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
68.	Eustache Rurumba	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
69.	Léopold Gasamagera	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
70.	Canisius Rugumire	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
71.	Bernard Kanyamanza	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
72.	Germain Gasingwa	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963

*Le Génocide commis contre les Tutsi dans la Préfecture de KIBUNGO
de 1990 à 1994*

73.	Pierre Munyakayanza	-	Sake	Chutes de Rusumo	1963
74.	Edouad Gahiza		Rwamagana		1963
75.	Munyanenza	-	Mugesera	Petit séminaire de Zaza	1973
76.	Rugaju	-	Mugesera	Petit séminaire de Zaza	1973
77.	Ndayambaje	-	Mugesera	Petit séminaire de Zaza	1973
78.	Rurangagabo	-	Mugesera	Petit séminaire de Zaza	1973
79.	Bosco	Elève	-	Tronc commun de Gahini	1973

ANNEXE 2 : Les Bourgmestres, Sous-Préfets et Préfets de la Préfecture de Kibungo durant la période 1990 1994.

Liste des Bourgmestres, sous-Préfets et Préfets qui ont été en fonction pendant le génocide commis contre les Tutsi. Presque toutes ces autorités, à l'exception de Donatien Ruhigira, Bourgmestre de Rukira, et du Préfet Godefroid Ruzindana, ont participé au Génocide commis contre les Tutsi en 1994.

Les Préfets et les Bourgmestres durant la période de 1990-1994					
Pays	Préfecture	Préfet et Sous-Préfets	Communes	Bourgmestres	Partis politiques
Rwanda	Kibungo	* Préfet de la Préfecture : Godefroid Ruzindana PSD : destitué le 19 avril 1994 et assassiné le 22 en avril 1994 et remplacé par Rudakubana Anaclet. *Sous-Préfets à la Préfecture : - Jean-Chrysostome Gasana	1. Muhazi	Le poste était vacant	MRND
			2. Rutonde	Jean Baptiste Bizimana	MRND
			3. Kayonza	Célestin Senkware	MRND
			4. Rukara	Jean Mpambara	MRND
			5. Kabarondo	Octavien Ngenzi	MRND
			6. Birenga	Melchiade Tahimana	MRND
			7. Kigarama	Emmanuel Mugiraneza	MRND
			8. Mugesera	Léopold Gakware	MRND

Le Génocide commis contre les Tutsi dans la Préfecture de KIBUNGO
de 1990 à 1994

	- Vincent Rutiyomba *Sous-Préfets de sous-préfecture : - Rwamagana : Léonidas Gakuriro - Kirehe : Joseph Habimana	9. Rukira	Donatien Ruhigira	MRND
		10. Rusumo	Sylvestre Gacumbitsi	MRND
		11. Sake	Ernest Rutayisire	MRND

ANNEXE 3

- **Les principaux sites des massacres**

Ce tableau illustre l'exécution du génocide dans la Préfecture de Kibungo, et montre les principaux sites d'extermination et ceux qui étaient à la tête des tueurs pendant le génocide⁷⁸².

Préfecture	Les Communes de Kibungo.	Les Bourgmestres en fonction en 1994.	Secteurs où périssent un grand nombre de Tutsi.	Autres sites où périssent un grand nombre de Tutsi.	Les conseillers en fonction en 1994.	Les dates des tueries.	Le nombre des Tutsi tués.	L'endroit où ils ont mis les corps des victimes.
Kibungo	1. Rutonde	Jean Baptiste Bizimana	1. Rutonde	Les habitants de ce Secteur ont été tués dans des endroits différents.	Jean Munyansanga (il n'a pas participé au génocide)	Entre le 07/04/1994 et 19/04/1994.	Plus de 8000 Tutsi tués dans ce Secteur.	Sommairement enterrés dans des fosses.
			2. Nsinda	Les habitants de ce Secteur ont été tués dans des	1. Canisius Munyakaringa (Conseiller de Secteur).	-	-	-

⁷⁸² Commission pour le Mémorial du génocide et des massacres au Rwanda, *Rapport préliminaire d'identification des sites du génocide et des massacres d'avril-juillet 1994 au Rwanda*, Kigali, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Culture, 1996.

						Nombre inconnu	Ils ont été enterrés dans une fosse près du bureau communal
						12 personnes	-
						Plus de 100 personnes.	-
						46 personnes	Ils ont été sommairement enterrés dans une fosse.

			2.Ryonza	1. Chez Etienne Karoti 2. Chez Léonard Mutembe-rezi	1. Siméon Munyema-na (Conseiller de Secteur). 2. Jean Bosco Kimonyo (Responsable de Cellule).	-	100 personnes	
6. Kigarama	Emmanuel Mugiraneza	1. Remera	1. Bureau communal (IGA, Tribunal et le bureau communal)	Aloys Gatarayaha (Conseiller de Secteur).	Entre 07/04 et 15/04/1994	Plusieurs person-nes ont été brûlés vifs.	Ils ont été sommairement enterrés dans une fosse près du bureau communal.	
		2. Gashanda	Plusieurs tutsi ont été tué dans différents endroits de ce Secteur	1. Jérémie Rurinda 2. François Xavier Nzeyimana	08/04/1994	Entre 60 et 70 person-nes surtout les hommes et les garçons	Ils ont été jetés dans des fosses-latrines.	

*Le Génocide commis contre les Tutsi dans la Préfecture de KIBUNGO
de 1990 à 1994*

7. Birenga	Melchiade Tahimana	1. Bare	1. Paroisse de Mutenderi 2. Bureau communal 3. L'établissement Saint Joseph et l'Hôpital de Kibungo	-	Du 12 au 16/04/1994	2000 personnes	Ils ont été sommairement enterrés dans une fosse
8. Mugesera	Léopold Gakware	1. Zaza	1. Petit séminaire de Zaza	-	Du 10 au 12/04/1994.	6000 personnes	Ils ont été sommairement enterrés dans une fosse près de la Commune Mugesera.
		2. Kagashi	1. Chez Simon Kyangema	-	Du 11 au 14/04/1994.	52 personnes	
9. Sake	Erneste Rutayisire	1. Rukumberi	1. Chez Antoine Mushoza 2. Chez Nyagasaza	1. Alfred Rugunda (Conseiller de Secteur).	Du 07 au 08/04/1994.	Le nombre de Tutsi tués dans la Commune Sake est estimé à plus de 28.500.	

**ANNEXE 4 : QUESTIONNAIRE D'ENQUETE DESTINE
AUX INFORMATEURS ET TÉMOINS DANS
LE CADRE DE LA RECHERCHE SUR LA
PLANIFICATION ET LA MISE EN OEUVRE
DU GÉNOCIDE COMMIS CONTRE LES
TUTSI DANS LA PRÉFECTURE DE KIBUNGO**

Identification de l'informateur/du témoin

Nom et prénom :

Date de naissance :

Sexe :

Etat civil :

Sa résidence avant le génocide (Entre 1990 et Avril 1994).

Commune, Secteur, Cellule :

Sa résidence au moment du génocide (Avril 1994).

Commune, Secteur, Cellule

Sa localisation au moment du génocide :

Sa résidence actuelle (District, Secteur, cellule) :

Parcours scolaire :

Question 1 : Le vivre ensemble des Rwandais avant 1959

- A votre avis, quelles étaient les relations entre Rwandais avant la colonisation et au moment de celle-ci ? Quelle est la responsabilité du colonisateur dans l'antagonisme entre Rwandais ?
- A partir de quand les Rwandais ont-ils été divisés ? Quelles en ont été les causes ? Qui en ont été responsables ?

- Que savez-vous des massacres de 1959 dans la localité où vous étiez à l'époque ? Qu'est ce qui s'est passé ? qui en furent responsables ?

Questions 2 : Quelles étaient les relations entre Rwandais dans la Préfecture de Kibungo du temps du régime du Président Kayibanda ?

- Du temps du régime du Président Grégoire Kayibanda (1961-1973) tous les Rwandais jouissaient-ils des mêmes droits ? Avaient-ils les mêmes chances ? Répondez par oui ou par non et commentez votre réponse.
- Les Tutsi étaient-ils discriminés et persécutés du temps du régime Kayibanda ?
- Les Tutsi ont-ils été les victimes de massacres durant le régime Kayibanda ? Si oui, quand et où ces massacres se sont-ils passés ?
- Pourquoi ces massacres ? qui en ont été responsables ? qui y ont participé ? Quels types d'armes ont-ils été utilisés ?
- D'un point de vue général, qu'est ce qui a caractérisé le régime Kayibanda ? Expliquez.

Question 3 : Quelles étaient les relations entre Rwandais du temps du régime du Président Juvénal Habyarimana (entre 1973 et 1990)?

- Du temps du régime Habyarimana avant 1990 (entre 1973 et 1990) quelles ont été les relations

entre Rwandais ? Les Rwandais étaient-ils tous traités de manière équitable ? Avaient-ils les mêmes chances ? Répondez par oui ou par non et expliquez votre réponse.

- Les Tutsi étaient-ils discriminés et persécutés du temps du régime Habyarimana avant 1990 (Entre 1973 et 1990) ? Si oui, expliquez comment.
- Étiez-vous au courant de la politique de l'équilibre ethnique ? Si oui, expliquez comment cela se passait (au travail, l'école, dans l'armée et ailleurs).
- Si vous étiez un (e) étudiant (e) à l'Ecole Secondaire en 1973, dites ce que vous savez sur les persécutions et le renvoi des étudiants à cette époque. Si vous étiez plutôt un fonctionnaire de l'Etat ou un employé du secteur privé en 1973, dites ce que vous savez sur le renvoi des fonctionnaires et employés tutsi à cette époque.

Question 4 : Discrimination, persécution et massacres de Tutsi entre 1990 et 1994.

- Quelles étaient les relations entre Rwandais dans la Commune de votre résidence entre 1990 et 1994 ?
- Après le début de la guerre de libération menée par le FPR à partir d'octobre 1990, qu'est ce qui s'est passé dans votre commune ?
- Dans votre Commune, des personnes ont-elles été emprisonnées ou persécutées sous le prétexte qu'elles seraient des complices des Inkotanyi ?

- Entre 1990 et 1994, des personnes ont-t-elles été victimes des persécutions ou des massacres dans votre Commune ? Si oui, quand et où cela s'est passé, et qui en ont été les victimes ? Qui ont été responsables de ces persécutions et massacres ?
- Rappelez-vous de ceux et celles qui étaient à la tête de ces persécutions et massacres, qu'ils soient Fonctionnaires de l'Etat, Responsables des Partis politiques ou membres des forces de sécurité publique ?
- Comment les autorités, civils et membres des forces de la sécurité publique, ont-ils fait pour inciter la population à la haine des Tutsi et au massacre de ceux-ci entre 1990 et 1994 ?
- Y a-t-il eu des massacres de Tutsi dans la Commune de votre résidence entre 1990 et 1994 ? Si oui, quand et où ont-ils eu lieu. Quels en ont été les principaux meneurs et qui y ont participé.
- A part les massacres, y a-t-il eu des personnes qui, persécutées dans votre commune, se sont réfugiées avant 1994 dans les pays voisins ? Si oui, quand et où se sont-elles réfugiées ?
- Quelle a été la part de responsabilité dans l'incitation à la haine du Tutsi et au massacre de ceux-ci entre 1990 et 1994, des partis politiques, des milices, des autorités civiles, des membres des forces de sécurité publique et des responsables religieux ?

Question 5 : Comment le génocide a-t-il été planifié dans la Préfecture de Kibungu ?

- Y a-t-il eu des réunions destinées à inciter les Hutu à tuer les Tutsi ? Si oui, qui les ont organisées et où l'ont-elles été ?
- Y a-t-il eu d'autres procédés pour inciter les Hutu à tuer les Tutsi ? Si oui, lesquels ?
- Rappelez-vous de meetings qui auraient eu lieu dans votre commune entre 1990 et 1994, et dont l'objet était d'inciter les Hutu à la haine et au massacre des Tutsi ? Si oui, quand et où ont-ils été organisés, et qui présidaient à ces meetings ?
- Après ces meetings, quel a été le comportement de la population ?
- Dans votre commune, y a-t-il eu des entraînements de milices ? Si oui, de quelles milices s'agissait-il, où est ce que ces entraînements ont-ils eu lieu, par qui ces milices étaient-elles entraînées et quand ces entraînements ont-ils commencé ?
- Dans votre Commune, y a-t-il eu des distributions à la population de fusils, grenades ou armes traditionnelles ? Si oui, qui les distribuait, à qui étaient-elles distribuées, et à partir de quand ont-elles été distribuées ?

Question 6 : La mise en œuvre du Génocide commis contre les Tutsi dans la Préfecture de Kibungo

- Quelles sont les dates de référence qui ont marqué le début du génocide dans votre Commune et dans quelle localité le génocide a commencé avant de se répandre dans toute la commune ? Expliquez.
- Pendant le génocide, quelle a été la responsabilité dans l'incitation à commettre le génocide, de la part des autorités civiles, des militaires, des gendarmes, des policiers communaux et des miliciens ?
- Dans votre Commune, qui ont été à la tête de ceux qui incitaient la population à commettre le génocide ?
- Dans votre Commune, quelles armes ont-elles été utilisées pour tuer les Tutsi et par qui l'ont-elles été (citoyens ordinaires, miliciens) ?
- Y a-t-il eu des tentatives de résistance avant d'être tués de la part de ceux qui étaient pourchassés ? Si oui, expliquez où et comment ces résistances ont eu lieu.
- Dans votre commune, quels sont les sites où un grand nombre de Tutsi ont été tués (écoles, églises, barrières...) ?
- Où les corps des victimes étaient-ils mis (Charniers, rivières et lacs ...) ?
- Pendant le génocide, y a-t-il eu des victimes tutsi qui

ont été préalablement torturées ? Si oui, expliquez comment, quand et où ça s'est passé. Et qui leur ont infligé ces tortures ?

Questions 7 : Procès des principaux responsables de la planification et de la mise en œuvre du Génocide commis contre les Tutsi dans la Préfecture de Kibungo

- Connaissez-vous des Responsables de la planification et de la mise en œuvre du Génocide commis contre les Tutsi dans la Préfecture de Kibungo, qui auraient été jugés par des Juridictions rwandaises, des Juridictions d'autres pays et par le TPIR ? Parmi eux, y en a-t-il eu qui ont été condamnés pour crime de génocide ?

ANNEXE 5 : Liste des Interviewés de la Préfecture de Kibungo

No	Les noms
1.	Alfred Nkubili
2.	Jean Damascène Rwasamirera
3.	Mathias Mbayiha
4.	Katarebe (Mama Fifi)
5.	Ananias Simugomwa
6.	Juvénal Ntjyina
7.	Véronique Mukakibogo
8.	Abbé Oreste Incimatata
9.	Abbé Justin Kayitana
10.	Samson Gasana
11.	Claudine Gasengayire
12.	Yavin Karangwa
13.	Géorges Mupenzi
14.	Abbé Laurent Rutinduka
15.	Emerita Mukamisha
16.	Anaclet Gatimbo
17.	Jean de Dieu Bushayija
18.	Emmanuel alias Cyasa Habimana
19.	Shabani Kanyabutembo

20.	Gamaliel Mbonimana
21.	Chantal Mukabasinga
22.	Déo Iyagahanze
23.	Egide Sibomana
24.	Jean Baptiste Gakwavu
25.	Constance Mukakabazayire
26.	Pacifique Mukabarisa
27.	Ephrem Rwamuhizi
28.	Aloys Ndagijimana
29.	Angélique Umutoni
30.	Augustin Uwimana
31.	Claudien Gatera
32.	Jean-Damascène Rutagundira
33.	Patrick Nzaramba
34.	Abbé Albert Mpambara
35.	Gilbert Nkurayija
36.	Egide Sibomana
37.	Emanuel Rwandanziza
38.	Ignace Munyabuhoro
39.	Constance Mukakabazayire
40.	Pierre- Claver Ngamije
41.	Pierre Kalisa

42.	Samuel Mugarura
43.	André Bizuru
44.	Ephrem Rwamuhizi
46.	Réverand Pasteur Paul Rutayisire
47.	Julienne Mukamudembe
48.	Virginie Mukangarambe
49.	Clarisse
50.	Vestine Uwugiranyina
51.	Célestin Uwambutsinkore
52.	Habibu Habimana
53.	Claudette Uwamwezi
55.	Lt Twahirwa
56.	Samuel Nzeyimana
57.	Pénima Mukarurema
58.	Antoine Mushoza
59.	Anania Bizima
60.	Ferdinand Rwakayigamba
61..	Béatrice Mukankuraga
62.	Juvénal Ntjinama
63.	Jean Baptiste Gakwavu
64.	Jean de Dieu Bushayija
65.	Aloys Ndagijimana

66.	Yavin Karangwa
68.	Tadeyo Gakwenzire
69.	Etienne Gakwaya
70.	Pierre Gakwandi
71.	Athanase Nsibomana
72.	Emile Rutaganira
73.	Raymond Habimana
74.	Emmanuel Rutagengwa
75.	Sylvestre Ngarambe
76.	Clarisse (la fille de Charles Kagango)
77.	Olivier Nshizirungu
78.	Victoire Mukabalisa
79.	Jean Baptiste
80.	Jeanne Mujawase
81.	Claire Kayitaramirwa
82.	Régine Gahiza
83.	Immaculée Mukarusanganwa
84.	Béatrice Bamurange
85.	Consolé Mukatwagilimana
83.	J. C. Karurangwa
85.	Ali Mudage
86.	Damien Niyonshuti

87.	François Sezirahiga
88.	Xaver Nzimana
89.	Angela Mukakayumba
90.	J. Chrisostome Karuranga
91.	Valentine Umuhoza
92.	Candide Uwizeyimana
93.	Chantal Mukabashinga
94.	Samson Gihana
94.	Mathieu Mfashingango
95.	Stanislas Kazoba
96.	Albet Nsabimana
97.	Ignacienne Kukakayibanda
98.	Silas Shyaka
99.	Emmanuel Rutagenga
100.	Emmanuel Zitoni

